



**AXA WORLD FUNDS**

**FONDS D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS  
(SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE)**

**Prospectus – Aout 2017**

## SOMMAIRE

<b>INFORMATIONS IMPORTANTES .....</b>	<b>5</b>
<b>LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (« ÉTATS-UNIS » OU « EU »).....</b>	<b>5</b>
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>7</b>
<b>INTERVENANTS.....</b>	<b>12</b>
<b>GESTION ET ADMINISTRATION .....</b>	<b>12</b>
<b>PARTIE I ANNEXES RELATIVES AUX COMPARTIMENTS.....</b>	<b>15</b>
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES A L'INTENTION DES INVESTISSEURS .....</b>	<b>16</b>
Annexe 1. AXA WORLD FUNDS – GLOBAL FLEXIBLE PROPERTY	18
Annexe 2. AXA WORLD FUNDS – MiX in Perspectives	24
Annexe 3. AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON ASIA SELECT INCOME	29
Annexe 4. AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROPE REAL ESTATE SECURITIES	35
Annexe 5. AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON GLOBAL REAL ESTATE SECURITIES	39
Annexe 6. AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROZONE	44
Annexe 7. AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROZONE RI	50
Annexe 8. AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROPE	55
Annexe 9. AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROPE FLEXIBLE	60
Annexe 10. AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EURO RELATIVE VALUE	66
Annexe 11. AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROPE OPPORTUNITIES	70
Annexe 12. AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROPE SMALL CAP	74
Annexe 13. AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROPE MICROCAP	79
Annexe 14. AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON AMERICAN GROWTH	84
Annexe 15. AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EMERGING MARKETS	89
Annexe 16. AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON GLOBAL	94
Annexe 17. AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON GLOBAL CONVERTIBLES	99
Annexe 18. AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON GLOBAL SMALL CAP	105
Annexe 19. AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON HEALTH	111
Annexe 20. AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON HUMAN CAPITAL	115
Annexe 21. AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON HYBRID RESOURCES	119
Annexe 22. AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON ITALY	125
Annexe 23. AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON ROBOTECH	129
Annexe 24. AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON SWITZERLAND	134
Annexe 25. AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON TALENTS GLOBAL	139
Annexe 26. AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON UK	143
Annexe 27. AXA WORLD FUNDS – GLOBAL EQUITY INCOME	147
Annexe 28. AXA WORLD FUNDS – GLOBAL SmartBeta EQUITY	152
Annexe 29. AXA WORLD FUNDS – GLOBAL SmartBeta EQUITY ESG	157
Annexe 30. AXA WORLD FUNDS – ASIAN HIGH YIELD BONDS	162

Annexe 31.	AXA WORLD FUNDS – ASIAN SHORT DURATION BONDS	168
Annexe 32.	AXA WORLD FUNDS – CHINA SHORT DURATION BONDS	174
Annexe 33.	AXA WORLD FUNDS – EURO CREDIT SHORT DURATION	181
Annexe 34.	AXA WORLD FUNDS – EURO 3-5	187
Annexe 35.	AXA WORLD FUNDS – EURO 5-7	192
Annexe 36.	AXA WORLD FUNDS – EURO 7-10	198
Annexe 37.	AXA WORLD FUNDS – EURO 10 + LT	204
Annexe 38.	AXA WORLD FUNDS – EURO BONDS	210
Annexe 39.	AXA WORLD FUNDS – EURO CREDIT IG	216
Annexe 40.	AXA WORLD FUNDS – EURO CREDIT PLUS	221
Annexe 41.	AXA WORLD FUNDS – EURO CREDIT TOTAL RETURN	227
Annexe 42.	AXA WORLD FUNDS – EURO GOVERNMENT BONDS	233
Annexe 43.	AXA WORLD FUNDS – EURO INFLATION BONDS	238
Annexe 44.	AXA WORLD FUNDS – EURO BUY AND MAINTAIN CREDIT	244
Annexe 45.	AXA WORLD FUNDS – EUROPEAN HIGH YIELD BONDS	249
Annexe 46.	AXA WORLD FUNDS – GLOBAL AGGREGATE BONDS	254
Annexe 47.	AXA WORLD FUNDS – GLOBAL CREDIT BONDS	260
Annexe 48.	AXA WORLD FUNDS – PLANET BONDS	266
Annexe 49.	AXA WORLD FUNDS – GLOBAL BUY AND MAINTAIN CREDIT	272
Annexe 50.	AXA WORLD FUNDS – GLOBAL EMERGING MARKETS BONDS	277
Annexe 51.	AXA WORLD FUNDS – GLOBAL HIGH YIELD BONDS	283
Annexe 52.	AXA WORLD FUNDS – GLOBAL INFLATION BONDS	288
Annexe 53.	AXA WORLD FUNDS – GLOBAL INFLATION SHORT DURATION BONDS	295
Annexe 54.	AXA WORLD FUNDS – Global Short Duration Bonds	301
Annexe 55.	AXA WORLD FUNDS – GLOBAL STRATEGIC BONDS	306
Annexe 56.	AXA WORLD FUNDS – UNIVERSAL INFLATION BONDS	312
Annexe 57.	AXA WORLD FUNDS – US CORPORATE BONDS	318
Annexe 58.	AXA WORLD FUNDS – US CREDIT SHORT DURATION IG	323
Annexe 59.	AXA WORLD FUNDS – US DYNAMIC HIGH YIELD BONDS	329
Annexe 60.	AXA WORLD FUNDS – US HIGH YIELD BONDS	335
Annexe 61.	AXA WORLD FUNDS – US SHORT DURATION HIGH YIELD BONDS	341
Annexe 62.	AXA WORLD FUNDS – US SHORT DURATION HIGH YIELD B/BB	346
Annexe 63.	AXA WORLD FUNDS – EMERGING MARKETS SHORT DURATION BONDS	350
Annexe 64.	AXA WORLD FUNDS – EMERGING MARKETS SHORT DURATION BONDS ex CCC	356
Annexe 65.	AXA WORLD FUNDS – Multi Asset Inflation Plus	360
Annexe 66.	AXA WORLD FUNDS – GLOBAL INCOME GENERATION	366
Annexe 67.	AXA WORLD FUNDS – DEFENSIVE OPTIMAL INCOME	371
Annexe 68.	AXA WORLD FUNDS – GLOBAL OPTIMAL INCOME	377
Annexe 69.	AXA WORLD FUNDS – OPTIMAL INCOME	383

Annexe 70.	AXA WORLD FUNDS – OPTIMAL ABSOLUTE	389
Annexe 71.	AXA WORLD FUNDS – MULTI PREMIA	396
<b>PARTIE II</b>		<b>408</b>
<b>PARTIE GÉNÉRALE</b>		<b>408</b>
<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>		<b>409</b>
<b>II - OBJECTIFS ET POLITIQUES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>416</b>
<b>III – PROCESSUS DE GESTION DU RISQUE</b>		<b>416</b>
<b>IV– FACTEURS DE RISQUE GÉNÉRAUX</b>		<b>416</b>
<b>V – FACTEURS DE RISQUE SPÉCIFIQUES</b>		<b>420</b>
<b>VI – RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>432</b>
<b>VII – TECHNIQUES D'EFFICIENCE DE GESTION DE PORTEFEUILLE</b>		<b>437</b>
<b>VIII – GESTION DES GARANTIES</b>		<b>440</b>
<b>IX – MISE EN COMMUN D'ACTIFS</b>		<b>441</b>
<b>X - ACTIONS</b>		<b>442</b>
<b>XI - MODE DE SOUSCRIPTION DES ACTIONS</b>		<b>447</b>
<b>XII - MODE DE CONVERSION ET DE RACHAT DES ACTIONS</b>		<b>449</b>
<b>XIII - MODE DE CESSIION DES ACTIONS</b>		<b>452</b>
<b>XIV - DIVIDENDES</b>		<b>452</b>
<b>XV – PROTECTION DES DONNÉES</b>		<b>452</b>
<b>XVI - FISCALITÉ</b>		<b>453</b>
<b>XVII – RÉGULARISATION</b>		<b>454</b>
<b>XVIII - ASSEMBLÉES</b>		<b>454</b>
<b>XIX - LIQUIDATION DE LA SOCIÉTÉ, FUSION OU LIQUIDATION DES COMPARTIMENTS ET LIQUIDATION DES CLASSES D'ACTIIONS</b>		<b>456</b>
<b>XX – POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION</b>		<b>457</b>
<b>XXI - RAPPORTS</b>		<b>458</b>
<b>XXII - COMMISSIONS, CHARGES ET FRAIS</b>		<b>458</b>

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Ce Prospectus contient des informations concernant AXA World Funds (la « Société »). La Société est constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg en tant que *société d'investissement à capital variable*. La société est enregistrée conformément à la Partie 1 de la loi de 2010. Cet enregistrement n'exige pas de l'Autorité de tutelle qu'elle approuve ou désapprouve ce Prospectus. Toute déclaration contraire est interdite ou illégale.

La Société est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (« OPCVM ») au sens de la Directive 2009/65/CE (la « directive OPCVM ») telle que modifiée ; les Administrateurs se proposent de commercialiser les actions dans certains États membres de l'Union européenne, conformément à cette directive. Ils pourront également proposer les actions à la vente dans des pays ne faisant pas partie de l'Union européenne, dans la mesure où une telle offre est conforme à la législation et à la réglementation en vigueur dans ces pays.

Avant d'investir dans la Société, les investisseurs potentiels sont invités à lire et à prendre en considération le présent Prospectus ainsi que les Statuts, le dernier rapport annuel et/ou les rapports semestriels publiés.

**Un investissement dans la Société implique des risques, y compris la possibilité d'une perte en capital. La Société ne peut apporter de garantie en matière de performance ou de rendement futur des Actions. Veuillez vous reporter à la section « Facteurs de risque généraux ».**

La Société attire l'attention des investisseurs sur le fait qu'un investisseur ne pourra exercer pleinement et directement ses droits d'actionnaire à l'encontre de la Société (notamment le droit de participer aux assemblées générales des actionnaires) que si l'investisseur est lui-même enregistré et si son nom est inscrit au registre des actionnaires. Au cas où un investisseur investit dans la Société par le biais d'un intermédiaire qui investit dans la société en son propre nom, mais pour le compte de l'investisseur, il se peut que l'actionnaire ne soit pas en mesure d'exercer directement certains droits d'actionnaire à l'encontre de la Société. Il est conseillé aux actionnaires de prendre conseil au sujet de leurs droits avant toute souscription.

Les Administrateurs ont pris toutes les mesures raisonnables afin de s'assurer que les informations mentionnées dans ce Prospectus sont sincères et exactes et qu'aucun élément important dont l'omission serait de nature à induire en erreur n'a été négligé, qu'il s'agisse d'un fait ou d'une opinion. Les Administrateurs en assument par conséquent l'entière responsabilité.

Les termes qui ne sont pas explicitement définis le sont dans le « Glossaire ».

Aucun courtier, agent commercial ou autre tiers n'a été autorisé à fournir des informations ou à faire des déclarations autres que celles contenues dans le présent Prospectus s'agissant de l'offre concernée ; de telles déclarations ne doivent pas être considérées comme ayant été autorisées et ne sauraient faire foi.

Ce Prospectus ne constitue ni une offre de vente ni une proposition de souscription d'Actions de la Société dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente seraient illégales.

Les investisseurs potentiels sont invités à s'informer des conséquences juridiques et fiscales ainsi que des éventuelles restrictions applicables en matière de contrôle des changes s'agissant de la souscription, de la détention ou du rachat des actions dans les pays dont ils sont ressortissants ou résidents.

### LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (« ÉTATS-UNIS » OU « EU »)

Les Actions n'ont pas été enregistrées, ni ne le seront, au titre de la Loi américaine sur les valeurs mobilières (Securities Act) de 1933, telle que modifiée (la « Loi de 1933 »), et ne sont pas éligibles, ni ne le seront, en vertu de toute loi d'un État américain. Les Actions ne pourront pas non plus être cédées, offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique (y compris dans leurs territoires et possessions) ou encore directement ou indirectement à ou au profit de toute Personne américaine (telle que définie dans le Règlement S de la Loi de 1933), excepté en vertu d'un enregistrement ou d'une exemption applicable.

La Société n'a pas été, et ne sera pas, enregistrée au titre de la Loi sur les sociétés d'investissement (Investment Company Act) de 1940, telle que modifiée (la « Loi de 1940 »). Par conséquent, à la discrétion du Conseil d'administration, les Actions ne pourront être offertes ou vendues à ou au profit d'une Personne américaine. La revente ou la cession des Actions aux États-Unis ou à des Personnes américaines pourrait constituer une violation de la loi américaine et exige le consentement préalable écrit de la Société. La Société se réserve toutefois le droit de procéder à un placement privé de ses Actions auprès d'un nombre ou d'une catégorie limités de Personnes américaines. Les Statuts prévoient que la Société puisse avoir l'obligation de racheter toute Action ayant été cédée, ou que quiconque aura cherché à céder, à ou au profit d'une Personne américaine. Il pourra être demandé aux investisseurs de certifier à la Société, entre autres, que les Actions ne sont pas en cours d'acquisition et ne seront détenues à aucun moment, directement ou indirectement, pour le compte ou au profit d'une Personne américaine, sauf autorisation contraire accordée par le Conseil d'administration, comme indiqué à la Section XI « Mode de souscription des Actions » (sous le titre « Nominees ») du Prospectus. Chaque Actionnaire a la responsabilité de vérifier qu'il n'est pas une Personne américaine à qui il est interdit de détenir des Actions. S'il est autorisé par le Conseil d'administration, tout acheteur d'Actions ayant le statut de Personne américaine doit être un « acheteur agréé » tel que défini dans la Loi de 1940 et les règles édictées par celle-ci, et un « investisseur accrédité » tel que défini dans le Règlement D de la Loi de 1933.

Sauf disposition contraire du Conseil d'administration, à titre général ou dans un cas particulier, la Société n'acceptera aucune souscription de la part de, et les Actions ne pourront être cédées à, tout investisseur, qu'il s'agisse d'une Personne américaine ou non, s'il est soumis au Titre 1 de la Loi américaine sur la sécurité des prestations de retraite des employés (ERISA) ou aux dispositions sur les transactions interdites de la Section 4975 du Code, ou s'il est éligible comme Investisseur en régimes de prestations.

En outre, tout acheteur d'Actions doit être une Personne non américaine en vertu de la Loi sur les échanges de matières premières (Commodity Exchange Act).

Ni la SEC, ni l'autorité de tutelle d'un État, ni toute autre autorité de tutelle américaine n'ont approuvé ou désapprouvé les Actions. Les autorités susmentionnées ne se sont pas non plus prononcées sur ni n'ont donné leur aval à la qualité de cette offre ou à l'exactitude ou au caractère adéquat de ces documents d'offre. Toute déclaration contraire est illégitime.

S'ils deviennent des Personnes américaines, les Actionnaires ont l'obligation de le notifier immédiatement à la Société. Dans ce cas, ils devront céder leurs Actions à tout moment à des Personnes non américaines. La Société se réserve le droit de racheter des Actions qui sont ou seront détenues, directement ou indirectement, par une Personne américaine, ou si la détention de ces Actions par quiconque s'avère illicite ou nuit aux intérêts de la Société.

## GLOSSAIRE

**Actions** – Actions entièrement libérées sans valeur au pair constituant le capital de la Société, laquelle est divisée en plusieurs Compartiments et/ou Classes.

**Actions A** – Titres émis par des sociétés constituées en RPC et cotées sur des bourses de valeurs de la RPC (Shanghai et Shenzhen).

**Administrateurs** – Administrateurs de la Société.

**ARS** - Monnaie ayant cours en Argentine.

**AUD** – Monnaie ayant cours en Australie.

**Autorité de tutelle** – L'autorité luxembourgeoise en charge de la supervision des organismes de placement collectif au Grand-Duché de Luxembourg ou toute autre autorité amenée à lui succéder.

**Autre État** – Tout État d'Europe qui n'est pas un État membre, et tout État d'Amérique, d'Afrique, d'Asie et d'Océanie.

**Autre marché réglementé** – Marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, notamment un marché (i) qui remplit les critères cumulatifs suivants : liquidité, confrontation multilatérale des ordres (confrontation globale des ordres d'achat et de vente provenant de divers participants afin de fixer un prix unique), transparence (circulation de toute l'information afin de donner aux investisseurs la possibilité de suivre les ordres et de s'assurer qu'ils sont exécutés sous les conditions en vigueur), (ii) sur lequel les titres sont négociés à une certaine fréquence fixe, (iii) qui est reconnue par un État ou par une autorité publique en tant qu'association professionnelle et (iv) dont les titres négociés sont accessibles au public.

**AXA** – Groupe AXA, recouvrant toute entité contrôlée directement ou indirectement et/ou en alternance par AXA.

**BRL** – Monnaie ayant cours au Brésil.

**Bulletin de souscription** – Bulletin de souscription à utiliser pour souscrire, racheter et convertir des actions de la Société, disponible au siège social du Promoteur ou des distributeurs.

**CAD** - Monnaie ayant cours au Canada.

**CHF** – Monnaie ayant cours en Suisse.

**Classe** – Classe d'Actions qui, au sein d'un Compartiment, se différencie des autres Classes notamment par sa structure de commissions, son affectation des résultats, sa devise ou d'autres aspects.

**CLP** - Monnaie ayant cours au Chili.

**CNH** – Monnaie ayant cours en Chine, référant le taux de change du RMB en dehors de la Chine.

**CNY** - Monnaie ayant cours en Chine, référant le taux de change du RMB en Chine.

**Code** – Le Code fiscal américain de 1986, tel que modifié, ou toute loi fédérale lui succédant.

**Compartiment** – Portefeuille dont le capital est investi dans des actifs conformément à l'objectif d'investissement du portefeuille.

**Compartiments PIR** – Compartiments dont la politique d'investissement est conforme aux critères d'investissement définis par la Loi italienne du 11 décembre 2016 n. 232, dans sa version modifiée, de sorte de pouvoir être considérés comme « placements admissibles » (« *investimenti qualificati* ») aux fins de leur éligibilité aux plans d'épargne à long terme dénommés « PIR » (*piani individuali di risparmio a lungo termine*), à savoir des plans réglementés par cette même Loi et mis à disposition des investisseurs individuels résidant en Italie.

**Conseiller en placement** – Toute entité désignée à tout moment par la Société de gestion ou le Gestionnaire afin de fournir des conseils et/ou des recommandations sur la mise en œuvre de la politique d'investissement d'un Compartiment donné.

**CSRC** – La Commission réglementaire des valeurs mobilières de Chine (China Securities Regulatory Commission), principal organisme réglementaire de valeurs mobilières en Chine, qui définit les politiques, lois et réglementations concernant les marchés de valeurs mobilières et de contrats de futures en République populaire de Chine.

**CZK** - Monnaie ayant cours en République Tchèque.

**Devise de référence** – Devise dans laquelle chaque Compartiment est libellé.

**Directive OPCVM** – Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), telle que modifiée par la Directive 2014/91/UE du Parlement et du Conseil du 23 juillet 2014 pour ce qui est des fonctions de dépositaire, des politiques de rémunération et des sanctions, et telle que modifiée dans le futur.

**DKK** - Monnaie ayant cours au Danemark.

**Document d'information clé pour les investisseurs ou KIID** (de l'anglais Key Investor Information Document) – Document qui doit être préparé et publié par la Société à des fins d'information aux investisseurs, conformément à l'article 159 de la Loi de 2010.

**ERISA** – La Loi américaine sur la sécurité des prestations de retraite des employés de 1974, telle que modifiée, ou toute loi fédérale lui succédant.

**État membre** – État membre de l'Union européenne.

**EUR** – Devise des États membres de l'Union européenne qui ont adopté une monnaie unique conformément au traité établissant la Communauté Économique Européenne, modifié par le traité sur l'Union européenne.

**Frais administratifs** – Tous les frais, commissions et charges payables par la Société, tels que détaillés au point 4 de la section « Commissions, charges et frais » du Prospectus.

**GBP** – Monnaie ayant cours au Royaume-Uni.

**Gestionnaires** - AXA Investment Managers UK Limited, AXA Investment Managers Paris, AXA Investment Managers Inc. ou tout autre Gestionnaire désigné à un moment donné par la Société de gestion (dénommé individuellement « Gestionnaire »).

**Groupe de sociétés** – Sociétés appartenant au même groupe et qui doivent présenter des comptes consolidés en vertu de la Directive du Conseil 83/349/CEE du 13 juin 1983 concernant les comptes consolidés, dans le respect des normes comptables internationales, telles que modifiées.

**HKD** - Monnaie ayant cours à Hong Kong.

**HUF** - Monnaie ayant cours en Hongrie.

**IDR** - Monnaie ayant cours en Indonésie.

**INR** - Monnaie ayant cours en Inde.

**Instructions de paiement** – Instructions fournies par les actionnaires par écrit à l'Agent de Registre indiquant le compte bancaire sur lequel les produits des rachats doivent être versés.

**Instruments du marché monétaire** – Instruments habituellement négociés sur le marché monétaire, qui sont liquides et dont la valeur peut être déterminée avec précision à tout moment.

**Investisseur en régimes de prestations** – Tout investisseur en régimes de prestations tels que définis dans les règlements émis par le ministère du Travail américain comme étant (a) tout « régime de prestations des employés » tel que défini à la Section 3(3) de la loi ERISA (soumis ou non au Titre 1 de l'ERISA), (b) tout « régime » décrit à la Section 4975(e)(i) du Code et soumis à ladite Section 4975, et (c) toute entité dont les actifs comprennent les actifs d'un tel « régime de prestations des employés » ou « régime ».

**Investisseur institutionnel** – Investisseur institutionnel au sens des directives ou recommandations émises par l'Autorité de tutelle.

**JPY** - Monnaie ayant cours au Japon.



**Jour de calcul de la VL** – Pour tout Jour d'évaluation, le Jour ouvré où la Valeur liquidative applicable à un tel Jour d'évaluation est calculée et mise à disposition, c'est-à-dire le Jour ouvré suivant immédiatement un tel Jour d'évaluation, ou tout autre Jour ouvré stipulé pour un Compartiment dans l'Annexe correspondante.

**Jour de règlement** – Sauf stipulation contraire dans les annexes ci-jointes, trois Jours ouvrés après le Jour d'évaluation concerné. Le règlement correspond à la réception des fonds par le Dépositaire dans le cadre d'une souscription et de l'envoi des fonds par ce dernier en cas de rachat. En ce qui concerne les produits issus du rachat, si, au Jour de règlement, les banques ne sont pas ouvertes dans le pays où la devise de règlement de la Classe d'Actions correspondante a cours, le règlement aura lieu le Jour ouvré suivant.

**Jour d'évaluation** – Sauf stipulation contraire concernant un Compartiment dans l'annexe correspondante, s'agissant d'un quelconque Compartiment, Jour ouvré tel que défini à la section correspondante de l'annexe dudit Compartiment, à l'exception des Jours ouvrés tombant pendant une période de suspension du calcul de la Valeur liquidative, tel que prévu à la section « Suspension du calcul de la Valeur liquidative et de la vente, du rachat et de la conversion des Actions ».

Le Jour d'évaluation sera par la suite le Jour ouvré où les ordres de souscription, de rachat ou de conversion d'Actions reçus dans les délais par l'Agent de Registre sont acceptés et traités au Prix de négociation applicable à un tel Jour ouvré. Afin d'éviter tout doute, la Valeur liquidative calculée par référence à un Jour d'évaluation donné sera datée d'un tel Jour d'évaluation.

**Jour ouvré** – Sauf stipulation contraire concernant un compartiment dans l'annexe correspondante, jour bancaire ouvré complet (autre que samedi, dimanche ou jour férié) où les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg.

**KRW** - Monnaie ayant cours en Corée du Sud.

**Loi de 2010 ou Loi** – La loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée.

**Marché réglementé** – Marché réglementé aux termes de la Directive du Conseil européen 2004/39/CE du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers (« Directive 2004/39/CE »), abrogée par la Directive 2014/65/UE (MiFID 2) du 15 mai 2014, à savoir un système multilatéral exploité et/ou géré par un opérateur de marché, qui assure la rencontre – en son sein même et selon des règles non discrétionnaires - de multiples intérêts acheteurs et vendeurs exprimés par des tiers pour des instruments financiers, d'une manière qui aboutisse à la conclusion de contrat en ce qui concerne des instruments financiers admis à la négociation selon ses règles et/ou ses systèmes, et qui est autorisé et fonctionne légalement selon les dispositions de la directive 2004/39/CE.

**Mémorial** – Le *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

**MXN** - Monnaie ayant cours au Mexique.

**MYR** - Monnaie ayant cours en Malaisie.

**NOK** - Monnaie ayant cours en Norvège.

**Numéro de compte personnel** – Numéro d'identification unique attribué à un actionnaire.

**NZD** - Monnaie ayant cours en Nouvelle-Zélande.

**OPC** – Un organisme de placement collectif tel que défini par la loi luxembourgeoise.

**OTC** – Over the Counter (de gré à gré).

**PBOC** – People's Bank of China, la banque centrale chinoise.

**PEN** - Monnaie ayant cours au Pérou.

**Personne américaine** – Définie en vertu du Règlement S adopté dans le cadre de la Loi de 1933, telle que modifiée à tout moment, comme étant :

- (i) (a) toute personne physique résidant aux États-Unis ;
- (b) tout partenariat ou société établis ou constitués en vertu du droit américain ;
- (c) toute succession dont l'exécuteur ou l'administrateur, ou l'un d'entre eux s'ils sont plusieurs, est une Personne américaine ;
- (d) toute fiducie dont le fiduciaire, ou l'un d'entre eux s'ils sont plusieurs, est une Personne américaine ;
- (e) toute agence ou filiale d'une entité étrangère située aux États-Unis ;

(f) tout compte non discrétionnaire ou similaire (autre qu'une succession ou fiducie) détenu par un négociant ou autre fiduciaire au profit ou pour le compte d'une Personne américaine ;

(g) tout compte discrétionnaire ou similaire (autre qu'une succession ou fiducie) détenu par un négociant ou autre fiduciaire établi, constitué ou (s'il s'agit d'une personne physique) résidant aux États-Unis ; et

(h) tout partenariat ou société, s'ils sont :

- établis ou constitués en vertu de la législation de toute juridiction étrangère ; et
- constitués par une Personne américaine dans le but d'investir dans des titres non enregistrés en vertu de la Loi de 1933, sauf s'ils sont établis ou constitués et détenus par des investisseurs accrédités (tels que définis par la Règle 501(a) en vertu de la Loi de 1933) qui ne sont pas des personnes physiques, des successions ou des fiducies ;
- (ii) nonobstant le point (i) ci-dessus, tout compte discrétionnaire ou similaire (autre qu'une succession ou fiducie) détenu au profit ou pour le compte d'une Personne non américaine par un négociant ou autre fiduciaire professionnel établi, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux États-Unis ne sera pas considéré comme une Personne américaine ;
- (iii) nonobstant le point (i) ci-dessus, toute succession dont le fiduciaire professionnel, ou l'un d'entre eux s'ils sont plusieurs, intervenant en tant qu'exécuteur ou administrateur, est une Personne américaine, ne sera pas considérée comme une Personne américaine si :
  - (a) un exécuteur ou administrateur de la succession n'étant pas une Personne américaine dispose des pouvoirs exclusifs ou partagés en matière d'investissement des actifs de la succession ; et
  - (b) la succession est régie par une législation étrangère ;
- (iv) nonobstant le point (i) ci-dessus, toute fiducie dont le fiduciaire professionnel, ou l'un d'entre eux s'ils sont plusieurs, intervenant en tant qu'administrateur, est une Personne américaine, ne sera pas considérée comme une Personne américaine si un fiduciaire qui n'est pas une Personne américaine dispose des pouvoirs exclusifs ou partagés en matière d'investissement des actifs de la fiducie, et qu'aucun bénéficiaire de la fiducie (et aucun constituant si la fiducie est révocable) n'est une Personne américaine ;
- (v) nonobstant le point (i) ci-dessus, un régime de prestations des employés établi et géré conformément au droit d'un pays autre que les États-Unis et aux pratiques courantes et documents d'un tel pays ne sera pas considérée comme une Personne américaine ;
- (vi) nonobstant le point (i) ci-dessus, toute agence ou filiale d'une Personne américaine située en dehors des États-Unis ne sera pas considérée comme une Personne américaine si :
  - (a) l'agence ou la filiale opère pour des raisons commerciales valides ; et
  - (b) l'agence ou la filiale opère dans le secteur de l'assurance ou bancaire et est soumise à une réglementation substantielle en matière d'assurance ou bancaire, respectivement, dans la juridiction dans laquelle elle se trouve ;
- (vii) le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque interaméricaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement, les Nations Unies, et leurs agences, filiales et régimes de retraite, ainsi que toute autre organisation internationale similaire, et ses agences, filiales et régimes de retraite, ne seront pas considérés comme des Personnes américaines.

**Personne non américaine** – Définie en vertu de la Loi sur les échanges de matières premières, telle que modifiée à tout moment, comme étant :

- (i) une personne physique qui n'est pas résidente des États-Unis ;
- (ii) un partenariat, une société ou toute autre entité autre qu'une entité essentiellement établie à des fins d'investissement passif, constituée en vertu des lois d'une juridiction étrangère et dont le lieu d'activité principal se trouve dans une juridiction étrangère ;
- (iii) une succession ou une fiducie dont les revenus ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu américain, indépendamment de la source ;
- (iv) une entité constituée principalement à des fins d'investissement passif telle qu'un groupement, une société d'investissement ou toute autre entité similaire, sous réserve que les parts de l'entité détenues par des personnes n'ayant pas le statut de Personnes non américaines et n'étant pas autrement éligibles représentent au total moins de 10 % de la participation dans l'entité, et qu'une telle entité n'ait pas été constituée principalement aux fins de proposition d'investissement par des personnes n'ayant pas le statut de Personnes non américaines dans un regroupement pour lequel le gestionnaire est exempté de certaines exigences de la Partie 4 des règlements de la CFTC du fait du statut de Personnes non américaines de ses participants ; et
- (v) un régime de retraite pour les employés, membres de la direction ou directeurs d'une entité constituée et possédant son principal lieu d'activité en dehors des États-Unis.

**PHP** - Monnaie ayant cours aux Philippines.

**PLN** - Monnaie ayant cours en Pologne.

**Prix de négociation** – Pour tout Jour d'évaluation, prix auquel les actions sont souscrites, converties ou rachetées calculé sur la base d'un prix à terme par référence à la Valeur liquidative par Action applicable à un tel Jour d'évaluation, tel que décrit à la section « Évaluation ».

**Prospectus** – Le Prospectus de la Société tel que modifié de temps à autre.

**Quota R-QFII** – Quota accordé au gestionnaire financier selon lequel la Société pourra investir directement sur le marché intérieur chinois.

**RESA** – Recueil Électronique des Sociétés et Associations.

**RMB** – Monnaie ayant cours en Chine.

**RMB offshore** – Monnaie ayant cours en Chine, lorsqu'elle s'échange à Hong Kong.

**RPC** – La République populaire de Chine.

**RUB** - Monnaie ayant cours en Russie.

**R-QFII** – RMB-Qualified Foreign Institutional Investor, investisseur institutionnel étranger qualifié en RMB.

**SAFE** – State Administration of Foreign Exchange, l'administration publique des changes de la RPC.

**SEHK** – Stock Exchange of Hong-Kong, la Bourse de Hong Kong.

**SEK** - Monnaie ayant cours en Suède.

**SGD** - Monnaie ayant cours à Singapour.

**Société** – AXA World Funds (ou « AXA WF »).

**Société de gestion** – AXA Funds Management SA, une société de gestion de droit luxembourgeois soumise au chapitre 15 de la Loi de 2010 depuis le 28 avril 2006 et régie par les lois du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs depuis le 28 juillet 2014.

**Statuts** – Statuts constitutifs de la Société.

**Stock Connect** – Programme de négociation et de compensation de valeurs mobilières visant un accès réciproque entre les Bourses de Chine et de Hong Kong.

**THB** - Monnaie ayant cours en Thaïlande.

**TRY** - Monnaie ayant cours en Turquie.

**TWD** - Monnaie ayant cours à Taïwan.

**UE** – L'Union européenne.

**USD** – Monnaie en cours aux États-Unis d'Amérique.

**Valeur liquidative ou VL** - Valeur des actifs d'un Compartiment calculée conformément aux Statuts et à la description faite dans la section « Évaluation ».

**Valeurs mobilières** – (i) Les actions et autres valeurs assimilables à des actions (« actions »); (ii) les obligations et autres instruments de dette (« titres de créance ») et (iii) tous les autres titres négociables donnant le droit d'acquérir de telles Valeurs mobilières par voie de souscription ou d'échange, à l'exclusion des techniques et instruments financiers.

**ZAR** - Monnaie ayant cours en Afrique du Sud.

Les horaires évoqués dans ce Prospectus se réfèrent au fuseau horaire du Luxembourg.

## INTERVENANTS

### Conseil d'Administration

**M. Christophe Coquema (président)**, Responsable Global de Client Group, AXA Investment Managers, résidant à Paris, en France.

**M. Michael Reinhard**, Responsable Global du Soutien opérationnel et de la Gestion des services, AXA Investment Managers, résidant à Francfort en Allemagne.

**M. Jean-Louis Laforge**, Responsable de l'Information, Vice-Président Directeur Général de AXA Investment Managers, résidant à Paris, France.

**M. Stephan Heitz**, Responsable de AXA-IM Europe du Nord, résidant en Allemagne.

**Mme Dorothee Sauloup**, Responsable de la gestion des produits, AXA Investment Managers Paris, résidant en France.

**M. Christian Gissler**, Responsable mondial du service des risques et du contrôle d'AXA Investment Managers, résidant à Paris, France.

**M. Pascal Christory**, Directeur du placement, AXA FRANCE, résidant à Meudon, France.

## GESTION ET ADMINISTRATION

### Siège social

49, Avenue J. F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

### Société de gestion

AXA Funds Management S.A.  
49, Avenue J. F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

### Conseil d'Administration de la Société de gestion

**M. Michael Reinhard (Président)**,  
Responsable Global des Opérations, AXA Investment Managers,  
résidant à Francfort en Allemagne.

**M. Bruno Durieux**,  
NORCEE Finance Office, AXA Belgium S.A., résidant en Belgique.

**M. Jean-Pierre Leoni**,  
Responsable global de la gestion de clientèle, AXA Investment  
Management Paris, résidant en France.

**M. Laurent Jaumotte**,  
Directeur financier, membre du Comité exécutif de AXA  
Luxembourg S.A, résidant à Yvoir en Belgique.

**M. Sean O'Driscoll**,  
Directeur Général et Third Parties Relationship Manager, AXA  
Funds Management S.A., résidant à Légglise, en Belgique.

**M. Jean-Louis Laforge**, Responsable de l'Information, Vice-  
Président Directeur Général de AXA Investment Managers,  
résidant à Paris, France

### Gestionnaires financiers

AXA Investment Managers Paris  
Tour Majunga  
La Défense 9

6, Place de la Pyramide  
92800 Puteaux  
France

AXA Investment Managers UK Limited  
7 Newgate Street  
Londres EC1A 7NX  
Royaume-Uni

AXA Investment Managers Inc.  
100 West Putnam Avenue, 4th Fl  
Greenwich,  
CT 06830  
USA

AXA Investment Managers Asia (Singapore) Ltd  
1 George Street, # 14-02/03  
15th floor  
04 9145 Singapour

AXA Investment Managers Asia Ltd  
Suites 5701-4, 57/F, One Island East,  
18 Westlands Road,  
Quarry Bay, Hong Kong

AXA Real Estate Investment Managers SGP  
Cœur Défense, Tour B, La Défense 4  
100, Esplanade du Général de Gaulle  
92400 Courbevoie  
France

AXA Rosenberg Investment Management LLC

4 Orinda Way  
Orinda, California 94563  
États-Unis

AXA Investment Mangers Chorus Limited (Hong Kong)  
5709-10, 57<sup>th</sup> Floor, One Island East  
18 Westlands Road  
Quarry Bay  
Hong Kong

**DÉPOSITAIRE, AGENT  
DOMICILIATAIRE, PAYEUR ET  
ADMINISTRATIF, ET AGENT DE  
REGISTRE, DÉPOSITAIRE  
D' ACTIONS AU PORTEUR**

State Street Bank Luxembourg S.C.A.  
49, Avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

**AGENT RESPONSABLE DES  
ACTIVITES DE PRET ET EMPRUNT  
DE TITRES ET DES OPERATIONS DE  
PENSIONS LIVREES**

AXA Investment Managers GS Limited  
7 Newgate Street  
Londres EC1A 7NX  
Royaume-Uni

**PROMOTEUR**

AXA Investment Managers  
, Tour Majunga  
La Défense 9  
6, Place de la Pyramide  
92800 Puteaux  
France

**REVISEUR D'ENTREPRISES**

PricewaterhouseCoopers Société coopérative  
2, rue Gerhard Mercator  
L-2182 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

**CONSEILLER JURIDIQUE**

Arendt & Medernach S.A.

41A, avenue JF Kennedy  
L-2082 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

# **PARTIE I**

## **ANNEXES RELATIVES AUX COMPARTIMENTS**

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES A L'INTENTION DES INVESTISSEURS

Les investisseurs trouveront ci-dessous des informations complémentaires concernant la distribution des Actions de la Société dans certains pays.

AXA WORLD FUNDS offre des compartiments distribués dans 14 pays à travers l'Europe, l'Asie et l'Amérique latine.

### Autriche

La Société a nommé UniCredit Bank Austria AG, sise à Schottengasse 6-8, 1010 Vienne, en tant qu'Agent Payeur et Agent d'Information en Autriche. Les demandes de souscription, rachat et conversion d'Actions pourront être transmises via l'Agent Payeur autrichien. Le versement des produits des rachats et dividendes aux Actionnaires pourra être effectué en euros par l'Agent Payeur autrichien.

Les prix de souscription et de rachat sont disponibles auprès de UniCredit Bank AustriaAG.

Le Prospectus, les Statuts, les rapports annuels et semestriels de la Société ainsi que les autres informations requises par la loi sont mis à disposition gratuitement dans les locaux d'UniCredit Bank Austria AG.

### Belgique

La Société a désigné AXA Bank Belgium Place du Trône,1 - B-1000 Bruxelles en tant que Service Financier pour la Belgique. AXA Bank Belgium fournit des services de nommée.

Les Valeurs Nettes d'Inventaire quotidiennes sont disponibles sur le site [www.beama.be](http://www.beama.be). Les Administrateurs se réservent le droit de publier ces informations en Belgique dans L'Echo et De Tijd.

Les informations communiquées aux actionnaires sont également disponibles sur le site [www.beama.be](http://www.beama.be).

Les commissions et frais prélevés par la Société sont détaillés dans les Annexes respectives des différents Compartiments.

Les informations relatives à la fiscalité sont disponibles auprès de la Société et du Service Financier en Belgique.

Pour toute information, l'investisseur peut prendre contact avec AXA Bank Belgium.

### Chili

Toutes les informations fournies par la Société pour l'enregistrement de ses Actions auprès du Chilean Foreign Securities Registry sont à disposition du public aux bureaux de Latin America Asset Management Advisors Ltda. à l'adresse ci-dessous.

Latin America Asset Management Advisors Ltda.  
Magdalena 140, 5th Floor  
Las Condes  
Santiago du Chili  
CHILI

### Danemark

La Société a désigné StockRate Asset Management A/S (société numéro 3072 9722), Sdr. Jernbanevej 18D, 3400 Hillerød, Danemark, à titre de représentant danois.

### France

La Société a été autorisée à commercialiser ses Actions en France. BNP Paribas Securities Services, 3 rue d'Antin 75002 Paris a été désignée en tant que correspondant local (« Agent Centralisateur ») et intermédiaire financier pour la réception des demandes de souscription et de rachat.

#### *Fiscalité*

Nous attirons l'attention des Actionnaires ayant élu résidence fiscale en France sur le fait qu'ils sont tenus de remplir une déclaration d'impôt sur le revenu pour le montant correspondant aux revenus perçus lors de la conversion d'actions entre Compartiments imposables sur les plus-values sur titres.



## **Hong Kong**

La Société est agréée en tant que fonds d'investissement par la Securities and Futures Commission de Hong Kong. La Commission n'assume aucune responsabilité quant à la solidité financière des valeurs en portefeuille ou à l'exactitude des déclarations faites ou des opinions exprimées dans le présent Prospectus.

Le Prospectus est mis à disposition des résidents de Hong Kong au siège du Représentant de la Société à Hong Kong. Veuillez consulter le Document de Vente spécifique à Hong Kong qui contient des informations supplémentaires destinées aux résidents de Hong Kong.

Le représentant de la Société à Hong Kong est AXA Rosenberg Investment Management Asia Pacific Limited sise Suites 5701-4, 57/F, One Island East, 18 Westlands Road, Quarry Bay, Hong Kong.

## **Italie**

### **Représentant de la Société en Italie**

AXA Investment Managers Italia SIM S.p.A  
Corso di Porta Romana, 68  
I-20122 Milan

## **Pays-Bas**

La Société a notifié l'Autorité néerlandaise supervisant les marchés financiers (Autoriteit Financiële Markten) en vertu de la section 17 de la loi sur les sociétés d'investissement (Wet toezicht beleggingsinstellingen). Elle a été autorisée par cette dernière à commercialiser ses Actions aux Pays-Bas.

## **Espagne**

La Société a désigné BNP Paribas Securities Services, Sucursal en España, Ribera del Loira 28, 2804, en tant qu'Agent Commercial et d'Information. Toutes les informations concernant la Société peuvent être obtenues sans frais au siège de l'Agent Commercial et d'Information.

**Annexe 1 : AXA WORLD FUNDS – GLOBAL FLEXIBLE PROPERTY**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – GLOBAL FLEXIBLE PROPERTY</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	AXA Real Estate Investment Managers SGP pour toute exposition aux titres à revenu fixe (y compris toute exposition au risque de change)
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement****Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est de chercher à générer de la performance mesurée en dollars en investissant de manière dynamique dans des actions cotées et des titres de créance émis sur le marché immobilier mondial.

**Politique d'Investissement :**

À travers une approche de gestion active et discrétionnaire, le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant principalement dans des instruments émis sur des marchés de capitaux publics par des entreprises (y compris des sociétés de placement immobilier) du monde entier faisant partie du secteur immobilier. Ces instruments pourront inclure, par exemple, des actions, des obligations, des actions privilégiées et des obligations convertibles. Le secteur immobilier comprend des entreprises qui réalisent des activités telles que la location, l'achat, la vente, le développement, la gestion ou le courtage dans le domaine immobilier.

Les décisions d'investissement reposent sur une combinaison d'analyse macro-économique, sectorielle et spécifique à la société. L'allocation tactique entre les actions et les obligations sera guidée par une analyse économique et des considérations en matière de structure du portefeuille. Le processus de sélection d'émetteurs s'appuie principalement sur une analyse rigoureuse du modèle d'affaires de la société, de sa gouvernance et de son profil général de risque/rendement.

Cette stratégie combine une sélection de titres de type « bottom-up » et, dans une moindre mesure, une analyse « top-down » portant sur la répartition géographique et thématique des actifs.

Le Compartiment investira dans des titres de créance négociables essentiellement notés « *investment grade* » et émis par des gouvernements, des sociétés, des entreprises publiques ou privées et des entités supranationales, y compris des warrants et des titres adossés à des actifs. Le Compartiment pourra également investir dans de tels titres de créance négociables de catégorie « *sub-investment grade* ».

Les titres de catégorie « *investment grade* » auront une notation au moins égale à BBB- chez Standard & Poor's, ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier.

Les titres de catégorie « *sub-investment grade* » auront une notation située entre BB+ et B- chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier. En cas de déclassement des titres au-dessous de B- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, mais considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment pourra investir dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment pourra, à titre accessoire, investir dans des actions émises en dehors du marché immobilier.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Les positions du Compartiment constituant une exposition à tout actif non libellé en dollars américains seront partiellement couvertes contre le dollar.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, tant dans un objectif de couverture que d'investissement, le Compartiment pourra également être exposé à de tels actifs via l'utilisation de produits dérivés, dans les limites fixées dans la section « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

**Recours aux produits dérivés :**

À des fins de couverture, le Compartiment peut négocier des contrats financiers du type CDS sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 % dans des circonstances

de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

## Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions et/ou titres assimilés aux obligations qui présentent un risque de perte du capital investi.

### Facteurs de risque spécifiques

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. Par ailleurs, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

**Risques associés aux investissements internationaux :** Les investissements dans les titres émis ou cotés dans différents pays peuvent nécessiter l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et normes d'information financière, procédures de compensation et de dénouement, taxes sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou des restrictions applicables à ces investissements, des réglementations de contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

**Risques inhérents aux investissements dans des secteurs ou classes d'actifs spécifiques :** Le Compartiment est exposé au risque de concentration de l'immobilier.

**Risques inhérents aux investissements sur les marchés émergents :** Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, différentes pratiques comptables, d'audit et d'information financière). Les titres des marchés émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que des titres similaires disponibles sur les principaux marchés, et les risques relatifs au dénouement des transactions sont plus élevés, notamment les risques de report du calendrier et de tarification.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui ne retireront pas leur argent pendant six ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions							
Classe d'actions	A	AX	E	F	I	M	G
<b>Souscriptions et détention <sup>(1)</sup>(2)</b>							
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>	1 000 000
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>	Aucun
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun

## Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J + 1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

## Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commission de souscription maximum	5,50 %	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

## Payables par la Société

Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	1,40 %	2 %	1,40 %	0,70 %	0,60 %	Aucune <sup>(5)</sup>	0,60 %
	Commissions maximales de distribution	Aucune	Aucune	0,75 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

(1) Souscriptions en USD ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.

(2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :

- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou

- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire peut être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Même si aucune commission de gestion ne sera versée par la Société, la Société de gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement dans le cadre de mandats institutionnels ou de conventions de gestion.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie Généralités du prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la catégorie M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	18/12/2014			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1157401214
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1157401305
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1157401487
	<b>AX</b>	Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1157401560
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1398148863
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1157401644
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1157401727
		Distribution trimestrielle	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1398148947
	<b>F</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1157401990
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1157402022
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1157402295
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1157402378
		Distribution	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1157402451
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1157402618
	<b>I</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1157402881
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1157402964
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1157403004
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1157403186
		Distribution	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1157403269
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1157403343
	Distribution trimestrielle	EUR	ISIN : LU1388909027	
<b>M</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1157403855	
	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1365047627	
<b>G</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1527608845	
Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution confèrent à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »).</p> <p>Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	Le fonds AXA WORLD FUNDS – GLOBAL FLEXIBLE PROPERTY est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et			

	<p>les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, on entend par Jour ouvré un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>	
<p><b>Date de publication</b></p> <p>Juillet 2017</p>		<p><b>Autorité de tutelle</b></p> <p>Commission de Surveillance du Secteur Financier</p>

## Annexe 2 : AXA WORLD FUNDS – MiX in Perspectives

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – MiX in Perspectives</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers UK Limited (Londres)
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif d'investissement :

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme.

Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital mesurée en USD, par le biais d'un portefeuille activement géré constitué d'actions cotées et de titres assimilables d'entreprises qui créent de la valeur financière et sociale en encourageant la mixité hommes-femmes et en tirant parti du rôle croissant joué par les femmes dans l'économie.

#### Politique d'Investissement :

Le Gestionnaire financier cherchera à atteindre les objectifs du Compartiment en investissant dans des actions de sociétés du monde entier, quelle que soit leur capitalisation, qui encouragent la diversité des genres et l'accès des femmes aux postes à responsabilité.

Le Compartiment investit à tout moment au moins les deux tiers de ses actifs nets en actions et titres assimilés émis par des sociétés qui (i) font figure de chefs de file en matière de réduction des écarts entre hommes et femmes et encouragent la diversité ; (ii) disposent d'une forte représentation féminine au niveau de la direction et/ou (iii) font preuve d'un engagement solide vis-à-vis de l'adoption et de la mise en œuvre de politiques favorables aux femmes.

Le gestionnaire financier a recours à une stratégie combinant des analyses macro-économique, sectorielle et spécifique à la société. Le processus de sélection d'actions s'appuie sur une analyse rigoureuse du modèle d'affaires des sociétés, de la qualité de leur gestion, de leurs perspectives de croissance et de leur profil de risque par rapport au rendement, et est axé sur l'enregistrement à moyen ou long termes de bénéfices de la part de ces sociétés démontrant un solide engagement en termes de promotion de l'accès des femmes aux postes à responsabilité. Le processus repose également sur des filtres d'investissements responsables et l'analyse correspondante, ainsi que sur l'évaluation, la surveillance et la mesure de l'impact afin de démontrer que les résultats recherchés ont pu être atteints.

Le Compartiment pourra également investir jusqu'à un tiers de ses actifs nets en Instruments du marché monétaire.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la Section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi dans des titres de participation qui présentent un risque de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

Risques associés aux investissements internationaux : Les investissements dans les titres émis ou cotés dans différents pays peuvent nécessiter l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et financières, procédures de compensation et de dénouement, taxes sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou des restrictions applicables à ces investissements, des réglementations de contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

Risques inhérents aux investissements sur les marchés émergents : Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, différentes pratiques des rapports comptables, financiers et d'audit). Les titres émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que des titres similaires disponibles sur les principaux marchés, et les risques relatifs au dénouement des transactions sont plus élevés, notamment les risques de report du calendrier et de tarification.

Risques de liquidité inhérents aux investissements dans l'univers des petites capitalisations : Investir dans l'univers des petites capitalisations comporte un risque de liquidité spécifique.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».



## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Classe d'actions	Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>					
	A	E	F	I	M	G
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(7)</sup>	1 000 000
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(7)</sup>	Aucun
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J + 1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront considérées avoir été reçues le jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions payables par les Actionnaires						
	Commissions de souscription maximum	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Commission de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions payables par la Société						
	Commissions de gestion annuelles maximales	1,50 %	1,50 %	0,75 %	0,60 %	Aucune <sup>(5)</sup>	0,60 %
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,75 % <sup>(6)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) Souscriptions en USD ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	20/02/2017			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1557118848
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1557118921
		Distribution	EUR	ISIN : LU1557119069
	<b>E</b>	Capitalisation	CHF	ISIN : LU1557119143
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1557119226
		Distribution	EUR	ISIN : LU1557119499
	<b>F</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1557119572
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1557119655
		Distribution	EUR	ISIN : LU1557119739
		Capitalisation	GBP	ISIN : LU1557119812
		Distribution	GBP	ISIN : LU1557119903
		Capitalisation	CHF	ISIN : LU1557120158
		Distribution	CHF	ISIN : LU1557120232
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1557120315
		Distribution	EUR	ISIN : LU1557120588
		Capitalisation	GBP	ISIN : LU1557120661
		Distribution	GBP	ISIN : LU1557120745
		Capitalisation	CHF	ISIN : LU1557120828
	<b>M</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1557131353
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1557131437
<b>G</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1557121123	
Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu. Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – MiX in Perspectives est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, on entend par Jour ouvré un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au public au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.</p>			

La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

**Date de publication**

Juillet 2017

**Autorité de tutelle**

Commission de Surveillance du Secteur Financier

**Annexe 3 : AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON ASIA SELECT INCOME**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON ASIA SELECT INCOME</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Asia Ltd (région administrative spéciale de Hong Kong)
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement****Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme par le biais d'investissements dans des sociétés de la région Asie-Pacifique qui affichent un rendement supérieur à la moyenne et/ou qui visent à accroître leurs dividendes.

Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital mesurée en USD, par le biais d'un portefeuille activement géré constitué d'actions cotées et de titres assimilés, ainsi que d'instruments dérivés.

**Politique d'Investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre l'objectif du Compartiment en investissant au moins 70 % de ses actifs nets dans des actions (y compris les « Real Estate Investment Trusts » fermés ) et des titres assimilés émis par des sociétés de la région Asie-Pacifique, quelle que soit leur capitalisation, qui, de l'avis du Gestionnaire Financier, affichent un rendement supérieur à la moyenne et/ou visent à accroître leurs dividendes.

Dans cette limite de 70 %, le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs nets en Actions A chinoises cotées via le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect.

Les décisions d'investissement reposent sur une combinaison d'analyse spécifique de la société, d'approche thématique et macro-économique, notamment en matière de génération de trésorerie disponible, de rendement et de croissance des dividendes.

Le processus de sélection des actions repose principalement sur une analyse rigoureuse du modèle commercial des sociétés, de la qualité de leur gestion, de la distribution des dividendes, des perspectives de bénéfices et du profil général risque-rendement.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs nets en obligations convertibles et en obligations notées « *investment grade* » ou « *sub-investment grade* » ou encore non notées.

Le Compartiment peut également investir dans des instruments du marché monétaire et des Exchange-Traded Funds (ETFs), des fonds cotés en bourse.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, tant dans un objectif de couverture que d'investissement, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la Section « Restrictions d'Investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

**Profil de risque**

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

**Facteurs de risque spécifiques**

Risque des produits dérivés et niveau de levier : Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais il peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre

impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

**Risques inhérents aux investissements sur les marchés émergents :** Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, différentes pratiques comptables, d'audit et d'information financière). Les titres des marchés émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que des titres similaires disponibles sur les principaux marchés, et les risques relatifs au dénouement des transactions sont plus élevés, notamment les risques de report du calendrier et de tarification.

**Risques associés au marché chinois :** Le Compartiment peut investir sur le marché intérieur chinois, sachant que le cadre juridique de la RPC peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers et que les investissements peuvent s'avérer sensibles à tout changement notable d'orientation politique, sociale ou économique en RPC. Le marché financier chinois est en processus de développement et de changement, ce qui peut entraîner la volatilité des échanges, la difficulté du dénouement et de l'enregistrement des transactions et la difficulté à interpréter et à appliquer les réglementations correspondantes. Ce sont les raisons pour lesquelles les titres chinois peuvent s'avérer nettement moins liquides et plus volatils que ceux de marchés matures, ce qui peut avoir un effet négatif sur le calendrier et le prix d'évaluation liés à l'acquisition et la cession de titres par le Compartiment, ainsi que sur la croissance du capital et donc sur la performance de ses investissements.

**Risques associés à la fiscalité de la RPC :** Concernant tout investissement sur le marché intérieur chinois, le Compartiment pourra être affecté par la législation, les réglementations et les pratiques en matière de fiscalité chinoise, celles-ci pouvant connaître des changements et pouvant entrer en vigueur de manière rétroactive. L'interprétation et l'applicabilité de la législation et des réglementations fiscales par les autorités fiscales chinoises ne sont pas aussi claires que dans le cas de pays plus développés et peuvent varier d'une région à l'autre. En vertu du règlement fiscal en vigueur en Chine, les sociétés chinoises ayant des investissements étrangers peuvent bénéficier de certaines incitations fiscales. Toutefois, rien ne garantit que de telles incitations fiscales ne seront pas abolies dans le futur. Étant donné cette incertitude et dans le but de s'acquitter d'une éventuelle obligation fiscale relative aux plus-values, la Société de gestion se réserve le droit de prévoir l'imposition de tels gains et de retenir l'impôt pour le compte du Compartiment. En outre, la valeur des investissements du Compartiment en RPC et le montant de ses revenus et gains pourraient également être affectés par une hausse des taux d'imposition ou des changements de la base d'imposition.

**Risque de change du RMB :** Certains actifs du Compartiment pourront être investis en placements libellés en RMB. Rien ne garantit que le RMB ne connaîtra aucune dévaluation ou réévaluation. Le RMB n'est actuellement pas une devise librement convertible et est soumis à des contrôles de change et des restrictions, aussi le Compartiment concerné pourra faire l'objet de coûts de transaction supérieurs associés à la conversion monétaire.

**Risques liés à l'investissement via le programme Stock Connect :** Le Compartiment pourra investir sur le marché intérieur chinois via le programme Stock Connect, qui peut faire l'objet de changements, de limitations et de restrictions d'investissement (quota, suspension). Les limitations sous forme de quotas sont applicables tant aux montants quotidiens qu'aux montants totaux et peuvent restreindre l'investissement du Compartiment dans les Actions A. La réglementation chinoise établit que pour qu'un investisseur puisse vendre une action, le compte doit comporter suffisamment d'actions. Dans le cas contraire, le marché boursier chinois rejettera l'ordre de vente concerné. Une vérification pré-négociation sera effectuée sur les ordres de vente d'Actions A afin de s'assurer qu'il n'y a pas de survente. Étant donné cette exigence de vérification pré-négociation, le Compartiment exécutera exclusivement ses opérations par le biais d'un courtier affilié au sous-dépositaire de la Société, qui est un participant à la bourse et n'a peut-être pas la capacité de réaliser des transactions à travers plusieurs courtiers, et aucun changement de courtier ne sera possible sans modification correspondante des accords de sous-dépositaire de la Société.

Il est recommandé à l'investisseur de se reporter aux facteurs de risque spécifiques associés à l'investissement en Chine à la section « Facteurs de risque spécifiques » de la partie générale du Prospectus.

**Risques de liquidité inhérents aux investissements dans l'univers des petites et micro-capitalisations :** Investir dans l'univers des petites et micro-capitalisations comporte un risque de liquidité spécifique.

**Risques inhérents aux investissements dans des pays et zones géographiques spécifiques :** Les Compartiments qui concentrent leurs investissements sur certains pays ou régions géographiques sont par conséquent exposés aux risques inhérents à la concentration d'investissements dans ces régions. Ce type de

stratégie peut avoir des conséquences négatives lorsque les marchés visés chutent ou rencontrent des problèmes de liquidité.

Risques associés aux titres convertibles : Le Compartiment peut investir dans des titres convertibles qui offrent généralement un revenu ou un rendement fixe et pouvant être converti à un prix ou à un taux donné en actions ordinaires ou privilégiées. Bien que dans une moindre mesure qu'avec les titres à revenu fixe, en général, la valeur de marché des titres convertibles a tendance à baisser lorsque les taux d'intérêt augmentent. En raison de la spécificité de la conversion, la valeur de marché des titres convertibles a également tendance à varier avec les fluctuations de la valeur de marché des actions sous-jacentes ordinaires ou privilégiées.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

#### Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions						
Classe d'actions	A	E	F	I	M	G
<b>Souscriptions et détention</b> <sup>(1)(2)</sup>						
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>	1 000 000
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>	Aucun
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun

#### Souscription, rachat et conversion d'actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J + 1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

Commissions payables par les Actionnaires							
Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commission de souscription maximum	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

Commissions payables par la Société							
Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	1,50 %	1,50 %	0,75 %	0,60 %	Aucune <sup>(5)</sup>	0,60 %
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,75 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

(1) Souscriptions en USD ou l'équivalent dans la devise correspondante de la Classe d'Actions visée.

(2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :  
- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou  
- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

(5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

(6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.

(7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.

(8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.



Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	27/05/2016			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1398139441
		Distribution	USD	ISIN : LU1398139524
		Distribution Mensuelle	USD	ISIN : LU1398139797
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1398139870
		Distribution	EUR	ISIN : LU1398139953
		Capitalisation	CHF	ISIN : LU1398140027
		Distribution Mensuelle	SGD	ISIN : LU1398140290
		Distribution Mensuelle	HKD	ISIN : LU1398140373
		Distribution Mensuelle	CNH	ISIN : LU1398140530
		Distribution Mensuelle	AUD	ISIN : LU1398140613
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1398140704
		Distribution Trimestrielle	EUR	ISIN : LU1398140886
	<b>F</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1398140969
		Distribution	USD	ISIN : LU1398141009
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1398141181
		Distribution	EUR	ISIN : LU1398141264
		Capitalisation	CHF	ISIN : LU1398141348
		Capitalisation	GBP	ISIN : LU1398141421
		Distribution Trimestrielle	GBP	ISIN : LU1398141694
	<b>I</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1398141777
		Distribution Trimestrielle	USD	ISIN : LU1398141850
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1398141934
		Distribution	EUR	ISIN : LU1398142072
		Capitalisation	GBP	ISIN : LU1398142155
		Distribution Trimestrielle	GBP	ISIN : LU1398142239
		Capitalisation	CHF	ISIN : LU1398142312
		Capitalisation	SGD	ISIN : LU1398142403
		Capitalisation	HKD	ISIN : LU1398142585
	<b>M</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1398142668
	<b>G</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU 1527608175
Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions			

	<p>« Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise. Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON ASIA SELECT INCOME est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>Pour ce Compartiment, un Jour ouvré sera un jour auquel les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et à Hong Kong.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p>
<b>Date de publication</b>	<b>Autorité de tutelle</b>
Juillet 2017	Commission de Surveillance du Secteur Financier

**Annexe 4 : AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROPE REAL ESTATE SECURITIES**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROPE REAL ESTATE SECURITIES (Anciennement Axa World Funds – Aedificandi)</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement****Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme. Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital mesurée en euro, à partir d'un portefeuille activement géré constitué d'actions cotées et titres assimilés, ainsi que d'instruments dérivés sur ces titres.

**Politique d'Investissement :**

Le Compartiment cherchera à atteindre ses objectifs en investissant de manière permanente dans d'un minimum de deux tiers des actifs totaux du Compartiment dans des titres négociables émis par les entreprises actives sur le marché de l'immobilier, domiciliées ou qui exercent une part prépondérante de leur activité économique en Europe.

Cette stratégie combine une approche « bottom-up » procédant d'une sélection de titres rigoureuse et, dans une moindre mesure, une analyse « top-down » portant sur la répartition géographique des actifs.

Le portefeuille du Compartiment sera investi en titres cotés du secteur immobilier, principalement négociés sur les Marchés Réglementés des États membres. Le Compartiment pourra, à titre accessoire, investir sur des marchés en dehors de l'UE.

Nonobstant les limites exposées dans la section « Restrictions d'investissement » du Prospectus, le Compartiment ne pourra pas investir plus de 5 % de ses actifs en OPCVM et/ou autres OPC.

Pour les besoins d'une gestion efficace et de couverture, le Compartiment pourra s'exposer à ces entreprises via l'utilisation de produits dérivés dans les limites fixées dans la section « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

**Profil de risque**

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

**Facteurs de risque spécifiques**

**Risques inhérents aux investissements dans des secteurs ou classes d'actifs spécifiques :** Le Compartiment est exposé au risque de concentration de l'immobilier.

**Horizon d'investissement**

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions					
Catégorie d'action	A	E	F	I	M

Souscriptions et détention <sup>(1) (2)</sup>					
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(9)</sup>
Investissement ultérieur minimal	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(9)</sup>
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(4)</sup>	Commission de souscription maximum	5,50 % <sup>(3)</sup>	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de conversion maximum <sup>(5)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Payables par la Société

Charges régulières <sup>(7)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	1,50 %	1,50 %	0,75 %	0,60 %*	Aucune <sup>(6)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,75 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

(1) **Souscriptions** en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.

(2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

(3) La commission de souscription maximum applicable aux Actions de Classe A Distribution Trimestrielle USD couvertes (95 %) et aux Actions de Classe A Distribution Trimestrielle HKD couvertes (95 %) s'élève à 5,25 % au lieu de 5,5 %.

(4) Les **charges exceptionnelles** présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(5) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :

- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

- (6) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais de commissions de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (7) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (8) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (9) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques					
<b>Date de création du Compartiment</b>	<b>16/08/2005</b>				
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0216734045	
		Distribution	EUR	ISIN : LU0216734805	
		Capitalisation	Couverte USD (95 %)	ISIN : LU1042830981	
		Distribution Trimestrielle	Couverte USD (95 %)	ISIN : LU1105446931	
		Distribution Trimestrielle	Couverte HKD (95 %)	ISIN : LU1105447079	
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0216736503	
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0216737063	
		Distribution	EUR	ISIN : LU0216737576	
		Capitalisation	Couverte USD (95 %)	ISIN : LU1042831013	
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0227125514	
		Capitalisation	Couverte EUR (95 %)*	ISIN : LU0451400328	
		Capitalisation	Couverte USD (95 %)	ISIN : LU1390071071	
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0965102170	
	<p>* Les actions de catégorie « I » - Capitalisation : les actions « Couverte EUR » seront au moins couvertes à 95 % par rapport aux devises constituant l'indicateur de référence du Compartiment, le FTSE Epra/Nareit Europe Capped (à 10 %). Outre cette stratégie de couverture, le Gestionnaire financier peut exposer le portefeuille à des transactions actives en devises qui peuvent être très différentes de l'exposition en devise de l'indicateur de référence.</p> <p>Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.</p>				
	<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Administrateurs déterminent chaque année, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.				
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg				

<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROPE REAL ESTATE SECURITIES est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<b>Date de publication</b>  Juillet 2017	<b>Autorité de tutelle</b>  Commission de Surveillance du Secteur Financier

**Annexe 5 : AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON GLOBAL REAL ESTATE SECURITIES**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON GLOBAL REAL ESTATE SECURITIES (Anciennement AXA World Funds – Aedificandi Global)</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement****Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme.

Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital mesurée en euro, à partir d'un portefeuille activement géré constitué d'actions cotées et titres assimilés, ainsi que d'instruments dérivés.

**Politique d'Investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant en permanence au moins deux tiers des actifs totaux du Compartiment dans des titres négociables émis par des entreprises internationales actives dans le secteur de l'immobilier.

Cette stratégie combine une sélection de titres de type « bottom-up » et, dans une moindre mesure, une analyse « top-down » portant sur la répartition géographique et thématique des actifs.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment pourra également s'exposer aux actions et titres apparentés, aux obligations et autres produits de taux, ainsi qu'à des indices et des devises via l'utilisation de produits dérivés dans les limites fixées dans la section « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

**Profil de risque**

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

**Facteurs de risque spécifiques**

**Risques inhérents aux investissements sur les marchés émergents :** Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, différentes pratiques comptables, d'audit et financières). Les titres émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que des titres similaires disponibles sur les principaux marchés, et les risques relatifs au dénouement des transactions sont plus élevés, notamment les risques de report du calendrier et de tarification.

**Risques associés aux investissements internationaux :** Les investissements dans les titres émis ou cotés dans différents pays peuvent nécessiter l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et financières, procédures de compensation et de dénouement, taxes sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou des restrictions applicables à ces investissements, des réglementations de contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

**Risques inhérents aux investissements dans des secteurs ou classes d'actifs spécifiques :** Le Compartiment est exposé au risque de concentration de l'immobilier.

**Horizon d'investissement**

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques »

<b>Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment</b>
---

<b>Actions</b>					
Classe d'actions	A	E	F	I	M

<b>Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup></b>					
<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun

<b>Souscription, rachat et conversion d'Actions</b>
<p>Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.</p> <p>Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J + 1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.</p> <p>Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.</p>

<b>Commissions payables par les Actionnaires</b>						
<b>Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup></b>	<b>Commission de souscription maximum</b>	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	<b>Commission de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commission de conversion maximum <sup>(4)</sup></b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

<b>Payables par la Société</b>						
<b>Charges régulières <sup>(6)</sup></b>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	2 %	2 %	1 %	0,80 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,50 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) **Souscriptions** en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :
- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire peut être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.



- (5) Même si aucune commission de gestion ne sera versée par le Fonds, la Société de gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement dans le cadre de mandats institutionnels ou de conventions de gestion.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie Généralités du prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la catégorie M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	29/08/2006			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0266012235
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0266012318
		Capitalisation	SGD	ISIN : LU0964943434
		Distribution Mensuelle	USD	ISIN : LU1105446345
		Distribution	EUR	ISIN : LU1084960456
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0266012409
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0266012581
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0266012664
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0296618712
		Distribution	Couverte GBP (95 %)	ISIN : LU1013825242
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0295686348
Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON GLOBAL REAL ESTATE SECURITIES est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, on entend par Jour ouvré un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>			

	<p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<b>Date de publication</b> Juillet 2017	<b>Autorité de tutelle</b> Commission de Surveillance du Secteur Financier

**Annexe 6 : AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROZONE**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROZONE (Anciennement AXA World Funds – Euro Core Equities)</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement****Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme.

Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital mesurée en euro, à partir d'un portefeuille activement géré constitué d'actions cotées et titres assimilés, ainsi que d'instruments dérivés.

**Politique d'Investissement :**

Le Gestionnaire financier cherchera à atteindre les objectifs du Compartiment en investissant dans des sociétés à forte, moyenne et faible capitalisation domiciliées dans la zone euro.

Le Compartiment est investi en permanence pour un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions, titres assimilés à des actions, certificats d'investissement et certificats d'investissement coopératifs émis par des sociétés domiciliées dans l'Espace économique européen (à savoir, titres ou droits éligibles au plan d'épargne en actions français), incluant au minimum 60 % du marché de la zone euro et au maximum 25 % de ses actifs dans des sociétés situées en dehors de cette zone.

Le Compartiment investira moins de 25 % de ses actifs en Instruments du marché monétaire et jusqu'à 10% de ses actifs en titres de créance convertibles et traditionnels.

Cette stratégie combine une approche « bottom-up » à une approche thématique.

La proportion des actifs dans lesquels le Compartiment pourra être investi et/ou exposé sur un marché donné ne fait l'objet d'aucune restriction.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la Section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

**Objectif d'investissement sous-jacent pour la catégorie d'actions SolEx :**

L'objectif d'investissement sous-jacent de la catégorie d'actions SolEx est semblable à celui des autres catégories d'actions du compartiment, à savoir réaliser une plus-value à long terme en investissant dans des sociétés de grande, moyenne ou petite capitalisation domiciliées dans la zone euro. Dans le cas de la catégorie d'actions SolEx, cependant, l'objectif est aussi de systématiquement et partiellement couvrir l'effet de toute chute brutale et importante des indices actions européens. En ce qui concerne la catégorie d'actions SolEx uniquement, la couverture systématique et partielle de l'exposition du portefeuille au marché actions européen sera mise en œuvre à travers une couverture active en instruments dérivés sur indice actions.

**Utilisation des instruments dérivés :**

Dans le but de réaliser l'objectif d'investissement sous-jacent de la catégorie d'actions SolEx, le compartiment aura recours à des instruments financiers dérivés. La grande variété d'instruments financiers dérivés susceptibles d'être utilisés par le Compartiment inclut des swaps de rendement total (c'est-à-dire un contrat financier bilatéral par lequel une contrepartie reçoit la performance du titre sous-jacent et paie une performance du marché monétaire augmentée des coûts de couverture), des futures sur indices actions cotés, et des options sur indice actions cotées ou de gré à gré. Le Compartiment peut souscrire des contrats d'échange sur rendement total (*total return swaps*) ou d'autres instruments financiers dérivés ayant des caractéristiques similaires. Ces opérations ont pour objectif de transférer à une contrepartie le rendement total de l'indice Eurostoxx 50<sup>®</sup> en échange d'un versement de taux d'intérêt. La Classe d'Actions SolEx peut souscrire lesdites opérations avec toute institution financière éligible, sous réserve que ladite institution ait été sélectionnée par le Gestionnaire financier en accord avec sa politique d'exécution des ordres publiée sur son site Internet.

Le choix entre les différents types d'instrument sera fondé sur des facteurs incluant, mais pas seulement, la liquidité, le coût, l'efficacité, la capacité à négocier rapidement, la taille, la maturité de l'investissement, etc.

## Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

### Définition spécifique du risque

**Facteur de risque lié au risque action pour la catégorie d'actions SolEx :** Le but de la couverture en instruments dérivés sur indice actions mise en place au niveau de la catégorie d'actions SolEx est de partiellement couvrir l'effet de toute chute brutale et importante des indices boursiers européens en achetant systématiquement (ou en souscrivant) des instruments dérivés cotés ou de gré à gré. Ainsi, dans le cas d'une chute brutale et importante des indices actions européens, la valeur de marché de la couverture en instruments dérivés sur indice actions aura tendance à augmenter et à compenser partiellement la chute de la valeur de marché des actions qui composent le portefeuille du compartiment. L'effet d'une chute brutale et importante des indices boursiers européens sur la valeur liquidative par action de la catégorie SolEx sera souvent plus limité que l'effet de la même fluctuation sur les actions standard. Cependant, dans le cas d'une hausse des indices actions européens, la valeur de marché de la couverture en instruments financiers sur indice boursier aura tendance à décliner, ce qui affectera partiellement la valeur liquidative des actions de la catégorie SolEx. Par conséquent l'effet de la hausse des marchés boursiers européens sur la valeur liquidative des actions de la catégorie SolEx est souvent plus limité que l'effet de la même hausse sur la valeur liquidative des actions standard.

De plus il existe une corrélation imparfaite entre l'indice boursier européen utilisé comme sous-jacent dans la couverture en instruments dérivés, et les actions dans lesquelles le compartiment aura investi.

Il n'existe aucune garantie que l'objectif d'investissement sous-jacent de la catégorie d'actions SolEx sera atteint. En ce qui concerne les actions standard, tout investisseur dans les actions de la catégorie SolEx peuvent subir des pertes et le capital investi n'est ni garanti ni protégé. Il existe un risque de perte de capital, limité au capital investi.

**Risques dérivés et effet de levier :** La catégorie d'actions SolEx peut utiliser, à des fins d'investissement ou de couverture, des dérivés cotés ou négociés de gré à gré. Lesdits instruments sont volatils et exposés à divers types de risque, incluant mais pas seulement le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et le risque opérationnel. De plus, l'utilisation de dérivés peut impliquer un effet de levier important et, dans certains cas, générer un risque de perte important. Par ailleurs l'investissement dans des dérivés de gré à gré peut présenter une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'évaluer la valeur de ladite position et de son exposition au risque. Pour ces raisons, il ne peut exister aucune garantie que les stratégies utilisant des instruments dérivés atteindront l'objectif attendu.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

<b>Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment</b>
---

<b>Actions</b>					
Classe d'actions	A	E	F	I	M

<b>Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup></b>					
<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(9)</sup>
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(9)</sup>
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun

<b>Souscription, rachat et conversion d'Actions</b>
<p>Indépendamment du montant d'investissement et de détention minimum qui est décrit ci-dessus pour chaque catégorie d'actions, le seuil de capital minimum permanent de la Classe d'Actions SolEx est de 5 000 000 d'euros, ou l'équivalent dans la Devise de référence correspondante. Si le capital de la Classe d'Actions SolEx tombe en dessous du seuil de capital minimum permanent de la Classe d'Actions SolEx, l'objectif de la stratégie de la Classe d'Actions SolEx ne peut être atteint. Dans ce cas, la Société se réserve le droit de fermer ladite Classe d'Actions SolEx.</p> <p>Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.</p> <p>Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.</p> <p>Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.</p>

<b>Commissions payables par les Actionnaires</b>						
<b>Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup></b>	<b>Commission de souscription maximum</b>	5,50 %	Aucun	2 %	Aucune	Aucune
	<b>Commission de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commission de conversion maximum <sup>(4)</sup></b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

<b>Commissions payables par la Société</b>						
<b>Charges régulières <sup>(6)</sup></b>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	1,50 %	1,50 %	0,75 %	0,70 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,75 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %
	<b>Commissions annuelles maximales liées à la catégorie d'actions SolEx <sup>(8)</sup></b>	Aucune	Aucune	Aucune	0,30 %	Aucune

(1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.

(2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F dans des cas particuliers. Toutefois, les Administrateurs se réservent le droit de convertir les Actions de catégorie I détenues en actions de catégorie F si la souscription initiale minimale n'est pas atteinte dans un délai d'un an conformément au Prospectus.

(3) Les Charges exceptionnelles indiquées sont les plus élevées que vous puissiez avoir à payer, les plus élevées qui puissent être prélevées sur votre investissement avant investissement. Renseignez-vous auprès de votre Conseiller ou de votre Distributeur pour savoir précisément quelles sommes vous seront facturées.

(4) Commissions de conversion : aucune, sauf dans les cas suivants :

- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou

- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Dues au gestionnaire financier chargé de la gestion de la catégorie d'actions SolEx, et calculées comme un pourcentage de l'actif net de la catégorie d'actions correspondante.
- (9) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	15/10/2008			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0389656892
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0964938947
		Distribution	EUR	ISIN : LU0753923209
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0389656975
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0389657197
	<b>I</b>	Distribution	EUR	ISIN : LU0389657270
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0389657353
		Capitalisation	EUR SolEx	ISIN : LU0684982449
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0964939085
	<b>M</b>	Distribution	EUR	ISIN : LU0389657510
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0389657601
		Distribution	EUR	ISIN : LU0965101958
	Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.			
	<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Administrateurs déterminent chaque année, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de distribution.</p> <p>Les Actions de capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>		
<b>Informations fiscales</b>	<p>Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.</p> <p>Ce compartiment est éligible au plan d'épargne en actions français (PEA) pour les investisseurs français.</p>			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			



<p><b>Autre</b></p>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROZONE est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce compartiment un jour ouvré sera un jour auquel les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg, à l'exception du 31 décembre.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription en nature et le rachat en nature des actions de la catégorie SolEx du présent compartiment ne sont pas autorisés.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<p><b>Date de publication</b></p> <p>Juillet 2017</p>	<p><b>Autorité de tutelle</b></p> <p>Commission de Surveillance du Secteur Financier</p>

## Annexe 7 : AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROZONE RI

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROZONE RI</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif d'Investissement :

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme.

Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital mesurée en euro, à partir d'un portefeuille activement géré constitué d'actions cotées et titres assimilés, ainsi que d'instruments dérivés.

#### Politique d'Investissement :

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant dans des sociétés, quelle que soit leur capitalisation, domiciliées dans la zone euro. Il sélectionnera des sociétés associant la performance financière au respect de critères d'investissement responsable reposant sur trois fondements : environnement, social et gouvernance d'entreprise.

Le Compartiment investira essentiellement dans des actions émises par des sociétés domiciliées ou qui réalisent la plupart de leurs activités dans la zone euro, et au maximum 10 % de ses actifs dans des sociétés situées en dehors de cette zone, y compris sur des marchés émergents.

Le Compartiment ne pourra investir plus d'un tiers de ses actifs en Instruments du marché monétaire.

La proportion des actifs dans lesquels le Compartiment pourra être investi et/ou exposé sur un marché donné ne fait l'objet d'aucune restriction.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la Section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

**Risques de liquidité inhérents aux investissements dans l'univers des petites et micro-capitalisations :** Investir dans l'univers des petites et micro-capitalisations comporte un risque de liquidité spécifique.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions				
Classe d'actions	A	E	F	M
<b>Souscriptions et détention</b> <sup>(1)(2)</sup>				
<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	Aucun	100 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	Aucun	5 000	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	Aucun	100 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	Aucun	5 000	Aucun

## Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

## Commissions payables par les Actionnaires

<b>Charges exceptionnelles</b> <sup>(3)</sup>	<b>Commissions de souscription maximum</b>	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune
	<b>Commission de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commissions de conversion maximum</b> <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

## Commissions payables par la Société

<b>Charges régulières</b> <sup>(6)</sup>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	1,50 %	1,50 %	0,75 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,75 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés à la Classe F ou les modifier.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
Date de création du Compartiment	03/11/2010			
Informations sur les actions	A	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0545089723
	E	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0545089996
	F	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0545090143
	M	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0545090226
	Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.			
Politique en matière de dividendes	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
Informations fiscales	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
Dépositaire du Compartiment	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
Réviseur d'entreprises du Compartiment	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
Autre	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROZONE RI est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, on entend par Jour ouvré un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et en France.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>			

**Date de publication**

Juillet 2017

**Autorité de tutelle**

Commission de Surveillance du Secteur  
Financier

## Annexe 8 : AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROPE

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROPE (Anciennement AXA World Funds – European Core Equities)</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif d'Investissement :

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme.

Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital mesurée en euro, à partir d'un portefeuille activement géré constitué d'actions cotées et titres assimilés, ainsi que d'instruments dérivés.

#### Politique d'Investissement :

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant dans des sociétés à forte, moyenne et faible capitalisation domiciliées dans la zone géographique européenne.

Le portefeuille est en permanence investi au minimum à hauteur de 75 % dans des actions, titres assimilés à des actions, certificats d'investissement et certificats d'investissement coopératif émis par des sociétés domiciliées dans l'Espace économique européen (à savoir, des titres ou droits éligibles au plan d'épargne en actions français (PEA)) et pour moins de 25 % dans des sociétés non domiciliées dans ledit espace.

Le Compartiment investira moins de 25 % de ses actifs en Instruments du marché monétaire ni plus de 10 % en titres de créance convertibles et traditionnels.

Cette stratégie combine une approche « bottom-up » à une approche thématique.

La proportion des actifs dans lesquels le Compartiment pourra être investi et/ou exposé sur un marché donné ne fait l'objet d'aucune restriction.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la Section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions					
Classe d'actions	A	E	F	I	M
<b>Souscriptions et détention</b> <sup>(1)(2)</sup>					
<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun

## Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions ultérieures peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

## Commissions payables par les Actionnaires

<b>Charges exceptionnelles</b> <sup>(3)</sup>	<b>Commissions de souscription maximum</b>	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	<b>Commission de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commissions de conversion maximum</b> <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

## Commissions payables par la Société

<b>Charges régulières</b> <sup>(6)</sup>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	1,50 %	1,50 %	0,75 %	0,70 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,75 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.



- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	15/10/2008			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0389655811
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0964939168
		Capitalisation	SGD	ISIN : LU0964943608
		Distribution	EUR	ISIN : LU1002646096
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0389656033
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0389656116
		Distribution	EUR	ISIN : LU0389656207
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0389656389
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0964939242
		Distribution	EUR	ISIN : LU0389656462
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0389656629
		Distribution	EUR	ISIN : LU0879469673
Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller. Le Compartiment est éligible au plan d'épargne en actions (« PEA ») destiné aux investisseurs français.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROPE est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le</p>			

	<p>Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<b>Date de publication</b> Juillet 2017	<b>Autorité de tutelle</b> Commission de Surveillance du Secteur Financier

**Annexe 9 : AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROPE FLEXIBLE**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROPE FLEXIBLE</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers UK Ltd
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement****Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est d'offrir aux investisseurs des rendements positifs à moyen et à long termes à partir d'un portefeuille activement géré constitué d'actions cotées et de titres assimilés, dans le but de profiter des conditions de marché boursier favorables tout en limitant le risque de perte de capital dans des conditions défavorables.

**Politique d'Investissement :**

Pour atteindre les objectifs du Compartiment, le Gestionnaire financier investira dans un portefeuille de titres de sociétés européennes cotées, quelle que soit leur capitalisation. Le Compartiment pourra également investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans d'autres zones géographiques, y compris les marchés d'actions émergents.

Les décisions d'investissement reposent sur une analyse d'éléments macroéconomiques, sectoriels et spécifiques à la société. Le processus de sélection des actions repose sur un travail de recherche fondamentale ascendante qui analyse le modèle commercial des sociétés, la qualité de leur gestion et leurs perspectives de bénéfices.

L'exposition globale en actions du Compartiment vis-à-vis du marché sera comprise entre 0 % et 100 % de ses actifs et sera effectuée par le biais de stratégies de couverture. Afin de limiter l'impact de changements défavorables des conditions de marché actions sur le capital du Compartiment, le Gestionnaire financier pourra ajuster l'exposition globale au risque de marché actions en procédant à la couverture de risque par pays, secteur et titre individuel, en ayant principalement recours aux contrats d'échange sur rendement total (« TRS », de l'anglais « *total return swap* ») sur indices et sur titres d'entreprises individuelles, ainsi que par le biais de futures cotés sur les principaux indices de marché et/ou d'autres instruments dérivés de gré à gré. Si le Gestionnaire financier estime qu'il existe un risque de changement défavorable important des conditions de marché actions, le Compartiment pourra avoir ses actifs sous forme de trésorerie et équivalents de trésorerie et/ou d'instruments du marché monétaire. Les décisions relatives au niveau d'exposition globale au marché actions dépendront des conclusions du processus d'investissement critique et rigoureux visant à évaluer les perspectives du marché.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC (y compris de fonds cotés en bourse (ETF) liés à la performance de l'or et/ou du platine).

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

**Recours aux produits dérivés :**

Le Gestionnaire financier aura recours à des instruments financiers dérivés non seulement à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille, mais aussi pour mettre en œuvre sa politique d'investissement et atteindre son objectif d'investissement, toujours dans les limites établies à la section « Restrictions d'investissement ».

Afin de réaliser ses objectifs de gestion, et notamment pour être exposé aux actions, le Compartiment peut, en tant qu'alternative à l'investissement direct, souscrire à des contrats d'échange sur rendement total (« TRS », de l'anglais « *total return swap* »). Le Compartiment peut souscrire des TRS ou d'autres instruments financiers dérivés ayant des caractéristiques similaires. Les TRS sont des contrats financiers bilatéraux dont l'objet est d'échanger des paiements périodiques spécifiques sur une période donnée. Une partie effectue des paiements basés sur le rendement total d'un sous-jacent déterminé (par exemple un indice de référence). L'autre partie effectue des paiements périodiques fixes ou variables. Les paiements effectués par les deux parties sont fondés sur le même montant notionnel et les opérations sont réglées en espèces.

Le Compartiment peut souscrire à des opérations dont l'objet est de transférer à une contrepartie, ou de recevoir de ladite contrepartie, le rendement total issu d'actifs uniques ou de paniers d'actifs sur des actions et des indices d'actions, en échange du rendement total des paiements de taux d'intérêt.

Le Compartiment peut souscrire des TRS d'indice, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces TRS peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

Le Compartiment peut souscrire lesdits contrats avec toute institution financière éligible, sélectionnée par le Gestionnaire financier en accord avec sa politique d'exécution des ordres qui est publiée sur son site Internet.

## Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

### Facteurs de risque spécifiques

Risque des produits dérivés et niveau de levier : Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

Risques inhérents aux investissements sur les marchés émergents : Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, différentes pratiques comptables, d'audit et financières). Les titres émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que des titres similaires disponibles sur les principaux marchés, et les risques relatifs au dénouement des transactions sont plus élevés, notamment les risques de report du calendrier et de tarification.

Risques de liquidité inhérents aux investissements dans l'univers des petites et micro-capitalisations : Investir dans l'univers des petites et micro-capitalisations comporte un risque de liquidité spécifique.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant cinq ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions						
Classe d'actions	A	E	F	I	M	G
<b>Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup></b>						
<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(3)</sup>	1 000 000
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun

## Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

## Commissions payables par les Actionnaires

<b>Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup></b>	<b>Commission de souscription maximum</b>	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commission de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commission de conversion maximum <sup>(4)</sup></b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

## Commissions payables par la Société

<b>Charges régulières <sup>(6)</sup></b>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	1,20 %	1,20 %	0,65 %	0,60 %	Aucune <sup>(5)</sup>	0,60 %
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,75 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

## Commissions de performance

La Société de gestion est en droit de percevoir une commission de performance (la « Commission de performance ») qui sera calculée à chaque période de référence (une « Période de référence »).

□ La première Période de référence a commencé le 29 avril 2016 et se terminera le 31 décembre 2016. Les Périodes de référence suivantes correspondent à l'exercice comptable de la Société et ont une durée d'un an.

□ Calcul de la performance : Chaque Jour d'évaluation, si la surperformance est positive, une provision au titre de la commission de performance équivalente à 10 % de la surperformance sera prélevée. Si la surperformance est positive mais inférieure à celle du Jour d'évaluation précédent, ladite provision sera ajustée par des reprises sur provisions jusqu'à concurrence du total des provisions déjà accumulées.

□ La surperformance se définit comme la différence entre la Valeur liquidative d'un Compartiment, nette de frais et commissions à l'exception des Commissions de performance, et la valeur la plus haute entre celle du Fonds de référence et celle du Fonds « High Water Mark ». Si la valeur du Fonds de référence est inférieure à celle du Fonds « High Water Mark », le calcul de la surperformance correspondra à la différence entre la Valeur liquidative du Compartiment et la valeur du Fonds « High Water Mark ». La performance du Fonds de référence est égale à celle de l'« indice de référence ». Le Fonds « High Water Mark » reflète le niveau le plus haut atteint par la Valeur liquidative du Compartiment auquel une Commission de performance a été versée.

Par ailleurs, les éléments suivants doivent être répliqués dans le Fonds de référence et dans le Fonds « High Water Mark » :

- La même variation des souscriptions qu'au niveau du Compartiment,
- En cas de rachat d'Actions ou de paiement de dividendes, la valeur du Fonds de référence et celle du Fonds « High Water Mark » seront réduites selon la formule suivante : Le montant du rachat ou du dividende distribué divisé par la Valeur liquidative totale du Compartiment.

Au terme de la Période de référence, pour autant qu'une provision au titre de la Commission de performance ait été prélevée, les commissions de performance seront dues à la Société de gestion. La valeur du Fonds de référence et celle du Fonds « High Water Mark » seront ajustées sur la Valeur liquidative du Compartiment correspondant à la période suivante. S'il ne reste aucune

provision au terme de la période de référence, aucune Commission de performance n'est versée à la Société de gestion, la valeur du Fonds « High Water Mark » demeure inchangée et celle du Fonds de référence est ajustée sur la Valeur liquidative du Compartiment correspondant à la période suivante. Par conséquent, la valeur du Fonds « High Water Mark » reste égale à la Valeur liquidative du Compartiment telle qu'enregistrée à la date du dernier versement de Commission de performance, ou à la Valeur liquidative initiale du Compartiment si aucune Commission de performance n'a été versée dans le passé. En cas de rachat d'Actions ou paiement de dividendes, une partie de la provision au titre de la Commission de performance sera due à la Société de gestion. Elle correspond au montant du rachat ou du dividende distribué divisé par la Valeur liquidative totale du Compartiment. L'indice de référence utilisé aux fins de comparaison est l'EONIA Cap + 200 points de base brut pour les Classes d'actions libellées en euros. Pour les classes d'actions non couvertes et non libellées en euros, le Fonds de référence est le Fonds de référence en euros converti dans la devise de la Classe d'actions. Pour la classe d'actions couverte non libellée en euros, l'indice de référence aux fins de comparaison est :

- le plafond du taux des fonds fédéraux au jour le jour + 200 points de base, en chiffres bruts, pour les classes d'actions couvertes libellées en USD ;
- le plafond du taux Libor CHF au jour le jour + 200 points de base, en chiffres bruts, pour les classes d'actions couvertes libellées en CHF ;
- le taux SONIA + 200 points de base, en chiffres bruts, pour les classes d'actions couvertes libellées en GBP.

Le souscripteur doit être conscient du fait que dans le cas d'actions non libellées en euro, la performance de l'indice de référence peut être négative en raison de l'impact de la conversion de la devise de base en devise de la Classe d'actions. Les investisseurs voudront cependant bien noter que dans certaines circonstances, une surperformance globale du Fonds pourra donner lieu au paiement d'une Commission de performance à la Société de gestion même si la performance individuelle de certains investisseurs s'avère inférieure à celle de l'indice de référence.

- (1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la devise correspondante de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un Actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment ; ou
  - lorsqu'un Actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'Actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, charges et Frais de Service Appliqués. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	10/05/2016			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1395480517
		Distribution	EUR	ISIN : LU1395480608
		Capitalisation	USD	ISIN : LU1395480780
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1395480863
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU1395480947
		Distribution	USD couverte (95 %)	ISIN : LU1395481085
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1395481242
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1395481325
		Distribution	EUR	ISIN : LU1395481598
		Capitalisation	USD	ISIN : LU1395481671
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU1395481754
		Distribution	USD couverte (95 %)	ISIN : LU1395481838
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1395481911
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1395482133
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1395482216
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1395482307
		Distribution	EUR	ISIN : LU1395482489
		Capitalisation	USD	ISIN : LU1395482562
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU1395482646
		Distribution	USD couverte (95 %)	ISIN : LU1395482729
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1395482992
Capitalisation		GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1395483024	
Capitalisation		CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1395483297	
<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1395483453	
<b>G</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1527608258	
Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise. Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			



<p><b>Autre</b></p>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROPE FLEXIBLE est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, on entend par Jour ouvré un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et au Royaume-Uni.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<p><b>Date de publication</b></p> <p>Juillet <u>2017</u></p>	<p><b>Autorité de tutelle</b></p> <p>Commission de Surveillance du Secteur Financier</p>

## Annexe 10 : AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EURO RELATIVE VALUE

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EURO RELATIVE VALUE (Anciennement AXA World Funds – Euro Value Equities)</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif d'Investissement :

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme.

Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital mesurée en euro, à partir d'un portefeuille activement géré constitué d'actions cotées et titres assimilés, ainsi que d'instruments dérivés.

#### Politique d'Investissement :

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant dans des sociétés disposant de tout type de capitalisation, principalement dans des sociétés de grande et moyenne taille situées dans la zone euro, et au maximum 10 % des actifs du Compartiment dans des sociétés situées en dehors de cette zone.

Le Gestionnaire financier investira en permanence au moins 66 % de la totalité des actifs du Compartiment en actions libellées en euro.

Le Compartiment ne pourra investir plus d'un tiers de ses actifs en Instruments du marché monétaire ni plus de 10 % en titres de créance convertibles et classiques, y compris, mais pas uniquement, des titres d'emprunt d'État qui peuvent être émis ou garantis par tout pays (y compris son gouvernement, toute autorité locale ou nationale de ce pays) avec une notation de crédit inférieure à la notation de catégorie « *investment grade* » et/ou non notés.

La proportion des actifs dans lesquels le Compartiment pourra être investi et/ou exposé sur un marché donné ne fait l'objet d'aucune restriction.

En dépit des restrictions indiquées à la section « Restrictions d'Investissement », le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la Section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

**Risques de liquidité inhérents aux investissements dans l'univers des petites et micro-capitalisations :** Investir dans l'univers des petites et micro-capitalisations comporte un risque de liquidité spécifique.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions				
Classe d'actions	A	E	F	M

Souscriptions et détention <sup>(1) (2)</sup>				
Montant minimal de souscription initiale	Aucune	Aucune	100 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Investissement ultérieur minimum	Aucune	Aucune	5 000	Aucune
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucune	Aucune	100 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucune	Aucune	5 000	Aucune

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	1,50 %	1,50 %	0,75 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,75 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés à la Classe F ou les modifier.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants : - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou  
- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	<b>01/04/1988</b>			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0073680463
		Distribution	EUR	ISIN : LU0073680380
		Capitalisation	SGD	ISIN : LU0964943517
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU1068736070
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0158184928
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0073680620
		Distribution	EUR	ISIN : LU0073680208
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0184627379
Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			

<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EURO RELATIVE VALUE est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<b>Date de publication</b>	<b>Autorité de tutelle</b>
Juillet <u>2017</u>	Commission de Surveillance du Secteur Financier

## Annexe 11 : AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROPE OPPORTUNITIES

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROPE OPPORTUNITIES (Anciennement AXA World Funds – European Opportunities)</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif d'Investissement :

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme.

Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital mesurée en euro, à partir d'un portefeuille activement géré constitué d'actions cotées et titres assimilés, ainsi que d'instruments dérivés.

#### Politique d'Investissement :

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant principalement dans des sociétés domiciliées ou cotées dans la zone géographique européenne. La sélection des investissements porte particulièrement sur des titres d'entreprises européennes cotées, par le biais d'un portefeuille relativement concentré sélectionné en fonction des perspectives s'offrant aux sociétés plutôt que sur la base de leur secteur géographique ou économique.

Le Compartiment peut investir, à tout moment, au moins 75 % de ses actifs dans des sociétés domiciliées ou qui réalisent une part importante de leur chiffre d'affaires dans la zone géographique européenne.

L'attention des investisseurs sous régime fiscal français est attirée sur l'éligibilité du Compartiment au PEA. Son portefeuille est par conséquent investi en permanence à hauteur de 75 % minimum en titres ou droits éligibles au PEA (à la date de publication du Prospectus, par exemple, le Compartiment investit au moins 75 % de ses actifs en actions ou droits émis par des sociétés domiciliées au sein de l'Espace Économique Européen).

La proportion des actifs dans lesquels le Compartiment pourra être investi et/ou exposé sur un marché ou un secteur donné ne fait l'objet d'aucune restriction.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la Section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions				
Classe d'actions	A	E	F	M
<b>Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup></b>				
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	1,50 %	1,50 %	0,75 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,75 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés à la Classe F ou les modifier.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.

(7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.

(8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	09/03/2001			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0125727601
		Distribution	EUR	ISIN : LU0125727437
		Capitalisation	USD couverte	ISIN : LU1068732913
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0189846792
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0125727940
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0184629748
		Distribution	EUR	ISIN : LU0964943863
Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	<p>Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.</p> <p>Le Compartiment est éligible au plan d'épargne en actions (« PEA ») destiné aux investisseurs français.</p>			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROPE OPPORTUNITIES est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et</p>			



semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

**Date de publication**

Juillet 2017

**Autorité de tutelle**

Commission de Surveillance du Secteur  
Financier

## Annexe 12 : AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROPE SMALL CAP

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROPE SMALL CAP (Anciennement AXA World Funds – European Small Cap Equities)</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif d'Investissement :

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme.

Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital mesurée en euro, à partir d'un portefeuille activement géré constitué d'actions cotées et titres assimilés, ainsi que d'instruments dérivés.

#### Politique d'Investissement :

Le Gestionnaire financier cherchera à atteindre les objectifs du Compartiment en investissant dans des PME situées dans la zone géographique européenne.

L'attention des investisseurs sous régime fiscal français est attirée sur l'éligibilité du Compartiment au PEA. Son portefeuille est par conséquent investi en permanence à hauteur de 75 % minimum en titres ou droits éligibles au PEA (à la date de publication du Prospectus, par exemple, le Compartiment investit au moins 75 % de ses actifs en actions ou droits émis par des sociétés domiciliées au sein de l'Espace Économique Européen).

Le Compartiment peut investir moins de 25 % de ses actifs en Instruments du marché monétaire et jusqu'à 10 % en titres de créance convertibles et traditionnels.

Le Compartiment investira en permanence au moins deux tiers de ses actifs dans des titres de sociétés à faible capitalisation et au plus un tiers de ses actifs en titres de sociétés de taille moyenne cotés sur des bourses européennes. Le Portefeuille sera diversifié en termes d'exposition sectorielle.

La proportion des actifs du Compartiment pouvant être investie ou exposée sur un marché donné ne fait l'objet de presque aucune restriction formelle.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la Section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

**Risques de liquidité inhérents aux investissements dans l'univers des petites et micro-capitalisations :** Investir dans l'univers des petites et micro-capitalisations comporte un risque de liquidité spécifique.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

### Actions

Classe d'actions	Actions				
	A	E	F	I	M

### Souscriptions et détention <sup>(1) (2)</sup>

	A	E	F	I	M
<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	1,75 %	1,75 %	0,90 %	0,70 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,50 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) **Souscriptions** en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :  
 - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou  
 - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	09/03/2001			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0125741180
		Distribution	EUR	ISIN : LU0125731546
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0189846958
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0125743475
	<b>F</b>	Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU1261452095
		Distribution	EUR	ISIN : LU0125743046
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0184624863
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU1261452418
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0184630084
		Distribution	EUR	ISIN : LU0964943947
Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	<p>Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.</p> <p>Le Compartiment est éligible au plan d'épargne en actions (« PEA ») destiné aux investisseurs français.</p>			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROPE SMALL CAP est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>			

D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

**Date de publication**

Juillet 2017

**Autorité de tutelle**

Commission de Surveillance du Secteur  
Financier

## Annexe 13 : AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROPE MICROCAP

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROPE MICROCAP (Anciennement AXA World Funds – Europe Microcap)</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif d'Investissement :

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme.

Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital mesurée en euro, à partir d'un portefeuille activement géré constitué d'actions cotées et titres assimilés, ainsi que d'instruments dérivés.

#### Politique d'Investissement :

Le Gestionnaire financier cherchera à atteindre les objectifs du Compartiment en investissant dans des microsociétés ou dans des PME situées ou cotées dans la zone géographique européenne.

L'attention des investisseurs sous régime fiscal français est attirée sur l'éligibilité du Compartiment :

(i) au PEA, à savoir que son portefeuille est investi en permanence à hauteur de 75 % minimum en actions ou droits éligibles au PEA (à la date de publication du Prospectus, par exemple, le Compartiment investit au moins 75 % de ses actifs en actions ou droits émis par des sociétés domiciliées au sein de l'Espace économique européen), et

(ii) au PEA-PME, à savoir que son portefeuille est investi en permanence à hauteur de 75 % minimum en actions ou droits éligibles au PEA-PME (à la date de publication du Prospectus, par exemple, le Compartiment investit au moins 75 % de ses actifs en actions ou droits émis par des Sociétés dont le siège est sis dans l'Espace économique européen, conformément aux critères énoncés à l'article L.221-32-2-2° du Code monétaire et financier français, avec un investissement minimal de 50 % dans des actions ou droits éligibles)

La sélection des investissements porte particulièrement sur des actions de micro-capitalisations, tandis que le reste du portefeuille est investi dans des entreprises de petite taille. Le Portefeuille sera diversifié en termes d'exposition sectorielle.

La proportion des actifs du Compartiment pouvant être investie ou exposée sur un marché donné ne fait l'objet de presque aucune restriction formelle.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la Section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

**Risques de liquidité inhérents aux investissements dans l'univers des petites et micro-capitalisations :** investir dans l'univers des petites et micro-capitalisations comporte un risque de liquidité spécifique.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

<b>Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment</b>	
---	--

<b>Actions</b>			
<b>Classe d'actions</b>	<b>A</b>	<b>F</b>	<b>M</b>

<b>Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup></b>			
<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	100 000	10.000.000 <sup>(7)</sup>
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	5 000	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	100 000	10.000.000 <sup>(7)</sup>
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	5 000	Aucun

<b>Souscription, rachat et conversion d'Actions</b>			
<p>Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.</p> <p>Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.</p> <p>Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.</p>			

<b>Commissions payables par les Actionnaires</b>				
<b>Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup></b>	<b>Commissions de souscription maximum</b>	5,50 %	2 %	Aucune
	<b>Commissions de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commissions de conversion maximum <sup>(5)</sup></b>	Aucune	Aucune	Aucune

<b>Commissions payables par la Société</b>				
<b>Charges régulières <sup>(6)</sup></b>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	2,40 %	1,20 %	Aucune <sup>(4)</sup>
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %

### Commissions de performance

La Société de gestion est en droit de percevoir une commission de performance (la « Commission de performance ») qui sera calculée à chaque période de référence (une « Période de référence »).

- La première Période de référence a commencé le 1er janvier 2007 et s'est terminée le 31 décembre 2007. Les Périodes de référence suivantes sont annuelles et correspondent aux exercices comptables du Compartiment.
- Calcul de la performance : Chaque Jour d'évaluation, si la surperformance est positive, une provision au titre de la commission de performance équivalente à 20 % de la surperformance sera prélevée. Si la surperformance est positive mais inférieure à celle du Jour d'évaluation précédent, ladite provision sera ajustée par des reprises sur provisions jusqu'à concurrence du total des provisions déjà accumulées.
- La surperformance se définit comme la différence entre, d'une part, la Valeur liquidative d'un Compartiment, nette de frais et commissions à l'exception des commissions de performance, et, d'autre part, celle d'un Fonds de référence dont la performance est similaire à celle de l'indice de référence (le « Fonds de référence »). Les éléments suivants doivent être répliqués dans le Fonds de référence :
  - La même variation des souscriptions qu'au niveau du Compartiment
  - En cas de rachat d'Actions ou de paiement de dividendes, la valeur du Fonds de référence sera réduite selon la formule suivante : le montant du rachat ou du dividende distribué divisé par la Valeur liquidative totale de la Classe d'Actions du Compartiment.

Au terme de la Période de référence, pour autant qu'une provision au titre de la commission de performance ait été prélevée, les Commissions de performance seront légitimement conservées par la Société de gestion et la valeur du Fonds de référence sera ajustée sur la Valeur liquidative de la Classe d'Actions du Compartiment correspondant à la période suivante. S'il ne reste aucune



provision au terme de la période de référence, aucune Commission de performance ne sera conservée par la Société de gestion, et la valeur du Fonds de référence demeurera inchangée pour entamer la période de référence suivante.

En cas de rachat d'Actions ou paiement de dividendes, une partie de la provision au titre de la commission de performance sera légitimement conservée par la Société de gestion. Elle correspond au montant du rachat ou du dividende distribué divisé par la Valeur liquidative totale de la Classe d'Actions du Compartiment.

L'indice de référence utilisé aux fins de comparaison est le MSCI Europe Microcap libellé en dollar et converti dans la devise de la classe d'actions. L'investisseur doit être informé du fait que dans le cas des actions non libellées en dollar, la performance de l'indice de référence pourrait être négative en raison de l'effet de la conversion de change entre le dollar et la devise de la catégorie d'actions.

Les investisseurs voudront cependant bien noter que dans certaines circonstances, une surperformance globale du Fonds pourra donner lieu au paiement d'une Commission de performance à la Société de gestion même si la performance individuelle de certains investisseurs s'avère inférieure à celle de l'indice de référence.

(1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.

(2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés à la Classe F ou les modifier.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) Bien qu'aucun frais de gestion ne soit versé par la Société, la Société de Gestion (i) est rémunérée directement par l'actionnaire concerné au travers de contrats de frais de gestion ou (ii) peut être rémunérée indirectement au travers de mandats institutionnels ou de contrats de gestion d'investissement.

(5) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :

- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de mois ; ou

- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

(6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.

(7) Les exigences susmentionnées concernant les actions de Classe M ne sont pas applicables à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	07/03/2005			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0212992860
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0212993595
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1105449877
	Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gratuitement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.			
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	<p>Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.</p> <p>Le Compartiment est éligible au plan d'épargne en actions (« PEA ») et PEA-PME destiné aux investisseurs français.</p>			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EUROPE MICROCAP est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>			

**Date de publication**

Juillet 2017

**Autorité de tutelle**

Commission de Surveillance du Secteur Financier

## Annexe 14 : AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON AMERICAN GROWTH

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON AMERICAN GROWTH</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers UK Limited (Londres)
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif d'Investissement :

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme.

Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital mesurée en USD, par le biais d'un portefeuille activement géré constitué d'actions cotées et titres assimilés, ainsi que d'instruments dérivés.

#### Politique d'Investissement :

Le Gestionnaire financier cherchera à atteindre les objectifs du Compartiment en investissant à tout moment au moins les deux tiers de son actif total en actions ordinaires et en instruments de capitaux propres émis par des sociétés domiciliées dans les pays d'Amérique ou qui y exercent une grande partie de leurs activités économiques, à savoir aux États-Unis, au Canada et au Mexique, et qui, de l'avis du Gestionnaire financier, affichent une rentabilité, une qualité de la gestion et une croissance supérieures à la moyenne, quelle que soit leur capitalisation.

Le Compartiment ne pourra investir plus d'un tiers de ses actifs en Instruments du marché monétaire ni plus de 10 % en titres de créance convertibles et traditionnels y compris, mais pas uniquement, des titres d'emprunt d'État qui peuvent être émis ou garantis par tout pays (y compris son gouvernement, toute autorité locale ou publique) avec une notation de crédit inférieure à la notation de catégorie « *investment grade* » et /ou non notés.

En dépit des limites imposées à la section « Restrictions à l'investissement », le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la Section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est USD.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

Risques de liquidité inhérents aux investissements dans l'univers des petites et micro-capitalisations : investir dans l'univers des petites et micro-capitalisations comporte un risque de liquidité spécifique.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions					
Classe d'actions	A	E	F	I	M
<b>Souscriptions et détention <sup>(1) (2)</sup></b>					
<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

<b>Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup></b>	<b>Commissions de souscription maximum</b>	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	<b>Commission de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commission de conversion maximum <sup>(4)</sup></b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

<b>Charges régulières <sup>(5)</sup></b>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	1,70 %	1,70 %	0,85 %	0,70 %	Aucune <sup>(7)</sup>
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,75 % <sup>(6)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

(8) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.

(9) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

(10) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(11) Commissions de conversion : aucune, sauf dans les cas suivants :

-lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou

-lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

(12) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.

- (13) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (14) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (15) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

## Informations pratiques

<b>Date de création du Compartiment</b>	01/10/2009			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0361788507
		Capitalisation	Couverte EUR (95 %)	ISIN : LU0879469830
		Capitalisation	GBP	ISIN : LU0361790313
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0361791394
		Capitalisation	SGD	ISIN : LU0964943780
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0361792525
		Capitalisation	Couverte EUR (95 %)	ISIN : LU0879469913
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0361794653
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0361797839
	<b>I</b>	Capitalisation	Couverte EUR (95 %)	ISIN : LU0645142299
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0814372032
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1016633379
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0451400591
Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON AMERICAN GROWTH est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, on entend par Jour ouvré un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au public au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>			

Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

**Date de publication**

Juillet 2017

**Autorité de tutelle**

Commission de Surveillance du Secteur Financier



## Annexe 15 : AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EMERGING MARKETS

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EMERGING MARKETS</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers UK Limited (Londres)
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif d'Investissement :

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme.

Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital mesurée en USD, par le biais d'un portefeuille activement géré constitué d'actions cotées et titres assimilés, ainsi que d'instruments dérivés.

#### Politique d'Investissement :

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant à tout moment au moins les deux tiers de ses actifs dans des actions et titres assimilés à des actions émises par des sociétés domiciliées dans des pays émergents ou qui y exercent la majeure partie de leurs activités économiques. Les placements se feront dans des pays en voie de développement dans des sociétés qui, selon l'avis du Gestionnaire financier, montrent un niveau de rentabilité, de qualité de gestion et de croissance supérieur à la moyenne.

Les pays à marchés émergents sont définis de la manière suivante : (i) pays qui sont considérés en général par la Banque mondiale comme des pays à revenus faibles ou moyens et (ii) pays qui sont inclus dans tout indice de marchés émergents reconnu.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des Actions A chinoises cotées via le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect.

Le Compartiment ne pourra investir plus d'un tiers de ses actifs en Instruments du marché monétaire ni plus de 10 % en titres de créance convertibles et classiques comprenant notamment des titres d'emprunt d'État qui peuvent être émis ou garantis par tout pays (y compris son gouvernement, toute autorité locale ou publique) avec une notation de crédit inférieure à la notation de catégorie « *investment grade* » et/ou non notés.

La proportion des actifs du Compartiment pouvant être investie ou exposée sur un marché donné ne fait l'objet de presque aucune restriction formelle.

En dépit des limites énoncées à la Section « Restrictions à l'investissement », le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la Section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est USD.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

**Risques inhérents aux investissements sur les marchés émergents :** Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, différentes pratiques comptables, d'audit et financières). Les titres émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que des titres similaires disponibles sur les principaux marchés, et les risques relatifs au dénouement des transactions sont plus élevés, notamment les risques de report du calendrier et de tarification.

Il est recommandé à l'investisseur de se reporter aux facteurs de risque spécifiques associés aux investissements en Chine mentionnés à la section « Facteurs de risque spécifiques » de la partie générale du Prospectus.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions					
Classe d'actions					
	A	E	F	I	M
<b>Souscriptions et détention <sup>(1)</sup>(2)</b>					
<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J+1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

Commissions payables par les Actionnaires						
<b>Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup></b>	<b>Commissions de souscription maximum</b>	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	<b>Commission de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commission de conversion maximum <sup>(4)</sup></b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Commissions payables par la Société						
<b>Charges régulières <sup>(5)</sup></b>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	1,70 %	1,70 %	0,85 %	0,70 %	Aucune <sup>(7)</sup>
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,75 % <sup>(6)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

(1) **Souscriptions** en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.

(2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

(3) Les **charges exceptionnelles** présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) **Commissions de conversion** : Aucune, sauf dans les cas suivants :  
 - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou  
 - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

(5) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.

- (6) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (7) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	27/11/2007			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0327689542
		Capitalisation	GBP	ISIN : LU0327689625
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0327690045
		Capitalisation	SGD	ISIN : LU0982017690
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0327690391
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0327690474
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0327690631
	<b>I</b>	Capitalisation	Couverte EUR (95 %)	ISIN : LU0645135756
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0814372206
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0990470386
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0451400674
Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON EMERGING MARKETS est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, on entend par Jour ouvré un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au public au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et</p>			

	semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a> . D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a> .
<b>Date de publication</b> Juillet <u>2017</u>	<b>Autorité de tutelle</b> Commission de Surveillance du Secteur Financier

## Annexe 16 : AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON GLOBAL

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON GLOBAL</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers UK Limited (Londres)
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif d'Investissement :

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme via l'investissement sur les marchés des actions mondiaux.

Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital mesurée en USD, par le biais d'un portefeuille activement géré constitué d'actions cotées et titres assimilés, ainsi que d'instruments dérivés.

#### Politique d'Investissement :

Le Gestionnaire financier cherchera à atteindre les objectifs du Compartiment en investissant essentiellement dans des actions et titres assimilés à des actions émis par des sociétés du monde entier, quelle que soit leur capitalisation. La stratégie repose sur une approche fondamentale impliquant la sélection d'actions par des spécialistes sectoriels. Le Gestionnaire financier pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs en titres convertibles.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des Actions A chinoises cotées via le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect.

La trésorerie du Compartiment est investie dans un objectif de liquidité, de sécurité et de performance. Le Gestionnaire financier pourra avoir recours aux Instruments du marché monétaire, aux OPCVM monétaires et aux dépôts.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la Section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'USD.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

**Risques inhérents aux investissements sur les marchés émergents :** Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, différentes pratiques comptables, d'audit et financières). Les titres émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que des titres similaires disponibles sur les principaux marchés, et les risques relatifs au dénouement des transactions sont plus élevés, notamment les risques de report du calendrier et de tarification.

Il est recommandé à l'investisseur de se reporter aux facteurs de risque spécifiques associés aux investissements en Chine mentionnés à la section « Facteurs de risque spécifiques » de la partie générale du Prospectus.

**Risques associés aux investissements internationaux :** Les investissements dans les titres émis ou cotés dans différents pays peuvent nécessiter l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et financières, procédures de compensation et de dénouement, taxes sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou des restrictions applicables à ces investissements, des réglementations de contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

**Risques de liquidité inhérents aux investissements dans l'univers des petites capitalisations :** Investir dans l'univers des petites capitalisations comporte un risque de liquidité spécifique.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

### Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions					
Classe d'actions	A	E	F	I	M

Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>					
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J + 1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	1,50 %	1,50 %	0,75 %	0,60 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,50 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) **Souscriptions** en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les **charges exceptionnelles** présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) **Commissions de conversion** : aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais de commissions de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.



Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	1 <sup>er</sup> juillet 2010			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0503938366
		Capitalisation	GBP	ISIN : LU0503938523
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0503938796
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0503938879
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0503938952
		Capitalisation	GBP	ISIN : LU0503939091
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0503939174
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0503939257
		Capitalisation	GBP	ISIN : LU0503939331
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0503939414
		Distribution	Couverte EUR (95 %)	ISIN : LU0503939505
		Distribution	Couverte GBP (95 %)	ISIN : LU0503939687
	<b>M</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0503939760
		Capitalisation	Couverte GBP (95 %)	ISIN : LU1068746384
	Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.			
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON GLOBAL est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, on entend par Jour ouvré un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au public au Luxembourg, au Japon et aux États-Unis d'Amérique.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et</p>			

	<p>conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<p><b>Date de publication</b></p> <p>Juillet <u>2017</u></p>	<p><b>Autorité de tutelle</b></p> <p>Commission de Surveillance du Secteur Financier</p>

**Annexe 17: AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON GLOBAL CONVERTIBLES**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON GLOBAL CONVERTIBLES</b>
<b>Société de gestion</b>	<b>AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)</b>
<b>Gestionnaire financier</b>	<b>AXA Investment Managers Paris</b>
<b>Sous-délégation</b>	<b>Aucun</b>
<b>Promoteur</b>	<b>AXA Investment Managers</b>

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif d'investissement :**

L'objectif du compartiment est de réaliser une plus-value en investissant sur les marchés de titres convertibles.

**Politique d'investissement :**

Le gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant en permanence au moins deux tiers de l'ensemble de ses actifs dans des titres convertibles émis par des émetteurs du monde entier. La sélection de titres convertibles sera basée sur des critères fondamentaux (valeur des fonds propres et notation du crédit) et sur la notation de la valeur de crédit de l'émetteur, en privilégiant les titres convertibles que le gestionnaire financier estime sous-évalués.

La proportion des actifs du Compartiment pouvant être investie ou exposée sur un marché ou un secteur donné ne fait l'objet d'aucune restriction formelle.

Le Compartiment investira au moins 51 % de ses actifs nets dans des titres convertibles qui seront majoritairement des titres de catégorie « *investment grade* », mais le Compartiment peut investir jusqu'à 49 % de ses actifs dans des titres de catégorie « *sub-investment grade* ».

Les titres convertibles de catégorie « *investment grade* » auront une notation au moins égale à BBB- chez Standard & Poor's, ou équivalente chez Moody's ou Fitch, s'ils ne sont pas notés, considérés d'une qualité équivalente par le gestionnaire financier.

Les titres de catégorie « *sub-investment grade* » auront une notation située entre BB+ et B- chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch, s'ils ne sont pas notés, considérés d'une qualité équivalente par le gestionnaire financier. En cas de déclassement des titres au-dessous de B- chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch, s'ils ne sont pas notés, considérés d'une qualité équivalente par le gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment investira dans des obligations convertibles dont les actions sous-jacentes peuvent être émises par des sociétés de toute taille appartenant à tous les secteurs d'activité.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 1/3 de ses actifs en titres d'emprunt d'État mais il convient de ne pas investir plus de 10 % de sa valeur nette d'inventaire en titres émis ou garantis par tout pays (y compris son gouvernement, une autorité locale ou publique dudit pays) avec une notation de crédit inférieure à la notation de catégorie « *investment grade* » (ainsi que définis précédemment).

Le Compartiment peut également investir dans des actions cotées, dans des titres assimilés à des actions, et il peut investir au plus un tiers de ses actifs dans des instruments du marché monétaire.

En dépit des limites énoncées à la section « Restrictions à l'investissement », le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, à la fois en matière de couverture et d'investissement, ce Compartiment pourra également prendre des positions en actions, titres liés à des actions, obligations et autres instruments à revenu fixe, indices et devises, à travers l'utilisation de produits dérivés dans les limites stipulées en section « Restrictions d'investissement ». Le compartiment investira dans des instruments financiers dérivés cotés ou négociés de gré à gré (OTC), parmi lesquels, mais pas exclusivement, des options, swaps, crédits dérivés, futures et warrants. En aucun cas ces opérations ne doivent amener le Compartiment à s'écarter de son objectif d'investissement.

Le gestionnaire financier procédera à la couverture d'une partie des risques de change.

La devise de référence du Compartiment est l'euro.

## Recours aux produits dérivés :

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des swaps sur défaillance (Credit Default Swaps) en vue de vendre ou d'acheter une protection. Un « *Credit Default Swap* » (CDS) est un contrat financier bilatéral en vertu duquel une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés aux obligations qui présentent un risque de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés cotés ou de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également souscrire des accords de prêt ou d'emprunt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et le risque opérationnel. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

**Risques liés à l'investissement international :** L'investissement dans des titres émis ou cotés dans différents pays peut donner lieu à l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et de communication financière, procédures de compensation et de règlement, impôts sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par la fluctuation des cours de change, les changements survenant dans la législation ou les restrictions applicables auxdits investissements, les changements apportés au contrôle des changes ou encore la volatilité des cours.

**Facteurs de risque spécifiques :** Le Compartiment peut investir dans des titres convertibles, lesquels sont des titres qui offrent généralement un intérêt ou un rendement fixe et qui peuvent être convertis soit à un prix donné, soit à un taux donné, contre des actions ordinaires ou privilégiées. La valeur de marché des titres convertible a tendance à décliner lorsque les taux d'intérêt augmentent, toutefois dans une moindre mesure que les titres obligataires. En raison de la nature convertible des titres, la valeur de marché des titres convertibles a aussi tendance à varier en fonction des fluctuations de la valeur de marché des actions ordinaires ou privilégiées sous-jacentes.

**Risques liés aux titres de créance à haut rendement :** Certains titres à rendement élevé détenus dans le portefeuille du Compartiment peuvent impliquer un risque de crédit et de marché accru. Ces titres sont en effet exposés au risque qu'un émetteur soit dans l'impossibilité d'honorer ses engagements en matière de remboursement du principal et de paiement des intérêts (risque de crédit). Ils peuvent, en outre, pâtir de la volatilité des prix en raison de facteurs tels que leur sensibilité aux taux d'intérêt, la perception par le marché de la solvabilité de leur émetteur et la liquidité générale du marché. Lors de la sélection des titres, le Compartiment prendra en compte, entre autres, le cours des titres et l'historique financier, la situation, la qualité de la gestion et les perspectives de l'émetteur. Le Compartiment s'efforcera de réduire les risques associés aux titres à haut rendement en diversifiant ses participations entre différents émetteurs, secteurs et qualités de crédit.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant cinq ans.

Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions					
Classes d'actions	A	E	F	I	HK

Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>					
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	Aucun
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	Aucun
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun

## Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J + 1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

## Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	3 %	Aucune	2 %	Aucune	3 %
	Commissions de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

## Commissions payables par la Société

Charges régulières <sup>(5)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	1,50 %	1,50 %	Classe d'actions F avec commission de performance 0,75 %	Classe d'actions F sans commission de performance 0,85 % <sup>(7)</sup>	Classe d'actions I avec commission de performance 0,50 %	Classe d'actions F sans commission de performance 0,60 % <sup>(7)</sup>	1,50 %
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,50 % <sup>(6)</sup>	Aucune		Aucune		Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %		0,50 %		0,50 %

## Commissions de performance

Le gestionnaire financier a droit à une commission de performance (« Commission de performance ») sauf en ce qui concerne les Classes d'actions HK, F Capitalisation GBP couverte (95 %), I Capitalisation USD et I Capitalisation USD couverte (95 %). La commission de performance sera calculée relativement à chaque période de référence (« Période de référence »).

□ La première période de référence a commencé le 3 novembre 2010 et s'est terminée le 31 décembre 2010. Les périodes de référence suivantes correspondent aux exercices fiscaux des Classes d'actions du Compartiment et elles sont annuelles.

□ Calcul de la performance : chaque Jour d'évaluation, si la surperformance est positive, une provision de commission de performance s'élevant à 10 % de la surperformance est retenue. Si la surperformance est positive mais plus basse que celle du Jour d'évaluation précédent, ladite provision est ajustée par des reprises sur provisions jusqu'au montant total des provisions existantes.

- La sous-performance est définie comme la différence entre la valeur des actifs du Compartiment, nette de tous frais et coûts sauf commissions de performance, et celle d'un Fonds de référence dont la performance est égale à la performance de l'indice de référence (« Fonds de référence »). Les caractéristiques suivantes doivent être répliquées dans le Fonds de référence :
- Même variation de souscription que dans le Compartiment
  - En cas de rachat ou de versement de dividendes, la valeur du Fonds de référence est diminuée d'après le quotient suivant : montant remboursé ou distribué divisé par la valeur nette d'inventaire de la Classe d'actions du Compartiment.

À la fin de la Période de référence, sous réserve qu'une provision pour commission de performance ait été retenue, les commissions de performance sont retenues à juste titre par le gestionnaire financier et la valeur du Fonds de référence est ajustée à hauteur de la valeur nette d'inventaire du Compartiment pour la période suivante. S'il ne reste aucune provision à la fin de la période de référence, aucune commission de performance n'est retenue par le gestionnaire financier, et la valeur du Fonds de référence reste inchangée pour la Période de référence suivante.

En cas de rachat d'Actions ou de distribution de dividendes, une part de la provision pour commission de performance est retenue à juste titre par le gestionnaire financier. Ladite part est égale au quotient du montant racheté ou distribué divisé par la valeur nette d'inventaire de la Classe d'actions du Compartiment.

L'Indice de référence. L'Indice de référence est le Thomson Reuters Convertible Global Focus Hedged EUR. Pour les Classes d'actions non libellées en euro, l'Indice de référence est l'indice de référence en euro converti dans la devise de la Classe d'actions. L'investisseur doit être informé du fait que dans le cas des actions non libellées en euro, à l'exception des actions couvertes non libellées en euro, la performance de l'indice de référence pourrait être négative en raison de l'effet de la conversion de change entre l'euro et la devise de la classe d'actions.

Pour les Classes d'actions couvertes non libellées en euro, l'Indice de référence est le Thomson Reuters Convertible Global Focus Hedged libellé dans la devise de la Classe d'actions.

Les investisseurs doivent noter que dans certaines circonstances, une surperformance globale du Compartiment implique le versement d'une commission de performance au gestionnaire financier tandis que la performance individuelle de certains investisseurs est en retrait par rapport à celle de l'Indice de référence.

- (1) Souscriptions en euro ou l'équivalent dans la devise de référence de la Classe d'Actions visée
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (6) De plus la Société versera une commission maximale de distribution au titre des Actions de Classe E, calculée en sus de la commission de gestion annuelle comme un pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (7) La commission de gestion annuelle maximum pour la Classe d'actions F Capitalisation GBP couverte (95 %) s'élève à 0,85 % et la commission de gestion annuelle maximum pour les Classes d'actions I Capitalisation USD et I Capitalisation USD couverte (95 %) s'élève à 0,60 %.

**Informations pratiques**

<b>Date de création du Compartiment</b>	<b>03/11/2010</b>			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0545090499
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0545110271
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0545090739
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0545090812
	<b>F</b>	Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0964944671
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0545090903
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1198178896
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1435403834
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1105449521
		Capitalisation	USD	ISIN : LU1321382902
	Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU1321383033	
	Distribution	EUR	ISIN : LU1257004546	
	Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1257004892	
	<b>HK</b>	Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0545091034
Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Administrateurs déterminent chaque année, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de distribution.</p> <p>Les Actions de capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON GLOBAL CONVERTIBLES est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>Pour ce Compartiment, un Jour ouvré sera un jour auquel les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p>			

Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com)

D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com)

**Date de publication**

Juillet 2017

**Autorité de tutelle**

Commission de Surveillance du Secteur Financier



## Annexe 18 : AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON GLOBAL SMALL CAP

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON GLOBAL SMALL CAP</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucun
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif d'investissement :

L'objectif du Compartiment est de réaliser une plus-value à long terme.

Les investisseurs classiques recherchent une plus-value à long terme mesurée en dollar américain et générée par un portefeuille géré activement, composé d'actions cotées et de titres liés à des actions.

#### Politique d'investissement :

Le gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant essentiellement dans des sociétés de petite capitalisation boursière, cotées sur les marchés financiers du monde entier. Le portefeuille sera diversifié en termes d'exposition sectorielle.

Le Compartiment ne peut pas investir plus de 10 % de ses actifs dans des titres du marché monétaire, des obligations convertibles et des fonds cotés en bourse (ETF).

La proportion des actifs du Compartiment pouvant être investie ou exposée sur un marché donné ne fait l'objet d'aucune restriction formelle.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

**Risques liés à l'investissement sur les marchés émergents :** Il est possible que l'infrastructure juridique, dans certains pays dans lesquels les investissements peuvent être réalisés, n'assure pas aux investisseurs le niveau de protection ou d'information qui est généralement assuré par les grands marchés de titres (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, normes comptables différentes, pratiques d'audit et de communication financière différentes). Les titres des marchés émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que les titres similaires offerts sur les grands marchés, et les risques associés au règlement des opérations, parmi lesquels les retards et les problèmes d'évaluation, sont plus élevés.

**Risques associés à l'investissement mondial :** l'investissement dans des titres émis ou cotés dans différents pays peut donner lieu à l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et de communication financière, procédures de compensation et de règlement, impôts sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par la fluctuation des cours de change, les changements survenant dans la législation ou les restrictions applicables auxdits investissements, les changements apportés au contrôle des changes ou encore la volatilité des cours.

**Risques de liquidité liés à l'investissement dans l'univers des petites capitalisations boursières :** investir dans l'univers des petites capitalisations boursières implique un risque de liquidité spécifique.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

<b>Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment</b>
---

<b>Actions</b>						
----------------	--	--	--	--	--	--

<b>Classes d'actions</b>	<b>A</b>	<b>E</b>	<b>F</b>	<b>I</b>	<b>M</b>	<b>G</b>
--------------------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

<b>Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup></b>						
---	--	--	--	--	--	--

<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>	1 000 000
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre et de Transfert ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J + 1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre et de Transfert après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

<b>Charges exceptionnelles</b> <sup>(3)</sup>	<b>Commissions de souscription maximum</b>	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commissions de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commissions de conversion maximum</b> <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

<b>Charges régulières</b> <sup>(6)</sup>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	1,75 %	1,75 %	0,90 %	0,70 %	Aucune <sup>(5)</sup>	0,70 %
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,50 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) Souscriptions en USD ou l'équivalent dans la devise de référence de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) De plus la Société versera une commission maximale de distribution au titre des Actions de Classe E, calculée en sus de la commission de gestion annuelle comme un pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	07/01/2013			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0868490201
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0868490383
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0868490466
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0868490540
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0868490623
	<b>F</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0868491274
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0868490979
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0868491191
	<b>I</b>	Capitalisation	GBP	ISIN : LU0868491431
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0868753491
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0868491357
		Capitalisation	GBP	ISIN : LU0868491431
	<b>M</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0868491605
	<b>G</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1527608332
<p>Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.</p>				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Administrateurs déterminent chaque année, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de distribution.</p> <p>Les Actions de capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON GLOBAL SMALL CAP est un compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, un Jour ouvré sera un jour auquel les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et</p>			

	semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a> . D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a> .
<b>Date de publication</b>	<b>Autorité de tutelle</b>
Juillet 2017	Commission de surveillance du secteur financier

## Annexe 19 : AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON HEALTH

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON HEALTH</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers UK Limited (Londres)
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif d'Investissement :

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme.

Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital mesurée en USD, par le biais d'un portefeuille activement géré constitué d'actions cotées et titres assimilés, ainsi que d'instruments dérivés.

#### Politique d'Investissement :

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant en permanence au moins les deux tiers du total de ses actifs dans des actions et titres assimilés à des actions émis par des sociétés spécialisées dans les soins de santé et les services et produits médicaux du monde entier. Les investissements concerneront des producteurs pharmaceutiques, des sociétés biotechnologiques, des fabricants d'appareils et d'instruments à usage médical, des distributeurs de produits de soin, des fournisseurs de soins de santé ainsi que des Gestionnaires et autres entreprises procurant des services de soins de santé.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la Section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est USD.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

**Risques inhérents aux investissements sur les marchés émergents :** Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, différentes pratiques comptables, d'audit et financières). Les titres émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que des titres similaires disponibles sur les principaux marchés, et les risques relatifs au dénouement des transactions sont plus élevés, notamment les risques de report du calendrier et de tarification.

**Risques associés aux investissements internationaux :** Les investissements dans les titres émis ou cotés dans différents pays peuvent nécessiter l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et financières, procédures de compensation et de dénouement, taxes sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou des restrictions applicables à ces investissements, des réglementations de contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

**Risques inhérents aux investissements dans des secteurs ou classes d'actifs spécifiques :** Le Compartiment est exposé au risque de concentration sur la santé et les services médicaux.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions				
Classe d'actions	A	E	F	M

Souscriptions et détention <sup>(1) (2)</sup>				
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

Charges régulières <sup>(5)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	2 %	2 %	1 %	Aucune <sup>(7)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,50 % <sup>(6)</sup>	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) **Souscriptions** en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés à la Classe F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les **charges exceptionnelles** présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) **Commissions de conversion** : Aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (6) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.



- (7) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	12/01/2007			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0266013126
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0266013472
		Capitalisation	SGD	ISIN : LU0964943350
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0266013639
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0266013712
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0266013803
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1016633452
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0305308370
	Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.			

<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Administrateurs déterminent chaque année, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de distribution.</p> <p>Les Actions de capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>
---	--

<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON HEALTH est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, on entend par Jour ouvré un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au public au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<b>Date de publication</b>	<b>Autorité de tutelle</b>
Juillet 2017	Commission de Surveillance du Secteur Financier

## Annexe 20 : AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON HUMAN CAPITAL

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON HUMAN CAPITAL (Anciennement AXA World Funds – Human Capital)</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif d'Investissement :

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme.

Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital mesurée en Euros, par le biais d'un portefeuille activement géré constitué d'actions cotées et titres assimilés, ainsi que d'instruments dérivés.

#### Politique d'Investissement :

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant dans des sociétés de petite et de moyenne taille domiciliées ou cotées dans la zone géographique européenne, montrant un niveau de performance dans la gestion du capital humain supérieur à la moyenne.

Cette stratégie consiste à identifier des sociétés européennes qui réussissent à combiner des critères financiers au respect de critères d'investissement responsable reposant sur trois fondements - environnement, social et gouvernance d'entreprise – notamment les meilleures pratiques dans le domaine du capital humain, y compris les critères suivants (liste non exhaustive) : la stabilité et la création d'emploi, la formation et le développement, la gestion de la performance et les systèmes de récompense, la précarité, la rotation des effectifs.

L'attention des investisseurs résidents fiscaux français est attirée sur l'éligibilité du Compartiment au PEA. Son portefeuille est par conséquent investi en permanence à hauteur de 75 % minimum en titres ou droits éligibles au PEA (à la date de publication du Prospectus, par exemple, le Compartiment investit au moins 75 % de ses actifs en actions ou droits émis par des sociétés domiciliées au sein de l'Espace Économique Européen).

Le Compartiment ne pourra investir plus d'un tiers de ses actifs en Instruments du marché monétaire ni plus de 10 % en titres de créance convertibles et traditionnels.

La proportion des actifs du Compartiment pouvant être investie ou exposée sur un marché donné ne fait l'objet de presque aucune restriction formelle.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la Section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

**Risques de liquidité inhérents aux investissements dans l'univers des petites et micro-capitalisations :** Investir dans l'univers des petites et micro-capitalisations comporte un risque de liquidité spécifique.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

**Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment**

Actions				
Classe d'actions	A	E	F	I

Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>				
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000

**Souscription, rachat et conversion d'Actions**

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

**Commissions payables par les Actionnaires**

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

**Commissions payables par la Société**

Charges régulières <sup>(5)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	2 %	2 %	1 %	0,80 %
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,50 % <sup>(6)</sup>	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) **Souscriptions** en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (6) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment

## Informations pratiques

<b>Date de création du Compartiment</b>	<b>30/10/2007</b>			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0316218527
		Distribution	EUR	ISIN : LU1215836237
		Capitalisation	CHF	ISIN : LU0994439361
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0316218873
		<b>F</b>	Capitalisation	EUR
	Distribution		EUR	ISIN : LU0372523109
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0316219251
Distribution		EUR	ISIN : LU0372523448	
<p>Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.</p>				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	<p>Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.</p> <p>Le Compartiment est éligible au plan d'épargne en actions (« PEA ») destiné aux investisseurs français.</p>			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	<p>State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg</p>			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	<p>PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg</p>			
<b>Autres informations</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON HUMAN CAPITAL est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>			

**Date de publication**

Juillet 2017

**Autorité de tutelle**

Commission de Surveillance du Secteur Financier

**Annexe 21 : AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON HYBRID RESOURCES**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON HYBRID RESOURCES (Anciennement AXA World Funds – Hybrid Resources)</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme. Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital mesurée en dollars américains à partir d'un portefeuille activement géré constitué d'actions liées au secteur des matières premières, d'instruments du marché monétaire et d'espèces permettant de couvrir le recours à une gamme d'instruments financiers dérivés liés à des indices ou sous-indices de matières premières.

**Politique d'Investissement :**

La stratégie de « ressources hybrides » désigne le processus consistant à acquérir une exposition dans l'univers des matières premières au moyen d'une combinaison hybride d'actions et d'instruments financiers dérivés dont le sous-jacent est composé d'indices et/ou sous-indices de matières premières.

Le gestionnaire financier cherchera à atteindre l'objectif du compartiment en investissant jusqu'à 100 % de ses actifs (c'est-à-dire de 0 % à 100 % de ses actifs) directement dans actions internationales et des instruments liés aux actions internationales émis par des sociétés de toute taille travaillant, directement ou indirectement, dans le secteur des matières premières ou liées de manière générale au secteur des matières premières, ou jusqu'à 100 % de ses actifs (c'est-à-dire de 0 % à 100 % de ses actifs) par le biais d'instruments financiers dérivés basés sur des indices ou sous-indices sur matières premières, en prenant en compte le fait que le compartiment utilisera des instruments monétaires et des liquidités pour couvrir à tout moment et intégralement l'utilisation des instruments financiers dérivés basés sur des indices ou sous-indices sur matières premières. L'allocation des actifs entre les catégories d'actifs sera gérée activement.

- La portion en actions des actifs du compartiment sera gérée activement, conformément à une stratégie combinant un processus de recherche ascendant visant à sélectionner des titres, et dans une moindre mesure une approche descendante ayant pour objet une allocation géographique et sous-sectorielle des actifs.

- La portion en matières premières (c'est-à-dire les instruments dérivés liés aux indices ou sous-indices sur matières premières) des actifs du Compartiment sera gérée activement, en souscrivant des instruments financiers qui offrent une exposition aux indices ou sous-indices de matières premières sur l'énergie et les métaux tout en tenant compte, à tout moment, des principes de diversification du risque.

À cette fin, le Compartiment souscrira un ensemble d'instruments dérivés qui incluront, entre autres, des swaps (par exemple, des swaps sur indice), des options, des futures et des contrats à terme liés aux indices ou aux sous-indices de matières premières.

Chaque indice ou sous-indice des dites matières premières comprendra les prix de contrats de futures sur des matières premières (instruments financiers négociés sur un marché, réglés en espèces).

Le compartiment couvrira l'utilisation des instruments dérivés en détenant des instruments monétaires, des fonds monétaires, des liquidités, des titres de créance négociables, des paiements de rendements obligataires ou de taux d'intérêt, des instruments monétaires synthétiques, parmi lesquels :

- l'investissement physique dans des actions dont la performance est échangée contre une performance liée au marché monétaire ;
- l'investissement physique dans des instruments à revenus fixes dont la performance est échangée contre une performance liée au marché monétaire.

De plus, à compter de ladite date le Compartiment utilise par exemple, comme il est mentionné ci-dessus, des swaps dont le but est d'échanger la performance d'un indice ou d'un sous-indice sur matières premières spécifique contre des versements d'intérêts.

**Le Fonds ne négociera pas des matières premières physiques ou des dérivés basés directement sur des matières premières physiques, et ne recevra pas des matières premières livrées physiquement.**

Le Compartiment peut souscrire des contrats de rachat pour un montant allant jusqu'à 100 % de ses actifs nets.

À des fins de gestion de trésorerie le Compartiment peut investir dans des liquidités, des instruments du marché monétaire ou des fonds du marché monétaire.

De plus le Compartiment peut, sous réserve des conditions et limites stipulées dans le prospectus à la section « Restrictions d'investissement », utiliser à la fois des instruments de gré à gré et des instruments négociés sur un marché (parmi lesquels des instruments dérivés comme les swaps, futures, options et contrats à terme) et négocier sur marge à des fins de couverture et d'efficacité de gestion de portefeuille.

Le Compartiment est donc conçu pour permettre aux investisseurs de prendre une exposition à l'univers des matières premières à travers une approche hybride, et ainsi réaliser des plus-values supérieures à celles de l'indice de référence.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

La devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

### Recours aux produits dérivés :

Afin de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés. Voici quelques exemples d'instruments dérivés auxquels le Compartiment est susceptible d'avoir recours :

- « Contrats d'échange sur rendement total » (« TRS », de l'anglais « *total return swap* ») : le Compartiment peut souscrire des TRS ou d'autres instruments financiers dérivés ayant des caractéristiques similaires. Les TRS sont des contrats financiers bilatéraux dont le but est d'échanger des paiements périodiques spécifiques sur une période donnée. Une partie effectue des paiements basés sur le rendement total d'un sous-jacent déterminé (par exemple un indice de référence). L'autre partie effectue des paiements périodiques fixes ou variables. Les paiements effectués par les deux parties sont fondés sur le même montant notionnel et les opérations sont réglées en espèces. Le Compartiment peut souscrire des opérations dont le but est de transférer à une contrepartie le rendement total d'instruments du marché monétaire (par exemple des bons du Trésor américain), en échange du rendement total d'une sélection diversifiée d'indices de matières premières sur l'énergie et les métaux.

Le Compartiment peut souscrire ces contrats avec toute institution financière éligible qui a été sélectionnée par le Gestionnaire financier en accord avec sa politique d'exécution des opérations, publiée sur son site Internet.

L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement » ;

- Contrats à terme sur indice ou sous-indice de matières premières cotés sur un Marché réglementé ou négociés de gré à gré ;  
- Options sur indice ou sous-indice de matières premières cotées sur un Marché réglementé ou négociées de gré à gré ;  
- Valeurs mobilières sous forme de certificats et autres produits structurés basés sur des instruments dérivés (essentiellement des contrats à terme) liés à des indices de matières premières et/ou leurs sous-indices qui satisfont aux critères d'admissibilité énumérés à l'article 44 de la loi de 2010, à l'article 53 de la Directive 2009/65/CE du 13 juillet 2009 et aux recommandations du CESR/ESMA concernant les actifs dans lesquels les OPCVM peuvent investir. Le Compartiment investira exclusivement dans des certificats émis par des établissements financiers de premier ordre spécialisés dans de telles transactions et satisfaisant aux conditions préalables suivantes : liquidité suffisante, valorisation transparente et règlement en espèces.

Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre de l'ISDA Master Agreement.

L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

L'allocation entre les divers types d'instruments se fera en fonction de facteurs tels que la liquidité, les coûts, le rendement, la capacité à mettre en œuvre rapidement une transaction, la taille, l'échéance de l'investissement, etc.

Le Compartiment peut souscrire des instruments financiers dérivés liés à un indice ou à un sous-indice de matières premières, que l'indice sous-jacent ait été rééquilibré ou non. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces opérations sur indice ou sous-indice de matières premières peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions et/ou en instruments financiers dérivés qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

### Facteurs de risque spécifiques

**Risques inhérents aux investissements sur les marchés émergents :** Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, différentes pratiques comptables, d'audit et financières). Les titres émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que des titres similaires disponibles sur les principaux marchés, et les risques relatifs au dénouement des transactions sont plus élevés, notamment les risques de report du calendrier et de tarification.

**Risques associés aux investissements internationaux :** Les investissements dans les titres émis ou cotés dans différents pays peuvent nécessiter l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et financières, procédures de compensation et de dénouement, taxes sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou des restrictions applicables à ces investissements, des réglementations de contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le



risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

**Risques inhérents aux investissements dans des secteurs ou classes d'actifs spécifiques :** Le Compartiment est exposé au risque de concentration sur les matières premières.

**Risques de liquidité inhérents aux investissements dans l'univers des petites et micro-capitalisations :** Investir dans l'univers des petites et micro-capitalisations comporte un risque de liquidité spécifique.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

### Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions					
Classe d'actions	A	E	F	I	M

Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>					
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun

Souscription, rachat et conversion d'Actions					
Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.					
Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.					
Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.					

Commissions payables par les Actionnaires						
Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

Commissions payables par la Société						
Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	2,50 %	2,50 %	1,50 %	1,50 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,75 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

#### Commissions de performance

La Société de gestion est en droit de percevoir une commission de performance (la « Commission de performance ») calculée au titre de chaque période de référence (une « Période de référence »).

- **La première Période de référence** a commencé le 31 mai 2007 et s'est terminée le 31 décembre 2007. Les Périodes de référence suivantes sont annuelles et correspondent aux exercices comptables du Compartiment.
- **Calcul de la performance** : Chaque Jour d'évaluation, si la surperformance est positive, une provision au titre de la commission de performance équivalente à 20 % de la surperformance sera prélevée. Si la surperformance est positive mais inférieure à celle du Jour d'évaluation précédent, ladite provision sera ajustée par des reprises sur provisions jusqu'à concurrence du total des provisions déjà accumulées.
- **La surperformance** correspond à la différence entre, d'une part, la Valeur liquidative d'un Compartiment, nette de frais et commissions (à l'exception des Commissions de performance) et, d'autre part, celle d'un fonds de référence dont la performance est similaire à celle de l'indice de référence (le « Fonds de référence »). Les éléments suivants doivent être répliqués dans le Fonds de référence :
  - La même variation des souscriptions qu'au niveau du Compartiment
  - En cas de rachat d'Actions ou de paiement de dividendes, la valeur du Fonds de référence sera réduite selon la formule suivante : le montant du rachat ou du dividende distribué divisé par la Valeur liquidative totale de la Classe d'Actions du Compartiment.

Au terme de la Période de référence, pour autant qu'une provision de commission de performance ait été prélevée, les Commissions de performance seront dues à la Société de gestion et la valeur du Fonds de référence sera ajustée sur la Valeur liquidative du Compartiment correspondant à la période suivante. S'il ne reste aucune provision au terme de la période de référence, aucune Commission de performance ne sera versée à la Société de gestion, et la valeur du Fonds de référence demeurera inchangée pour entamer la période de référence suivante.

En cas de rachat d'Actions ou paiement de dividendes, une partie de la provision au titre de la commission de performance sera due à la Société de gestion. Elle correspond au quotient du montant du rachat ou du dividende distribué divisé par la Valeur liquidative totale de la Classe d'Actions du Compartiment.

L'indice. L'« Indice de référence » utilisé aux fins de comparaison est composé à 40 % du S&P GSCI Energy & Metals Capped Components 35/30, et à 60 % du MSCI AC World Commodity Producers Total Return Net USD. Pour les catégories d'actions non libellées en dollar, l'indice de référence est l'indice de référence en dollar converti dans la devise de la catégorie d'actions.

L'investisseur doit être informé du fait que dans le cas des actions non libellées en dollar, à l'exception des actions non couvertes en dollar, la performance de l'indice de référence pourrait être négative en raison de l'effet de la conversion de change entre le dollar et la devise de la catégorie d'actions.

Les investisseurs voudront cependant bien noter que dans certaines circonstances, une surperformance globale du Compartiment pourra donner lieu au paiement d'une Commission de performance à la Société de gestion même si la performance individuelle de certains investisseurs s'avère inférieure à celle de l'indice de référence.

- (1) **Souscriptions** en USD ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les **charges exceptionnelles** présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) **Commissions de conversion** : Aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	31/05/2007			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0293680319
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0293680400
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0293680582
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0293680665
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0293680749
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0293680749
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0297964164
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0297963604
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1016633536
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0297964677
Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON HYBRID RESOURCES est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, un Jour ouvré sera un jour auquel les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg, aux États-Unis d'Amérique et au Canada.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>			

D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

**Date de publication**

Juillet 2017

**Autorité de tutelle**

Commission de Surveillance du Secteur Financier

**Annexe 22 : AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON ITALY**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON ITALY (Anciennement AXA World Funds – Italian Equities)</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement****Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme. Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital mesurée en euro, à partir d'un portefeuille activement géré constitué d'actions cotées et titres assimilés, ainsi que d'instruments dérivés.

**Politique d'Investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant principalement dans des sociétés domiciliées ou cotées en Italie. Le portefeuille sera constitué d'une sélection de sociétés italiennes de premier ordre, de petites et moyennes capitalisations.

Le portefeuille est en permanence investi au minimum à hauteur de 75 % dans des actions, titres assimilés à des actions, certificats d'investissement et certificats d'investissement coopératif émis par des sociétés domiciliées dans l'Espace économique européen (à savoir, des titres ou droits éligibles au plan d'épargne en actions français ou PEA).

Le Compartiment devra également se conformer aux critères d'investissement afin d'être qualifié de Compartiment PIR. En particulier, le Compartiment devra investir au moins 70 % de ses actifs nets dans des titres et des droits émis par des entreprises

- (i) domiciliées et/ou établies en Italie ou dans un État membre de l'UE ou de l'Espace économique européen et disposant d'un établissement permanent en Italie, et
- (ii) non engagées dans des activités telles que la location, l'achat, la vente, le développement, la gestion ou le courtage de biens immobiliers.

Dans le cadre de cette limite et sur une période totale de deux tiers de l'année civile, une portion minimale de 30 % devra être émise par des sociétés non cotées dans l'indice FTSE MIB ou tout autre indice équivalent.

Le Compartiment ne peut investir plus de 10 % de ses actifs nets dans des titres ou droits émis par ou convenus avec la même société.

Le Compartiment ne peut investir dans des titres émis par des sociétés ne résidant pas dans des pays qui ne permettent pas un échange d'informations adéquat avec l'Italie.<sup>1</sup>

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la Section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

**Profil de risque**

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

**Facteurs de risque spécifiques**

**Risques inhérents aux investissements dans des pays et zones géographiques spécifiques :** Les Compartiments qui concentrent leurs investissements sur certains pays ou régions géographiques sont par conséquent exposés aux risques inhérents à la concentration d'investissements dans ces régions. Ce type de stratégie peut avoir des conséquences négatives lorsque les marchés visés chutent ou rencontrent des problèmes de liquidité.

**Horizon d'investissement**

<sup>1</sup> Jusqu'au 19 juin 2017, les restrictions décrites aux troisième et quatrième paragraphes de la section relative à la politique d'investissement ne sont pas applicables et les investissements du Compartiment en Italie seront limités à au moins deux tiers de ses actifs totaux dans des actions et titres apparentés et émis par des sociétés domiciliées ou qui réalisent une part importante de leur chiffre d'affaires en Italie.

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment					
--	--	--	--	--	--

Actions					
Classe d'actions	A	E	F	I	M
<b>Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup></b>					
<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun

Souscription, rachat et conversion d'Actions
--

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

Commissions payables par les Actionnaires						
---	--	--	--	--	--	--

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

Commissions payables par la Société						
-------------------------------------	--	--	--	--	--	--

Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	1,50 %	1,50 %	0,75 %	0,70 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,75 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

(1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.

(2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :  
 - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou  
 - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

(5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	10/01/1997			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0087656699
		Distribution	EUR	ISIN : LU0087656426
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0189847337
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0087656855
	<b>F</b>	Distribution	EUR	ISIN : LU0087656772
		<b>I</b>	Capitalisation	EUR
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0184631306
Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	<p>Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.</p> <p>Ce Compartiment est éligible au plan d'épargne en actions français ou PEA pour les investisseurs français.</p>			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	Le fonds AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON ITALY est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a> .			

La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site.

La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

Pour ce Compartiment, on entend par Jour ouvré un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et en Italie.

Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

**Date de publication**

Juillet 2017

**Autorité de tutelle**

Commission de Surveillance du Secteur Financier



## Annexe 23 : AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON ROBOTECH

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON ROBOTECH</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers UK Limited (Londres)
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif d'Investissement :

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme.

Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital mesurée en USD, à partir d'un portefeuille activement géré constitué d'actions cotées et titres assimilés.

#### Politique d'Investissement :

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment en investissant au moins les deux tiers de ses actifs nets dans des actions et titres assimilés émis par des sociétés du monde entier, quelle que soit leur capitalisation, actives dans le domaine en plein développement de la robotique et des technologies liées à la robotique.

Les décisions d'investissement reposent sur une combinaison d'analyse macro-économique, sectorielle et spécifique à la société. Les entreprises visées seront actives dans la robotique industrielle, mais aussi le transport, la santé, les semi-conducteurs, les logiciels et d'autres technologies liées à la robotique. Le Gestionnaire financier sélectionnera des entreprises disposant d'équipes de direction solides et qui devraient donner une forte impulsion à leurs résultats financiers sur le moyen et le long termes grâce à la conception, la production et l'utilisation de la technologie robotique dans leurs domaines d'activité respectifs.

L'allocation géographique des actifs n'est pas prédéfinie et le Compartiment pourra investir ses actifs nets sur les marchés développés ou sur les marchés émergents.

Le Compartiment pourra également investir dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment pourra avoir recours à des produits dérivés dans les limites fixées à la section « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est le dollar américain (USD).

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions qui présentent un risque de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

**Risques associés aux investissements internationaux :** Les investissements dans les titres émis ou cotés dans différents pays peuvent nécessiter l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et financières, procédures de compensation et de dénouement, taxes sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou des restrictions applicables à ces investissements, des réglementations de contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

**Risques inhérents aux investissements sur les marchés émergents :** Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, différentes pratiques comptables, d'audit et financières). Les titres émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que des titres similaires disponibles sur les principaux marchés, et les risques relatifs au dénouement des transactions sont plus élevés, notamment les risques de report du calendrier et de tarification.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions						
Classe d'actions	A	E	F	I	M	G

Souscriptions et détention						
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(7)</sup>	1 000 000
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(7)</sup>	Aucun
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J + 1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	1,50 %	1,50 %	0,75 %	0,60 %	Aucune% <sup>(5)</sup>	0,60 %
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,75 %	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) Souscriptions en USD ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Même si aucune commission de gestion ne sera versée par la Société, la Société de gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement dans le cadre de mandats institutionnels ou de conventions de gestion.

- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) Les dispositions susmentionnées, relatives à la catégorie M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

**Informations pratiques**

<b>Date de création du Compartiment</b>	<b>13/12/2016</b>			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1529780063
		Distribution trimestrielle	USD	ISIN : LU1529780220
		Distribution	EUR	ISIN : LU1529780493
		Capitalisation	CHF	ISIN : LU1529780576
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1536921650
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1529780659
		Distribution	EUR	ISIN : LU1529780733
	<b>F</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1529780907
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1529781038
		Distribution	EUR	ISIN : LU1529781111
		Capitalisation	GBP	ISIN : LU1529781202
		Distribution	GBP	ISIN : LU1529781384
		Capitalisation	CHF	ISIN : LU1529781467
	<b>I</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1529781541
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1529781624
		Distribution	EUR	ISIN : LU1529781897
		Capitalisation	GBP	ISIN : LU1529782192
		Distribution	GBP	ISIN : LU1529783752
		Capitalisation	CHF	ISIN : LU1529784560
	<b>M</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1529786425
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1529791342
	<b>G</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1529785534
	<p>Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.</p>			
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu. Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON ROBOTTECH est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, un Jour ouvré sera un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au</p>			

Luxembourg, au Royaume-Uni, au Japon et aux États-Unis d'Amérique.

La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'Information Clé pour l'Investisseur), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

**Date de publication**

Juillet 2017

**Autorité de tutelle**

Commission de Surveillance du Secteur Financier

## Annexe 24 : AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON SWITZERLAND

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON SWITZERLAND (Anciennement AXA World Funds – Swiss Equities)</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif d'Investissement :

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme.

Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital mesurée en CHF, à partir d'un portefeuille activement géré constitué d'actions cotées et titres assimilés, ainsi que d'instruments dérivés sur ces titres.

#### Politique d'Investissement :

Le Gestionnaire financier cherchera à atteindre l'objectif du Compartiment en investissant essentiellement dans des sociétés cotées ou domiciliées en Suisse. Le portefeuille sera constitué de sociétés suisses, notamment d'entreprises à forte, moyenne et faible capitalisation.

Le Compartiment ne pourra investir plus de 10 % de ses actifs nets dans des instruments du marché monétaire, des obligations convertibles et des fonds cotés en bourse (ETF). Il n'investira par ailleurs pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Pour les besoins d'une gestion efficace, le Compartiment pourra s'exposer à ces entreprises via l'utilisation de produits dérivés dans les limites fixées dans la section « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est le franc suisse.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

**Risques inhérents aux investissements dans des pays et zones géographiques spécifiques :** Les Compartiments qui concentrent leurs investissements sur certains pays ou régions géographiques sont par conséquent exposés aux risques inhérents à la concentration d'investissements dans ces régions. Ce type de stratégie peut avoir des conséquences négatives lorsque les marchés visés chutent ou rencontrent des problèmes de liquidité.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

**Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment**

Actions			
Classe d'actions	A	F	M

Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>			
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	100 000	10 000 000 <sup>(7)</sup>
Investissement ultérieur minimum	Aucun	5 000	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	100 000	10 000 000 <sup>(7)</sup>
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	5 000	Aucun

**Souscription, rachat et conversion d'Actions**

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

**Commissions payables par les Actionnaires**

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	5,50 %	2 %	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune

**Commissions payables par la Société**

Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	1,50 %	0,75 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés relatifs à la Classe F ou les modifier.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : aucune, sauf dans les cas suivants :  
- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou  
- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.

(7) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.



Informations pratiques					
<b>Date de création du Compartiment</b>	20/06/1990				
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	CHF	ISIN : LU0087657150	
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0184627536	
		Distribution	EUR	ISIN : LU0184627965	
		Distribution	CHF	ISIN : LU0087657077	
	<b>F</b>	Capitalisation	CHF	ISIN : LU0087657408	
		Distribution	CHF	ISIN : LU0087657234	
	<b>M</b>	Capitalisation	CHF	ISIN : LU0184632023	
	Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gratuitement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
	<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.				
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg				
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg				
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON SWITZERLAND est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, on entend par Jour ouvré un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et en Suisse.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>				

**Date de publication**

Juillet 2017

**Autorité de tutelle**

Commission de Surveillance du Secteur Financier

## Annexe 25 : AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON TALENTS GLOBAL

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON TALENTS GLOBAL (Anciennement AXA World Funds – Framlington Talents)</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers UK Limited (Londres)
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif d'Investissement :

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme. Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital mesurée en euro, à partir d'un portefeuille activement géré constitué d'actions cotées et titres assimilés, ainsi que d'instruments dérivés.

#### Politique d'Investissement :

Le Gestionnaire financier cherchera à atteindre les objectifs du Compartiment en investissant en actions internationales, quelle que soit leur capitalisation. La sélection des titres au sein du Compartiment procédera d'une approche entrepreneuriale de l'investissement.

Le gérant a développé cette philosophie d'investissement sur la conviction que les marchés financiers sont inefficients et que trop de sociétés sont mal gérées ou dépendent des cycles économiques. Par conséquent, le processus d'investissement met l'accent sur les sociétés dont les dirigeants ont déjà démontré par le passé leur aptitude à développer des activités et à créer de la valeur.

Ce Compartiment se focalise également sur les entrepreneurs qui sont également parmi les principaux actionnaires de leur société. Ceux-ci ont en effet la volonté d'obtenir des résultats sur le long terme et n'hésitent pas à consentir d'importants investissements à court terme afin d'assurer la croissance future de leur société, de laquelle dépend également l'appréciation de leur patrimoine personnel. Ce sont des hommes et des femmes d'action capables de réagir très rapidement (étant moins dépendants de quelconques analystes, actionnaires minoritaires ou banquiers).

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des Actions A chinoises cotées via le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment pourra également s'exposer aux actions et titres apparentés, aux obligations et autres produits de taux, ainsi qu'à des indices et des devises via l'utilisation de produits dérivés dans les limites fixées dans la section « Restrictions d'investissement ». En aucun cas ces opérations ne doivent amener le Compartiment à s'écarter de son objectif d'investissement.

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

**Risques inhérents aux investissements sur les marchés émergents :** Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, différentes pratiques comptables, d'audit et financières). Les titres émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que des titres similaires disponibles sur les principaux marchés, et les risques relatifs au dénouement des transactions sont plus élevés, notamment les risques de report du calendrier et de tarification.

Il est recommandé à l'investisseur de se reporter aux facteurs de risque spécifiques associés aux investissements en Chine mentionnés à la section « Facteurs de risque spécifiques » de la partie générale du Prospectus.

**Risques associés aux investissements internationaux :** Les investissements dans les titres émis ou cotés dans différents pays peuvent nécessiter l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et financières, procédures de compensation et de dénouement, taxes sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou des restrictions applicables à ces investissements, des réglementations de contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

**Risques de liquidité inhérents aux investissements dans l'univers des petites et micro-capitalisations :** Investir dans l'univers des petites et micro-capitalisations comporte un risque de liquidité spécifique.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

#### Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions					
Classe d'actions	A	E	F	S	M
<b>Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup></b>					
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	100 000	10 000 000 <sup>(7)</sup>
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	Aucun	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(7)</sup>
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	Aucun	Aucun

#### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J+1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

Commissions payables par les Actionnaires						
Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	5,50 %	Aucune	2 %	5,50 %	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

Commissions payables par la Société						
Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	1,50 %	1,50 %	0,75 %	1,75 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,75 % <sup>(6)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés à la Classe F ou les modifier.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais de commissions de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	30/04/2004			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0189847683
			USD	ISIN : LU0266005023
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0189847766
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0189847923
			USD	ISIN : LU0266005379
	<b>S</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0299943075
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0965102097
	Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.			
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			

<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.	
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg	
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg	
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON TALENTS GLOBAL est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Les informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>	
<b>Date de publication</b>	Juillet <u>2017</u>	<b>Autorité de tutelle</b> Commission de Surveillance du Secteur Financier

**Annexe 26 : AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON UK**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON UK</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers UK Limited (Londres)
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est la croissance du capital sur le long terme. Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance à long terme du capital mesurée en livres sterling, à partir d'un portefeuille activement géré constitué d'actions cotées et titres assimilés, ainsi que d'instruments dérivés sur de tels titres.

**Politique d'Investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant principalement dans des sociétés domiciliées ou cotées au Royaume-Uni. Le portefeuille sera constitué d'une sélection de sociétés britanniques à forte, moyenne et faible capitalisation.

Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, ce Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est la livre sterling.

**Profil de risque**

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

**Facteurs de risque spécifiques**

**Risques inhérents aux investissements dans des pays et zones géographiques spécifiques :** Les Compartiments qui concentrent leurs investissements sur certains pays ou régions géographiques sont par conséquent exposés aux risques inhérents à la concentration d'investissements dans ces régions. Ce type de stratégie peut avoir des conséquences négatives lorsque les marchés visés chutent ou rencontrent des problèmes de liquidité.

**Horizon d'investissement**

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

**Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment**

Actions						
Classe d'actions	A	F	I	L	M	G
Souscriptions et détention						
<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	100 000	5 000 000	30 000 000	10 000 000 <sup>(7)</sup>	1 000 000
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	100 000	Aucun	Aucun	10 000 000 <sup>(7)</sup>	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions <sup>(1) (2)</sup>

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

<b>Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup></b>	<b>Commission de souscription maximum</b>	5,5 %	2 %	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commission de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commission de conversion maximum <sup>(4)</sup></b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

<b>Charges régulières <sup>(6)</sup></b>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	1,50 %	0,75 %	0,60 %	0,60 %	Aucune <sup>(5)</sup>	0,60 %
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) Souscriptions en GBP ou l'équivalent dans la devise de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :  
 - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou  
 - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

### Informations pratiques

<b>Date de création du Compartiment</b>	02/03/2016			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	CHF	ISIN : LU1319653207
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1319653389
	<b>F</b>	Capitalisation	GBP	ISIN : LU1319653462
		Capitalisation	CHF	ISIN : LU1319653546



		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1319653629
	I	Capitalisation	GBP	ISIN : LU1319653892
		Capitalisation	CHF	ISIN : LU1319653975
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1319654197
		Distribution	EUR	ISIN : LU1373106605
		L	Capitalisation	GBP
	M	Capitalisation	GBP	ISIN : LU1319654353
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1319654437
	G	Capitalisation	GBP	ISIN : LU1319654510
	<p>Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.</p>			
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – FRAMLINGTON UK est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, on entend par Jour ouvré un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et au Royaume-Uni.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>			

**Date de publication**

Juillet 2017

**Autorité de tutelle**

Commission de Surveillance du Secteur Financier

## Annexe 27 : AXA WORLD FUNDS – GLOBAL EQUITY INCOME

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – GLOBAL EQUITY INCOME</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers UK Limited (Londres)
<b>Sous-délégation</b>	AXA Investment Managers ASIA (Singapore) Ltd pour les titres asiatiques AXA Rosenberg Investment Management LLC pour tous les titres américains, canadiens et latino-américains
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif d'Investissement :

L'objectif du Compartiment est de générer des revenus à partir d'un vaste portefeuille d'actions internationales.

Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent un niveau élevé de revenus par le biais d'un portefeuille constitué d'actions cotées et titres assimilés.

#### Politique d'Investissement :

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant en permanence au moins deux tiers du total de ses actifs nets dans des actions et titres assimilés à des actions internationales émises par des sociétés qui, de l'avis du Gestionnaire financier, affichent le niveau le plus élevé de rendement sur dividendes ajusté au risque. Le Gestionnaire financier emploiera des modèles internes pour trouver de telles actions et aura recours à un processus d'investissement systématique pour développer un portefeuille diversifié dans lequel les risques seront contrôlés.

L'allocation géographique des actifs n'est pas prédéfinie et le Compartiment pourra investir ses actifs nets sur des marchés développés ou des marchés émergents.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à un tiers de ses actifs nets dans des Instruments du marché monétaire.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

Il est recommandé à l'investisseur de se reporter aux facteurs de risque spécifiques associés aux investissements en Chine mentionnés à la section « Facteurs de risque spécifiques » de la partie générale du Prospectus.

**Risques associés aux investissements internationaux :** Les investissements dans les titres émis ou cotés dans différents pays peuvent nécessiter l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et financières, procédures de compensation et de dénouement, taxes sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou des restrictions applicables à ces investissements, des réglementations de contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

**Risques liés au choix d'une méthode et d'un modèle :** nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que l'allocation, la sélection et la pondération des actifs du Compartiment sont exécutées selon le modèle systématique de Rosenberg Equities. Il est possible que la conception du modèle aboutisse à une sélection d'actifs ne correspondant pas aux actifs les plus performants.

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits dérivés de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

**Risques inhérents aux investissements sur les marchés émergents** : Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, différentes pratiques comptables, d'audit et d'information financière). Les titres des marchés émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que des titres similaires disponibles sur les principaux marchés, et les risques relatifs au dénouement des transactions sont plus élevés, notamment les risques de report du calendrier et de tarification.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

#### Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions						
Classe d'actions	A	E	F	I	M	G

Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>						
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>	1 000 000
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>	Aucun
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun

#### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J + 1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

#### Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

#### Commissions payables par la Société

Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	1,20 %	1,20 %	0,60 %	0,50 %	Aucune <sup>(5)</sup>	0,50 %
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,75 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

(1) Souscriptions en USD ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.

(2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes A Distribution Trimestrielle, I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :  
- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou  
- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

### Informations pratiques

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	<b>31/08/2011</b>			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0645145474
		Distribution Trimestrielle	USD	ISIN : LU0645145714
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0645145557
		Distribution Mensuelle	USD	ISIN : LU1105447400
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0645145631
		Distribution Trimestrielle	EUR	ISIN : LU0645145805
		Distribution Trimestrielle	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0645145987
		Distribution Mensuelle	HKD couverte (95 %)	ISIN : LU1105447152
		Distribution Mensuelle	SGD couverte (95 %)	ISIN : LU1105447236
		Distribution Mensuelle	AUD couverte (95 %)	ISIN : LU1105447319
	Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1527607011	
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0645146019
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0645146100
	<b>F</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0645146282
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0645146365
		Distribution Trimestrielle	EUR	ISIN : LU0645146522
		Distribution Trimestrielle	GBP	ISIN : LU1527607102
	<b>I</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0645146795
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0645146878
		Distribution Trimestrielle	EUR	ISIN : LU0645147090
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0645147173
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU0814371810
	<b>M</b>	Distribution Trimestrielle	GBP	ISIN : LU1527607284
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1016633619
	<b>G</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0645147256
		Capitalisation	USD	ISIN : LU1527611393
		Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.		
<b>Politique en matière de dividendes</b>	Le Compartiment sera géré dans l'objectif d'offrir un dividende annuel compris entre 2 et 6 % qui sera capitalisé (en ce qui concerne les Actions de Capitalisation) ou distribué (en ce qui concerne les Actions de Distribution), en fonction des conditions du marché. Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel			

cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise. Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.

Les détenteurs d'actions de Distribution ne peuvent pas réinvestir leurs dividendes.

Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.

**Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.**

Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.

<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – GLOBAL EQUITY INCOME est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, un Jour ouvré sera un jour auquel les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<b>Date de publication</b>	<b>Autorité de tutelle</b>
Juillet <u>2017</u>	Commission de Surveillance du Secteur Financier

**Annexe 28 : AXA WORLD FUNDS – GLOBAL SmartBeta EQUITY**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – GLOBAL SmartBeta EQUITY</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers UK Limited (Londres)
<b>Sous-délégation</b>	AXA Investment Managers Asia (Singapore) Ltd pour les titres asiatiques AXA Rosenberg Investment Management LLC pour tous les titres américains, canadiens et latino-américains
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement****Objectif d'investissement :**

L'objectif du compartiment est de réaliser une plus-value à long terme en investissant sur les marchés boursiers mondiaux.

Les investisseurs classiques recherchent une plus-value à long terme mesurée en dollar américain et générée par un portefeuille composé d'actions cotées et de titres liés à des actions.

**Politique d'investissement :**

Le Compartiment cherchera à saisir la prime de risque offerte par ce marché, d'une manière économiquement appropriée, en investissant dans un portefeuille diversifié composé d'actions et d'instruments liés aux actions, émis par des sociétés de toutes tailles situées dans le monde entier à l'exception des marchés émergents. Le portefeuille sera établi en prenant en compte les facteurs de risque et de rendement fondamentaux, évalués selon une méthodologie quantitative exclusive.

Le Compartiment peut investir dans des instruments du marché monétaire.

Aucune allocation géographique n'est déterminée à l'avance.

La proportion des actifs du Compartiment pouvant être investie ou exposée sur un marché donné ne fait l'objet d'aucune restriction formelle.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

**Profil de risque**

Ce Compartiment est essentiellement investi dans des actions qui présentent un risque de perte du capital investi.

**Facteurs de risque spécifiques**

Risques liés à l'investissement international : l'investissement dans des titres émis ou cotés dans différents pays peut donner lieu à l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et de communication financière, procédures de compensation et de règlement, impôts sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par la fluctuation des cours de change, les changements survenant dans la législation ou les restrictions applicables auxdits investissements, les changements apportés au contrôle des changes ou encore la volatilité des cours.

Risques liés au choix d'une méthode et d'un modèle : nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que l'allocation, la sélection et la pondération des actifs du Compartiment sont exécutées selon le modèle systématique d'AXA Rosenberg. Il est possible que la conception du modèle aboutisse à une sélection d'actifs ne correspondant pas aux actifs les plus performants.

**Horizon d'investissement**

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».



## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions				
Classes d'actions	A	F	I	M
<b>Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup></b>				
<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(7)</sup>
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(7)</sup>
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun

## Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays concerné.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J + 1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

## Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions payables par les Actionnaires					
	<b>Commission de souscription maximum</b>	3 %	2 %	Aucune	Aucune	
	<b>Commission de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	
	<b>Commission de conversion maximum <sup>(4)</sup></b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	

## Commissions payables par la Société

Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions payables par la Société					
	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	0,45 %	0,25 %	0,19 %	Aucune	
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	

(1) Souscriptions en USD ou l'équivalent dans la devise de référence de la Classe d'Actions visée.

(2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés à la Classe I ou de les modifier.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) Commissions de conversion : aucune, sauf dans les cas suivants :

- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou

- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

(5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

(6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ni de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.

(7) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.



Informations pratiques					
<b>Date de création du Compartiment</b>	25/07/2013				
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1527609140	
		Distribution	USD	ISIN : LU1527609223	
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1527609496	
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1527609579	
	<b>F</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1527609652	
		Distribution	USD	ISIN : LU1527609736	
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1527609819	
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1527609900	
	<b>I</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0943665264	
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0943665348	
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0943665421	
		Capitalisation	GBP	ISIN : LU0943665694	
		Distribution	GBP	ISIN : LU0943665777	
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU0943665850	
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0943665934	
		Capitalisation	AUD	ISIN : LU0943666072	
	<b>M</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0943666155	
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1527610072	
	<p>Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.</p>				
	<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent, dans la Devise de référence de la Société, du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Administrateurs déterminent chaque année, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de distribution.</p> <p>Les Actions de capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.				
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg				
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg				
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – GLOBAL SmartBeta EQUITY est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, un jour ouvré sera un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre</p>				

	<p>conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et des délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<p><b>Date de publication</b></p> <p>Juillet 2017</p>	<p><b>Autorité de tutelle</b></p> <p>Commission de surveillance du secteur financier</p>

## Annexe 29 : AXA WORLD FUNDS – GLOBAL SmartBeta EQUITY ESG

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – GLOBAL SmartBeta EQUITY ESG</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers UK Limited (Londres)
<b>Sous-délégation</b>	AXA IM Asia (Singapore) Ltd pour les titres asiatiques AXA Rosenberg Investment Management LLC pour tous les titres américains, canadiens et latino-américains
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif d'investissement :

L'objectif du compartiment est de réaliser une plus-value à long terme en investissant sur les marchés boursiers mondiaux.

Les investisseurs classiques recherchent une plus-value à long terme mesurée en USD et générée par un portefeuille composé d'actions cotées et de titres liés à des actions.

#### Politique d'investissement :

Le Compartiment cherchera à saisir la prime de risque d'une manière économiquement appropriée, en investissant dans un portefeuille diversifié composé d'actions et d'instruments liés aux actions, émis par des sociétés de toutes tailles situées dans le monde entier à l'exception des marchés émergents.

Le portefeuille sera établi en prenant compte des sources systématiques de risque et de rendement communément désignées sous le nom de « primes Smart Beta » et évaluées selon une méthodologie quantitative exclusive. En outre, le Compartiment tient compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) conformément au cadre de travail ESG exclusif d'AXA IM et des notations correspondantes pour chaque participation.

Le Compartiment peut investir dans des instruments du marché monétaire à des fins de gestion de trésorerie.

Aucune allocation géographique n'est déterminée à l'avance.

La proportion des actifs du Compartiment pouvant être investie et/ou exposée sur un marché donné ne fait l'objet d'aucune restriction formelle.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi dans des titres de participation qui présentent un risque de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

Risques liés à l'investissement international : l'investissement dans des titres émis ou cotés dans différents pays peut donner lieu à l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et de communication financière, procédures de compensation et de règlement, impôts sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par la fluctuation des cours de change, les changements survenant dans la législation ou les restrictions applicables auxdits investissements, les changements apportés au contrôle des changes ou encore la volatilité des cours.

Risques liés au choix d'une méthode et d'un modèle : nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que l'allocation, la sélection et la pondération des actifs du Compartiment sont exécutées selon le modèle systématique de Rosenberg Equities. Il est possible que la conception du modèle aboutisse à une sélection d'actifs ne correspondant pas aux actifs les plus performants. Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur le modèle systématique de Rosenberg Equities sur simple demande à la Société de gestion.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant huit ans.

Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions				
Classes d'actions	A	F	I	M

Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>				
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(7)</sup>
Investissement ultérieur minimum	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(7)</sup>
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun

## Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays concerné.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J + 1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

## Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions payables par les Actionnaires				
	Commission de souscription maximum	3 %	2 %	Aucune	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

## Commissions payables par la Société

Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions payables par la Société				
	Commissions de gestion annuelles maximales	0,45 %	0,25 %	0,19 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

(1) Souscriptions en USD ou l'équivalent dans la devise correspondante de la Classe d'Actions visée.

(2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I ou de les modifier.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) Commissions de conversion : aucune, sauf dans les cas suivants :  
 - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou  
 - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

(5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

(6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ni de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.

(7) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
Date de création du Compartiment	30/06/2016			
Informations sur les actions	A	Capitalisation	USD	ISIN : LU1527610155
		Distribution	USD	ISIN : LU1527610239
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU 1527610312
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU 1527610403
	F	Capitalisation	USD	ISIN : LU 1527610585
		Distribution	USD	ISIN : LU 1527610668
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU 1527610742
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1527610825
	I	Capitalisation	USD	ISIN : LU1398138559
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1398138633
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1398138716
		Capitalisation	GBP	ISIN : LU1398138807
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1398138989
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1398139011
		Capitalisation	NOK	ISIN : LU1398139102
	M	Capitalisation	SEK	ISIN : LU1398139284
		Capitalisation	USD	ISIN : LU1398139367
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU 1527611047
	Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.			
	Politique en matière de dividendes	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent, dans la Devise de référence de la Société, du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise. Les Administrateurs déterminent chaque année, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de distribution.</p> <p>Les Actions de capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>		
Informations fiscales	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
Dépositaire du Compartiment	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
Réviseur d'entreprises du Compartiment	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
Autre	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – GLOBAL SmartBeta EQUITY ESG est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, un Jour ouvré sera un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et des délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre</p>			



	<p>représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<p><b>Date de publication</b></p> <p>Juillet <u>2017</u></p>	<p><b>Autorité de tutelle</b></p> <p>Commission de surveillance du secteur financier</p>

**Annexe 30 : AXA WORLD FUNDS – ASIAN HIGH YIELD BONDS**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – ASIAN HIGH YIELD BONDS</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Asia Ltd (région administrative spéciale de Hong Kong)
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif d'investissement :**

L'objectif du Compartiment est de rechercher une performance par le biais d'une exposition dynamique au marché obligataire asiatique, en investissant au minimum 70 % de ses actifs nets dans des titres de créance émis dans l'univers obligataire asiatique.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier cherchera à atteindre les objectifs du Compartiment en investissant au minimum 70 % de ses actifs nets dans des titres de créance négociables émis par des États, organisations, sociétés publiques ou privées et entités supranationales de pays asiatiques dans une monnaie forte (les monnaies fortes étant constituées par les principales devises échangées à l'échelle mondiale) de catégorie « *sub-investment grade* » (à savoir « à haut rendement »), c'est-à-dire ayant une note inférieure à BBB- (Standard & Poor's ou Fitch) ou Baa3 (Moody's), ou, s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier<sup>1</sup>.

Le Compartiment pourra investir au maximum 30 % de ses actifs nets dans de tels titres de créance négociables notés « *investment grade* », y compris des obligations en monnaie locale et des obligations libellées en CNY (dans le cadre du Quota RQFII, s'il est disponible, ou indirectement à travers un investissement dans d'autres Compartiments) et dans des Instruments du marché monétaire. Le Compartiment peut par ailleurs investir moins de 30 % de ses actifs nets dans des Instruments du marché monétaire.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des obligations convertibles et jusqu'à 5 % de ses actifs nets dans des instruments de fonds propres.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Nonobstant les limites exposées dans la section « Restrictions d'investissement », le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, tant dans un objectif d'investissement que de couverture, ce Compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la section intitulée « Restrictions d'investissement ». Le Compartiment investira dans des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré (OTC), y compris, sans s'y limiter, des options, swaps, dérivés de crédit (tels que swaps sur défaillance), contrats à terme, contrats à terme non livrables et contrats de change à terme. En aucun cas ces opérations ne doivent amener le Compartiment à s'écarter de son objectif d'investissement.

La Devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

**Recours aux produits dérivés :**

Il est recommandé à l'investisseur de se reporter aux facteurs de risque spécifiques associés aux investissements en Chine mentionnés à la section « Facteurs de risque spécifiques » de la partie générale du Prospectus.

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des swaps sur défaillance (« CDS », ou « *credit default swaps* ») en vue de vendre ou d'acheter une protection. Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière

<sup>1</sup> Jusqu'au 19 juin 2017, les titres « *investment grade* » dans lesquels le Compartiment pourra investir seront notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou seront assortis d'une note de crédit équivalente attribuée par Moody's ou Fitch, ou, s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier. Les titres « *sub-investment grade* » seront assortis d'une note se situant entre BB+ et B- attribuée par Standard & Poor's ou d'une note équivalente attribuée par Moody's ou Fitch ou, s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier. En cas de rétrogradation en deçà de B- par Standard & Poor's ou d'une note équivalente par Moody's ou Fitch, s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier, les titres concernés seront vendus dans un délai de six mois.

Si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte.

ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquiescer une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut négocier des transactions sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 % dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

## Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés aux obligations qui présentent un risque de perte du capital investi.

### Facteurs de risque spécifiques

Risques inhérents aux investissements dans des pays et zones géographiques spécifiques : Les Compartiments qui concentrent leurs investissements sur certains pays ou régions géographiques sont par conséquent exposés aux risques inhérents à la concentration d'investissements dans ces régions. Ce type de stratégie peut avoir des conséquences négatives lorsque les marchés visés chutent ou rencontrent des problèmes de liquidité.

Risques inhérents aux investissements sur les marchés émergents : Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, différentes pratiques comptables, d'audit et financières). Les titres émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que des titres similaires disponibles sur les principaux marchés, et les risques relatifs au dénouement des transactions sont plus élevés, notamment les risques de report du calendrier et de tarification.

Risque des produits dérivés et niveau de levier : Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. Par ailleurs, les investissements dans les produits dérivés de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

Risques liés aux titres de créance à haut rendement : Certains titres à rendement élevé détenus dans le portefeuille du Compartiment peuvent impliquer un risque de crédit et de marché accru. Ces titres sont en effet exposés au risque qu'un émetteur soit dans l'impossibilité d'honorer ses engagements en matière de remboursement du principal et de paiement des intérêts (risque de crédit). Ils peuvent, en outre, pâtir de la volatilité des prix en raison de facteurs tels que leur sensibilité aux taux d'intérêt, la perception par le marché de la solvabilité de leur émetteur et la liquidité générale du marché. Lors de la sélection des titres, le Compartiment prendra en compte, entre autres, le cours des titres et l'historique financier, la situation, la qualité de la gestion et les perspectives de l'émetteur. Le Compartiment s'efforcera de réduire les risques associés aux titres à haut rendement en diversifiant ses participations entre différents émetteurs, secteurs et qualités de crédit.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant cinq ans.

Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions						
Classes d'actions	A	E	F	I	M	G

Souscriptions et détention <sup>(1) (2)</sup>						
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>	1 000 000
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>	Aucun
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J + 1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commission de souscription maximum	3%	Aucune	2%	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	1,25 %	1,25 %	0,60 %	0,55 %	Aucune <sup>(5)</sup>	0,55 %
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,25 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

(1) Souscriptions en USD ou l'équivalent dans la devise correspondante de la Classe d'Actions visée.

(2) Dans certains cas les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :

- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait avoir à payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

(5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais de commissions de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

(6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.

(7) De plus la Société versera une commission maximale de distribution au titre des Actions de Classe E, calculée en sus de la commission de gestion annuelle comme un pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.

(8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	28/11/2016			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1399283420
		Distribution	USD	ISIN : LU1398135456
		Distribution Mensuelle	USD	ISIN : LU1398135530
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1398135613
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1398135704
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1398135886
		Distribution Mensuelle	SGD couverte (95 %)	ISIN : LU1398135969
		Distribution Mensuelle	HKD couverte (95 %)	ISIN : LU1398136009
		Distribution Mensuelle	CNH couverte (95 %)	ISIN : LU1398136181
	Distribution Mensuelle	AUD couverte (95 %)	ISIN : LU1398136264	
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1398136348
		Distribution Trimestrielle	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1398136421
	<b>F</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1398136694
		Distribution	USD	ISIN : LU1398137239
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1398136777
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1398136850
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1398136934
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1398137072
	<b>I</b>	Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1398137155
		Capitalisation	USD	ISIN : LU1398137312
		Distribution Trimestrielle	USD	ISIN : LU1398137403
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1398137585
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1398137668
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1398137742
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1398137825
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1398138047
	<b>M</b>	Capitalisation	SGD couverte (95 %)	ISIN : LU1398138120
Capitalisation		HKD couverte (95 %)	ISIN : LU1398138476	
<b>G</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1398149671	
	Capitalisation	USD	ISIN : LU1527607524	
Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (classe d'actions « Distribution »), trimestrielle (classe d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (classe d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise. Les Administrateurs déterminent chaque année, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de distribution.</p> <p>Les Actions de capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			

<p><b>Autre</b></p>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – ASIAN HIGH YIELD BONDS est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, un Jour ouvré sera un jour auquel les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et à Hong Kong.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<p><b>Date de publication</b></p> <p>Juillet <u>2017</u></p>	<p><b>Autorité de tutelle</b></p> <p>Commission de surveillance du secteur financier</p>

**Annexe 31 : AXA WORLD FUNDS – ASIAN SHORT DURATION BONDS**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – ASIAN SHORT DURATION BONDS</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Asia Ltd (région administrative spéciale de Hong Kong)
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif d'investissement :**

L'objectif du Compartiment est de rechercher une performance par le biais d'une exposition dynamique au marché obligataire asiatique, en investissant au minimum deux tiers de ses actifs totaux dans des titres de créance à court terme émis dans l'univers obligataire asiatique.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier cherchera à atteindre les objectifs du Compartiment en investissant au minimum deux tiers de ses actifs totaux dans des titres de créance négociables à court terme émis sur le marché obligataire asiatique.

Le Compartiment investira dans des titres de créance négociables émis par des États, organisations, sociétés publiques ou privées et entités supranationales de pays asiatiques dans une monnaie forte (les monnaies fortes étant constituées par les principales devises échangées à l'échelle mondiale). Le Compartiment investira dans des titres de créance négociables essentiellement notés « *investment grade* ». Le Compartiment pourra également investir dans de tels titres de créance négociables de catégorie « *sub-investment grade* ». Le Gestionnaire financier prévoit que les investissements du Compartiment auront généralement une durée moyenne de trois ans au plus. Le Compartiment pourra investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans des titres de créance souverains, mais n'est pas censé investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis ou garantis par tout pays (y compris le gouvernement, toute autorité publique ou locale de ce pays) avec une notation de crédit inférieure à la notation « *investment grade* » (telle que définie ci-dessous).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de ses actifs dans des obligations émises en monnaie locale. Dans cette limite de 15 %, le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations libellées en RMB offshore.

Les titres de catégorie « *investment grade* » auront une notation au moins égale à BBB- chez Standard & Poor's, ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier.

Les titres de catégorie « *sub-investment grade* » auront une notation située entre BB+ et B- chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier. En cas de déclassement des titres au-dessous de B- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, mais considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment peut par ailleurs investir au maximum un tiers de ses actifs totaux dans des instruments du marché monétaire.

Nonobstant les limites exposées dans la section « Restrictions d'investissement », le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture, ce Compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la section intitulée « Restrictions d'investissement ». Le compartiment investira dans des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré (OTC), parmi lesquels, mais pas exclusivement, des options, swaps, crédits dérivés (tels que swaps sur défaillance), contrats à terme et contrats de change à terme. En aucun cas ces opérations ne doivent amener le Compartiment à s'écarter de son objectif d'investissement.

La devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

**Profil de risque**

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés aux obligations qui présentent un risque de perte du capital investi.



## **Facteurs de risque spécifiques**

Risques inhérents aux investissements dans des pays et zones géographiques spécifiques : Les Compartiments qui concentrent leurs investissements sur certains pays ou régions géographiques sont par conséquent exposés aux risques inhérents à la concentration d'investissements dans ces régions. Ce type de stratégie peut avoir des conséquences négatives lorsque les marchés visés chutent ou rencontrent des problèmes de liquidité.

Risques inhérents aux investissements sur les marchés émergents : Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, différentes pratiques comptables, d'audit et financières). Les titres émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que des titres similaires disponibles sur les principaux marchés, et les risques relatifs au dénouement des transactions sont plus élevés, notamment les risques de report du calendrier et de tarification.

Risque des produits dérivés et niveau de levier : Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. Par ailleurs, les investissements dans les produits dérivés de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

## **Horizon d'investissement**

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant trois ans.

Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

### Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

#### Actions

Classes d'actions	A	E	F	I	M	G
-------------------	---	---	---	---	---	---

#### Souscriptions et détention <sup>(1) (2)</sup>

<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>	1 000 000
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun

#### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J + 1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

#### Commissions payables par les Actionnaires

<b>Charges exceptionnelles</b> <sup>(3)</sup>	<b>Commissions de souscription maximum</b>	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commissions de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commissions de conversion maximum</b> <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

#### Commissions payables par la Société

<b>Charges régulières</b> <sup>(6)</sup>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	1 %	1 %	0,60 %	0,55 %	Aucune <sup>(5)</sup>	0,55 %
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,25 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

(1) Souscriptions en USD ou l'équivalent dans la devise correspondante de la Classe d'Actions visée.

(2) Dans certains cas les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :

- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou

- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait avoir à payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

(5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais de commissions de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

(6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.

(7) De plus la Société versera une commission maximale de distribution au titre des Actions de Classe E, calculée en sus de la commission de gestion annuelle comme un pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.

(8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	10/03/2015			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1196529876
		Distribution	USD	ISIN : LU1196529959
		Distribution Trimestrielle	USD	ISIN : LU1196530023
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1196530296
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1196530379
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1196530452
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1196530536
		Distribution Trimestrielle	SGD couverte (95 %)	ISIN : LU1196536145
	<b>E</b>	Distribution Trimestrielle	HKD couverte (95 %)	ISIN : LU1196530619
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1196530700
	<b>F</b>	Distribution Trimestrielle	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1196530882
		Capitalisation	USD	ISIN : LU1196530965
		Distribution	USD	ISIN : LU1196531005
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1196531187
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1196531260
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1196531344
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1196531427
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1196531690
	<b>I</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1196531773
		Distribution	USD	ISIN : LU1196531856
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1196531930
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1196532078
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1196532151
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1196532235
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1196532318
		Capitalisation	SGD couverte (95 %)	ISIN : LU1196532409
		Distribution	SGD couverte (95 %)	ISIN : LU1196532581
Capitalisation		HKD couverte (95 %)	ISIN : LU1196532664	
<b>M</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1196536491	
<b>G</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1527607797	
Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (classe d'actions « Distribution »), trimestrielle (classe d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (classe d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise. Les Administrateurs déterminent chaque année, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de distribution.</p> <p>Les Actions de capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	du State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	du PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			

<p><b>Autre</b></p>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – ASIAN SHORT DURATION BONDS est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, un Jour ouvré sera un jour auquel les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et à Hong Kong.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<p><b>Date de publication</b></p> <p>Juillet <u>2017</u></p>	<p><b>Autorité de tutelle</b></p> <p>Commission de surveillance du secteur financier</p>

**Annexe 32 : AXA WORLD FUNDS – CHINA SHORT DURATION BONDS**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – CHINA SHORT DURATION BONDS</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	AXA Investment Managers Asia Ltd (région administrative spéciale de Hong Kong)
<b>Conseiller en placement</b>	AXA SPDB Investment Managers Company Limited pour les titres de Chine continentale
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif d'investissement :**

L'objectif du Compartiment est de rechercher une performance par le biais d'une exposition dynamique au marché obligataire chinois, en investissant au minimum deux tiers de ses actifs nets dans des titres de créance à court terme libellés en CNY, CNH et USD.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier cherchera à atteindre les objectifs du Compartiment en investissant au minimum deux tiers de ses actifs nets dans des titres de créance négociables à court terme libellés en CNY, CNH et USD.

Le Compartiment investira dans des titres de créance négociables émis par l'État, des autorités publiques ou locales, des sociétés privées et des entités supranationales de Chine. Le compartiment investira entre 30 % et 70 % de ses actifs nets dans des obligations libellées en CNY (dans le cadre du Quota RQFII) et entre 30 % et 70 % de ses actifs nets dans des obligations libellées en CNH et en USD.

Le Compartiment investira dans des titres de créance négociables essentiellement notés « *investment grade* ».

Le Compartiment pourra également investir jusqu'à 20 % de ses actifs nets dans des titres de créance d'entreprises de catégorie « *sub-investment grade* ».

Le Gestionnaire financier prévoit que les investissements du Compartiment auront généralement une durée moyenne de trois ans au plus.

Les titres de catégorie « *investment grade* » auront une notation au moins égale à BBB- chez Standard & Poor's, ou équivalente chez Moody's ou les agences Chengxin, Dagong et Lianhe, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier.

Pour les obligations libellées en CNH, la notation la plus élevée entre celles de Standard and Poor's et Moody's sera prise en compte. Pour les obligations libellées en CNY, la notation la plus faible entre celles des agences Chengxin, Dagong et Lianhe sera prise en compte.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment peut par ailleurs investir au maximum un tiers de ses actifs nets dans des Instruments du marché monétaire.

Nonobstant les limites exposées dans la section « Restrictions d'investissement », le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, tant dans un objectif de couverture que d'investissement, ce Compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la section intitulée « Restrictions d'investissement ». Le Compartiment investira dans des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré (OTC), y compris, sans s'y limiter, des options, swaps, dérivés de crédit (tels que swaps sur défaillance), contrats à terme et contrats de change à terme. En aucun cas ces opérations ne doivent amener le Compartiment à s'écarter de son objectif d'investissement.

La Devise de référence du Compartiment est le CNH.

**Recours aux produits dérivés :**

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des swaps sur défaillance (« CDS », ou « *credit default swaps* ») en vue de vendre ou d'acheter une protection. Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire,

d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

## Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés aux obligations qui présentent un risque de perte du capital investi.

### Facteurs de risque spécifiques

**Risques inhérents aux investissements dans des pays et zones géographiques spécifiques :** Les Compartiments qui concentrent leurs investissements sur certains pays ou régions géographiques sont par conséquent exposés aux risques inhérents à la concentration d'investissements dans ces régions. Ce type de stratégie peut avoir des conséquences négatives lorsque les marchés visés chutent ou rencontrent des problèmes de liquidité.

**Risques inhérents aux investissements sur les marchés émergents :** Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, différentes pratiques comptables, d'audit et financières). Les titres émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que des titres similaires disponibles sur les principaux marchés, et les risques relatifs au dénouement des transactions sont plus élevés, notamment les risques de report du calendrier et de tarification.

**Risques associés au marché chinois :** Le Compartiment peut investir sur le marché intérieur chinois, sachant que le cadre juridique de la RPC peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers et que les investissements peuvent s'avérer sensibles à tout changement notable d'orientation politique, sociale ou économique en RPC. Le marché financier chinois est en processus de développement et de changement, ce qui peut entraîner la volatilité des échanges, la difficulté du dénouement et de l'enregistrement des transactions et la difficulté à interpréter et à appliquer les réglementations correspondantes. Ce sont les raisons pour lesquelles les titres chinois peuvent s'avérer nettement moins liquides et plus volatils que ceux de marchés matures, ce qui peut avoir un effet négatif sur le calendrier et l'évaluation de l'acquisition et de la cession de titres par le Compartiment, ainsi que sur la croissance du capital et donc sur la performance de ses investissements.

**Risques associés à la fiscalité de la RPC :** Concernant tout investissement sur le marché intérieur chinois, le Compartiment pourra être affecté par la législation, les réglementations et les pratiques en matière de fiscalité chinoise, celles-ci pouvant connaître des changements et pouvant entrer en vigueur de manière rétroactive. L'interprétation et l'applicabilité de la législation et des réglementations fiscales par les autorités fiscales chinoises ne sont pas aussi claires que dans le cas de pays plus développés et peuvent varier d'une région à l'autre. En vertu du règlement fiscal en vigueur en Chine, les sociétés chinoises ayant des investissements étrangers peuvent bénéficier de certaines incitations fiscales. Toutefois, rien ne garantit que de telles incitations fiscales ne seront pas abolies dans le futur. Étant donné cette incertitude et dans le but de s'acquitter d'une éventuelle obligation fiscale relative aux plus-values, la Société de gestion se réserve le droit de prévoir l'imposition de tels gains et de retenir l'impôt pour le compte du Compartiment. En outre, la valeur des investissements du Compartiment en RPC et le montant de ses revenus et gains pourraient également être affectés par une hausse des taux d'imposition ou des changements de la base d'imposition.

**Risque de change du RMB :** Certains actifs du Compartiment pourront être investis en placements libellés en RMB. Rien ne garantit que le RMB ne connaîtra aucune dévaluation ou réévaluation. Le RMB n'est actuellement pas une devise librement convertible et est soumis à des contrôles de change et des restrictions, aussi le Compartiment concerné pourra faire l'objet de coûts de transaction supérieurs associés à la conversion monétaire.

**Risque de change au niveau du portefeuille :** Le Compartiment investit en titres libellés dans des devises autres que la Devise de référence du Compartiment.

Les fluctuations des taux de change affectent la valeur des titres détenus par le Compartiment telle qu'exprimée dans la Devise de référence du Compartiment, et engendrent une volatilité supplémentaire. Si la devise dans laquelle un titre est libellé s'apprécie face à la Devise de Référence du Compartiment, la valeur de change du titre dans la Devise de Référence connaîtra également une appréciation ; de même, une dépréciation de la devise entraînera une dépréciation de la valeur de change du titre et pourrait avoir un effet négatif sur la Valeur liquidative du Compartiment.

Dans le cas où le Gestionnaire financier souhaite couvrir le risque de change d'une transaction, il n'existe aucune garantie que la stratégie de couverture sera efficace ni qu'elle sera parfaite. Dans une situation défavorable, le Compartiment peut encourir des pertes importantes.

**Risques associés au Quota R-QFII :** Le Compartiment pourra investir directement sur le marché intérieur chinois via le Quota R-QFII accordé à AXA Investment Managers Paris. L'application des réglementations relatives aux R-QFII dépendra de leur interprétation et il n'y a pas de précédent ni de certitude concernant l'exercice de ces prérogatives. Rien ne permet de savoir si de telles révisions nuiront au Quota R-QFII d'AXA Investment Managers Paris et rien ne garantit qu'un Quota R-QFII supplémentaire pourra être obtenu pour satisfaire la totalité des demandes de souscription au sein du Compartiment. En raison de changements défavorables dans les lois et réglementations correspondantes, y compris des changements dans les restrictions de rapatriement pour les R-QFII, il n'y a aucune

certitude quant à la possibilité de traiter les demandes de rachat dans les délais, ce qui pourrait entraîner la nécessité de rejeter et/ou différer tout ou partie des nouvelles demandes de souscription. Dans des cas extrêmes, le Compartiment pourrait subir des pertes importantes dues à des capacités d'investissement limitées, ou pourrait ne pas pouvoir mettre en œuvre ou poursuivre ses objectifs d'investissement ou sa stratégie, en conséquence des restrictions d'investissement pour les R-QFII.

Les actifs du Compartiment seront conservés par un sous-dépositaire chinois. Les liquidités déposées sur le compte de trésorerie du Compartiment auprès du sous-dépositaire chinois ne seront pas séparées mais constitueront une créance due par le sous-dépositaire chinois au Compartiment en tant que déposant. Ces liquidités seront mêlées aux liquidités appartenant à d'autres clients. Il est possible que le Compartiment rencontre des difficultés et/ou doive subir des retards dans le recouvrement d'une telle créance, ou qu'il ne puisse la recouvrer dans sa totalité, ou ne puisse pas la recouvrer du tout, auquel cas le Compartiment subira des pertes.

**Risque inhérent aux agences de notation chinoises :** Les notations de crédit des titres de créance du Compartiment sont attribuées dans une large mesure par les agences de notation chinoises, dont les méthodes ne sont pas nécessairement cohérentes avec celles des autres agences de notation internationales. Il est possible qu'un tel système de notation n'offre pas d'équivalence aux fins de comparaison avec des titres notés par des agences de notation de crédit internationales.

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. Par ailleurs, les investissements dans les produits dérivés de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

**Risques liés aux titres de créance à haut rendement :** Certains titres à rendement élevé détenus dans le portefeuille du Compartiment peuvent impliquer un risque de crédit et de marché accru. Ces titres sont en effet exposés au risque qu'un émetteur soit dans l'impossibilité d'honorer ses engagements en matière de remboursement du principal et de paiement des intérêts (risque de crédit). Ils peuvent, en outre, pâtir de la volatilité des prix en raison de facteurs tels que leur sensibilité aux taux d'intérêt, la perception par le marché de la solvabilité de leur émetteur et la liquidité générale du marché.

### **Horizon d'investissement**

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant trois ans.

Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».



## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions						
Classes d'actions	A	E	F	I	M	G

Souscriptions et détention <sup>(1) (2)</sup>						
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>	1 000 000
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>	Aucun
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J + 1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commission de souscription maximum	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	1,25 %	1,25 %	0,75 %	0,70 %	Aucune <sup>(5)</sup>	0,70 %
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,25 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

(1) Souscriptions en CNH ou l'équivalent dans la devise de référence de la Classe d'Actions visée

(2) Dans certains cas les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :
- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait avoir à payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais de commissions de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) De plus la Société versera une commission maximale de distribution au titre des Actions de Classe E, calculée en sus de la commission de gestion annuelle comme un pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	08/12/2016			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1398142742
		Distribution Trimestrielle	USD	ISIN : LU1398142825
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1398143047
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1398143120
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1398143393
		Distribution Mensuelle	SGD	ISIN : LU1398143476
		Distribution Mensuelle	HKD	ISIN : LU1398143559
		Distribution Mensuelle	CNH	ISIN : LU1398143633
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1398143716
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1398143807
		Distribution Trimestrielle	EUR	ISIN : LU1398143989
	<b>F</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1398144011
		Distribution	USD	ISIN : LU1398144102
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1398144284
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1398144367
		Distribution	EUR	ISIN : LU1398144441
		Capitalisation	CHF	ISIN : LU1398144524
		Capitalisation	GBP	ISIN : LU1398144870
		Distribution Trimestrielle	GBP	ISIN : LU1398144953
	<b>I</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1398145091
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1398145174
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1398145257
		Capitalisation	GBP	ISIN : LU1398145331
		Capitalisation	CHF	ISIN : LU1398145414
		Capitalisation	SGD	ISIN : LU1398145505
		Distribution	SGD	ISIN : LU1398145687
		Capitalisation	HKD	ISIN : LU1398145760
		Capitalisation	CNH	ISIN : LU1559353088
	<b>M</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1398145844
	<b>G</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1527607870
Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (classe d'actions « Distribution »), trimestrielle (classe d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (classe d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Administrateurs déterminent chaque année, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de distribution.</p> <p>Les Actions de capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.A. 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			

<p><b>Autre</b></p>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS –CHINA SHORT DURATION BONDS est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, un jour ouvré sera un jour auquel les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg, à Hong Kong, à Shanghai et en France.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<p><b>Date de publication</b></p> <p>Juillet <u>2017</u></p>	<p><b>Autorité de tutelle</b></p> <p>Commission de surveillance du secteur financier</p>

**Annexe 33 : AXA WORLD FUNDS – EURO CREDIT SHORT DURATION**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – EURO CREDIT SHORT DURATION (Anciennement AXA World Funds – Euro 1-3)</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est de chercher à générer de la performance en investissant de manière dynamique dans des obligations libellées en euros.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant en permanence au moins deux tiers de ses actifs nets dans un portefeuille diversifié de titres de créance négociables de catégorie « *investment grade* » libellés en euros et émis par des gouvernements, des entreprises et des établissements publics.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des titres de créance négociables de catégorie « *sub-investment grade* » (la moyenne arithmétique des notations disponibles de Standard & Poor's, Moody's et Fitch sera prise en compte pour les titres de créance négociables, sauf pour les titres adossés à des hypothèques ou à des actifs).

Le Compartiment n'investira pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's, ou ayant une notation équivalente attribuée par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le Gestionnaire financier, et ce dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment. En cas de déclassement au-dessous de B- par Standard & Poor's ou d'une notation équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, les titres étant considérés comme appartenant à cette catégorie par le Gestionnaire financier, dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment sera géré de manière à ce que sa sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt soit comprise entre 0 et 4. Cette sensibilité permet de mesurer les effets d'une variation de 1 % des taux d'intérêt sur la valeur du Compartiment.

Le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres adossés à des hypothèques ou des actifs.

Les titres adossés à des hypothèques ou des actifs seront exclusivement notés « *investment grade* ». Si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte. En cas de déclassement des titres au-dessous de BBB- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou en l'absence de notation, d'une estimation par le Gestionnaire Financier, dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Le Compartiment pourra également investir jusqu'à un tiers de ses actifs nets dans des Instruments du marché monétaire.

La proportion des actifs du Compartiment pouvant être investie sur un marché donné ne fait l'objet d'aucune restriction.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou d'OPC. Ces OPCVM et/ou OPC devront être exclusivement gérés par la Société de Gestion ou toute autre entité de AXA IM Group et n'investiront pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's ou ayant obtenu une note équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le gestionnaire financier des OPCVM et/ou OPC susmentionnés.

Pour les besoins d'une gestion efficace, le Compartiment pourra s'exposer à de tels actifs via l'utilisation de produits dérivés dans les limites fixées dans la section « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

**Recours aux produits dérivés :**

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des *credit default swaps* (« CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection.

Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut négocier des contrats financiers du type CDS sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 % dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

## Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés aux obligations qui présentent un risque de perte du capital investi.

### Facteurs de risque spécifiques

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant dix-huit mois.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

### Actions

Classe d'actions	A	E	F	I	X	M
<b>Souscriptions et détention <sup>(1) (2)</sup></b>						
<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	300 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	1 000 000	Aucun

<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun

#### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

Commissions payables par les Actionnaires							
<b>Charges exceptionnelles<sup>(3)</sup></b>	<b>Commission de souscription maximum</b>	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commission de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commission de conversion maximum<sup>(4)</sup></b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Commissions payables par la Société							
<b>Charges régulières<sup>(6)</sup></b>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	0,65 %	0,65 %	0,50 %	0,25 %	0,15 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,40 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

(1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée

(2) Les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, renoncer aux obligations susvisées relatives aux Classes I, F et X ou les modifier dans certains cas. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :

- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) pourra être rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.



Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	06/09/2005			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0251661756
		Distribution	EUR	ISIN : LU0251661913
		Distribution Trimestrielle	EUR	ISIN : LU1105447582
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0753923977
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0964941065
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0964939838
		Distribution Trimestrielle	USD couverte (95 %)	ISIN : LU1105447665
		Distribution Trimestrielle	SGD couverte (95 %)	ISIN : LU1105447822
		Distribution Trimestrielle	HKD couverte (95 %)	ISIN : LU1105446428
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0251662135
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0451400914
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1435402430
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1435402513
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU1435402604
		Distribution	USD couverte (95 %)	ISIN : LU1435402786
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0227127643
		Distribution	EUR	ISIN : LU0227127726
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0753924199
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0964939911
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0227146940
<b>X</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1601096537	
	Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.			
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Administrateurs déterminent chaque année, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de distribution.</p> <p>Les Actions de capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – EURO Credit Short Duration est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre</p>			

	<p>conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<p><b>Date de publication</b></p> <p>Juillet <u>2017</u></p>	<p><b>Autorité de tutelle</b></p> <p>Commission de Surveillance du Secteur Financier</p>

**Annexe 34 : AXA WORLD FUNDS – EURO 3-5**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – EURO 3-5</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est de chercher à générer de la performance en investissant principalement et de manière dynamique dans des obligations libellées en euros.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de créance négociables de catégorie « *investment grade* » (notamment des titres adossés à des hypothèques ou des actifs, jusqu'à 5 % des actifs nets du Compartiment) libellés en euros et émis par des gouvernements, des entreprises et des établissements publics.

Le Compartiment pourra également investir dans de tels titres de créance négociable notés « *sub-investment grade* », sauf pour les titres adossés à des hypothèques ou à des actifs, qui seront exclusivement notés « *investment grade* ».

Les titres de catégorie « *investment grade* » auront une notation au moins égale à BBB- chez Standard & Poor's, ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier. Les titres de catégorie « *sub-investment grade* » auront une notation située entre BB+ et B- chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier.

En cas de déclassement des titres au-dessous de B- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, mais considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois. Si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment sera géré de sorte que sa sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt soit comprise entre 2 et 5. Cette sensibilité permet de mesurer les effets d'une variation de 1 % des taux d'intérêt sur la valeur du Compartiment.

Le Compartiment investira en permanence au moins deux tiers de ses actifs en titres de créance négociables émis par des gouvernements, des entreprises ou des établissements publics et libellés en euro.

Le Compartiment investira sur la totalité de la courbe des taux afin d'atteindre cet objectif de sensibilité.

La proportion des actifs dans lesquels le Compartiment pourra être investi et/ou exposé sur un marché donné ne fait l'objet d'aucune restriction.

Sans préjudice des limites exposées à la section « Placements particuliers, techniques et instruments de couverture » du Prospectus, chaque fois que le Compartiment effectue des transactions lui permettant de vendre des titres obligataires empruntés par le biais d'opérations de pension livrée, le montant desdites transactions ne pourra dépasser 10 % des actifs nets du Compartiment.

Afin de lever toute ambiguïté, les transactions susmentionnées ne peuvent être considérées comme une vente de titres à découvert au sens de l'article 52 de la Loi de 2010.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou d'OPC. Ces OPCVM et/ou OPC devront être exclusivement gérés par la Société de Gestion ou toute autre entité de AXA IM Group et n'investiront pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's ou ayant obtenu une note équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le gestionnaire financier des OPCVM et/ou OPC susmentionnés.

Pour les besoins d'une gestion efficace, le Compartiment pourra s'exposer à de tels actifs via l'utilisation de produits dérivés dans les limites fixées dans la section « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

**Recours aux produits dérivés :**

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des *credit default swaps* (« CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection.

Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut négocier des contrats financiers de type CDS sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 % dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, notamment le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut également impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer, dans certains cas, des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits dérivés de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant deux ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

### Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions					
Classe d'actions	A	E	F	I	M
Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>					
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	100 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	10 000	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	10 000	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

<b>Charges exceptionnelles</b> <sup>(3)</sup>	<b>Commissions de souscription maximum</b>	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	<b>Commission de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commissions de conversion maximum</b> <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

<b>Charges régulières</b> <sup>(6)</sup>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	0,60 %	0,60 %	0,45 %	0,30 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,25 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée
- (2) Les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, renoncer aux obligations susvisées relatives aux Classe I et F ou les modifier dans certains cas. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	06/09/2005			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0251660352
		Distribution	EUR	ISIN : LU0251660519
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0251660782
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1002647227
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0227127999
		Distribution	EUR	ISIN : LU0227128294
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0227147161
		Distribution	EUR	ISIN : LU0964944325
Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – EURO 3-5 est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>			

[international.com](http://international.com).

D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

**Date de  
publication**

Juillet 2017

**Autorité de tutelle**

Commission de Surveillance du Secteur Financier

**Annexe 35 : AXA WORLD FUNDS – EURO 5-7**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – EURO 5-7</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est de chercher à générer de la performance en investissant principalement et de manière dynamique dans des obligations libellées en euros.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de créance négociables de catégorie « *investment grade* » (notamment des titres adossés à des hypothèques ou des actifs, jusqu'à 5 % des actifs nets du Compartiment) libellés en euros et émis par des gouvernements, des entreprises et des établissements publics.

Le Compartiment pourra également investir dans de tels titres de créance négociable notés « *sub-investment grade* », sauf pour les titres adossés à des hypothèques ou des actifs, qui seront exclusivement notés « *investment grade* ».

Les titres de catégorie « *investment grade* » auront une notation au moins égale à BBB- chez Standard & Poor's, ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier. Les titres de catégorie « *sub-investment grade* » auront une notation située entre BB+ et B- chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier.

En cas de déclassement des titres au-dessous de B- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, mais considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois. Si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment sera géré de sorte que sa sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt soit comprise entre 3 et 8. Cette sensibilité permet de mesurer les effets d'une variation de 1 % des taux d'intérêt sur la valeur du Compartiment.

Le Compartiment investira en permanence au moins deux tiers de ses actifs en titres de créance négociables émis par des gouvernements, des entreprises ou des établissements publics et libellés en euro.

Le Compartiment investira sur la totalité de la courbe des taux afin d'atteindre cet objectif de sensibilité.

La proportion des actifs du Compartiment pouvant être investie sur un marché donné ne fait l'objet d'aucune restriction. Sans préjudice des limites exposées à la section « Placements particuliers, techniques et instruments de couverture » du Prospectus, chaque fois que le Compartiment effectue des transactions lui permettant de vendre des titres obligataires empruntés par le biais d'opérations de pension livrée, le montant desdites transactions ne pourra dépasser 10 % des actifs nets du Compartiment.

Afin de lever toute ambiguïté, les transactions susmentionnées ne peuvent être considérées comme une vente de titres à découvert au sens de l'article 52 de la Loi de 2010.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou d'OPC. Ces OPCVM et/ou OPC devront être exclusivement gérés par la Société de Gestion ou toute autre entité de AXA IM Group et n'investiront pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's ou ayant obtenu une note équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le gestionnaire financier des OPCVM et/ou OPC susmentionnés.

Pour les besoins d'une gestion efficace, le Compartiment pourra s'exposer à de tels actifs via l'utilisation de produits dérivés dans les limites fixées dans la section « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

**Recours aux produits dérivés :**

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des *credit default swaps* (« CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection.



Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut négocier des contrats financiers du type CDS sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

## Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque de perte du capital investi.

### Facteurs de risque spécifiques

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, notamment le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut également impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant trois ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Classe d'actions	Actions				
	A	E	F	I	M
<b>Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup></b>					
<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	Aucun	100 000	100 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	Aucun	5 000	10 000	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	Aucun	5 000	10 000	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

#### Commissions payables par les Actionnaires

<b>Charges exceptionnelles</b> <sup>(3)</sup>	<b>Commission de souscription maximum</b>	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	<b>Commission de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commission de conversion maximum</b> <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
<b>Commissions payables par la Société</b>						
<b>Charges régulières</b> <sup>(6)</sup>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	0,60 %	0,60 %	0,45 %	0,30 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,25 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée
- (2) Les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, renoncer aux obligations susvisées relatives aux Classes I et F ou les modifier dans certains cas. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	06/09/2005			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0251659776
		Distribution	EUR	ISIN : LU0251659933
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0251660279
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1002647573
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0227128450
		Distribution	EUR	ISIN : LU0227129854
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0227147245
Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs peuvent déterminer, après la fin de l'exercice comptable concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident et lorsqu'ils le décident, conformément à la loi en vigueur. Tout paiement de dividendes sera confirmé par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – EURO 5-7 est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>			

**Date de publication**

Juillet 2017

**Autorité de tutelle**

Commission de Surveillance du Secteur Financier

**Annexe 36 : AXA WORLD FUNDS – EURO 7-10**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – EURO 7-10</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est de chercher à générer de la performance en investissant principalement et de manière dynamique dans des obligations libellées en euros.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de créance négociables de catégorie « *investment grade* » (notamment des titres adossés à des hypothèques ou des actifs, jusqu'à 5 % des actifs nets du Compartiment) libellés en euros et émis par des gouvernements, des entreprises et des établissements publics.

Le Compartiment pourra également investir dans de tels titres de créance négociable notés « *sub-investment grade* », sauf pour les titres adossés à des hypothèques ou des actifs, qui seront exclusivement notés « *investment grade* ».

Les titres de catégorie « *investment grade* » auront une notation au moins égale à BBB- chez Standard & Poor's, ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier. Les titres de catégorie « *sub-investment grade* » auront une notation située entre BB+ et B- chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier.

En cas de déclassement des titres au-dessous de B- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, mais considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois. Si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment sera géré de sorte que sa sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt soit comprise entre 5 et 10. Cette sensibilité permet de mesurer les effets d'une variation de 1 % des taux d'intérêt sur la valeur du Compartiment.

Le Compartiment investira en permanence au moins deux tiers de ses actifs en titres de créance négociables émis par des gouvernements, des entreprises ou des établissements publics et libellés en euro.

Le Compartiment investira sur la totalité de la courbe des taux afin d'atteindre cet objectif de sensibilité.

La proportion des actifs du Compartiment pouvant être investie sur un marché donné ne fait l'objet d'aucune restriction. Sans préjudice des limites exposées à la section « Placements particuliers, techniques et instruments de couverture » du Prospectus, chaque fois que le Compartiment effectue des transactions lui permettant de vendre des titres obligataires empruntés par le biais d'opérations de pension livrée, le montant desdites transactions ne pourra dépasser 10 % des actifs nets du Compartiment.

Afin de lever toute ambiguïté, les transactions susmentionnées ne peuvent être considérées comme une vente de titres à découvert au sens de l'article 52 de la Loi de 2010.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou d'OPC. Ces OPCVM et/ou OPC devront être exclusivement gérés par la Société de Gestion ou toute autre entité de AXA IM Group et n'investiront pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's ou ayant obtenu une note équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le gestionnaire financier des OPCVM et/ou OPC susmentionnés.

Pour les besoins d'une gestion efficace, le Compartiment pourra s'exposer à de tels actifs via l'utilisation de produits dérivés dans les limites fixées dans la section « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

**Recours aux produits dérivés :**

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des *credit default swaps* (« CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection.

Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut négocier des contrats financiers du type CDS sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

### Facteurs de risque spécifiques

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant trois ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

### Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions					
Classe d'actions	A	E	F	I	M
Souscriptions et détention <sup>(1) (2)</sup>					
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	100 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	10 000	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	10 000	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

<b>Charges exceptionnelles</b> <sup>(3)</sup>	<b>Commissions de souscription maximum</b>	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	<b>Commission de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commissions de conversion maximum</b> <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

<b>Charges régulières</b> <sup>(6)</sup>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	0,60 %	0,60 %	0,45 %	0,30 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,25 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %



- (1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.
- (2) Les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, renoncer aux obligations susvisées relatives aux Classes I et F ou les modifier, dans certains cas particuliers. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment d'origine ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	<b>06/09/2005</b>			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0251659180
		Distribution	EUR	ISIN : LU0251659347
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0251659420
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1002647730
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0227144655
		Distribution	EUR	ISIN : LU0227144739
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0227147674
		Distribution	EUR	ISIN : LU0964944598
Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – EURO 7-10 est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>			

<b>Date de publication</b> Juillet <u>2017</u>	<b>Autorité de tutelle</b> Commission de Surveillance du Secteur Financier

**Annexe 37 : AXA WORLD FUNDS – EURO 10 + LT**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – EURO 10 + LT</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est de chercher à générer de la performance en investissant principalement et de manière dynamique dans des obligations libellées en euros.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de créance négociables de catégorie « *investment grade* » (notamment des titres adossés à des hypothèques ou des actifs, jusqu'à 5 % des actifs nets du Compartiment) libellés en euros et émis par des gouvernements, des entreprises et des établissements publics.

Le Compartiment pourra également investir dans de tels titres de créance négociable notés « *sub-investment grade* », sauf pour les titres adossés à des hypothèques ou des actifs, qui seront exclusivement notés « *investment grade* ».

Les titres de catégorie « *investment grade* » auront une notation au moins égale à BBB- chez Standard & Poor's, ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier. Les titres de catégorie « *sub-investment grade* » auront une notation située entre BB+ et B- chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier.

En cas de déclassement des titres au-dessous de B- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, mais considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment sera géré de sorte que sa sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt soit comprise entre 9 et 18. Cette sensibilité permet de mesurer les effets d'une variation de 1 % des taux d'intérêt sur la valeur du Compartiment.

Le Compartiment investira en permanence au moins deux tiers de ses actifs en titres de créance négociables émis par des gouvernements, des entreprises ou des établissements publics et libellés en euro.

Le Compartiment investira sur la totalité de la courbe des taux afin d'atteindre cet objectif de sensibilité.

La proportion des actifs dans lesquels le Compartiment pourra être investi et/ou exposé sur un marché donné ne fait l'objet d'aucune restriction. Sans préjudice des limites exposées à la section « Placements particuliers, techniques et instruments de couverture » du Prospectus, chaque fois que le Compartiment effectue des transactions lui permettant de vendre des titres obligataires empruntés par le biais d'opérations de pension livrée, le montant desdites transactions ne pourra dépasser 10 % des actifs nets du Compartiment.

Afin de lever toute ambiguïté, les transactions susmentionnées ne peuvent être considérées comme une vente de titres à découvert au sens de l'article 52 de la Loi de 2010.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou d'OPC. Ces OPCVM et/ou OPC devront être exclusivement gérés par la Société de Gestion ou toute autre entité de AXA IM Group et n'investiront pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's ou ayant obtenu une note équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le gestionnaire financier des OPCVM et/ou OPC susmentionnés.

Pour les besoins d'une gestion efficace, le Compartiment pourra s'exposer à de tels actifs via l'utilisation de produits dérivés dans les limites fixées dans la section « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

**Recours aux produits dérivés :**

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des *credit default swaps* (« CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection.

Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut souscrire des contrats financiers du Type CDS sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant quatre ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

### Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Classe d'actions	Actions				
	A	E	F	I	M
<b>Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup></b>					
<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	Aucun	100 000	100 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	Aucun	5 000	10 000	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	Aucun	5 000	10 000	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

<b>Charges exceptionnelles</b> (3)	<b>Commissions de souscription maximum</b>	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	<b>Commission de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commissions de conversion maximum</b> (4)	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
<b>Commissions payables par la Société</b>						
<b>Charges régulières</b> (6)	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	0,60 %	0,60 %	0,45 %	0,30 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,25 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.
- (2) Les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, renoncer aux obligations susvisées relatives aux Classes I et F ou les modifier dans certains cas particuliers. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment d'origine ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	06/09/2005			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0251661087
		Distribution	EUR	ISIN : LU0251661244
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0251661590
		<b>F</b>	Capitalisation	EUR
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0227144903
		Distribution	EUR	ISIN : LU0227145116
<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0227147831	
Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative. 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – EURO 10 + LT est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>			



**Date de publication**

Juillet 2017

**Autorité de tutelle**

Commission de Surveillance du Secteur Financier

**Annexe 38 : AXA WORLD FUNDS – EURO BONDS**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – EURO BONDS</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est d'allier croissance des revenus et du capital en investissant dans des titres à taux fixe ou variable. Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance des revenus et du capital principalement exprimée en euro.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant dans un portefeuille diversifié composé notamment de titres de créance négociables de catégorie « *investment grade* » (notamment des titres adossés à des hypothèques ou des actifs, jusqu'à 5 % des actifs nets du Compartiment) libellés en euros et émis par des États, des entreprises ou des établissements publics.

Le Compartiment pourra également investir dans de tels titres de créance négociable notés « *sub-investment grade* », sauf pour les titres adossés à des hypothèques ou des actifs, qui seront exclusivement notés « *investment grade* ».

Les titres de catégorie « *investment grade* » auront une notation au moins égale à BBB- chez Standard & Poor's, ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier. Les titres de catégorie « *sub-investment grade* » auront une notation située entre BB+ et B- chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier.

En cas de déclassement des titres au-dessous de B- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, mais considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment pourra toutefois investir à tout moment au moins deux tiers de ses actifs en valeurs mobilières libellées en euro et émises par des États, des sociétés ou des institutions publiques.

La proportion des actifs du Compartiment pouvant être investie sur un marché donné ne fait l'objet d'aucune restriction.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets en parts d'OPCVM et/ou d'OPC. Ces OPCVM et/ou OPC devront être exclusivement gérés par la Société de Gestion ou toute autre entité de AXA IM Group et n'investiront pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's ou ayant obtenu une note équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le gestionnaire financier des OPCVM et/ou OPC susmentionnés.

Pour les besoins d'une gestion efficace, le Compartiment pourra s'exposer à de tels actifs via l'utilisation de produits dérivés dans les limites fixées dans la section « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

**Recours aux produits dérivés :**

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des *credit default swaps* (« CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection.

Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International

Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement.

L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets, sachant que l'engagement maximal relatif aux CDS utilisés à des fins autres que de couverture ne devra pas dépasser 20 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut négocier des contrats financiers du type CDS sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

## Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

### Facteurs de risque spécifiques

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux **produits dérivés** peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant trois ans.

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Classe d'actions	Actions					
	A	E	F	I	BX	M

Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>						
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	3 %	Aucune	2 %	Aucune	3 %	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	0,75 %	0,75 %	0,50 %	0,30 %	0,80 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,50 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

(1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée

- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :
- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment d'origine ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	22/01/1997			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0072814717
		Distribution	EUR	ISIN : LU0072815284
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0158186543
		Distribution	EUR	ISIN : LU0072816332
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0072816092
		Distribution	EUR	ISIN : LU0184629151
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1002646252
		Distribution	EUR	ISIN : LU1002646419
	<b>BX</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0184632536
		Distribution	EUR	ISIN : LU0965101875
Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – EURO BONDS est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>			

[international.com.](#)

**Date de publication**

Juillet 2017

**Autorité de tutelle**

Commission de Surveillance du Secteur Financier

**Annexe 39 : AXA WORLD FUNDS – EURO CREDIT IG**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – EURO CREDIT IG</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement****Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est d'allier croissance des revenus et du capital en investissant dans des titres à taux fixe ou variable. Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance des revenus et du capital en euro.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre l'objectif du Compartiment en investissant à tout moment au moins les deux tiers de ses actifs nets dans un portefeuille diversifié comprenant des titres de créance négociables de catégorie « *investment grade* » libellés en euros, émis par des gouvernements, des entreprises ou des organismes publics. Au moment de leur achat, ces Valeurs mobilières seront notées « *investment grade* », tout en sachant qu'en cas de déclassement des titres du portefeuille, le Compartiment pourra détenir jusqu'à 5 % de ses actifs nets dans des Valeurs mobilières d'une catégorie inférieure à « *investment grade* », (la moyenne arithmétique des notations attribuées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch sera prise en compte pour les titres de créance négociables).

Le Compartiment n'investira pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's, ou ayant une notation équivalente attribuée par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le Gestionnaire financier, et ce dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment. En cas de déclassement au-dessous de B- par Standard & Poor's ou d'une notation équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, les titres étant considérés comme appartenant à cette catégorie par le Gestionnaire financier, dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres adossés à des hypothèques ou des actifs.

Les titres adossés à des hypothèques ou des actifs seront exclusivement notés « *investment grade* ». Si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte. En cas de déclassement des titres au-dessous de BBB- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou en l'absence de notation, d'une estimation par le Gestionnaire Financier, dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Le Compartiment pourra également investir jusqu'à un tiers de ses actifs dans des Instruments du marché monétaire.

La proportion des actifs dans lesquels le Compartiment pourra être investi et/ou exposé sur un marché donné ne fait l'objet d'aucune restriction.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou d'OPC. Ces OPCVM et/ou OPC devront être exclusivement gérés par la Société de Gestion ou toute autre entité de AXA IM Group et n'investiront pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's ou ayant obtenu une note équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le gestionnaire financier des OPCVM et/ou OPC susmentionnés.

Pour les besoins d'une gestion efficace, le Compartiment pourra s'exposer à de tels actifs via l'utilisation de produits dérivés dans les limites fixées dans la section « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

**Recours aux produits dérivés :**

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des « *credit default swaps* » (« CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection.

Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une



restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquiescer une exposition de crédit spécifique.

Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement.

L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut souscrire des contrats financiers du type CDS sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

## Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

### Facteurs de risque spécifiques

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant deux ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions					
Classe d'actions	A	E	F	I	M

Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>					
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun

## Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

## Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commission de souscription maximum	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

## Commissions payables par la Société

Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	0,75 %	0,75 %	0,50 %	0,30 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,75 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.

(7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.

(8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	24/07/2008			
<b>Informations sur les actions</b>	A	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0361820912
		Distribution	EUR	ISIN : LU0645131763
		Capitalisation	CHF couvertes (95 %)	ISIN : LU0753923464
		Distribution	CHF couvertes (95 %)	ISIN : LU0964941222
		Capitalisation	USD couvertes (95 %)	ISIN : LU0964939671
	E	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0361831018
	F	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0361838963
	I	Capitalisation	CHF couverte (95%)	ISIN : LU0753923548
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0361845232
		Distribution	EUR	ISIN : LU0397279513
		Capitalisation	USD couverte (95%)	ISIN : LU0964939754
		Distribution	JPY couverte (95%)	ISIN : LU1015149518
	M	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0361850406
		Distribution	EUR	ISIN : LU0965101792
	Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.			
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Administrateurs déterminent chaque année, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de distribution.</p> <p>Les Actions de capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			

<p><b>Autre</b></p>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – EURO CREDIT IG est un Compartiment d’AXA WORLD FUNDS. D’autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s’appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d’un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d’information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D’autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<p><b>Date de publication</b></p> <p>Juillet <u>2017</u></p>	<p><b>Autorité de tutelle</b></p> <p>Commission de Surveillance du Secteur Financier</p>

**Annexe 40 : AXA WORLD FUNDS – EURO CREDIT PLUS**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – EURO CREDIT PLUS</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est d'allier croissance des revenus et du capital en investissant dans des titres à taux fixe ou variable. Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance des revenus et du capital en euro.

**Politique d'investissement :**

L'objectif du Compartiment est d'obtenir à la fois une appréciation du capital et un rendement élevé à moyen terme, tout en gérant l'exposition des risques du portefeuille. Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant dans une gamme diversifiée de titres de créance émis par des Etats membres de l'OCDE, sous réserve que les investissements réalisés par le Compartiment dans les titres desdits émetteurs ne dépassent pas 30 % de ses actifs nets dans des titres de catégorie « *sub-investment grade* » dont la note est située entre BB+ et B- (la moyenne arithmétique des notations attribuées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch sera prise en compte), ou considérés comme appartenant à cette catégorie par le Gestionnaire financier si les titres en question ne sont pas notés, et ce dans le meilleur intérêt des actionnaires du Compartiment. Le Compartiment n'investira pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's, ou une note équivalente attribuée par Moody's ou Fitch (la note la plus faible sera prise en compte), ou en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le Gestionnaire financier, et ce dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment. En cas de déclassement au-dessous de B- par Standard & Poor's ou de notation équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte), ou en l'absence de notation, d'une estimation par le Gestionnaire Financier, dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Le Compartiment investira au moins deux tiers de ses actifs dans des titres de créance libellés en euro. Le Compartiment ne pourra investir plus d'un tiers de ses actifs dans des Instruments du marché monétaire, pas plus d'un quart de ses actifs dans des titres convertibles, et pas plus d'un dixième de ses actifs dans des actions et titres assimilés à des actions.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC. Ces OPCVM et/ou OPC devront être exclusivement gérés par la Société de Gestion ou toute autre entité de AXA IM Group et n'investiront pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's ou ayant obtenu une note équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le Gestionnaire Financier des OPCVM et/ou OPC susmentionnés.

Pour les besoins d'une gestion efficace, le Compartiment pourra s'exposer à de tels actifs via l'utilisation de produits dérivés dans les limites fixées dans la section « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

**Recours aux produits dérivés :**

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des *credit default swaps* (« CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection.

Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut souscrire des contrats financiers du type CDS sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

### **Objectif d'investissement sous-jacent pour les classes d'actions de réduction de l'exposition à la duration (ci-après dénommées Redex)**

L'objectif sous-jacent de la Classe d'Actions visée, comme les autres Classes d'Actions du Compartiment, est d'allier croissance des revenus et du capital en investissant dans des titres à taux d'intérêt fixe et variable tout en atténuant une augmentation ou une baisse globale parallèle de la courbe des taux directeurs des États (dans le cas des Classes d'Actions visées exclusivement). L'exposition du portefeuille au mouvement parallèle des taux nominaux sera tout particulièrement atténuée par une gestion de type « *overlay* » basée sur des produits dérivés cotés sur taux d'intérêt.

### **Profil de risque**

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

#### **Facteurs de risque spécifiques**

**Risques inhérents aux titres de créance à haut rendement :** Certains titres à rendement élevé détenus dans le portefeuille du Compartiment peuvent impliquer un risque de crédit et de marché accru. Ces titres sont en effet exposés au risque qu'un émetteur soit dans l'impossibilité d'honorer ses engagements en matière de remboursement du principal et de paiement des intérêts (risque de crédit). Ils peuvent, en outre, pâtir de la volatilité des prix en raison de facteurs tels que leur sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt, la perception par le marché de la solvabilité de leur émetteur et la liquidité générale du marché.

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

**Facteur de risque de la Classe d'Actions Redex lié au taux d'intérêt :** Le risque de taux d'intérêt représente le risque provoqué par l'augmentation des taux d'intérêt sur la courbe lorsque la valeur de marché des titres à revenus fixes a tendance à baisser, et que la Valeur Nette d'Inventaire des actions classiques a alors tendance à diminuer. Inversement, lorsque les taux d'intérêt baissent, la valeur de marché des titres à revenus fixes a tendance à augmenter, et, en conséquence, la Valeur Nette d'Inventaire des Actions classiques a tendance à augmenter. Les titres à revenus fixes à long terme font normalement l'objet, au niveau de leurs cours, d'une volatilité supérieure à celle des titres à court terme à cause de ce risque. L'objectif du recours à une stratégie basée sur l'utilisation de produits dérivés cotés dans la Classe d'Actions Redex est de réduire l'exposition aux mouvements parallèles de taux d'intérêt sur les courbes. Par conséquent, l'impact des mouvements parallèles de taux d'intérêt sur la Valeur Nette d'Inventaire des Actions Redex a tendance à diminuer par rapport à l'impact de ce mouvement sur les Actions classiques. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, en cas de mouvement baissier sur la valeur de marché des titres à revenus fixes, la valeur de marché des produits dérivés, basée sur une gestion de type « *overlay* », a tendance à augmenter et, dès lors, l'impact de l'augmentation des taux d'intérêt sur la valeur des Actions Redex a donc tendance à être plus limitée. Inversement, lorsque les taux d'intérêt baissent, la valeur de marché des titres à revenus fixes a tendance à augmenter et la valeur de marché des produits dérivés, basée sur une gestion de type « *overlay* » tend à diminuer et, dès lors, l'impact de la diminution des taux d'intérêt sur la valeur des Actions Redex a tendance à être plus limitée.

#### **Horizon d'investissement**

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts de trois à cinq ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions							
Classe d'actions	A	E	F	J	I	M	
Souscriptions et détention <sup>(1) (2)</sup>							
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	1 000 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(9)</sup>	
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	100 000	1 000 000	Aucun	
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	1 000 000	Aucun	10 000 000 <sup>(9)</sup>	
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	100 000	1 000 000	Aucun	

Souscription, rachat et conversion d'Actions							
<p>Indépendamment du minimum d'investissement et de détention de chaque Classe d'Actions décrit ci-dessus, le montant minimum de capital de chacune des Classes d'Actions Redex est de 1 000 000 EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence correspondante. Si le capital d'une Classe d'Actions Redex vient à tomber sous ce montant minimum, l'objectif de la stratégie de la Classe d'Actions Redex ne peut être correctement atteint. Dans ce cas, la Société se réserve le droit de clôturer ladite Classe d'Actions Redex.</p> <p>Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approuvé.</p> <p>Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.</p> <p>Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.</p>							

Commissions payables par les Actionnaires							
Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	3 %	Aucune	2 %	2 %	Aucune	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

Commissions payables par la Société							
Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	0,90 %	0,90 %	0,50 %	0,35 %	0,35 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	1 % <sup>(7)</sup>	Aucune	0,15 %	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %
	Commissions annuelles maximales relatives à la réduction de l'exposition à la durée des classes d'actions Redex <sup>(8)</sup>	0,050 %	Aucune	0,050 %	Aucune	0,050 %	Aucune

- (1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes E Distribution Trimestrielle, I, J et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :
- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Montant payable au Gestionnaire financier responsable de la gestion de la Classe Redex et calculé en pourcentage des actifs nets de la Classe visée.
- (9) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.



Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	28/02/2003			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0164100710
		Distribution	EUR	ISIN : LU0164100801
		Capitalisation	EUR Redex	ISIN : LU0503838574
		Distribution	EUR Redex	ISIN : LU0645063156
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0753923621
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0964941149
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0964939325
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0189846529
		Capitalisation	EUR Redex	ISIN : LU0645063313
		Distribution Trimestrielle	EUR	ISIN : LU0964942543
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0164100983
		Capitalisation	EUR Redex	ISIN : LU0503838657
		Distribution	EUR	ISIN : LU0164101015
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1435402869
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1435402943
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU1435403081
		Distribution	USD couverte (95 %)	ISIN : LU1435403164
	<b>J</b>	Capitalisation	JPY	ISIN : LU0266008126
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0266007318
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0184637923
		Distribution	EUR	ISIN : LU1220060260
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0753923894
		Capitalisation	EUR Redex	ISIN : LU0503838731
		Distribution Trimestrielle	EUR	ISIN : LU1069776406
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0964939598
		Distribution	JPY couverte (95 %)	ISIN : LU1015154435
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0184637097
	Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.			
	<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>. Les Administrateurs déterminent chaque année, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de distribution.</p> <p>Les Actions de capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>		
	<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails,		

	veuillez vous adresser à un conseiller.
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – EURO CREDIT PLUS est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, le 31 décembre n'est pas un jour ouvré.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<b>Date de publication</b>	<b>Autorité de tutelle</b>
Juillet <u>2017</u>	Commission de Surveillance du Secteur Financier

**Annexe 41 : AXA WORLD FUNDS – EURO CREDIT TOTAL RETURN**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – EURO CREDIT TOTAL RETURN</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est d'allier croissance des revenus et du capital pour obtenir un rendement total maximal en investissant dans des titres à taux fixe essentiellement libellés en euros.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier cherchera à atteindre les objectifs du Compartiment en exposant principalement le portefeuille (via des investissements directs ou des dérivés de crédit) à une fourchette diversifiée d'obligations d'entreprises et souveraines notées « *investment grade* » émises dans les pays de l'OCDE. Le Gestionnaire financier pourra également exposer les actifs restants du portefeuille à de telles obligations notées « *sub-investment grade* ».

Le Compartiment pourra détenir jusqu'à 15 % de ses actifs nets en obligations d'émetteurs de pays émergents et jusqu'à 10 % de ses actifs nets en titres adossés à des actifs.

Les titres de catégorie « *investment grade* » auront une notation au moins égale à BBB- chez Standard & Poor's, ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier.

Les titres de catégorie « *sub-investment grade* » auront une notation située entre BB+ et B- chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier. En cas de déclassement des titres au-dessous de B- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, mais considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Gestionnaire financier prévoit que les investissements du Compartiment auront une durée moyenne comprise entre zéro et cinq ans.

Le Compartiment pourra également investir dans des instruments du marché monétaire.

Nonobstant les limites exposées dans la section « Restrictions d'investissement », le Compartiment ne pourra pas investir plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou d'OPC. Ces OPCVM et/ou OPC devront être exclusivement gérés par la Société de Gestion ou toute autre entité de AXA IM Group et n'investiront pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's ou ayant obtenu une note équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le gestionnaire financier des OPCVM et/ou OPC susmentionnés.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment pourra également être exposé à de tels actifs via l'utilisation de produits dérivés, dans les limites fixées dans la section « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

**Recours aux produits dérivés :**

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des *credit default swaps* (« CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection.

Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une

exposition de crédit spécifique, notamment en vendant une protection sur une combinaison d'indices Itraxx. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets. Le Compartiment peut souscrire des contrats dérivés du type CDS sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

## Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

### Facteurs de risque spécifiques

Risque des produits dérivés et niveau de levier : Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

Risques liés aux titres de créance à haut rendement : Certains titres à rendement élevé détenus dans le portefeuille du Compartiment peuvent impliquer un risque de crédit et de marché accru. Ces titres sont en effet exposés au risque qu'un émetteur soit dans l'impossibilité d'honorer ses engagements en matière de remboursement du principal et de paiement des intérêts (risque de crédit). Ils peuvent, en outre, pâtir de la volatilité des prix en raison de facteurs tels que les fluctuations des taux d'intérêt, la perception par le marché de la solvabilité de leur émetteur et la liquidité générale du marché.

Risques inhérents aux investissements sur les marchés émergents : Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, différentes pratiques comptables, d'audit et financières). Les titres émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que des titres similaires disponibles sur les principaux marchés, et les risques relatifs au dénouement des transactions sont plus élevés, notamment les risques de report du calendrier et de tarification.

Risques associés aux investissements internationaux : Les investissements dans les titres émis ou cotés dans différents pays peuvent nécessiter de l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et financières, procédures de compensation et de dénouement, taxes sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou des restrictions applicables à ces investissements, des réglementations de contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant cinq ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

### Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions						
Classe d'actions	A	E	F	I	M	G
Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>						
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>	1 000 000
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>	Aucun
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

<b>Charges exceptionnelles</b> <sup>(3)</sup>	<b>Commission de souscription maximum</b>	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commission de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commissions de conversion maximum</b> <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

<b>Charges régulières</b> <sup>(6)</sup>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	0,95 %	0,95 %	0,55 %	0,45 %	Aucune <sup>(5)</sup>	0,45 %
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,50 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b> <sup>1</sup>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50%

- (1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire peut être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

<b>Informations pratiques</b>				
<b>Date de création du Compartiment</b>	26/02/2015			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU1164219336
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1164219682
		Distribution	EUR	ISIN : LU1164219922
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1164220185
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1164220425
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1164220854
		Distribution Trimestrielle	EUR	ISIN : LU1164221076
	<b>F</b>	Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU1164221316
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1164221589
		Distribution	EUR	ISIN : LU1164221829
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1164222124
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1164222553
	<b>I</b>	Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU1164222710
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1164223015
		Distribution	EUR	ISIN : LU1164223288
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1164223528
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1164223874
	<b>M</b>	Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1164224179
	<b>G</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1164224336
Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (classe d'actions « Distribution »), trimestrielle (classe d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle			

	<p>(classe d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – EURO CREDIT TOTAL RETURN est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<b>Date de publication</b>	<b>Autorité de tutelle</b>
Juillet <u>2017</u>	Commission de Surveillance du Secteur Financier



**Annexe 42 : AXA WORLD FUNDS – EURO GOVERNMENT BONDS**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – EURO GOVERNMENT BONDS</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement****Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est d'allier croissance des revenus et du capital en investissant dans des titres à taux fixe ou variable. Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance des revenus et du capital en euro.

**Politique d'investissement :**

Le Compartiment investira essentiellement dans des obligations d'État libellées en euros et émises ou garanties par des pays européens (y compris les pays hors de l'Union monétaire européenne) et incluses dans la catégorie « *investment grade* » à l'achat.

À titre accessoire, le Compartiment pourra investir dans des obligations d'organismes gouvernementaux, des obligations d'organisations supranationales ou des obligations sécurisées, libellées en euros et bénéficiant de la même qualité de notation.

Au moment de leur achat, le Compartiment pourra investir 100 % de ses actifs nets dans des titres de créance notés « *investment grade* ». En cas de déclassement, le Compartiment pourra investir un maximum de 10 % de ses actifs nets dans des titres d'une qualité inférieure à « *investment grade* ».

Les titres de catégorie « *investment grade* » auront une notation au moins égale à BBB- chez Standard & Poor's, ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier. Les titres de catégorie « *sub-investment grade* » auront une notation située entre BB+ et B- chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier.

En cas de déclassement des titres au-dessous de B- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, mais considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment sera géré de manière à ce que sa sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt soit comprise entre 0 et 10. Cette sensibilité permet de mesurer les effets d'une variation de 1 % des taux d'intérêt du marché sur la valeur du Compartiment.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou d'OPC. Ces OPCVM et/ou OPC devront être exclusivement gérés par la Société de Gestion ou toute autre entité de AXA IM Group et n'investiront pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's ou ayant obtenu une note équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le gestionnaire financier des OPCVM et/ou OPC susmentionnés.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment pourra également être exposé à de tels actifs via l'utilisation de produits dérivés, dans les limites fixées dans la section « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

**Recours aux produits dérivés :**

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des *credit default swaps* (« CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection.

Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une

exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement.

L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets, sachant que l'engagement maximal relatif aux CDS utilisés à des fins autres que de couverture ne devra pas dépasser 20 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut souscrire des contrats dérivés du type CDS sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

## Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

### Facteurs de risque spécifiques

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant deux ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions					
Classe d'actions	A	E	F	I	M

Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>					
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun

## Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

## Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

Commissions payables par la Société						
Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	0,50 %	0,50 %	0,30 %	0,20 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,25 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, à l'exception des situations suivantes :
- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ;
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment d'origine ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	02/02/2010			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0482268843
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0482269064
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0482269148
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0482269650
		Distribution	EUR	ISIN : LU0482269494
<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0482269734	
Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – EURO GOVERNMENT BONDS est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>			

**Date de publication**

Juillet 2017

**Autorité de tutelle**

Commission de Surveillance du Secteur Financier

**Annexe 43 : AXA WORLD FUNDS – EURO INFLATION BONDS**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – EURO INFLATION BONDS</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers.

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est de chercher à générer de la performance en investissant principalement et de manière dynamique dans des obligations indexées sur l'inflation libellées en euros.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant en permanence au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié de titres de créance indexés sur l'inflation et instruments assimilés libellés en euros et émis par des entreprises ou des établissements publics de la zone euro, de catégorie « *investment grade* » ou « *sub-investment grade* ». Il pourra investir les actifs restants en autres titres de créance non indexés sur l'inflation. Par ailleurs, il ne pourra pas investir plus d'un tiers des actifs du Compartiment en Instruments du marché monétaire.

Le Compartiment investira au moins 90 % de ses actifs nets dans des titres de créance de catégorie « *investment grade* » et moins de 10 % de ses actifs nets dans des titres de créance de catégorie « *sub-investment grade* ».

Les titres de catégorie « *investment grade* » auront une notation au moins égale à BBB- chez Standard & Poor's, ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier. Les titres de catégorie « *sub-investment grade* » auront une notation située entre BB+ et B- chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier.

En cas de déclassement des titres au-dessous de B- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, mais considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment sera géré de sorte que sa sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt soit comprise entre 5 et 15. Cette sensibilité permet de mesurer les effets d'une variation de 1 % des taux d'intérêt sur la valeur du Compartiment.

La proportion des actifs du Compartiment pouvant être investie sur un marché donné ne fait l'objet d'aucune restriction. Sans préjudice des limites exposées à la section « Placements particuliers, techniques et instruments de couverture » du Prospectus, chaque fois que le Compartiment effectue des transactions lui permettant de vendre des titres obligataires empruntés par le biais d'opérations de pension livrée, le montant desdites transactions ne pourra dépasser 10 % des actifs nets du Compartiment.

Afin de lever toute ambiguïté, les transactions susmentionnées ne peuvent être considérées comme une vente de titres à découvert au sens de l'article 52 de la Loi de 2010. Pour les besoins d'une gestion efficace, le Compartiment pourra s'exposer à de tels actifs via l'utilisation de produits dérivés dans les limites fixées dans la section « Restrictions d'investissement ».

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou d'OPC. Ces OPCVM et/ou OPC devront être exclusivement gérés par la Société de Gestion ou toute autre entité de AXA IM Group et n'investiront pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's ou ayant obtenu une note équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le gestionnaire financier des OPCVM et/ou OPC susmentionnés.

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

**Recours aux produits dérivés :**

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des *credit default swaps* (« CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection.

Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International

Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut souscrire des contrats financiers du type CDS sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

### **Objectif d'investissement sous-jacent pour les classes d'actions de réduction de l'exposition à la durée (ci-après dénommées Redex)**

L'objectif sous-jacent de la Classe d'Actions visée, comme les autres Classes d'Actions du Compartiment, est d'atteindre un certain rendement en appliquant une gestion dynamique en investissant principalement dans des obligations indexées sur l'inflation tout en atténuant une augmentation ou une baisse globale parallèle de la courbe des taux directeurs de la zone Euro (dans le cas des Classes d'Actions visées exclusivement). L'exposition du portefeuille au mouvement parallèle des taux nominaux sera tout particulièrement atténuée par une gestion de type « *overlay* » basée sur des produits dérivés cotés sur taux d'intérêt.

### **Profil de risque**

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

#### **Facteurs de risque spécifiques**

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

**Facteur de risque de la Classe d'Actions Redex lié au taux d'intérêt :** Le risque de taux d'intérêt représente le risque provoqué par l'augmentation des taux d'intérêt sur la courbe lorsque la valeur de marché des titres à revenus fixes a tendance à baisser, et que la Valeur Nette d'Inventaire des actions classiques a alors tendance à diminuer. Inversement, lorsque les taux d'intérêt baissent, la valeur de marché des titres à revenus fixes a tendance à augmenter, et, en conséquence, la Valeur Nette d'Inventaire des Actions classiques a tendance à augmenter. Les titres à revenus fixes à long terme font normalement l'objet, au niveau de leurs cours, d'une volatilité supérieure à celle des titres à court terme à cause de ce risque. L'objectif du recours à une stratégie basée sur l'utilisation de produits dérivés cotés dans la Classe d'Actions Redex est de réduire l'exposition aux mouvements parallèles de taux d'intérêt sur les courbes. Par conséquent, l'impact des mouvements parallèles de taux d'intérêt sur la Valeur Nette d'Inventaire des Actions Redex a tendance à diminuer par rapport à l'impact de ce mouvement sur les Actions classiques. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, en cas de mouvement baissier sur la valeur de marché des titres à revenus fixes, la valeur de marché des produits dérivés, basée sur une gestion de type « *overlay* », a tendance à augmenter et, dès lors, l'impact de l'augmentation des taux d'intérêt sur la valeur des Actions Redex a donc tendance à être plus limitée. Inversement, lorsque les taux d'intérêt baissent, la valeur de marché des titres à revenus fixes a tendance à augmenter et la valeur de marché des produits dérivés, basée sur une gestion de type « *overlay* » tend à diminuer et, dès lors, l'impact de la diminution des taux d'intérêt sur la valeur des Actions Redex a tendance à être plus limitée.

#### **Horizon d'investissement**

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant trois ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

### Actions

Classe d'actions	A	E	F	I	M
------------------	---	---	---	---	---

### Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>

<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	Aucun	100 000	100 000	10 000 000 <sup>(9)</sup>
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	Aucun	5 000	10 000	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(9)</sup>
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	Aucun	5 000	10 000	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Indépendamment du minimum d'investissement et de détention de chaque Classe d'Actions décrit ci-dessus, le montant minimum de capital de chacune des Classes d'Actions Redex est de 1 000 000 EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence correspondante. Si le capital d'une Classe d'Actions Redex vient à tomber sous ce montant minimum, l'objectif de la stratégie de la Classe d'Actions Redex ne peut être correctement atteint. Dans ce cas, la Société se réserve le droit de clôturer ladite Classe d'Actions Redex.

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

<b>Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup></b>	<b>Commission de souscription maximum</b>	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	<b>Commission de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commission de conversion maximum <sup>(4)</sup></b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

<b>Charges régulières <sup>(6)</sup></b>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	0,50 %	0,50 %	0,40 %	0,25 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,25 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %
	<b>Commissions annuelles maximales relatives à la réduction de l'exposition à la durée des classes d'actions Redex<sup>(8)</sup></b>	0,050 %	Aucune	Aucune	0,050 %	Aucune

- (1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée
- (2) Les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, renoncer aux obligations susvisées relatives aux Classes I et F ou les modifier dans certains cas particuliers. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou



- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
  - (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
  - (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
  - (8) Montant payable au Gestionnaire financier responsable de la gestion de la Classe Redex et calculé en pourcentage des actifs nets de la Classe visée.
  - (9) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	13/09/2005			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0251658612
		Capitalisation	Redex EUR	ISIN : LU0503838228
		Distribution	EUR	ISIN : LU0251658703
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0251658968
		<b>F</b>	Capitalisation	EUR
	Distribution		EUR	ISIN : LU1002648118
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0227145389
		Capitalisation	Redex EUR	ISIN : LU0503838491
		Distribution	EUR	ISIN : LU0227145546
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0227148136
		Distribution	EUR	ISIN : LU0965101529
	Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.			
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (classe d'actions « Distribution »), trimestrielle (classe d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (classe d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – EURO INFLATION BONDS est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, le 31 décembre n'est pas un jour ouvré.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>			

[international.com](http://international.com).

D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

**Date de publication**

Juillet 2017

**Autorité de tutelle**

Commission de Surveillance du Secteur Financier

## Annexe 44 : AXA WORLD FUNDS – EURO BUY AND MAINTAIN CREDIT

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – EURO BUY AND MAINTAIN CREDIT</b> (anciennement AXA World Funds – Euro SmartBeta Credit Bonds)
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif d'investissement :

L'objectif du Compartiment est d'allier croissance des revenus et du capital en investissant dans des titres à taux fixe ou variable.

Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance des revenus et du capital en euro.

#### Politique d'investissement :

Le Compartiment cherchera à saisir la prime de crédit offerte par le marché du crédit aux entreprises, d'une manière économique, en investissant dans un portefeuille diversifié de titres de créance négociables essentiellement libellés en euros, émis par des gouvernements, des organisations ou des institutions publiques situés n'importe où dans le monde.

Le Compartiment investit principalement dans des obligations bénéficiant d'une notation « *investment grade* » à la date de l'achat (la moyenne arithmétique des notations disponibles de Standard & Poor's, Moody's et Fitch sera prise en compte), tout en sachant qu'en cas de déclassement des titres du portefeuille, le Compartiment ne pourra pas détenir plus de 5 % de ses actifs nets dans des titres « *sub-investment grade* » dont la notation est comprise entre BB+ et B- (la moyenne arithmétique des notations disponibles de Standard & Poor's, Moody's et Fitch sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le Gestionnaire financier, et ce dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment. Le Compartiment n'investira pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's, ou ayant une notation équivalente attribuée par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le Gestionnaire financier, et ce dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment. En cas de déclassement au-dessous de B- par Standard & Poor's ou d'une notation équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, les titres étant considérés comme appartenant à cette catégorie par le Gestionnaire financier, dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment pourra investir dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou d'OPC. Ces OPCVM et/ou OPC devront être exclusivement gérés par la Société de Gestion ou toute autre entité de AXA IM Group et n'investiront pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's ou ayant obtenu une note équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le gestionnaire financier des OPCVM et/ou OPC susmentionnés.

À des fins de couverture, le Compartiment peut utiliser des dérivés cotés en bourse ou des dérivés OTC, sous réserve du respect des limites stipulées à la section « Restrictions d'investissement ».

La devise de référence du Compartiment est l'euro.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés aux obligations qui présentent un risque de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

Risque des produits dérivés et niveau de levier : Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. Par ailleurs, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

**Risques liés à l'investissement international** : L'investissement dans des titres émis ou cotés dans différents pays peut donner lieu à l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et de communication financière, procédures de compensation et de règlement, impôts sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par la fluctuation des cours de change, les changements survenant dans la législation ou les restrictions applicables auxdits investissements, les changements apportés au contrôle des changes ou encore la volatilité des cours.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant cinq ans.

Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

### Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions		
Classes d'actions	I	M

#### Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>

Montant minimal de souscription initiale	5 000 000	10 000 000 <sup>(7)</sup>
Investissement ultérieur minimum	1 000 000	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	10 000 000 <sup>(7)</sup>
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	1 000 000	Aucun

#### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

Commissions payables par les Actionnaires			
Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	Aucune	Aucune
	Commissions de rachat maximum	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune

Commissions payables par la Société			
Charges régulières <sup>(5)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	0,13 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %

(1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la devise de référence de la Classe d'Actions visée.

(2) Dans certains cas les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés à la Classe I ou les modifier.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :

- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou

- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

(5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais de commissions de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

(6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.

(7) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques			
Date de création du Compartiment	08/01/2015		
Informations sur les actions	I	Capitalisation	EUR
	M	Capitalisation	EUR
	ISIN : LU1156427582		
<p>Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.</p>			
Politique en matière de dividendes	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>		
Informations fiscales	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.		
Dépositaire du Compartiment	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg		
Réviseur d'entreprises du Compartiment	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg		
Autre	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – EURO BUY AND MAINTAIN CREDIT est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, un jour ouvré sera un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et en France.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>		

**Date de publication**

Juillet 2017

**Autorité de tutelle**

Commission de Surveillance du Secteur Financier



**Annexe 45 : AXA WORLD FUNDS – EUROPEAN HIGH YIELD BONDS**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – EUROPEAN HIGH YIELD BONDS</b>
<b>Société de gestion</b>	<b>AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)</b>
<b>Gestionnaire financier</b>	<b>AXA Investment Managers UK Limited (London)</b>
<b>Sous-délégation</b>	<b>Aucun</b>
<b>Promoteur</b>	<b>AXA Investment Managers</b>

**Objectifs et politique d'investissement****Objectif d'investissement :**

Le Compartiment a pour objectif de parvenir à un revenu élevé en investissant dans des titres à taux fixe ou à taux variable.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant principalement dans un portefeuille largement diversifié de titres obligataires émis par des sociétés privées ou des établissements publics, parmi lesquels des titres de catégorie « sub-investment grade » (c'est-à-dire assortis d'une note inférieure à BBB- (Standard & Poor's) ou Baa3 (Moody's) libellés dans une monnaie européenne.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment peut également s'exposer auxdits actifs par le biais d'instruments dérivés dans les limites précisées à la section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La devise de référence du Compartiment est l'euro.

**Recours aux produits dérivés :**

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des swaps sur défaillance (Credit Default Swaps ou « CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection. Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut souscrire des contrats financiers du type CDS sur indices avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

## Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque de perte du capital investi.

### Facteurs de risque spécifiques

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés cotés ou de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et le risque opérationnel. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

**Risques liés aux titres de créance à haut rendement :** Certains titres à rendement élevé détenus dans le portefeuille du Compartiment peuvent impliquer un risque de crédit et de marché accru. Ces titres sont en effet exposés au risque qu'un émetteur soit dans l'impossibilité d'honorer ses engagements en matière de remboursement du principal et de paiement des intérêts (risque de crédit). Ils peuvent, en outre, pâtir de la volatilité des prix en raison de facteurs tels que leur sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt, la perception par le marché de la solvabilité de leur émetteur et la liquidité générale du marché.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant cinq ans.

Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions					
Classes d'actions	A	E	F	I	M
Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>					
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

<b>Charges exceptionnelles</b> <sup>(3)</sup>	<b>Commissions de souscription maximum</b>	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	<b>Commissions de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commissions de conversion maximum</b> <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

<b>Charges régulières</b> <sup>(6)</sup>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	1,50 %	1,50 %	1 %	1 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,50 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

(1) Souscriptions en euro ou l'équivalent dans la devise de référence de la Classe d'Actions visée

(2) Dans certains cas les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :

- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou

- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

(5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

(6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.

(7) De plus la Société versera une commission maximale de distribution au titre des Actions de Classe E, calculée en sus de la commission de gestion annuelle comme un pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.

(8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

**Informations pratiques**

<b>Date de création du Compartiment</b>	<b>30/10/2012</b>			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0800573858
		Distribution	EUR	ISIN : LU0964940927
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0800573932
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0800574070
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0964940844
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0800574153
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0800574237
	<b>F</b>	Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0800574310
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0800574401
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0800574583
	<b>I</b>	Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0800574740
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0800574823
		Distribution Mensuelle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU0879469756
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0800575044
	<b>M</b>	Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU0800575127
		Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.		
	<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Administrateurs déterminent chaque année, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de distribution.</p> <p>Les Actions de capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>		
	<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.		

<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – EUROPEAN HIGH YIELD BONDS est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>Pour ce Compartiment, un Jour ouvré sera un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et au Royaume-Uni.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p>
<b>Date de publication</b>	<b>Autorité de tutelle</b>
Juillet 2017	Commission de surveillance du secteur financier

**Annexe 46 : AXA WORLD FUNDS – GLOBAL AGGREGATE BONDS**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – GLOBAL AGGREGATE BONDS</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	AXA Investment Managers Inc. (Greenwich, USA) pour les valeurs américaines
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement****Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est d'allier croissance des revenus et du capital en investissant dans des titres à taux fixe ou variable. Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance des revenus et du capital en euro.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant dans un portefeuille diversifié de titres adossés à des hypothèques ou des actifs et de titres de créance négociables libellés dans toute devise librement convertible émis par les États de l'OCDE et d'autres Sociétés ou établissements de première catégorie situés partout dans le monde. Le Compartiment peut investir à titre accessoire dans des titres de créance négociables émis par des États, des Sociétés ou des établissements publics hors OCDE. Ces titres seront principalement notés « *investment grade* ». Le Compartiment pourra toutefois être exposé, directement ou indirectement via des parts d'OPCVM et/ou autres OPC (dans les limites fixées ci-dessous), jusqu'à hauteur de 30 % à des titres de catégorie « *sub-investment grade* ».

Les titres de catégorie « *investment grade* » auront une notation au moins égale à BBB- chez Standard & Poor's, ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier. Les titres de catégorie « *sub-investment grade* » auront une notation située entre BB+ et B- chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier.

En cas de déclassement des titres au-dessous de B- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, mais considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment investira en permanence au moins deux tiers de ses actifs en titres de créance d'émetteurs situés partout dans le monde. Il ne pourra investir plus d'un tiers de ses actifs en MBS et ABS et un autre tiers en Instruments du marché monétaire, plus d'un quart de ses actifs en titres convertibles.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou d'OPC. Ces OPCVM et/ou OPC devront être exclusivement gérés par la Société de Gestion ou toute autre entité de AXA IM Group et n'investiront pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's ou ayant obtenu une note équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le gestionnaire financier des OPCVM et/ou OPC susmentionnés.

Les titres libellés dans une devise autre que l'euro seront couverts principalement contre l'euro. Une exposition de change tactique sera toutefois autorisée, à la discrétion du gestionnaire financier.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment peut également s'exposer auxdits actifs par le biais d'instruments dérivés dans les limites précisées à la section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

**Recours aux produits dérivés :**

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des *Credit Default Swaps* (« CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection. Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux produits dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit

dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement.

L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut souscrire des contrats financiers du type CDS, sur indices avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

## Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

### Facteurs de risque spécifiques

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

**Risques associés aux investissements internationaux :** Les investissements dans les titres émis ou cotés dans différents pays peuvent nécessiter l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et financières, procédures de compensation et de dénouement, taxes sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou des restrictions applicables à ces investissements, des réglementations de contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

**Risques liés aux titres de créance à haut rendement :** Certains titres à rendement élevé détenus dans le portefeuille du Compartiment peuvent impliquer un risque de crédit et de marché accru. Ces titres sont en effet exposés au risque qu'un émetteur soit dans l'impossibilité d'honorer ses engagements en matière de remboursement du principal et de paiement des intérêts (risque de crédit). Ils peuvent, en outre, pâtir de la volatilité des prix en raison de facteurs tels que leur sensibilité aux taux d'intérêt, la perception par le marché de la solvabilité de leur émetteur et la liquidité générale du marché. Lors de la sélection des titres, le Compartiment prendra en compte, entre autres, le cours des titres et l'historique financier, la situation, la qualité de la gestion et les perspectives de l'émetteur. Le Compartiment s'efforcera de réduire les risques associés aux titres à haut rendement en diversifiant ses participations entre différents émetteurs, secteurs et qualités de crédit.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant trois ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

### Actions

Classe d'actions	A	E	F	J	I	M
<b>Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup></b>						
<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	Aucun	100 000	1 000 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	Aucun	5 000	100 000	1 000 000	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	Aucun	100 000	1 000 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	Aucun	5 000	100 000	1 000 000	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	3 %	Aucune	2 %	2 %	Aucune	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	0,75 %	0,75 %	0,45 %	0,40 %	0,40 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,50 % <sup>(7)</sup>	Aucune	0,20 %	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

(1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée

(2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I, J et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :  
 lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou  
 lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

(5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

(6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.



- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

## Informations pratiques

<b>Date de création du Compartiment</b>	01/04/1988			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0073690421
		Distribution	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0149002841
		Distribution Mensuelle	USD couverte (95 %)	ISIN : LU1105446261
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0184633773
		Distribution	EUR	ISIN : LU0184633930
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0753924272
		Capitalisation	SGD couverte (95 %)	ISIN : LU0964943194
		Distribution Mensuelle	SGD couverte (95 %)	ISIN : LU1105446188
	<b>E</b>	Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0158187194
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0266008472
	<b>F</b>	Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0073690777
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0266008639
	<b>J</b>	Distribution	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0073690264
		Capitalisation	JPY couverte (95 %)	ISIN : LU0266009363
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0266009280
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0184634235
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0255028333
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0753924355
		Distribution	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0266009017
	<b>M</b>	Distribution	EUR	ISIN : LU0266008712
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1016633296
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0184633856
	Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.			
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Administrateurs déterminent chaque année, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de distribution.</p> <p>Les Actions de capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			

<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg

<p><b>Autre</b></p>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – GLOBAL AGGREGATE BONDS est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, on entend par Jour ouvré un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au public au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<p><b>Date de publication</b></p> <p>Juillet <u>2017</u></p>	<p><b>Autorité de tutelle</b></p> <p>Commission de Surveillance du Secteur Financier</p>

**Annexe 47 : AXA WORLD FUNDS – GLOBAL CREDIT BONDS**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – GLOBAL CREDIT BONDS</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers UK Limited (Londres) et, aux fins de mise en œuvre de la réduction de l'exposition à la duration de la Classe d'actions Redex, AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	AXA Investment Managers UK Limited (Londres) déléguera ses fonctions de gestion d'actifs pour la portion du portefeuille composée de titres de créance américains non-gouvernementaux à AXA Investment Managers Inc. (Greenwich, USA).
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est d'allier croissance des revenus et du capital en investissant dans des titres à taux fixe ou variable. Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance des revenus et du capital en USD.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant dans un portefeuille diversifié de titres adossés à des hypothèques ou des actifs et de titres de créance négociables libellés dans toute devise librement convertible émis par les États de l'OCDE ou hors OCDE et d'autres Sociétés ou établissements de première catégorie situés partout dans le monde. Le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de ses actifs en titres de catégorie « sub-investment grade » ayant une notation située entre BB+ et B- chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, étant considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier. En cas de déclassement des titres au-dessous de B- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch ou, dans le cas de titres non notés, considérés comme ayant une qualité de crédit équivalente par le Gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment investira en permanence au moins deux tiers de ses actifs en titres de créance d'émetteurs situés à travers le monde. Le Compartiment ne pourra investir plus d'un tiers de ses actifs dans des Instruments du marché monétaire.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou d'OPC. Ces OPCVM et/ou OPC devront être exclusivement gérés par la Société de Gestion ou toute autre entité de AXA IM Group et n'investiront pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's ou ayant obtenu une notation équivalente par Moody's ou Fitch (si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte ; si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le Gestionnaire financier des OPCVM et/ou OPC susmentionnés.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement, le Compartiment pourra s'exposer à de tels actifs via l'utilisation de produits dérivés, notamment de swaps de taux d'intérêt et de CDS, dans les limites fixées dans la section « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est USD.

**Recours aux produits dérivés :**

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des *credit default swaps* (« CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection.

Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut souscrire des contrats financiers du type CDS sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

### **Objectif d'investissement sous-jacent pour les classes d'actions de réduction de l'exposition à la duration (ci-après dénommées Redex)**

L'objectif sous-jacent de la Classe d'Actions visée, comme les autres Classes d'Actions du Compartiment, est d'allier croissance des revenus et du capital en investissant dans des titres à taux d'intérêt fixe et variable, tout en atténuant une augmentation ou une baisse globale parallèle de la courbe des taux des États (dans le cas des Classes d'Actions visées exclusivement). L'exposition du portefeuille au mouvement parallèle des taux nominaux sera tout particulièrement atténuée par une gestion de type « *overlay* » basée sur des produits dérivés cotés sur taux d'intérêt.

### **Profil de risque**

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

#### **Facteurs de risque spécifiques**

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

**Risques associés aux investissements internationaux :** Les investissements dans les titres émis ou cotés dans différents pays peuvent nécessiter l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et financières, procédures de compensation et de dénouement, taxes sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou des restrictions applicables à ces investissements, des réglementations de contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

**Risques inhérents aux titres de créance à haut rendement :** Certains titres à rendement élevé détenus dans le portefeuille du Compartiment peuvent impliquer un risque de crédit et de marché accru. Ces titres sont en effet exposés au risque qu'un émetteur soit dans l'impossibilité d'honorer ses engagements en matière de remboursement du principal et de paiement des intérêts (risque de crédit). Ils peuvent, en outre, pâtir de la volatilité des prix en raison de facteurs tels que leur sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt, la perception par le marché de la solvabilité de leur émetteur et la liquidité générale du marché.

**Facteur de risque de la Classe d'Actions Redex lié au taux d'intérêt :** Le risque de taux d'intérêt représente le risque provoqué par l'augmentation des taux d'intérêt sur la courbe lorsque la valeur de marché des titres à revenus fixes a tendance à baisser, et que la Valeur Nette d'Inventaire des actions classiques a alors tendance à diminuer. Inversement, lorsque les taux d'intérêt baissent, la valeur de marché des titres à revenus fixes a tendance à augmenter, et, en conséquence, la Valeur Nette d'Inventaire des Actions classiques a tendance à augmenter. Les titres à revenus fixes à long terme font normalement l'objet, au niveau de leurs cours, d'une volatilité supérieure à celle des titres à court terme à cause de ce risque. L'objectif du recours à une stratégie basée sur l'utilisation de produits dérivés cotés dans la Classe d'Actions Redex est de réduire l'exposition aux mouvements parallèles de taux d'intérêt sur les courbes. Par conséquent, l'impact des mouvements parallèles de taux d'intérêt sur la Valeur Nette d'Inventaire des Actions Redex a tendance à diminuer par rapport à l'impact de ce mouvement sur les Actions classiques. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, en cas de mouvement baissier sur la valeur de marché des titres à revenus fixes, la valeur de marché des produits dérivés, basée sur une gestion de type « *overlay* », a tendance à augmenter et, dès lors, l'impact de l'augmentation des taux d'intérêt sur la valeur des Actions Redex a donc tendance à être plus limitée. Inversement, lorsque les taux d'intérêt baissent, la valeur de marché des titres à revenus fixes a tendance à augmenter et la valeur de marché des produits dérivés, basée sur une gestion de type « *overlay* » tend à diminuer et, dès lors, l'impact de la diminution des taux d'intérêt sur la valeur des Actions Redex a tendance à être plus limitée.

#### **Horizon d'investissement**

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant trois ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions						
Classe d'actions	A	E	F	I	M	G
Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>						
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(9)</sup>	1 000 000
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(9)</sup>	Aucun
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Indépendamment du minimum d'investissement et de détention de chaque Classe d'Actions décrit ci-dessus, le montant minimum permanent de capital de chacune des Classes d'Actions Redex est de 4 000 000 USD ou l'équivalent dans la Devise de référence correspondante. Si le capital d'une Classe d'Actions Redex vient à tomber sous ce montant minimum, l'objectif de la stratégie de la Classe d'Actions Redex ne peut être correctement atteint. Dans ce cas, la Société se réserve le droit de clôturer ladite Classe d'Actions Redex.

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J + 1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	0,90 %	0,90%	0,60 %	0,45 %	Aucune <sup>(5)</sup>	0,45 %
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,50 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %
	Commissions annuelles maximales relatives à la réduction de l'exposition à la durée des classes d'actions Redex <sup>(8)</sup>	0,050 %	Aucune	0,050 %	0,050 %	Aucune	0,50 %

(1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée

(2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :

-lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou

-lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment d'origine ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Montant payable au Gestionnaire financier responsable de la gestion de la Classe Redex et calculé en pourcentage des actifs nets de la Classe visée.
- (9) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	18/03/2011			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0447312744
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0607693461
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0606374154
	<b>E</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0606374667
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0607693891
	<b>F</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0447313122
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0607694196
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1191631701
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1191631966
	<b>I</b>	Distribution	USD	ISIN : LU0447313478
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0607694352
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1191631537
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0447313635
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0607694519
		Capitalisation	EUR couverte (95 %) ) Redex	ISIN : LU0606375045
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU0753923381
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0606374311
	<b>M</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0606373859
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0607694782
	<b>G</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1527608688
Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			



<p><b>Autre</b></p>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – GLOBAL CREDIT BONDS est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, on entend par Jour ouvré un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg, en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis d'Amérique. Pour ce Compartiment, le 31 décembre n'est pas un jour ouvré.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<p><b>Date de publication</b></p> <p>Juillet <u>2017</u></p>	<p><b>Autorité de tutelle</b></p> <p>Commission de Surveillance du Secteur Financier</p>

**Annexe 48 : AXA WORLD FUNDS – PLANET BONDS**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – PLANET BONDS</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement****Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est d'allier croissance des revenus et du capital en investissant dans des titres à taux fixe ou variable. Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance des revenus et du capital exprimée en EUR.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre l'objectif du Compartiment en investissant dans un portefeuille diversifié de titres de créance négociables libellés dans toute devise librement convertible et émis par des États « investment grade », des établissements – tels que des obligations d'organisations supranationales, d'organismes gouvernementaux et quasi-souveraines – et des sociétés de première catégorie situés partout dans le monde.

Le Compartiment investira essentiellement dans des obligations vertes (obligations dont les produits sont investis dans des projets environnementaux).

Les titres de créance négociables seront principalement notés « investment grade ». Le Compartiment pourra toutefois être exposé, directement ou indirectement via des parts d'OPCVM et/ou autres OPC (dans les limites fixées ci-dessous), jusqu'à hauteur de 30 % de ses actifs nets à des titres de catégorie « sub-investment grade ».

Les titres de catégorie « investment grade » auront une notation au moins égale à BBB- chez Standard & Poor's, ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier.

Les titres de catégorie « sub-investment grade » auront une notation située entre BB+ et B- chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier. En cas de déclassement des titres au-dessous de B- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, mais considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment investira au moins deux tiers de ses actifs totaux dans des titres obligataires (y compris des titres adossés à des actifs, auquel cas le Compartiment investira moins de 20 % de ses actifs) provenant d'émetteurs situés partout dans le monde.

Le Compartiment ne pourra investir plus d'un tiers de ses actifs dans des Instruments du marché monétaire, pas plus d'un quart de ses actifs dans des obligations convertibles, et pas plus d'un quart de ses actifs dans des obligations indexées sur l'inflation.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou d'OPC. Ces OPCVM et/ou OPC devront être exclusivement gérés par la Société de Gestion ou toute autre entité de AXA IM Group et n'investiront pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's ou ayant obtenu une note équivalente par Moody's ou Fitch (si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte, et si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le gestionnaire financier des OPCVM et/ou OPC susmentionnés.

Les titres non libellés dans la Devise de référence du Compartiment pourront être couverts contre ladite Devise de référence du Compartiment. Une exposition de change tactique sera toutefois autorisée, à la discrétion du Gestionnaire financier.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture, le Compartiment peut également être exposé auxdits actifs par le biais d'instruments dérivés dans les limites précisées à la section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

## Recours aux produits dérivés :

Afin d'atteindre ses objectifs de gestion, le Compartiment peut investir dans une vaste gamme de produits financiers dérivés tels que contrats de futures, options, contrats à terme, et notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des swaps sur défaillance (Credit Default Swaps ou « CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection.

Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut souscrire des contrats financiers sur indices avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces contrats sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

## Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque de perte du capital investi.

### Facteurs de risque spécifiques

Risque des produits dérivés et niveau de levier : le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits dérivés de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

Risques associés aux investissements internationaux : les investissements dans les titres émis ou cotés dans différents pays peuvent nécessiter l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et financières, procédures de compensation et de dénouement, taxes sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou des restrictions applicables à ces investissements, des réglementations de contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

Risques liés aux titres de créance à haut rendement : certains titres à rendement élevé détenus dans le portefeuille du Compartiment peuvent impliquer un risque de crédit et de marché accru. Ces titres sont en effet exposés au risque qu'un émetteur soit dans l'impossibilité d'honorer ses engagements en matière de remboursement du principal et de paiement des intérêts (risque de crédit). Ils peuvent, en outre, pâtir de la volatilité des prix en raison de facteurs tels que leur sensibilité aux taux d'intérêt, la perception par le marché de la solvabilité de leur émetteur et la liquidité générale du marché. Lors de la sélection des titres, le Compartiment prendra en compte, entre autres, le cours des titres et l'historique financier, la situation, la qualité de la gestion et les perspectives de l'émetteur. Le Compartiment s'efforcera de réduire les risques associés aux titres à haut rendement en diversifiant ses participations entre différents émetteurs, secteurs et qualités de crédit.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant trois ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

### Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

#### Actions

Classe d'actions	A	E	F	I	M	G
------------------	---	---	---	---	---	---

#### Souscriptions et détention <sup>(1) (2)</sup>

Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>	1 000 000
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>	Aucun
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun

#### Souscription, rachat et conversion d'actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, rachat ou conversion reçues par l'Agent de Registre avant 15 heures, tout Jour d'évaluation (J), seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), augmenté ou diminué en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

#### Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commission de souscription maximum	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

#### Commissions payables par la Société

<b>Charges régulières</b> (6)	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	0,75 %	0,75 %	0,45 %	0,40 %	Aucune (5)	0,40 %
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,50 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

(1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.

(2) Dans certains cas particuliers, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) Commissions de conversion : aucune, excepté dans les cas suivants :

- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission totale de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou

- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment d'origine ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

(5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais de commissions de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

(6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.

(7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.

(8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	06/10/2015			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1280195881
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU1280195964
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1388908565
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1388908482
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1280196004
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1280196186
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU1280196269
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1388908649
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1388908722
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1280196426
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU1280196699
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1388908995
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1300811699
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1280196772
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU1280196855
	<b>G</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU 1527611476
	<p>Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.</p>			
	<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (classe d'actions « Distribution »), trimestrielle (classe d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (classe d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux actionnaires concernés.</p>		
	<b>Informations fiscales</b>	<p>Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.</p>		
	<b>Dépositaire du Compartiment</b>	<p>State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg</p>		
<b>Réviseur d'entreprises du</b>	<p>PricewaterhouseCoopers Société coopérative</p>			

<b>Compartiment</b>	2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – PLANET BONDS est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, on entend par Jour ouvré un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<b>Date de publication</b>	<b>Autorité de tutelle</b>
Juillet <u>2017</u>	Commission de Surveillance du Secteur Financier

## Annexe 49 : AXA WORLD FUNDS – GLOBAL BUY AND MAINTAIN CREDIT

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – GLOBAL BUY AND MAINTAIN CREDIT (Anciennement AXA World Funds – Global SmartBeta Credit Bonds)</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	AXA Investment Managers UK Limited (London) pour les titres libellés en Livre Sterling
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif d'investissement :

Le Compartiment a pour objectif de réaliser une croissance des revenus combinée à une plus-value, en investissant dans des titres à taux fixe ou à taux variable.

Les investisseurs classiques cherchent une combinaison entre la croissance des revenus et la plus-value, mesurée en dollar américain.

#### Politique d'investissement :

Le Compartiment cherchera à saisir la prime de crédit offerte par ce marché, d'une manière économique, en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs mobilières libellées dans toute devise librement convertible, émises par des gouvernements de l'OCDE ou non-membres de l'OCDE, et par d'autres organisations ou institutions situées n'importe où dans le monde. Le Compartiment investit dans des obligations bénéficiant d'une notation de première qualité à la date de l'achat, et peut détenir jusqu'à 5 % de ses actifs dans des événements liés au crédit (fusions et acquisitions, LBO...) et dans des titres d'une notation inférieure à BBB- chez Standard & Poor's (ou notation équivalente attribuée par Moody's ou toute autre agence de notation) ou non notés.

Le Compartiment n'investira pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's, ou ayant une notation équivalente attribuée par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le Gestionnaire financier, et ce dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment. En cas de déclassement au-dessous de B- par Standard & Poor's ou d'une notation équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, les titres étant considérés comme appartenant à cette catégorie par le Gestionnaire financier, dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment investit principalement dans des obligations émises par des émetteurs du monde entier. Le Compartiment ne peut pas investir plus d'un tiers de ses actifs dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC. Ces OPCVM et/ou OPC devront être exclusivement gérés par la Société de gestion ou toute autre entité de AXA IM Group et n'investiront pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's ou ayant obtenu une note équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le gestionnaire financier des OPCVM et/ou OPC susmentionnés.

À des fins de couverture, le Compartiment peut utiliser des dérivés cotés en bourse ou des dérivés OTC, sous réserve du respect des limites stipulées à la section « Restrictions d'investissement ».

La devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés aux obligations qui présentent un risque de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

**Risques liés à l'investissement international :** L'investissement dans des titres émis ou cotés dans différents pays peut donner lieu à l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et de communication financière, procédures de compensation et de règlement, impôts sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par la fluctuation des cours de change, les changements survenant dans la législation ou les restrictions applicables auxdits investissements, les changements apportés au contrôle des changes ou encore la volatilité des cours.

**Risques liés à l'investissement sur les marchés émergents :** Il est possible que l'infrastructure juridique, dans certains pays dans lesquels les investissements peuvent être réalisés, n'assure pas aux investisseurs le niveau de protection ou d'information qui est



généralement assuré par les grands marchés de titres (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, normes comptables différentes, pratiques d'audit et de communication financière différentes). Les titres des marchés émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que les titres similaires offerts sur les grands marchés, et les risques associés au règlement des opérations, parmi lesquels les retards et les problèmes d'évaluation, sont plus élevés.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant cinq ans.

Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

### Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions		
Classes d'actions	I	M
Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>		
Montant minimal de souscription initiale	5 000 000	10 000 000 <sup>(7)</sup>
Investissement ultérieur minimum	1 000 000	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	10 000 000 <sup>(7)</sup>
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	1 000 000	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

Commissions payables par les Actionnaires			
Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	Aucune	Aucune
	Commissions de rachat maximum	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune

Commissions payables par la Société			
Charges régulières <sup>(5)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	0,15 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %

(1) Souscriptions en USD ou l'équivalent dans la devise de référence de la Classe d'Actions visée

(2) Dans certains cas les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les caractéristiques indiquées ci-dessus relativement à la Classe I.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :

- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

(5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais de commissions de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

(6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.

(7) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

**Informations pratiques**

<b>Date de création du Compartiment</b>	<b>15/01/2013</b>			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>I</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0871792221
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0871792494
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU0871792577
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0871792650
		Capitalisation	AUD couverte (95 %)	ISIN : LU0871792734
		Distribution Trimestrielle	USD	ISIN : LU0871792817
		Distribution Trimestrielle	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0871792908
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU0871793039
		Distribution	AUD couverte (95 %)	ISIN : LU0871793112
		Capitalisation	JPY couverte (95 %)	ISIN : LU0982018318
	<b>M</b>	Distribution Trimestrielle	JPY couverte (95 %)	ISIN : LU1221080234
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0965102337
<p>Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.</p>				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Administrateurs déterminent chaque année, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de distribution.</p> <p>Les Actions de capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	<p>Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.</p>			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	<p>State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg</p>			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	<p>PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg</p>			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – GLOBAL BUY AND MAINTAIN CREDIT est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>Pour ce Compartiment, un jour ouvré sera un jour auquel les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg, en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis d'Amérique.</p> <p>La valeur de ce compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>			

	D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a> .
<b>Date de publication</b>	<b>Autorité de tutelle</b>
Juillet <u>2017</u>	Commission de Surveillance du Secteur Financier

**Annexe 50 : AXA WORLD FUNDS – GLOBAL EMERGING MARKETS BONDS**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – GLOBAL EMERGING MARKETS BONDS</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers UK Limited (Londres)
<b>Sous-délégation</b>	AXA Investment Managers Asia Ltd (région administrative spéciale de Hong Kong) pour les fonctions de gestion financière relatives aux titres asiatiques
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement****Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est de chercher à générer de la performance en investissant principalement et de manière dynamique dans la dette des pays émergents. Le Gestionnaire financier s'efforcera de réduire l'exposition du Compartiment au risque de crédit des pays émergents en couvrant une partie des positions obligataires en usant de diverses stratégies, parmi lesquelles la vente ou l'achat d'une protection par le biais de *credit default swaps*. Le Compartiment s'attachera à profiter au maximum du potentiel de rendement de la dette des pays émergents tout en limitant le risque de marché.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier cherchera à atteindre les objectifs du Compartiment en investissant en permanence au moins deux tiers de ses actifs en titres de créance négociables d'émetteurs situés sur les marchés émergents du monde entier. Le Compartiment investira dans des titres de créance négociables émis par des gouvernements et des Sociétés publiques ou privées des pays émergents. Le Compartiment ne pourra investir plus d'un tiers de ses actifs en Instruments du marché monétaire et plus d'un quart en titres convertibles. Par ailleurs, il n'investira pas dans des actions et titres assimilés. Pour les besoins d'une gestion efficace, le Compartiment pourra s'exposer à de tels actifs via l'utilisation de produits dérivés dans les limites fixées dans la section « Restrictions d'investissement ». Le Gestionnaire financier couvrira en outre une partie du risque de change. Dans le but d'améliorer son profil risque/rendement, le Compartiment pourra essayer de couvrir son exposition à certains risques peu susceptibles de contribuer à la performance du portefeuille.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

La Devise de référence du Compartiment est USD.

**Recours aux produits dérivés :**

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des *credit default swaps* (« CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection.

Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement.

L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut négocier des contrats financiers du type CDS sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

**Profil de risque**

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

**Facteurs de risque spécifiques**

**Risques inhérents aux investissements sur les marchés émergents :** Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, différentes pratiques comptables, d'audit et financières). Les titres émergents peuvent également

être moins liquides et plus volatils que des titres similaires disponibles sur les principaux marchés, et les risques relatifs au dénouement des transactions sont plus élevés, notamment les risques de report du calendrier et de tarification.

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

**Risques inhérents aux titres de créance à haut rendement :** Certains titres à rendement élevé détenus dans le portefeuille du Compartiment peuvent impliquer un risque de crédit et de marché accru. Ces titres sont en effet exposés au risque qu'un émetteur soit dans l'impossibilité d'honorer ses engagements en matière de remboursement du principal et de paiement des intérêts (risque de crédit). Ils peuvent, en outre, pâtir de la volatilité des prix en raison de facteurs tels que leur sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt, la perception par le marché de la solvabilité de leur émetteur et la liquidité générale du marché.

#### **Horizon d'investissement**

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant six ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

**Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment**

<b>Actions</b>							
<b>Classe d'actions</b>	<b>A</b>	<b>E</b>	<b>F</b>	<b>I</b>	<b>M</b>	<b>G</b>	
<b>Souscriptions et détention <sup>(1) (2)</sup></b>							
<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	Aucun		100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>	1 000 000
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	Aucun		5 000	1 000 000	Aucun	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	Aucun		100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	Aucun		5 000	1 000 000	Aucun	Aucun

**Souscription, rachat et conversion d'Actions**

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J + 1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

Commissions payables par les Actionnaires							
Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

Commissions payables par la Société							
Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	1,25 %	1,25 %	0,85 %	0,70 %	Aucune <sup>(5)</sup>	0,70 %
	Commissions maximales de distribution	Aucune	1 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes E Distribution Trimestrielle, I et F ou de les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :
- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment d'origine ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.



Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	13/09/2005			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0251658026
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0251658455
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0753924439
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0251658299
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0251658372
		Distribution Trimestrielle	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0964942626
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0227125944
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0227127486
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0227126249
		Distribution	USD	ISIN : LU0227126918
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0266010619
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0375277778
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0753924512
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0266010536
	<b>M</b>	Distribution	USD	ISIN : LU0375277851
<b>G</b>		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0295688476
		Capitalisation	USD	ISIN : LU1527608761
Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – GLOBAL EMERGING MARKETS BONDS est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, on entend par Jour ouvré un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au public au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>			

	<p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<p><b>Date de publication</b></p> <p>Juillet <u>2017</u></p>	<p><b>Autorité de tutelle</b></p> <p>Commission de Surveillance du Secteur Financier</p>

**Annexe 51 : AXA WORLD FUNDS – GLOBAL HIGH YIELD BONDS**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – GLOBAL HIGH YIELD BONDS</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers UK Limited (Londres)
<b>Sous-délégation</b>	Le Gestionnaire financier a sous-délégué à AXA Investment Managers Inc. (Greenwich, USA) ses fonctions de gestion d'actifs pour la portion du portefeuille composée de titres de créance américains.
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est l'obtention d'un revenu élevé en investissant dans des titres à taux fixe ou variable. La croissance du capital est un objectif secondaire. Ce Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs à la recherche d'un revenu élevé en USD.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre l'objectif du Compartiment en investissant ses actifs dans un portefeuille largement diversifié de titres de créance négociables émis principalement par des Sociétés américaines et européennes. Ces titres seront principalement de catégorie « sub-investment grade », c'est-à-dire: leur note sera inférieure à BBB- (Standard & Poor's) ou Baa3 (Moody's), ou, dans le cas de titres non notés, considérés comme tels par le Gestionnaire financier.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

La proportion des actifs du Compartiment pouvant être investie dans une zone géographique donnée ne fait l'objet d'aucune restriction.

Nonobstant les limites exposées dans la section « Restrictions d'investissement » du Prospectus, le Compartiment ne pourra pas investir plus de 5 % de ses actifs en OPCVM et/ou autres OPC. Pour les besoins d'une gestion efficace, le Compartiment pourra s'exposer à de tels actifs via l'utilisation de produits dérivés dans les limites fixées dans la section « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

**Recours aux produits dérivés :**

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des *credit default swaps* (« CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection.

Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets, sachant que l'engagement maximal relatif aux CDS utilisés à des fins autres que de couverture ne devra pas dépasser 20 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut souscrire des contrats financiers du type CDS sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

## Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

### Facteurs de risque spécifiques

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

**Risques associés aux investissements internationaux :** Les investissements dans les titres émis ou cotés dans différents pays peuvent nécessiter l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et financières, procédures de compensation et de dénouement, taxes sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou des restrictions applicables à ces investissements, des réglementations de contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

**Risques inhérents aux titres de créance à haut rendement :** Certains titres à rendement élevé détenus dans le portefeuille du Compartiment peuvent impliquer un risque de crédit et de marché accru. Ces titres sont en effet exposés au risque qu'un émetteur soit dans l'impossibilité d'honorer ses engagements en matière de remboursement du principal et de paiement des intérêts (risque de crédit). Ils peuvent, en outre, pâtir de la volatilité des prix en raison de facteurs tels que leur sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt, la perception par le marché de la solvabilité de leur émetteur et la liquidité générale du marché.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant sept ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

### Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions						
Classe d'actions	A	E	F	I Exclusivement réservé aux investisseurs institutionnels	M Exclusivement souscrit par les investisseurs institutionnels avec l'accord préalable des Administrateurs	

Souscriptions et détention <sup>(1) (2)</sup>						
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun		100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun		5 000	1 000 000	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun		100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun		5 000	1 000 000	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

Commissions payables par les Actionnaires						
Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

Commissions payables par la Société						
Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	1,25 %	1 %	0,75 %	0,55 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	1 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes E Distribution Trimestrielle, I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants : - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	12/03/2001			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0125750504
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0125750256
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0184630167
		Distribution	USD	ISIN : LU0184630837
		Distribution Mensuelle	HKD couverte (95 %)	ISIN : LU1105448044
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0753924603
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0964940760
		Capitalisation	SGD couverte (95 %)	ISIN : LU0982017856
		Distribution Mensuelle	SGD couverte (95 %)	ISIN : LU1105448127
	Distribution Mensuelle	USD	ISIN : LU1105448390	
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0189847253
		Distribution Trimestrielle	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0964942899
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0125752203
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0125750769
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0184631215
		Distribution	USD	ISIN : LU0184631645
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1435403248
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1435403321
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0184631991
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0266009447
		Distribution Trimestrielle	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1105445966
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0252440952
		Distribution	USD	ISIN : LU0266009520
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0753924785
	<b>M</b>	Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU0814371901
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0184632700
				ISIN : LU0994439106
	Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.			
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			

<p><b>Autre</b></p>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – GLOBAL HIGH YIELD BONDS est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, on entend par Jour ouvré un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au public au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<p><b>Date de publication</b></p> <p>Juillet <u>2017</u></p>	<p><b>Autorité de tutelle</b></p> <p>Commission de Surveillance du Secteur Financier</p>

**Annexe 52 : AXA WORLD FUNDS – GLOBAL INFLATION BONDS**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – GLOBAL INFLATION BONDS</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est de chercher à générer des performances en investissant principalement et de manière dynamique dans des obligations indexées sur l'inflation émises par des pays membres de l'OCDE.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant en permanence au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié de titres indexés à l'inflation de catégorie « *investment grade* » ou « *sub-investment grade* » et émis par des gouvernements des pays membres de l'OCDE, et/ou des entreprises ou des établissements publics du monde entier. Il pourra investir les actifs restants dans tout autre titre de créance de catégorie « *investment grade* » ou « *sub-investment grade* » non indexé sur l'inflation afin de réduire son exposition à des titres indexés sur l'inflation en anticipation de périodes d'inflation plus faible. Le Compartiment peut investir 100 % de ses actifs dans des titres d'emprunt d'État mais n'a pas vocation à investir plus de 10 % de ses actifs nets dans des titres émis ou garantis par tout pays (y compris son gouvernement, toute autorité locale ou publique) dont la note de crédit est inférieure à « *investment grade* » et/ou non notés.

Le Compartiment investira au moins 90 % de ses actifs nets dans des titres de catégorie « *investment grade* » et moins de 10 % de ses actifs nets dans des titres de catégorie « *sub-investment grade* » (c'est-à-dire le montant total des obligations indexées sur l'inflation et des obligations non indexées sur l'inflation).

Les titres de catégorie « *investment grade* » auront une notation au moins égale à BBB- chez Standard & Poor's, ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier. Les titres de catégorie « *sub-investment grade* » auront une notation située entre BB+ et B- chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier.

En cas de déclassement des titres au-dessous de B- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, mais considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

En outre, il pourra investir moins d'un tiers de ses actifs en Instruments du marché monétaire.

Le Compartiment sera géré de sorte que sa sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt soit comprise entre 5 et 15. Cette sensibilité permet de mesurer les effets d'une variation de 1 % des taux d'intérêt sur la valeur du Compartiment. La proportion des actifs dans lesquels le Compartiment pourra être investi et/ou exposé sur un marché donné ne fait l'objet d'aucune restriction. Sans préjudice des limites exposées aux sections « Prêt de titres » et « Opérations de Prise en pension » du Prospectus, chaque fois que le Compartiment effectue des transactions lui permettant de vendre des titres obligataires empruntés par le biais d'opérations de pension livrée, le montant desdites transactions ne pourra dépasser 10 % des actifs nets du Compartiment. Afin de lever toute ambiguïté, les transactions susmentionnées ne peuvent être considérées comme une vente de titres à découvert au sens de l'article 52 de la Loi de 2010.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou d'OPC. Ces OPCVM et/ou OPC devront être exclusivement gérés par la Société de Gestion ou toute autre entité de AXA IM Group et n'investiront pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's ou ayant obtenu une note équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le gestionnaire financier des OPCVM et/ou OPC susmentionnés.

À des fins d'investissement et d'optimisation de la gestion de portefeuille, le Compartiment peut prendre des positions sur, ou se couvrir contre tout instrument à taux fixe, indice ou devise, par le biais d'instruments dérivés cotés ou négociés de gré à gré (OTC), sous réserve des limites établies dans la partie intitulée « Restrictions d'investissement ». La réalisation de l'objectif d'investissement du Compartiment peut impliquer un recours important à divers instruments financiers dérivés, afin de limiter les risques ou les coûts, ou afin de générer un capital ou des revenus supplémentaires. En aucun cas ces opérations ne doivent amener le Compartiment à s'écarter de son objectif d'investissement. Les stratégies s'appuyant sur les instruments dérivés peuvent être les suivantes, entre autres :

- couverture du risque de change associé au portefeuille à travers des futures, des opérations de change à terme ou des contrats d'échange de taux de devise ;



- faciliter les changements d'allocation d'actifs du Compartiment entre des marchés obligataires à court terme et des marchés obligataires à plus long terme, en prévision d'une évolution significative dans un secteur particulier, ou afin de donner une exposition à long terme à des investissements de court terme, en achetant des contrats de futures obligataires, des options acheteuses ou vendeuses sur des futures de taux d'intérêt, ou des swaps de taux d'intérêt ;
- gagner ou couvrir des positions sur l'inflation par le biais de swaps d'inflation ; et
- gagner ou couvrir des positions de crédit spécifiques par le biais de Credit Default Swaps sur des noms individuels ou d'indices sur Credit Default Swaps.

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

#### **Recours aux produits dérivés :**

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des *credit default swaps* (« CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection.

Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut souscrire des contrats financiers du type CDS sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

#### **Objectif d'investissement sous-jacent pour les classes d'actions de réduction de l'exposition à la duration (ci-après dénommées Redex)**

L'objectif sous-jacent de la Classe d'Actions visée, comme les autres Classes d'Actions du Compartiment, est de chercher à générer de la performance via une exposition à l'inflation en investissant principalement et de manière dynamique dans des obligations indexées sur l'inflation émises au sein de l'OCDE, tout en atténuant la hausse ou baisse parallèle des courbes de taux d'intérêt mondiales (dans le cas des Classes d'Actions visées exclusivement). L'évolution parallèle de l'exposition du portefeuille aux taux nominaux sera notamment atténuée via la gestion *overlay* de produits dérivés cotés sur taux d'intérêt.

#### **Profil de risque**

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

#### **Facteurs de risque spécifiques**

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

**Risques associés aux investissements internationaux :** Les investissements dans les titres émis ou cotés dans différents pays peuvent nécessiter l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et financières, procédures de compensation et de dénouement, taxes sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou des restrictions applicables à ces investissements, des réglementations de contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

**Facteur de risque de la Classe d'Actions Redex lié au taux d'intérêt :** un tel risque intervient quand les taux augmentent sur la courbe, ce qui a tendance à faire baisser la valeur du marché des titres à revenu fixe, la Valeur liquidative des actions standard tendant également à baisser en conséquence. Inversement, quand les taux baissent sur la courbe, la valeur du marché des titres à revenu fixe a tendance à augmenter, ce qui a pour conséquence une hausse de la Valeur liquidative des actions standard. Les titres

à revenu fixe sur le long terme connaîtront en règle générale une plus forte volatilité des prix que les titres investis sur le court terme à cause de ce risque.

L'objectif de la stratégie *overlay* de produits dérivés cotés mise en place pour la Classe d'Actions Redex est de réduire l'exposition aux fluctuations parallèles des taux d'intérêt sur les courbes. Ainsi, l'impact de ces fluctuations de taux d'intérêt sur la Valeur liquidative de la Classe Redex a tendance à être inférieur à l'impact des mêmes fluctuations sur les Actions standard. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, la valeur du marché des titres à revenu fixe a tendance à baisser et la valeur du marché de la stratégie *overlay* a tendance à augmenter, ce qui a pour effet de limiter l'impact de la hausse des taux d'intérêt sur la valeur des Actions Redex. Inversement, lorsque les taux d'intérêt baissent, la valeur du marché des titres à revenu fixe a tendance à augmenter et la valeur du marché de la stratégie *overlay* a tendance à baisser, ce qui a pour effet de limiter l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur la valeur des Actions Redex.

### **Horizon d'investissement**

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant trois ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions					
Classe d'actions	A	E	F	I	M
<b>Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup></b>					
<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	Aucun	100 000	100 000	10 000 000 <sup>(9)</sup>
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	Aucun	5 000	10 000	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(9)</sup>
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	Aucun	5 000	10 000	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Indépendamment du minimum d'investissement et de détention de chaque Classe d'Actions décrit ci-dessus, le montant minimum de capital initial permanent de chacune des Classes d'Actions Redex est de 2 000 000 EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence correspondante. Si le capital d'une Classe d'Actions Redex vient à tomber sous ce montant minimum permanent, l'objectif de la stratégie de la Classe d'Actions Redex ne peut être correctement atteint. Dans ce cas, la Société se réserve le droit de clôturer ladite Classe d'Actions Redex.

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

<b>Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup></b>	<b>Commission de souscription maximum</b>	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	<b>Commission de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commission de conversion maximum <sup>(4)</sup></b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

<b>Charges régulières <sup>(6)</sup></b>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	0,60 %	0,60 %	0,45 %	0,30 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,65 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %
	<b>Commissions annuelles maximales relatives à la réduction de l'exposition à la durée des classes d'actions Redex <sup>(8)</sup></b>	0,050 %	0,050 %	0,050 %	0,050 %	Aucune

(1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.

(2) Les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, renoncer aux obligations susvisées relatives aux Classes I et F ou les modifier dans certains cas particuliers. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) Commissions de conversion : lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant

l'investissement initial dans le Compartiment d'origine ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Montant payable au Gestionnaire financier responsable de la gestion de la Classe Redex et calculé en pourcentage des actifs nets de la Classe visée.
- (9) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques					
Date de création du Compartiment	13/09/2005				
Informations sur les actions	A	Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0266009959	
		Capitalisation	USD couverte (95 %) Redex	ISIN : LU0482269908	
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0266009793	
		Distribution	EUR	ISIN : LU0451400831	
		Capitalisation	EUR Redex	ISIN : LU0482270153	
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0397279430	
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0964940687	
		Capitalisation	CHF couverte (95 %) Redex	ISIN : LU0482270237	
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU0420068156	
	Capitalisation	SGD couverte (95 %)	ISIN : LU0964942972		
	Distribution	EUR Redex	ISIN : LU1360213893		
	E	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0266010296	
		Capitalisation	EUR Redex	ISIN : LU0482270401	
	F	Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1002649199	
		Capitalisation	CHF couverte (95 %) Redex	ISIN : LU1002649355	
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1002648381	
		Capitalisation	EUR Redex	ISIN : LU1002648548	
		Distribution	EUR	ISIN : LU1005224032	
		Distribution	EUR Redex	ISIN : LU1002648894	
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1002649512	
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU1002649942	
	I	Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0266010452	
		Distribution	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0266010379	
		Capitalisation	USD couverte (95 %) Redex	ISIN : LU0964938608	
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0227145629	
		Distribution	EUR	ISIN : LU0227145975	
		Capitalisation	EUR Redex	ISIN : LU0482270666	
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0397279356	
		Capitalisation	CHF couverte (95 %) Redex	ISIN : LU0482270740	
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU0420068404	
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU0814370507	
		Capitalisation	GBP couverte (95 %) Redex	ISIN : LU0482271045	
M	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0227148219		
Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.					
Politique en matière de dividendes	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>				
Informations fiscales	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.				

<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – GLOBAL INFLATION BONDS est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, on entend par Jour ouvré un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg, aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>.</p>
<b>Date de publication</b>  Juillet <u>2017</u>	<b>Autorité de tutelle</b>  Commission de Surveillance du Secteur Financier

**Annexe 53 : AXA WORLD FUNDS – GLOBAL INFLATION SHORT DURATION BONDS**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – GLOBAL INFLATION SHORT DURATION BONDS</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement****Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est de chercher à générer des performances en investissant principalement et de manière dynamique dans des obligations à court terme indexées sur l'inflation émises par des pays membres de l'OCDE.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations à court terme indexées sur l'inflation, de catégorie « *investment grade* » ou « *sub-investment grade* », et émises par des gouvernements des pays membres de l'OCDE, et/ou des entreprises ou des établissements publics du monde entier. Il pourra investir les actifs restants dans tout autre titre de créance de catégorie « *investment grade* » ou « *sub-investment grade* » non indexé sur l'inflation afin de réduire son exposition à des titres indexés sur l'inflation en anticipation de périodes d'inflation plus faible. Le Compartiment peut investir 100 % de ses actifs nets dans des titres d'emprunt d'État mais n'a pas vocation à investir plus de 10 % de ses actifs nets dans des titres émis ou garantis par tout pays (y compris son gouvernement, toute autorité locale ou publique) dont la note de crédit est inférieure à « *investment grade* ».

Le Compartiment investira au moins 90 % de ses actifs nets dans des titres de catégorie « *investment grade* » et moins de 10 % de ses actifs nets dans des titres de catégorie « *sub-investment grade* » (c'est-à-dire le montant total des obligations indexées sur l'inflation et des obligations non indexées sur l'inflation).

Les titres de catégorie « *investment grade* » auront une notation au moins égale à BBB- chez Standard & Poor's, ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier. Les titres de catégorie « *sub-investment grade* » auront une notation située entre BB+ et B- chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier.

En cas de déclassement des titres au-dessous de B- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, mais considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Gestionnaire financier prévoit que les investissements du Compartiment auront généralement une durée moyenne de cinq ans au plus.

En outre, le Compartiment pourra investir dans des Instruments du marché monétaire.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou d'OPC. Ces OPCVM et/ou OPC devront être exclusivement gérés par la Société de gestion ou toute autre entité de AXA IM Group et n'investiront pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's ou ayant obtenu une note équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le gestionnaire financier des OPCVM et/ou OPC susmentionnés.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, tant dans un objectif de couverture que d'investissement, le Compartiment peut prendre des positions sur, ou se couvrir contre tout instrument à taux fixe, indice ou devise, par le biais d'instruments dérivés cotés ou de gré à gré (OTC), sous réserve des limites établies dans la partie intitulée « Restrictions d'investissement ». La réalisation de l'objectif d'investissement du Compartiment peut impliquer un recours important à divers instruments financiers dérivés, afin de limiter les risques ou les coûts, ou afin de générer un capital ou des revenus supplémentaires. En aucun cas ces opérations ne doivent amener le Compartiment à s'écarter de son objectif d'investissement.

Les stratégies s'appuyant sur les instruments dérivés incluent les suivantes, entre autres :

- couverture du risque de change associé au portefeuille à travers des futures, des opérations de change à terme ou des contrats d'échange de taux de devise ;
- faciliter les changements d'allocation d'actifs du Compartiment entre des marchés obligataires à court terme et des marchés obligataires à plus long terme, en prévision d'une évolution significative dans un secteur particulier, ou afin de donner une exposition à long terme à des investissements de court terme, en achetant des contrats de futures obligataires, des options acheteuses ou vendeuses sur des futures de taux d'intérêt, ou des swaps de taux d'intérêt ;

- gagner ou couvrir des positions sur l'inflation par le biais de swaps d'inflation ; et
- gagner ou couvrir des positions de crédit spécifiques par le biais de *Credit Default Swaps* sur des noms individuels ou d'indices sur *Credit Default Swaps*.

La Devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

#### **Recours aux produits dérivés :**

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des swaps sur défaillance (« CDS », ou « *credit default swaps* ») en vue de vendre ou d'acheter une protection. Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut souscrire des contrats financiers du type CDS sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

#### **Profil de risque**

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque de perte du capital investi.

#### **Facteurs de risque spécifiques**

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits dérivés de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

**Risques associés aux investissements internationaux :** Les investissements dans les titres émis ou cotés dans différents pays peuvent nécessiter l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et financières, procédures de compensation et de dénouement, taxes sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou des restrictions applicables à ces investissements, des réglementations de contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

**Risques associés à l'investissement dans des obligations indexées sur l'inflation :** Les obligations indexées sur l'inflation sont des obligations indexées spécifiques liées à des indices calculés sur la base des taux d'inflation des périodes antérieures. La valeur des obligations indexées sur l'inflation fluctue généralement en réaction aux changements des taux d'intérêt réels. Ces derniers sont liés à la relation entre les taux d'intérêt nominaux et le taux d'inflation. Si les taux d'intérêt nominaux augmentent à un rythme plus rapide que l'inflation, cela peut engendrer une augmentation des taux d'intérêt réels, générant alors une diminution de la valeur des obligations indexées sur l'inflation. Inversement, si l'inflation augmente plus rapidement que les taux d'intérêt nominaux alors les taux d'intérêt réels peuvent diminuer et avoir pour conséquence une augmentation de la valeur des obligations indexées sur l'inflation. Si le Compartiment acquiert des obligations indexées sur l'inflation sur le marché secondaire dont les valeurs principales ont été revues à la hausse en raison de l'inflation depuis leur émission, le Compartiment peut connaître une perte s'il s'ensuit une période de déflation. En outre, si le Compartiment acquiert des obligations indexées sur l'inflation sur le marché secondaire dont la valeur a été revue à la hausse en raison de l'augmentation des taux d'intérêt réels, le Compartiment peut connaître des pertes si les taux d'intérêt réels augmentent par réaction. Si l'inflation est plus faible qu'escomptée au cours de la période de détention par le Compartiment d'obligations indexées sur l'inflation, le Compartiment gagnera moins avec ces titres qu'avec des obligations conventionnelles. Si les taux d'intérêt réels augmentent (à savoir si les taux d'intérêt réels augmentent pour des raisons autres que l'inflation), la valeur des obligations indexées sur l'inflation du portefeuille du Compartiment et la Valeur liquidative du Compartiment accuseront une baisse. Qui plus est, le montant principal d'obligations indexées sur l'inflation serait ajusté à la baisse au cours d'une période de



déflation, le Compartiment sera exposé à un risque de déflation lié aux investissements dans ces titres et la Valeur liquidative du Compartiment peut être impactée négativement. Il n'existe aucune assurance que ces indices mesurent de manière précise le taux réel d'inflation.

De plus, le marché pour les obligations indexées sur l'inflation peut se révéler moins développé ou moins liquide mais plus volatil que d'autres marchés financiers. Il existe un nombre limité d'obligations indexées sur l'inflation disponibles à l'achat par le Compartiment, rendant ainsi le marché moins liquide et plus volatil.

### **Horizon d'investissement**

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant trois ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions						
Classe d'actions	A	E	F	I	M	G
Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>						
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>	1 000 000
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>	Aucun
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commission de souscription maximum	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	0,50 %	0,50 %	0,30 %	0,25 %	Aucune <sup>(5)</sup>	0,25 %
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,50 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) Souscriptions en USD ou l'équivalent dans la devise correspondante de la Classe d'Actions visée.
- (2) Les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, renoncer aux obligations susvisées relatives aux Classes I et F ou les modifier dans certains cas particuliers. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants : lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment d'origine ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	16/02/2016			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1353950568
		Distribution	USD	ISIN : LU1353950642
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1353950725
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1353950998
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1353951020
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1353951293
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1353951376
		Distribution Trimestrielle	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1353951459
	<b>F</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1353951533
		Distribution	USD	ISIN : LU1353951616
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1353951707
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1567432593
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1353951889
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1353951962
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1365047114
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1365047205
	<b>I</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1353952002
		Distribution	USD	ISIN : LU1353952184
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1353952267
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1353952341
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1353952424
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1353952697
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1365047460
<b>M</b>	Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1536922112	
	Capitalisation	USD	ISIN : LU1353952770	
	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1353952853	
<b>G</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1527609066	
Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise. Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			

<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – GLOBAL INFLATION SHORT DURATION BONDS est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, on entend par Jour ouvré un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg, aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>.</p>
<b>Date de publication</b>	<b>Autorité de tutelle</b>
Juillet <u>2017</u>	Commission de Surveillance du Secteur Financier

## Annexe 54 : AXA WORLD FUNDS – GLOBAL SHORT DURATION BONDS

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – Global Short Duration Bonds</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers UK Limited (Londres)
<b>Sous-délégation</b>	AXA Investment Managers Inc. (Greenwich, USA) pour certains titres de créance négociables américains
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif d'Investissement :

L'objectif du Compartiment est de chercher à générer des revenus via une exposition dynamique à l'univers des obligations mondiales à court terme.

#### Politique d'investissement :

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant dans un portefeuille diversifié de valeurs mobilières à court terme (de catégorie « *investment grade* » ou non), y compris des obligations indexées sur l'inflation, et émises par des gouvernements, des entreprises ou des établissements du monde entier, y compris de pays émergents, libellées dans une monnaie forte (les monnaies fortes étant constituées par les principales devises échangées à l'échelle mondiale), ainsi que dans des Instruments du marché monétaire.

Il pourra investir jusqu'à 60 % de ses actifs nets dans des titres de créance non classés « *investment grade* » (c'est-à-dire ayant une notation inférieure à BBB- chez Standard & Poor's ou Fitch, ou inférieure à Baa3 chez Moody's, et s'ils ne sont pas notés, étant considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier).

Le Gestionnaire financier pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des actifs émis par des véhicules de titrisation ou des équivalents (tels que des titres adossés à des actifs (ABS), des obligations adossées à des créances (CDO), des obligations adossées à des prêts (CLO) ou tout actif similaire).

L'allocation d'actifs du Compartiment suivra le processus d'investissement obligataire global d'AXA IM afin de créer un portefeuille diversifié de titres obligataires à court terme. Ce processus d'investissement global a pour but de mettre en place une solide stratégie descendante complétée par une analyse de crédit ascendante rigoureuse afin d'exploiter les opportunités existant sur le marché tout en minimisant le risque baissier.

La sélection de titres de créance ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels titres, mais aussi sur une analyse de crédit interne et une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

La proportion des actifs du Compartiment pouvant être investis et/ou exposés à des titres obligataires donnés ne fait l'objet d'aucune restriction, à l'exception de l'exposition aux titres de créance non classés « *investment grade* ».

Le Compartiment pourra investir ses actifs nets dans des titres 144A, et ce de manière considérable, en fonction des opportunités.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou d'OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture, le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés, sous réserve des limites établies dans la partie intitulée « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

Risques liés aux titres de créance à haut rendement : Certains titres à rendement élevé détenus dans le portefeuille du Compartiment peuvent impliquer un risque de crédit et de marché accru. Ces titres sont en effet exposés au risque qu'un émetteur soit dans l'impossibilité d'honorer ses engagements en matière de remboursement du principal et de paiement des intérêts (risque de crédit). Ils peuvent, en outre, pâtir de la volatilité des prix en raison de facteurs tels que leur sensibilité aux taux d'intérêt, la perception par le marché de la solvabilité de leur émetteur et la liquidité générale du marché. La Valeur liquidative du Compartiment peut s'en trouver affectée. Lors de la sélection des titres, le Compartiment prendra en compte, entre autres, le cours des titres et l'historique financier, la situation, la qualité de la gestion et les perspectives de l'émetteur. Le Compartiment s'efforcera de réduire les risques associés aux titres à haut rendement en diversifiant ses participations entre différents émetteurs, secteurs et qualités de crédit.

Risques liés à l'investissement sur les marchés émergents : Il est possible que l'infrastructure juridique, dans certains pays dans lesquels les investissements peuvent être réalisés, n'assure pas aux investisseurs le niveau de protection ou d'information qui est généralement assuré par les grands marchés de titres (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, normes comptables différentes, pratiques d'audit et de communication financière différentes). Les titres des marchés émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que les titres similaires offerts sur les grands marchés, et les risques associés au règlement des opérations, parmi lesquels les retards et les problèmes d'évaluation, sont plus élevés.

Risques associés à l'investissement mondial : L'investissement dans des titres émis ou cotés dans différents pays peut donner lieu à l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et de communication financière, procédures de compensation et de règlement, impôts sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par la fluctuation des cours de change, les changements survenant dans la législation ou les restrictions applicables auxdits investissements, les changements apportés au contrôle des changes ou encore la volatilité des cours.

Risques associés à l'investissement dans des obligations indexées sur l'inflation : Les obligations indexées sur l'inflation sont des obligations indexées spécifiques liées à des indices calculés sur la base des taux d'inflation des périodes antérieures. La valeur des obligations indexées sur l'inflation fluctue généralement en réaction aux changements des taux d'intérêt réels. Ces derniers sont liés à la relation entre les taux d'intérêt nominaux et le taux d'inflation. Si les taux d'intérêt nominaux augmentent à un rythme plus rapide que l'inflation, cela peut engendrer une augmentation des taux d'intérêt réels, générant alors une diminution de la valeur des obligations indexées sur l'inflation. Inversement, si l'inflation augmente plus rapidement que les taux d'intérêt nominaux alors les taux d'intérêt réels peuvent diminuer et avoir pour conséquence une augmentation de la valeur des obligations indexées sur l'inflation.

Si le Compartiment acquiert des obligations indexées sur l'inflation sur le marché secondaire dont les valeurs principales ont été revues à la hausse en raison de l'inflation depuis leur émission, le Compartiment peut connaître une perte s'il s'ensuit une période de déflation. En outre, si le Compartiment acquiert des obligations indexées sur l'inflation sur le marché secondaire dont la valeur a été revue à la hausse en raison de l'augmentation des taux d'intérêt réels, le Compartiment peut connaître des pertes si les taux d'intérêt réels augmentent par réaction. Si l'inflation est plus faible qu'escomptée au cours de la période de détention par le Compartiment d'obligations indexées sur l'inflation, le Compartiment gagnera moins avec ces titres qu'avec des obligations conventionnelles.

Si les taux d'intérêt réels augmentent (à savoir si les taux d'intérêt réels augmentent pour des raisons autres que l'inflation), la valeur des obligations indexées sur l'inflation du portefeuille du Compartiment et la Valeur liquidative du Compartiment accuseront une baisse. Qui plus est, le montant principal d'obligations indexées sur l'inflation serait ajusté à la baisse au cours d'une période de déflation, le Compartiment sera exposé à un risque de déflation lié aux investissements dans ces titres et la Valeur liquidative du Compartiment peut être impactée négativement. Il n'existe aucune assurance que ces indices mesurent de manière précise le taux réel d'inflation.

De plus, le marché pour les obligations indexées sur l'inflation peut se révéler moins développé ou moins liquide mais plus volatil que d'autres marchés financiers. Il existe un nombre limité d'obligations indexées sur l'inflation disponibles à l'achat par le Compartiment, rendant ainsi le marché moins liquide et plus volatil.

Risques liés à l'investissement dans des Titres 144A : Le Compartiment pourra investir dans des valeurs sujettes à restrictions, notamment les Titres 144A. Les Titres 144A bénéficient d'une exemption de l'obligation d'enregistrement prévue par la loi américaine « Securities Act » de 1933. Leur revente fait l'objet d'une restriction à certains acheteurs institutionnels agréés, comme défini dans la loi « Securities Act » de 1933. Les frais administratifs sont réduits en vertu de cette exemption. Les Titres 144A sont négociés entre un nombre restreint d'acheteurs institutionnels agréés, ce qui peut faire augmenter la volatilité des cours et faire diminuer la liquidité des actifs pour certains Titres 144A.

### **Horizon d'investissement**

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant trois ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Classe d'actions	A	E	F	I	M	G
<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(7)</sup>	1 000 000
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(7)</sup>	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les Actions seront disponibles à la souscription à compter du 6 juillet 2017 ou à la date de la première souscription suivante dans ces classes d'actions à un prix initial de 100 USD, 100 EUR, 100 CHF ou 100 GBP, en fonction de la Devise de référence correspondante. Le règlement doit être fait sur le compte de la Société auprès du Dépositaire au plus tard quatre Jours ouvrés après la date de souscription initiale.

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J+1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commission de souscription maximum	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	0,90 %	0,90 %	0,45 %	0,40 %	Aucune <sup>(5)</sup>	0,40 %
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,40 %	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) Souscriptions en USD ou l'équivalent dans la devise correspondante de la Classe d'Actions visée.
- (2) Les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, renoncer aux obligations susvisées relatives aux Classes I et F ou les modifier dans certains cas particuliers. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment d'origine ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement à moyen de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut subir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	06/07/2017			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1640684129
		Distribution	USD	ISIN : LU1640684392
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1640684475
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1640684558
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1640684632
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1640684715
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1640684806
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1640684988
	<b>F</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1640685019
		Distribution	USD	ISIN : LU1640685100
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1640685282
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1640685365
		Distribution	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1640685449
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1640685522
	<b>I</b>	Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1640685795
		Capitalisation	USD	ISIN : LU1640685878
		Distribution	USD	ISIN : LU1640685951
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1640686090
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1640686173
		Distribution	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1640686256
	<b>M</b>	Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1640686330
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1640686413
	<b>M</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1640686504
Capitalisation		EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1640686686	
<b>G</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1640686769	
Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu. Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			



<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – Global Short Duration Bonds est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, on entend par Jour ouvré un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg, aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>.</p>
<b>Date de publication</b>	<b>Autorité de tutelle</b>
Juillet 2017	Commission de Surveillance du Secteur Financier

**Annexe 55 : AXA WORLD FUNDS – GLOBAL STRATEGIC BONDS**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – GLOBAL STRATEGIC BONDS</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers UK Limited (London)
<b>Sous-délégation</b>	AXA Investment Managers Paris pour la gestion des actifs titrisés AXA Investment Managers Inc. (Greenwich, USA) pour les titres de créance américains
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement****Objectif d'investissement :**

Le Compartiment a pour objectif de réaliser une croissance des revenus combinée à une plus-value, en investissant dans des titres obligataires.

Ce Compartiment est essentiellement destiné aux investisseurs cherchant une croissance des revenus combinée à une plus-value, mesurée en dollar américain.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant dans des titres de créance négociables (notées « *investment grade* » et/ou haut rendement dit « *high yield* »), incluant des obligations indexées sur l'inflation émises par des gouvernements, des sociétés ou des institutions implantées partout dans le monde, y compris sur les marchés émergents, libellées dans toute devise, et dans des instruments du marché monétaire. Le Gestionnaire financier pourra investir moins de 20 % de ses actifs dans des actifs émis par des véhicules de titrisation ou des équivalents (tels que des titres adossés à des actifs (ABS), des obligations adossées à des créances (CDO), des obligations adossées à des prêts (CLO) ou tout actif similaire).

Les actifs du Compartiment seront alloués en fonction de l'analyse macroéconomique combinée aux meilleures idées des experts d'AXA Fixed Income pour créer un portefeuille diversifié de titres obligataires.

La proportion des actifs du Compartiment pouvant être investie et/ou exposée sur des titres obligataires donnés ne fait l'objet d'aucune restriction formelle.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC.

Afin de gérer efficacement le portefeuille, le Compartiment peut également s'exposer auxdits actifs par le biais d'instruments dérivés dans les limites précisées à la section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

**Recours aux produits dérivés :**

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut accéder au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des contrats d'échange sur risque de crédit dits *Credit Default Swaps* (« CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection. Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ce type de contrats portant sur des dérivés dans le cadre de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit inhérent à certains émetteurs présents dans son portefeuille, en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition au crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (« OTC ») que si la contrepartie est une institution financière dont la notation est élevée, spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des conditions standards édictées dans le cadre de l'ISDA Master Agreement. L'exposition maximale du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut négocier des contrats financiers de type CDS sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec une limite maximum de 35 %, dans des circonstances de marché

exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence serait concentré, et si un émetteur dudit indice de référence serait largement prédominant sur son marché de référence.

## Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés aux obligations qui présentent un risque de perte du capital investi.

### Facteurs de risque spécifiques

Risques liés à l'investissement sur les marchés émergents : Il est possible que l'infrastructure juridique, dans certains pays dans lesquels les investissements peuvent être réalisés, n'assure pas aux investisseurs le niveau de protection ou d'information qui est généralement assuré par les grands marchés de titres (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, normes comptables différentes, pratiques d'audit et de communication financière différentes). Les titres des marchés émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que les titres similaires offerts sur les grands marchés, et les risques associés au règlement des opérations, parmi lesquels les retards et les problèmes d'évaluation, sont plus élevés.

Risques liés à l'investissement international : L'investissement dans des titres émis ou cotés dans différents pays peut donner lieu à l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et de communication financière, procédures de compensation et de règlement, impôts sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par la fluctuation des cours de change, les changements survenant dans la législation ou les restrictions applicables auxdits investissements, les changements apportés au contrôle des changes ou encore la volatilité des cours.

Risque des produits dérivés et niveau de levier : Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés cotés ou de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et le risque opérationnel. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

Risques liés aux titres de créance à haut rendement : Certains titres à rendement élevé détenus dans le portefeuille du Compartiment peuvent impliquer un risque de crédit et de marché accru. Ces titres sont en effet exposés au risque qu'un émetteur soit dans l'impossibilité d'honorer ses engagements en matière de remboursement du principal et de paiement des intérêts (risque de crédit). Ils peuvent, en outre, pâtir de la volatilité des prix en raison de facteurs tels que leur sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt, la perception par le marché de la solvabilité de leur émetteur et la liquidité générale du marché.

Risque associé aux actifs titrisés ou aux actifs sous-jacents des CDO : Les actifs titrisés ou les actifs sous-jacents des CDO (CLO, ABS, RMBS, CMBS, CDO, etc.) sont soumis aux risques de crédit, de liquidité, de marché, de taux et autres. De tels instruments financiers impliquent un montage juridique et financier complexe et tout risque d'investissement associé présente une forte corrélation avec la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de plusieurs types (prêts à effet de levier, prêts bancaires, créances bancaires, titres de créance, etc.), leur région géographique ou leur secteur d'activité économique.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant trois ans.

Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

**Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment****Actions**

Classe d'actions	A	E	F	I	M
------------------	---	---	---	---	---

**Souscriptions et détention <sup>(1) (2)</sup>**

<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun

**Souscription, rachat et conversion d'Actions**

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J + 1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

Commissions payables par les Actionnaires						
Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	Commissions de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

Commissions payables par la Société						
Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	1 %	1 %	0,75 %	0,50 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,50 % <sup>(6)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50%

(1) Souscriptions en USD ou l'équivalent dans la devise de référence de la Classe d'Actions visée.

(2) Dans certains cas particuliers les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes A Distribution Trimestrielle, E Distribution Trimestrielle, I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont le maximum de ce qui pourrait être prélevé sur votre investissement avant qu'il ne soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :

- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

(5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

(6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.

(7) De plus la Société versera une commission maximale de distribution au titre des Actions de Classe E, calculée en sus de la commission de gestion annuelle comme un pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.

(8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

**Informations pratiques**

<b>Date de création du Compartiment</b>	<b>02/05/2012</b>			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0746604288
		Distribution Trimestrielle	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0746604445
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0746604528
		Distribution	USD	ISIN : LU0964940505
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0746604791
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0746604874
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU0746604957
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU0746605095
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0746605178
		Distribution Trimestrielle	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0746605251
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0746605335
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0746605418
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0746605509
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0746605681
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU0746605764
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1048929571
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0746605848
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0746605921
		Distribution Trimestrielle	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1105445883
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0746606069
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0746606143
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1276848717
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0746606226
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU0746606499
	<b>M</b>	Distribution Trimestrielle	USD	ISIN : LU1296921031
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0746600021
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0746596245
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1235302418
	<p>Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.</p>			
	<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs peuvent déterminer, après la fin de l'exercice comptable concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident et lorsqu'ils le décident, conformément à la loi en vigueur. Tout paiement de dividendes sera confirmé par écrit aux détenteurs d'Actions de distribution.</p> <p>Les Actions de capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>		
	<b>Informations fiscales</b>	<p>Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.</p>		
	<b>Dépositaire du Compartiment</b>	<p>State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg</p>		
	<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	<p>PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg</p>		
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – GLOBAL STRATEGIC BONDS est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce</p>			

	<p>Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>Pour ce Compartiment, un jour ouvrable sera un jour auquel les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg, aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p>
<p><b>Date de publication</b> Juillet <u>2017</u></p>	<p><b>Autorité de tutelle</b> Commission de Surveillance du Secteur Financier</p>

**Annexe 56 : AXA WORLD FUNDS – UNIVERSAL INFLATION BONDS**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – UNIVERSAL INFLATION BONDS</b>
<b>Société de gestion</b>	<b>AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)</b>
<b>Gestionnaire financier</b>	<b>AXA Investment Managers Paris</b>
<b>Sous-délégation</b>	<b>Aucun</b>
<b>Promoteur</b>	<b>AXA Investment Managers</b>

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif d'investissement :**

L'objectif du Compartiment est de rechercher une performance par le biais d'une exposition dynamique, principalement prise à travers des obligations indexées sur l'inflation, émises sur les marchés de l'OCDE et sur les marchés émergents.

**Politique d'investissement :**

Le gestionnaire financier cherchera à atteindre les objectifs du Compartiment en investissant en permanence deux tiers de ses actifs dans des obligations indexées sur l'inflation de catégorie « *investment grade* » ou « *sub-investment grade* » et émises par des États, des sociétés ou des institutions publiques du monde entier, en cherchant à tirer profit de la richesse grandissante des économies émergentes par le biais d'une approche diversifiée.

Le gestionnaire financier peut investir les actifs restants dans d'autres titres de créance de catégorie « *investment grade* » ou « *sub-investment grade* » qui ne sont pas indexés sur l'inflation afin de réduire son exposition à des titres indexés sur l'inflation en anticipation de périodes d'inflation plus faible. Le Compartiment peut investir 100 % de ses actifs dans des titres d'emprunt d'État mais n'a pas vocation à investir plus de 10 % de ses actifs nets dans des titres émis ou garantis par tout pays (y compris son gouvernement, toute autorité locale ou publique) dont la note de crédit est inférieure à « *investment grade* » et/ou non notés.

Le Compartiment investira au moins 90 % de ses actifs nets dans des titres de catégorie « *investment grade* » et moins de 10 % de ses actifs nets dans des titres de catégorie « *sub-investment grade* » (c'est-à-dire le montant total des obligations indexées sur l'inflation et des obligations non indexées sur l'inflation).

Les titres de catégorie « *investment grade* » auront une notation au moins égale à BBB- chez Standard & Poor's, ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier.

Les titres de catégorie « *sub-investment grade* » auront une notation située entre BB+ et B- chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier. En cas de déclassement des titres au-dessous de B- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, mais considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

De plus, le Compartiment peut investir au maximum un tiers de ses actifs dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou d'OPC. Ces OPCVM et/ou OPC devront être exclusivement gérés par la Société de Gestion ou toute autre entité de AXA IM Group et n'investiront pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's ou ayant obtenu une note équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le gestionnaire financier des OPCVM et/ou OPC susmentionnés.

À des fins d'investissement et d'optimisation de la gestion de portefeuille, le Compartiment peut prendre des positions sur, ou se couvrir contre tout instrument à taux fixe, indice ou devise, par le biais d'instruments dérivés cotés ou négociés de gré à gré (OTC), sous réserve des limites établies dans la partie intitulée « Restrictions d'investissement ». La réalisation de l'objectif d'investissement du Compartiment peut impliquer un recours important à divers instruments financiers dérivés, afin de limiter les risques ou les coûts, ou de générer un capital ou des revenus supplémentaires. En aucun cas ces opérations ne doivent amener le Compartiment à s'écarter de son objectif d'investissement.

Les stratégies s'appuyant sur les instruments dérivés peuvent être les suivantes, entre autres :

- couverture du risque de change associé au portefeuille à travers des futures, des opérations de change à terme ou des contrats d'échange de taux de devise ;
- faciliter les changements d'allocation d'actifs pour le Compartiment entre des marchés obligataires à court terme et des marchés obligataires à plus long terme, en prévision d'une évolution significative dans un secteur particulier, ou afin de donner une exposition à long terme à des investissements de court terme, en achetant des contrats de futures obligataires, des options acheteuses ou vendeuses sur des futures de taux d'intérêt, ou des swaps de taux d'intérêt ;



- gagner ou couvrir des positions sur l'inflation par le biais de swaps d'inflation ; et
- gagner ou couvrir des positions de crédit spécifiques par le biais de Credit Default Swaps sur des noms individuels ou d'indices sur Credit Default Swaps.

La Devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

#### **Recours aux produits dérivés :**

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des *credit default swaps* (« CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection.

Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut souscrire des contrats financiers du type CDS sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

#### **Profil de risque**

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque de perte du capital investi.

#### **Facteurs de risque spécifiques**

Risque des produits dérivés et niveau de levier : Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés cotés ou de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et le risque opérationnel. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

Risques liés à l'investissement international : L'investissement dans des titres émis ou cotés dans différents pays peut donner lieu à l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et de communication financière, procédures de compensation et de règlement, impôts sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par la fluctuation des cours de change, les changements survenant dans la législation ou les restrictions applicables auxdits investissements, les changements apportés au contrôle des changes ou encore la volatilité des cours.

Risques liés à l'investissement sur les marchés émergents : Il est possible que l'infrastructure juridique, dans certains pays dans lesquels les investissements peuvent être réalisés, n'assure pas aux investisseurs le niveau de protection ou d'information qui est généralement assuré par les grands marchés de titres (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, normes comptables différentes, pratiques d'audit et de communication financière différentes). Les titres des marchés émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que les titres similaires offerts sur les grands marchés, et les risques associés au règlement des opérations, parmi lesquels les retards et les problèmes d'évaluation, sont plus élevés.

#### **Horizon d'investissement**

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant trois ans.

Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

**Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment****Actions**

Classes d'actions	Actions				
	A Y compris A FXO	E	F Y compris F FXO	I Y compris I FXO	M

**Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>**

Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun		100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun		5 000	1 000 000	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun		100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun		5 000	1 000 000	Aucun

**Souscription, rachat et conversion d'Actions**

Indépendamment de l'investissement minimal et de la détention minimale requis pour chaque catégorie d'Actions et susmentionnés, le capital minimal permanent pour chaque classe d'Actions FX Overlay est de 1 000 000 USD ou la somme équivalente en fonction de la Devise de référence adéquate. Si le capital d'une classe d'Actions Overlay tombe sous le seuil minimal exigé, la couverture de change ne peut être correctement atteinte. Dans ce cas, la Société se réserve le droit de mettre un terme à ladite Classe d'Actions FX Overlay.

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

Commissions payables par les Actionnaires						
Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	Commissions de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

Commissions payables par la Société						
Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	0,80 %	0,80 %	0,60 %	0,40 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,65 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

(1) Souscriptions en USD ou l'équivalent dans la devise de référence de la Classe d'Actions visée

(2) Dans certains cas les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes E Distribution Trimestrielle, I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :

- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

(5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

(6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.

(7) De plus la Société versera une commission maximale de distribution au titre des Actions de Classe E, calculée en sus de la commission de gestion annuelle comme un pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.

(8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	17/07/2012			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0800575390
		Distribution	USD	ISIN : LU0964940257
		Distribution Trimestrielle	USD	ISIN : LU1105446857
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0800575473
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0800575556
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0800575630
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0964940414
		Capitalisation	SGD couverte (95 %)	ISIN : LU0982018078
	<b>A FX Overlay*</b>	Distribution Trimestrielle	SGD couverte (95 %)	ISIN : LU1105446691
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1105449364
	<b>E</b>	Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1105449281
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0800575713
	<b>F</b>	Distribution Trimestrielle	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0964942469
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0800575804
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0800575986
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0800576018
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1191630059
	<b>F FX Overlay *</b>	Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1191630307
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1105449109
	<b>I</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0800576109
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0800576281
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0800576364
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU0800576448
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1191629804
	<b>I FX Overlay*</b>	Capitalisation	USD couverte	ISIN : LU1105448986
		Capitalisation	EUR couverte	ISIN : LU1105449018
		Capitalisation	CHF couverte	ISIN : LU1105448804
Capitalisation		GBP couverte	ISIN : LU1191629630	
<b>M</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0800576521	
<p><b>* Classe d'actions Overlay FX :</b> cette classe d'actions FX Overlay (également appelée « classe d'actions FXO ») couvre systématiquement les différents risques de change au niveau du portefeuille face à la devise du Compartiment. Cette couverture n'est certes pas parfaite et peut avoir pour résultat une couverture partielle des risques de change auxquels le Compartiment est exposé.</p> <p>Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.</p>				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Administrateurs déterminent chaque année, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident, dans le respect de la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de distribution.</p> <p>Les Actions de capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre			

<b>fiscales</b>	pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – UNIVERSAL INFLATION BONDS est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, un jour ouvré sera un jour auquel les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg, aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<b>Date de publication</b>	<b>Autorité de tutelle</b>
Juillet <u>2017</u>	Commission de surveillance du secteur financier

**Annexe 57 : AXA WORLD FUNDS – US CORPORATE BONDS**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – US CORPORATE BONDS</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Inc. (Greenwich, USA)
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif d'investissement :**

L'objectif du Compartiment est d'allier croissance des revenus et du capital en investissant dans des titres à taux fixe et variable.

Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance des revenus et du capital exprimée en dollars américains.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier cherchera à atteindre les objectifs du Compartiment en investissant principalement dans un portefeuille d'obligations d'État de catégorie « *investment grade* » libellées en dollars américains et de titres de créance négociables de catégorie « *investment grade* » libellés en dollars américains et émis par des sociétés ou des établissements publics. Au moment de leur achat, ces titres auront une notation égale à « *investment grade* » et le Compartiment pourra détenir des titres de catégorie « *sub-investment grade* » de manière accessoire.

Les titres de catégorie « *investment grade* » auront une notation au moins égale à BBB- chez Standard & Poor's, ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier. Les titres de catégorie « *sub-investment grade* » auront une notation située entre BB+ et B- chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier.

En cas de déclassement des titres au-dessous de B- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, mais considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Si deux agences de notation indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment peut également investir une partie de ses actifs dans des Instruments du marché monétaire.

La proportion des actifs du Compartiment pouvant être investie et/ou exposée sur un marché donné ne fait l'objet d'aucune restriction formelle.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, tant en termes de couverture que d'investissement, le Compartiment peut également investir dans des instruments dérivés dans les limites précisées à la section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

**Recours aux produits dérivés :**

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des swaps sur défaillance (Credit Default Swaps ou « CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection.

Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et,

si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

#### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et le risque opérationnel. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant 3 ans.

Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

#### Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Classes d'actions	A	E	F	I	M	G
<b>Souscriptions et détention <sup>(1) (2)</sup></b>						
<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(7)</sup>	1 000 000
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(7)</sup>	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Compartiment</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun

#### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

Commissions payables par les Actionnaires							
Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

Commissions payables par la Société							
Charges régulières <sup>(5)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	0,75 %	0,75 %	0,40 %	0,30 %	Aucune	0,30 %
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,50 % <sup>(6)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

(1) Souscriptions en USD ou l'équivalent dans la devise de référence de la Classe d'Actions visée.

(2) Dans certains cas les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes A, F, I et M ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) Commissions de conversion : aucune, sauf dans les cas suivants :

- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire sera dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

(5) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.

(6) De plus la Société versera une commission maximale de distribution au titre des Actions de Classe E, calculée en sus de la commission de gestion annuelle comme un pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.

(7) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.



**Informations pratiques**

<b>Date de création du Compartiment</b>	25/10/2016			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1319663008
		Capitalisation	USD	ISIN : LU1319663180
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1319663263
		Distribution	USD	ISIN : LU1319663347
		Distribution Mensuelle	USD	ISIN : LU1319663420
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1319663693
		Capitalisation	USD	ISIN : LU1319663776
		Distribution Trimestrielle	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1319663859
		Distribution	USD	ISIN : LU1319663933
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1319664071
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1319664154
		Capitalisation	USD	ISIN : LU1319664238
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1319664311
		Distribution	USD	ISIN : LU1319664402
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1319664584
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1319664667
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1319664741
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1319664824
		Distribution Trimestrielle	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1319665045
		Capitalisation	USD	ISIN : LU1319665128
		Distribution	USD	ISIN : LU1319665391
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1319665474
	<b>M</b>	Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1319665557
		Capitalisation	USD	ISIN : LU1319665631
	<b>G</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1479557826
		Capitalisation	USD	ISIN : LU1527611559
	Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.			
	<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Administrateurs déterminent chaque année, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>		
	<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.		

<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – US CORPORATE BONDS est un compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>Pour ce Compartiment, un Jour ouvré sera un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p>
<b>Date de publication</b>	<b>Autorité de tutelle</b>
Juillet 2017	Commission de Surveillance du Secteur Financier

**Annexe 58 : AXA WORLD FUNDS – US CREDIT SHORT DURATION IG**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – US CREDIT SHORT DURATION IG</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Inc. (Greenwich, USA)
<b>Sous-délégation</b>	Aucun
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif d'investissement :**

L'objectif du Compartiment est de chercher à générer une performance par le biais d'une exposition dynamique, principalement axée sur les titres obligataires libellés en dollar américain.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier cherchera à atteindre les objectifs du Compartiment en investissant principalement dans des valeurs mobilières obligataires à court terme ayant une notation de catégorie « *investment grade* » émises par des sociétés et libellées en dollar américain. Le reste des actifs peut être investi dans des valeurs mobilières obligataires ayant une durée plus longue.

Le Compartiment sera géré avec une durée de taux d'intérêt comprise entre 0 et 4. La durée est un indicateur qui représente l'impact d'une variation de 1 % des taux d'intérêt du marché sur la valeur du Compartiment.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres adossés à des crédits hypothécaires ou à d'autres actifs notés « *investment grade* », des valeurs mobilières obligataires émises par des gouvernements ou des institutions publiques, ou des obligations libellées dans une devise autre que le dollar américain.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de son actif net dans des valeurs mobilières obligataires à court terme ayant une notation non « *investment grade* » émises par des gouvernements, des sociétés ou des institutions publiques, et libellées en dollar américain.

Les titres de catégorie « *investment grade* » seront notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou une note équivalente attribuée par Moody's ou Fitch, ou seront, en l'absence de notation, considérés comme tels par le Gestionnaire financier.

Les titres de catégorie « sub-investment grade » auront une note entre BB+ et B- attribuée par Standard & Poor's ou une note équivalente attribuée par Moody's ou Fitch, ou seront, en l'absence de notation, considérés comme tels par le Gestionnaire financier. En cas de déclassement au-dessous de B- attribuée par Standard & Poor's ou de note équivalente attribuée par Moody's ou Fitch ou, en l'absence de notation considérée comme similaire par le Gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Si deux notes attribuées par deux agences de notations différentes existent, la note la plus faible prévaudra, si plus de deux notes ont été attribuées par les agences de notation, la deuxième meilleure note sera prise en compte.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire.

La proportion des actifs du Compartiment pouvant être investie et/ou exposée sur un marché donné ne fait l'objet d'aucune restriction formelle.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou d'OPC. Ces OPCVM et/ou OPC devront être exclusivement gérés par la Société de Gestion ou toute autre entité de AXA IM Group et n'investiront pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's ou ayant obtenu une note équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le gestionnaire financier des OPCVM et/ou OPC susmentionnés.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment peut également s'exposer auxdits actifs par le biais d'instruments dérivés dans les limites précisées à la section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

Le Gestionnaire financier procédera à la couverture du risque de change.

La devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

**Recours aux produits dérivés :**

Afin d'atteindre ses objectifs d'investissement, le Compartiment peut souscrire une grande variété d'instruments financiers dérivés tels que :

- swaps de rendement total (TRS, de l'anglais total return swap) : le Compartiment peut souscrire des TRS ou d'autres instruments financiers dérivés ayant des caractéristiques similaires. Les TRS sont des contrats financiers bilatéraux dont l'objectif est d'échanger des paiements périodiques spécifiques sur une certaine période. Ces opérations ont pour but de transférer à une contrepartie le rendement total d'un taux interbancaire à court terme (comme le Libor à trois mois) en échange du rendement total d'un panier de CDS sur un nom individuel, d'indices de CDS et/ou d'obligations.  
Le Compartiment peut souscrire lesdits contrats avec toute institution financière éligible, sélectionnée par le gestionnaire financier en accord avec la politique d'exécution des ordres qui est publiée sur son site internet ;
- credit default swaps (« CDS ») afin de vendre ou d'acheter une protection. Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique.

L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut souscrire des contrats financiers du type CDS sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

## Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque de perte du capital investi.

### Facteurs de risque spécifiques

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et le risque opérationnel. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

Risques liés aux titres de créance à haut rendement : certains titres à rendement élevé détenus dans le portefeuille du Compartiment peuvent impliquer un risque de crédit et de marché accru. Ces titres sont en effet exposés au risque qu'un émetteur soit dans l'impossibilité d'honorer ses engagements en matière de remboursement du principal et de paiement des intérêts (risque de crédit). Ils peuvent, en outre, pâtir de la volatilité des prix en raison de facteurs tels que leur sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt, la perception par le marché de la solvabilité de leur émetteur et la liquidité générale du marché.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant 18 mois.

Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions					
Classes d'actions	A	E	F	I	M

Souscriptions et détention <sup>(1) (2)</sup>					
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

Commissions payables par les Actionnaires						
Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	Commissions de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

Commissions payables par la Société						
Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	0,65 %	0,65 %	0,35 %	0,25 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,40 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

(1) Souscriptions en USD ou l'équivalent dans la devise de référence de la Classe d'Actions visée

(2) Dans certains cas les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) Commissions de conversion : aucune, sauf dans les cas suivants :

- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou

- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

(5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

(6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.

(7) De plus la Société versera une commission maximale de distribution au titre des Actions de Classe E, calculée en sus de la commission de gestion annuelle comme un pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.

(8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

**Informations pratiques**

<b>Date de création du Compartiment</b>	<b>03/09/2013</b>			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0960403268
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0960403342
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0960403425
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0960403698
	<b>E</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0960403771
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0960403854
	<b>F</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0960403938
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0960404076
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1435403750
	<b>I</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0960404159
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0960404233
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0960404316
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0960404407
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU0960404589
	<b>M</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0960404662
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1512669083
	Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.			
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Administrateurs déterminent chaque année, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			

<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – US CREDIT SHORT DURATION IG est un compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>Pour ce Compartiment, un Jour ouvré sera un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p>
<b>Date de publication</b>	<b>Autorité de tutelle</b>
Juillet 2017	Commission de surveillance du secteur financier



**Annexe 59 : AXA WORLD FUNDS – US DYNAMIC HIGH YIELD BONDS**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – US DYNAMIC HIGH YIELD BONDS</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Inc. (Greenwich, USA)
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement****Objectif d'investissement :**

Le Compartiment a pour objectif de parvenir à un revenu élevé en investissant dans des titres à taux fixe ou à taux variable, la réalisation d'une plus-value étant un objectif secondaire.

Ce Compartiment est essentiellement destiné aux investisseurs qui recherchent un revenu élevé exprimé en dollar américain.

**Politique d'investissement :**

Le gestionnaire financier cherchera à atteindre l'objectif du Compartiment en investissant essentiellement dans un portefeuille largement diversifié de titres obligataires négociables à revenu fixe émis par des sociétés publiques ou privées domiciliées aux États-Unis et appartenant à une catégorie « sub-investment grade » (à savoir, dont la notation est inférieure à BBB- selon l'échelle de Standard & Poor's ou notation équivalente chez Moody's ou une autre agence de notation, ou si lesdits titres ne sont pas notés) et de *credit default swaps* référant lesdites obligations. L'exposition nette du Compartiment sur le marché sera de 75 à 150 % de ses actifs nets.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment ne peut pas investir plus d'un tiers du total de ses actifs dans des instruments du marché monétaire, pas plus d'un quart de ses actifs dans des obligations convertibles, et pas plus d'un dixième de ses actifs dans des actions.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Le Compartiment peut également s'exposer auxdits actifs par le biais d'instruments dérivés dans les conditions précisées à la section intitulée « Restrictions d'Investissement » et dans les limites d'exposition énoncées ci-dessus.

La devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

**Recours aux produits dérivés :**

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des contrats d'échange sur risque de crédit dits *Credit Default Swaps* (« CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection. Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ce type de contrats portant sur des dérivés dans le cadre de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit inhérent à certains émetteurs présents dans son portefeuille, en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition au crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (« OTC ») que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des conditions standards édictées dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition maximale du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder les limites ci-dessus.

**Profil de risque**

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque de perte du capital investi.

**Facteurs de risque spécifiques**

Risques inhérents aux titres de créance à haut rendement : Certains titres à rendement élevé détenus dans le portefeuille du Compartiment peuvent impliquer un risque de crédit et de marché accru. Ces titres sont en effet exposés au risque qu'un émetteur

soit dans l'impossibilité d'honorer ses engagements en matière de remboursement du principal et de paiement des intérêts (risque de crédit). Ils peuvent, en outre, pâtir de la volatilité des prix en raison de facteurs tels que leur sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt, la perception par le marché de la solvabilité de leur émetteur et la liquidité générale du marché.

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés cotés ou de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et le risque opérationnel. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant sept ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment					
Actions					
Classe d'actions	A	E	F	I	M
Souscriptions et détention <sup>(1) (2)</sup>					
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100.000	5.000.000	10.000.000 <sup>(8)</sup>
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5.000	1.000.000	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100.000	Aucun	10.000.000 <sup>(8)</sup>
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5.000	1.000.000	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

<b>Charges exceptionnelles</b> (3)	<b>Commissions de souscription maximum</b>	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	<b>Commissions de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commissions de conversion maximum</b> <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

<b>Charges régulières</b> (6)	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	1,30 %	1,30 %	0,70 %	0,60 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,50 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) Souscriptions en USD ou l'équivalent dans la devise de référence de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas particuliers, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer ou modifier les minima susvisés aux actions de la Classe I et F. Toutefois, les Administrateurs se réservent le droit de convertir leur détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F si le montant minimal de souscriptions initiales n'est pas atteint, comme le prévoit le Prospectus, dans un délai d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont le maximum de ce qui pourrait être prélevé sur votre investissement avant qu'il ne soit investi.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucun frais de gestion ne soit versé par la Société, la Société de Gestion est (i) rémunérée directement par l'actionnaire concerné au travers de contrats de frais de gestion, ou (ii) peut être rémunérée indirectement au travers de mandats institutionnels ou de contrats de gestion d'investissement.
- (6) Ils ne comprennent pas les frais de transaction encourus par le Compartiment ni quelque frais de performance que ce soit. Le Compartiment peut avoir à régler d'autres coûts, charges et Dépenses Administratives. Référez-vous à la partie générale du Prospectus pour de plus amples informations.
- (7) En outre, la Société doit verser des frais maximaux de distribution pour les Actions de catégorie E calculés, en plus des frais annuels de gestion, comme un pourcentage de la valeur nette d'inventaire du Compartiment.
- (8) Les exigences susmentionnées concernant les Actions de classe M ne sont pas applicables à AXA IM Group.

**Informations pratiques**

<b>Date de création du Compartiment</b>	<b>15/01/2014</b>			
<b>Informations concernant les Actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1105449950
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1105450024
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1105450297
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1105450370
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1105450453
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1105450701
		Capitalisation	USD	ISIN : LU1105450883
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1105450966
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1105451006
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1105451261
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1191631024
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1191631370
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0998992639
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1105451345
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1105451428
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1105451691
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1105451774
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1191630562
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1191630729
	<b>M</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1105451857
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1105451931
	<p>Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.</p>			
	<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes.. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Administrateurs peuvent déterminer chaque année, après la fin de l'exercice comptable concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident et lorsqu'ils le décident, conformément à la loi en vigueur. Tout paiement de dividendes sera confirmé par écrit aux détenteurs d'Actions de distribution.</p> <p>Les Actions de capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>		
<b>Informations fiscales</b>	<p>Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.</p>			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	<p>State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg</p>			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	<p>PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg</p>			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – US DYNAMIC HIGH YIELD BONDS est un compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, un jour ouvré sera un jour auquel les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour. Elle est disponible en ligne sur le site</p>			

	<p><a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p>
<p><b>Date de publication</b></p> <p>Juillet <u>2017</u></p>	<p><b>Autorité de tutelle</b></p> <p>Commission de Surveillance du Secteur Financier</p>

## Annexe 60 : AXA WORLD FUNDS – US HIGH YIELD BONDS

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – US HIGH YIELD BONDS</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Inc. (Greenwich, USA)
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif d'investissement :

Le Compartiment a pour objectif de parvenir à un revenu élevé et à une croissance du capital à long terme en investissant dans des titres à taux fixe ou à taux variable.

Ce Compartiment est essentiellement destiné aux investisseurs qui recherchent un revenu élevé exprimé en dollar américain.

#### Politique d'investissement :

Le gestionnaire financier cherchera à atteindre l'objectif du Compartiment en investissant en permanence au moins deux tiers du total des actifs du Compartiment dans un portefeuille largement diversifié de titres obligataires émis par des sociétés publiques ou privées domiciliées aux États-Unis et appartenant à une catégorie « *non-investment grade* » (à savoir, dont la notation est inférieure à BBB- chez Standard & Poor's ou à Baa3 chez Moody's ou si lesdits titres ne sont pas notés, jugés d'une qualité équivalente par le gestionnaire financier). Le gestionnaire financier n'investira pas plus d'un tiers des actifs du Compartiment dans des titres domiciliés ou cotés sur les marchés canadiens ou européens.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à un tiers de ses actifs en titres d'emprunt d'État mais n'a pas vocation à investir plus de 10% de sa valeur nette d'inventaire dans des titres émis ou garantis par un quelconque pays (y compris son gouvernement, une autorité locale ou publique dudit pays) avec une note de crédit inférieure à la note d'investissement et/ou non notés.

Le Compartiment ne peut pas investir plus d'un tiers de ses actifs dans des instruments du marché monétaire, pas plus d'un quart de ses actifs dans des obligations convertibles, et pas plus d'un dixième de ses actifs dans des actions. Afin de gérer efficacement le portefeuille, le Compartiment peut également s'exposer auxdits actifs par le biais d'instruments dérivés dans les limites précisées à la section intitulée « Restrictions d'investissement ».

Sans préjudice des limites énoncées à la section « Restrictions à l'investissement », le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM ou autres OPC.

La devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

#### Recours aux produits dérivés :

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des *Credit Default Swaps* (CDS) en vue de vendre ou d'acheter une protection. Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut souscrire des contrats financiers du type CDS sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché

exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

## **Profil de risque**

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

### **Facteurs de risque spécifiques**

Risques inhérents aux titres de créance à haut rendement : Certains titres à rendement élevé détenus dans le portefeuille du Compartiment peuvent impliquer un risque de crédit et de marché accru. Ces titres sont en effet exposés au risque qu'un émetteur soit dans l'impossibilité d'honorer ses engagements en matière de remboursement du principal et de paiement des intérêts (risque de crédit). Ils peuvent, en outre, pâtir de la volatilité des prix en raison de facteurs tels que leur sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt, la perception par le marché de la solvabilité de leur émetteur et la liquidité générale du marché.

### **Horizon d'investissement**

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant sept ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».



### Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions						
Classe d'actions	A	E	F	I	T	M

Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>						
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	15 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	15 000	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	3 %	Aucune	2 %	Aucune	3 %	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	1,50 %	1,50 %	1 %	1 %	1,50 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,50 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

(1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.

(2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes T, I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) Commissions de conversion : lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment d'origine ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

(5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

### Informations pratiques

<b>Date de création du Compartiment</b>	<b>29/11/2006</b>			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0276013082
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0645147413
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0276014999
		Distribution	USD	ISIN : LU0964941495
		Distribution Mensuelle	USD	ISIN : LU1105446774
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0645147330
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0964941578
		Capitalisation	SGD couverte (95 %)	ISIN : LU0982018151
	Distribution Mensuelle	AUD couverte (95 %)	ISIN : LU1585242446	
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0276013249
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0964944085
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0276013322
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0276015533
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1124158582
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0645147504
		Capitalisation	SGD couverte (95 %)	ISIN : LU1435403594
		Distribution	SGD couverte (95 %)	ISIN : LU1435403677
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0276014130
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0276013835
		Distribution Trimestrielle	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0964944242
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU0619167173
		Distribution	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU0619172413
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0276015889
Distribution		USD	ISIN : LU0276015616	
Distribution		CZK couverte (95 %)	ISIN : LU0964944168	
Capitalisation		MXN couverte (95 %)	ISIN : LU0957601395	
Capitalisation		CAD couverte (95 %)	ISIN : LU0957602443	
Capitalisation		AUD couverte (95 %)	ISIN : LU0957603680	
Capitalisation		CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0997828206	
	Distribution Mensuelle	USD	ISIN : LU1481594320	
<b>T</b>	Distribution Mensuelle	USD	ISIN : LU0877918663	
<b>M</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0295689367	
<p>Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.</p>				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	<p>Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.</p>			

<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg
<b>Autre</b>	<p>PricewaterhouseCoopers Société coopérative</p> <p>Le <del>Fonds AXA World Fund</del> <b>FONDS – US HIGH YIELD BONDS</b> est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, on entend par Jour ouvré un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au public au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<b>Date de publication</b>	<b>Autorité de tutelle</b>
Juillet <u>2017</u>	Commission de Surveillance du Secteur Financier

**Annexe 61 : AXA WORLD FUNDS – US SHORT DURATION HIGH YIELD BONDS**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – US SHORT DURATION HIGH YIELD BONDS</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Inc. (Greenwich, USA)
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement****Objectif d'investissement :**

Le Compartiment a pour objectif de parvenir à un revenu élevé principalement à travers l'exposition à des titres à court terme de sociétés domiciliées aux États-Unis.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier estime que les investissements du Compartiment auront une durée de vie moyenne escomptée jusqu'à maturité ou rachat de trois ans ou moins. Le Gestionnaire financier pourra cependant modifier cette approche si les conditions du marché le justifient.

Le Gestionnaire financier considère que le Compartiment offrira aux investisseurs un degré de stabilité des capitaux plus élevé que celui généralement proposé par un portefeuille de titres à revenu fixe à plus long terme ayant une notation inférieure.

L'objectif du Compartiment est d'investir dans des titres de créance d'entreprises à revenu fixe et haut rendement et, dans une moindre mesure, dans des actions préférentielles offrant, de l'avis du Gestionnaire financier, un rendement élevé sans risque excessif au moment de l'achat.

Le Compartiment investira principalement dans des obligations d'entreprises de qualité inférieure, dont certaines pourront être achetées à un prix inférieur à leur valeur nominale, et pourront par conséquent offrir un potentiel de plus-value ainsi qu'un niveau de revenu élevé. À l'inverse, certaines obligations seront peut-être achetées au-dessus du pair afin d'obtenir un rendement élevé, et il est possible que le Compartiment enregistre des moins-values au moment de leur cession.

Si le Gestionnaire financier prévoit que le Compartiment investira essentiellement dans des titres de sociétés domiciliées aux États-Unis, il pourra aussi investir dans des titres de sociétés étrangères, et potentiellement dans des obligations de gouvernements, d'organismes publics ou d'organes étrangers.

Les sociétés émettant des titres à revenu fixe et à haut rendement sont souvent fortement endettées et n'ont pas toujours accès à des méthodes de financement plus traditionnelles. Le Gestionnaire financier estime cependant que les titres ayant une durée de vie courte de telles sociétés offrent des perspectives de rendement très attrayantes, d'abord grâce à des intérêts élevés, puis au potentiel de plus-value.

Plusieurs services d'investissement notent certains types de titres dans lesquels le Compartiment pourrait investir. Des rendements plus élevés sont généralement associés aux titres des catégories de notation inférieures des services de notation reconnus, c'est-à-dire les titres notés BB+ ou moins par Standard & Poor's Ratings Services (« S&P ») ou Ba1 ou moins par Moody's Investors Service, Inc. (« Moody's »), et aux titres non notés de qualité comparable.

À cet égard, les titres notés CCC ou Caa, respectivement, par S&P et Moody's, sont généralement considérés comme essentiellement spéculatifs par rapport à la capacité de l'émetteur à verser des intérêts et à rembourser le principal conformément aux conditions du titre.

Ces notations seront considérées comme étant liées aux décisions d'investissement du Compartiment, mais ne constitueront pas nécessairement un facteur déterminant ou restrictif. Le Compartiment pourra investir dans des titres indépendamment de leur notation et dans des titres non notés. Le Gestionnaire financier s'attend cependant à ce que le Compartiment investisse essentiellement dans des titres dont la notation est inférieure à « *investment grade* » (c'est-à-dire des titres ayant reçu une notation inférieure à BBB- ou Baa3, respectivement, par S&P et Moody's) et, peut-être, dans une large mesure, dans des titres ayant reçu une notation inférieure à CCC ou Caa, respectivement, par S&P et Moody's. En cas d'abaissement de la notation d'un titre détenu par le Compartiment, ou de défaillance d'un tel titre, le Compartiment tiendra compte de ces circonstances dans son évaluation de l'intérêt de conserver le titre dans son portefeuille, mais n'aura pas l'obligation de s'en défaire.

Outre la notation, le Gestionnaire financier tiendra compte d'autres facteurs dans son analyse d'investissement relative à un titre, notamment la situation financière, les perspectives de bénéfices, les flux de trésorerie prévus, la couverture des intérêts ou dividendes et l'historique des paiements, la couverture par l'actif, la liquidité, l'échéancier de la dette et les conditions d'emprunt de l'émetteur. Le Gestionnaire financier utilisera des rapports, des statistiques et autres données provenant de sources diverses, mais ses décisions d'investissement reposeront essentiellement sur ses propres études et analyses.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, tant pour la couverture que pour l'investissement, le Compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

#### Recours aux produits dérivés :

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des swaps sur défaillance (Credit Default Swaps ou « CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection.

Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut souscrire des contrats financiers du type CDS sur indices avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

#### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

Risques liés aux titres de créance à haut rendement : Certains titres à rendement élevé détenus dans le portefeuille du Compartiment peuvent impliquer un risque de crédit et de marché accru. Ces titres sont en effet exposés au risque qu'un émetteur soit dans l'impossibilité d'honorer ses engagements en matière de remboursement du principal et de paiement des intérêts (risque de crédit). Ils peuvent, en outre, pâtir de la volatilité des prix en raison de facteurs tels que leur sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt, la perception par le marché de la solvabilité de leur émetteur et la liquidité générale du marché. Lors de la sélection des titres, le Compartiment prendra en compte, entre autres, le cours des titres et l'historique financier, la situation, la qualité de la gestion et les perspectives de l'émetteur. Le Compartiment s'efforcera de réduire les risques associés aux titres à haut rendement en diversifiant ses participations entre différents émetteurs, secteurs et qualités de crédit.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant deux ans.

Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

#### Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions						
Classes d'actions	A	E	F	I	ZI	M
<b>Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup></b>						
<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	30 000 000	10 000 000 <sup>(7)</sup>
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	1 000 000	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	Aucun	10 000 000 <sup>(7)</sup>
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Compartiment</b>	Aucun	Aucun	5 000	Aucun	Aucun	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

<b>Charges exceptionnelles</b> <sup>(3)</sup>	<b>Commissions de souscription maximum</b>	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commissions de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commissions de conversion maximum</b> <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

<b>Charges régulières</b> <sup>(5)</sup>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	1 %	1 %	0,75 %	0,75 %	0,70 %	Aucune
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,35 % <sup>(6)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) Souscriptions en USD ou l'équivalent dans la devise de référence de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes A, E, F, I, ZI et M ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire sera dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (6) De plus la Société versera une commission maximale de distribution au titre des Actions de Classe E, calculée en sus de la commission de gestion annuelle comme un pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (7) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

**Informations pratiques**

<b>Date de création du Compartiment</b>	10/06/2016			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1319654866
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1319655087
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1319655244
		Distribution Mensuelle	USD	ISIN : LU1319655673
		Distribution	USD	ISIN : LU1319655830
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1319656051
		Capitalisation	USD	ISIN : LU1319656218
		Distribution Trimestrielle	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1319656481
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1319656648
		Distribution	USD	ISIN : LU1319656994
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1319657299
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1319657455
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1319657612
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1319657703
		Capitalisation	USD	ISIN : LU1319657885
	<b>I</b>	Distribution	USD	ISIN : LU1319657968
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1319658008
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1319658180
		Distribution Trimestrielle	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1319658263
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1319658347
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1319658420
		Capitalisation	USD	ISIN : LU1319658693
		Distribution	USD	ISIN : LU1319658776
	<b>ZI</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1319658859
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1319658933
		Distribution Trimestrielle	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1319659071
		Capitalisation	USD	ISIN : LU1319659154
		Distribution	USD	ISIN : LU1319659311
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1479558048
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1479558477
	<b>M</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1319659402
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1428860651
<p>Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.</p>				



<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Administrateurs déterminent chaque année, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – US SHORT DURATION HIGH YIELD BONDS est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>Pour ce Compartiment, un Jour ouvré sera un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<b>Date de publication</b>	<b>Autorité de tutelle</b>
Juillet 2017	Commission de Surveillance du Secteur Financier

**Annexe 62 : AXA WORLD FUNDS – US SHORT DURATION HIGH YIELD B/BB**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – US SHORT DURATION HIGH YIELD B/BB</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Inc. (Greenwich, USA)
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement****Objectif d'investissement :**

Le Compartiment a pour objectif de parvenir à un revenu élevé principalement à travers l'exposition à des titres à court terme de sociétés domiciliées aux États-Unis.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant dans des titres de créance d'entreprises à revenu fixe et haut rendement essentiellement émis par des sociétés publiques ou privées domiciliées aux États-Unis et, dans une moindre mesure, dans des actions privilégiées offrant, de l'avis du Gestionnaire financier, un rendement attrayant sans risque excessif au moment de l'achat.

De tels titres de créance pourront également être émis par des sociétés étrangères et/ou des gouvernements, des organismes publics ou des organes étrangers.

Le Gestionnaire financier estime que les investissements du Compartiment auront une durée de vie moyenne escomptée jusqu'à maturité ou rachat de trois ans ou moins. Le Gestionnaire financier pourra cependant modifier cette approche si les conditions du marché le justifient.

Le Gestionnaire financier considère que le Compartiment offrira aux investisseurs un degré de stabilité des capitaux plus élevé que celui généralement proposé par un portefeuille de titres à revenu fixe à plus long terme ayant une notation inférieure.

Le Compartiment investira principalement dans des obligations d'entreprises de qualité inférieure, dont certaines pourront être achetées à un prix inférieur à leur valeur nominale, et pourront par conséquent offrir un potentiel de plus-value ainsi qu'un niveau de revenu élevé. À l'inverse, certaines obligations seront peut-être achetées au-dessus du pair afin d'obtenir un rendement élevé, et il est possible que le Compartiment enregistre des moins-values au moment de leur cession.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 5 % de ses actifs nets dans des obligations convertibles contingentes.

Le Compartiment investira principalement (jusqu'à 100 % de ses actifs nets) dans des titres de catégorie « *sub-investment grade* » (et donc à haut rendement).

Le Compartiment n'investira pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's, ou ayant une notation équivalente attribuée par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le Gestionnaire financier, et ce dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment.

Les titres de catégorie « *investment grade* » auront une notation au moins égale à BBB- chez Standard & Poor's, ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier. Les titres de catégorie « *sub-investment grade* » auront une notation située entre BB+ et B- chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier.

En cas de déclassement des titres au-dessous de B- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, mais considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment pourra également investir jusqu'à 5 % de ses actifs nets dans des titres adossés à des hypothèques ou des actifs. et des *Asset Backed Securities* (ABS).

Les titres adossés à des hypothèques ou des actifs et des *Asset Backed Securities* (ABS) seront exclusivement notés « *investment grade* ». Si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte. En cas de déclassement des titres au-dessous de BBB- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou en l'absence de notation, les titres étant considérés comme appartenant à cette catégorie par le Gestionnaire financier, dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou autres OPC. Ces OPCVM et/ou OPC devront être exclusivement gérés par la Société de gestion ou toute autre entité de AXA IM Group et n'investiront pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's ou ayant obtenu une note équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le gestionnaire financier des OPCVM et/ou OPC susmentionnés.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, tant dans un objectif de couverture que d'investissement, le Compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés dans les limites précisées à la section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

#### Recours aux produits dérivés :

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des swaps sur défaillance (« CDS », ou « credit default swaps ») en vue de vendre ou d'acheter une protection. Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut souscrire des contrats financiers du type CDS sur indices avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

#### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés à des obligations qui présentent un risque de perte du capital investi.

#### Facteurs de risque spécifiques

Risques liés aux titres de créance à haut rendement : Certains titres à rendement élevé détenus dans le portefeuille du Compartiment peuvent impliquer un risque de crédit et de marché accru. Ces titres sont en effet exposés au risque qu'un émetteur soit dans l'impossibilité d'honorer ses engagements en matière de remboursement du principal et de paiement des intérêts (risque de crédit). Ils peuvent, en outre, pâtir de la volatilité des prix en raison de facteurs tels que leur sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt, la perception par le marché de la solvabilité de leur émetteur et la liquidité générale du marché. Lors de la sélection des titres, le Compartiment prendra en compte, entre autres, le cours des titres et l'historique financier, la situation, la qualité de la gestion et les perspectives de l'émetteur. Le Compartiment s'efforcera de réduire les risques associés aux titres à haut rendement en diversifiant ses participations entre différents émetteurs, secteurs et qualités de crédit.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant deux ans.

Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

#### Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions						
Classes d'actions	A	E	F	I	ZI	M

Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>						
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	30 000 000	10 000 000 <sup>(7)</sup>
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	1 000 000	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	Aucun	10 000 000 <sup>(7)</sup>

<b>Seuil de détention minimum dans chaque Compartiment</b>	Aucun	Aucun	5 000	Aucun	Aucun	Aucun
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------

#### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

#### Commissions payables par les Actionnaires

<b>Charges exceptionnelles<sup>(3)</sup></b>	<b>Commission de souscription maximum</b>	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commission de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commission de conversion maximum<sup>(4)</sup></b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

#### Commissions payables par la Société

<b>Charges régulières<sup>(5)</sup></b>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	1 %	1 %	0,75 %	0,75 %	0,70 %	Aucune
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,35 % <sup>(6)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) Souscriptions en USD ou l'équivalent dans la devise correspondante de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes A, E, F, I, ZI et M ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire sera dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (6) De plus la Société versera une commission maximale de distribution au titre des Actions de Classe E, calculée en sus de la commission de gestion annuelle comme un pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (7) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	25/05/2016			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1398145927
		Distribution	USD	ISIN : LU1398146065
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1398146149
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1398146222
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1398146495
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1398146578
	<b>I</b>	Distribution Trimestrielle	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1398146651
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1398146735
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1398146818
		Capitalisation	USD	ISIN : LU1398146909
		Distribution	USD	ISIN : LU1398147030
		Distribution Trimestrielle	USD	ISIN : LU1398147113
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1398147204
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1398147386
		Distribution Trimestrielle	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1398147469
		<b>ZI</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)
	Distribution		EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1398147626
	Distribution Trimestrielle		EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1398147899
	Capitalisation		USD	ISIN : LU1398147972
	Distribution		USD	ISIN : LU1398148194
	Distribution Mensuelle		USD	ISIN : LU1398148277
	Capitalisation		CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1398148350
	Distribution		CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1398148434
	<b>M</b>	Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1398148517
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1398148608
	<b>M</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1398148780
	<p>Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.</p>			
	<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise. Les Administrateurs déterminent chaque année, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>		
	<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.		
	<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg		
	<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg		
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – US SHORT DURATION HIGH YIELD B/BB est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>Pour ce Compartiment, un Jour ouvré sera un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.</p>			

	<p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<b>Date de publication</b>	<b>Autorité de tutelle</b>
Juillet 2017	Commission de Surveillance du Secteur Financier

### Annexe 63 : AXA WORLD FUNDS – EMERGING MARKETS SHORT DURATION BONDS

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – EMERGING MARKETS SHORT DURATION BONDS</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers UK Limited (Londres)
<b>Sous-délégation</b>	AXA Investment Managers Asia Ltd (région administrative spéciale de Hong Kong) pour les fonctions de gestion financière relatives aux titres asiatiques
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

#### Objectifs et politique d'investissement

##### **Objectif d'investissement :**

L'objectif du Compartiment est de rechercher une performance par le biais d'une exposition dynamique, principalement prise à travers des titres obligataires à court terme émis sur les marchés obligataires émergents.

##### **Politique d'investissement :**

Le gestionnaire financier cherchera à atteindre les objectifs du Compartiment en investissant principalement dans des titres obligataires à courte échéance émis sur les marchés mondiaux de la dette émergente.

Le Compartiment investira dans des titres de créance émis par des États, organisations, sociétés publiques ou privées et entités supranationales dans une devise autre que la monnaie locale, et lesdits investissements comprendront des warrants. Le gestionnaire financier prévoit que les investissements du Compartiment auront généralement une durée moyenne de trois ans au plus.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de ses actifs dans des obligations émises en monnaie locale.

Le Compartiment peut investir dans des instruments du marché monétaire.

Le compartiment n'investira pas dans des actions ou des instruments liés à des actions.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment peut également s'exposer auxdits actifs par le biais d'instruments dérivés dans les limites précisées à la section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

##### **Recours aux produits dérivés :**

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des *Credit Default Swaps* (CDS) en vue de vendre ou d'acheter une protection. Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and

Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut souscrire des contrats financiers du type CDS sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

## **Profil de risque**

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés aux obligations qui présentent un risque de perte du capital investi.

### **Facteurs de risque spécifiques**

Risques liés à l'investissement sur les marchés émergents : Il est possible que l'infrastructure juridique, dans certains pays dans lesquels les investissements peuvent être réalisés, n'assure pas aux investisseurs le niveau de protection ou d'information qui est généralement assuré par les grands marchés de titres (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, normes comptables différentes, pratiques d'audit et de communication financière différentes). Les titres des marchés émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que les titres similaires offerts sur les grands marchés, et les risques associés au règlement des opérations, parmi lesquels les retards et les problèmes d'évaluation, sont plus élevés.

Risque des produits dérivés et niveau de levier : Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés cotés ou de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également souscrire des accords de prêt ou d'emprunt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et le risque opérationnel. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

Risques liés aux titres de créance à haut rendement : Certains titres à rendement élevé détenus dans le portefeuille du Compartiment peuvent impliquer un risque de crédit et de marché accru. Ces titres sont en effet exposés au risque qu'un émetteur soit dans l'impossibilité d'honorer ses engagements en matière de remboursement du principal et de paiement des intérêts (risque de crédit). Ils peuvent, en outre, pâtir de la volatilité des prix en raison de facteurs tels que leur sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt, la perception par le marché de la solvabilité de leur émetteur et la liquidité générale du marché.

### **Horizon d'investissement**

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant trois ans.

Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions					
Classes d'actions	A	E	F	I	M

Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>					
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J + 1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles (3)	Commissions de souscription maximum	3 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	Commissions de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum(4)	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

Charges régulières (6)	Commissions de gestion annuelles maximales	1 %	1 %	0,75 %	0,55 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,25 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

(1) Souscriptions en USD ou l'équivalent dans la devise de référence de la Classe d'Actions visée

(2) Dans certains cas les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes A Distribution Trimestrielle, E Distribution Trimestrielle, I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.



(4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :

- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait avoir à payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

(5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais de commissions de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

(6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.

(7) De plus la Société versera une commission maximale de distribution au titre des Actions de Classe E, calculée en sus de la commission de gestion annuelle comme un pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.

(8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	04/09/2012			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0800597873
		Distribution	USD	ISIN : LU0964940091
		Distribution Trimestrielle	USD	ISIN : LU1105448713
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0800572702
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0982017344
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0800572967
		Distribution	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0964940174
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU0800572884
		Capitalisation	SGD couverte (95 %)	ISIN : LU0982017773
		Distribution Trimestrielle	SGD couverte (95 %)	ISIN : LU1105448556
	Distribution Trimestrielle	HKD couverte (95 %)	ISIN : LU1105448473	
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0800573007
		Distribution Trimestrielle	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0964942204
	<b>F</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0800573189
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0800573262
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0982017427
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU0964941818
		Distribution	USD	ISIN : LU0964941651
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0964941735
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU0964941909
	<b>I</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU0800573346
		Distribution	USD	ISIN : LU0964942030
		Capitalisation	EUR couverte (95%)	ISIN : LU0800573429
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0800573692
		Distribution Trimestrielle	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1105446006
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU0964942113
		Distribution Trimestrielle	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU0879470093
	<b>M</b>	Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0800573775
		Capitalisation	USD	ISIN : LU0964944754
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU0964942386
		Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.		
	<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Administrateurs déterminent chaque année, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de distribution.</p> <p>Les Actions de capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>		
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			

<b>Dépositaire Compartiment</b>	<b>du</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg
<b>Réviseur d'entreprises Compartiment</b>	<b>du</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg
<b>Autre</b>		<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – EMERGING MARKETS SHORT DURATION BONDS est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, un jour ouvré sera un jour auquel les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<b>Date de publication</b>		<b>Autorité de tutelle</b>
Juillet <u>2017</u>		Commission de surveillance du secteur financier

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – EMERGING MARKETS SHORT DURATION BONDS ex CCC</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers UK Limited (Londres)
<b>Sous-délégation</b>	AXA Investment Managers Asia Ltd (région administrative spéciale de Hong Kong) pour les fonctions de gestion financière relatives aux titres asiatiques
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif d'investissement :

L'objectif du Compartiment est de rechercher une performance par le biais d'une exposition dynamique, principalement prise à travers des titres obligataires à court terme émis sur les marchés obligataires émergents.

#### Politique d'investissement :

Le Gestionnaire financier cherchera à atteindre les objectifs du Compartiment en investissant principalement dans des titres de créance négociables à courte échéance de catégorie « *investment grade* » ou « *sub-investment grade* » émis sur les marchés mondiaux de la dette émergente. La part des actifs pouvant être investis dans des titres de créance négociables de catégorie « *investment grade* » et « *sub-investment grade* » ne fera l'objet d'aucune restriction. Par conséquent, le compartiment pourra investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans des titres de créance de catégorie « *investment grade* » ou « *sub-investment grade* », en fonction des opportunités sur le marché.

Le Compartiment investira dans des titres de créance négociables émis par des États, organisations, sociétés publiques ou privées et entités supranationales des pays émergents dans une devise autre que la monnaie locale, et lesdits investissements comprendront des warrants. Le Gestionnaire financier prévoit que les investissements du Compartiment auront généralement une durée moyenne de trois ans au plus.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de ses actifs dans des obligations émises en monnaie locale.

Les titres de catégorie « *investment grade* » auront une notation au moins égale à BBB- chez Standard & Poor's, ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier.

Les titres de catégorie « *sub-investment grade* » auront une notation située entre BB+ et B- chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier. En cas de déclassement des titres au-dessous de B- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, mais considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire.

Le compartiment n'investira pas dans des actions ou des instruments liés à des actions.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou d'OPC gérés par la Société de Gestion ou toute autre entité de AXA IM Group. Ces OPCVM et/ou OPC n'investiront pas dans des titres notés CCC+ ou moins par Standard & Poor's ou ayant obtenu une note équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus faible sera prise en compte) ou, en l'absence de notation, considérés comme appartenant à cette catégorie par le gestionnaire financier des OPCVM et/ou OPC susmentionnés.

Aux fins de couverture, le Compartiment peut également s'exposer auxdits actifs par le biais d'instruments dérivés dans les limites précisées à la section intitulée « Restrictions d'Investissement ».

La devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

#### Recours aux produits dérivés :

En vue de réaliser ses objectifs de gestion, le Compartiment peut participer au marché des produits dérivés de crédit en concluant, par exemple, des swaps sur défaillance (Credit Default Swaps ou « CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection.

Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement. L'exposition du Compartiment à ce type d'instruments ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut souscrire des contrats financiers du type CDS sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

### Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en titres assimilés aux obligations qui présentent un risque de perte du capital investi.

### Facteurs de risque spécifiques

Risques liés à l'investissement sur les marchés émergents : Il est possible que l'infrastructure juridique, dans certains pays dans lesquels les investissements peuvent être réalisés, n'assure pas aux investisseurs le niveau de protection ou d'information qui est généralement assuré par les grands marchés de titres (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, normes comptables différentes, pratiques d'audit et de communication financière différentes). Les titres des marchés émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que les titres similaires offerts sur les grands marchés, et les risques associés au règlement des opérations, parmi lesquels les retards et les problèmes d'évaluation, sont plus élevés.

Risque des produits dérivés et niveau de levier : Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés cotés ou de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et le risque opérationnel. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant trois ans.

Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

### Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions		
Classes d'actions	I	M
<b>Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup></b>		
<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	5 000 000	10 000 000 <sup>(7)</sup>
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	1 000 000	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	10 000 000 <sup>(7)</sup>
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	1 000 000	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J + 1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

<b>Commissions payables par les Actionnaires</b>			
<b>Charges exceptionnelles</b> (3)	<b>Commissions de souscription maximum</b>	Aucune	Aucune
	<b>Commissions de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune
	<b>Commissions de conversion maximum</b> <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune

<b>Commissions payables par la Société</b>			
<b>Charges régulières</b> (6)	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	0,55 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %

(1) Souscriptions en USD ou l'équivalent dans la devise de référence de la Classe d'Actions visée.

(2) Dans certains cas les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et M ou les modifier.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :

- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou

- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait avoir à payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

(5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

(6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.

(7) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

<b>Informations pratiques</b>			
<b>Date de création du Compartiment</b>	12/01/2016		
<b>Informations sur les actions</b>	<b>I</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %) ISIN : LU1319654601
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR couverte (95 %) ISIN : LU1319654783
	Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.		
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus d'investissement perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible pour distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Administrateurs déterminent chaque année, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>		
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.		
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg		
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg		
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – EMERGING MARKETS SHORT DURATION BONDS Ex-CCC est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, un jour ouvré sera un jour auquel les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p>		
<b>Date de publication</b>	<b>Autorité de tutelle</b>		
Juillet 2017	Commission de Surveillance du Secteur Financier		

**Annexe 65 : AXA WORLD FUNDS – MULTI ASSET INFLATION PLUS**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – Multi Asset Inflation Plus</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement****Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est de générer une performance / un rendement dépassant le taux d'inflation de la zone euro en EUR à partir d'un portefeuille activement géré constitué d'actifs multiples et indexé sur l'inflation.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre l'objectif du Compartiment en investissant dans des actifs tels que définis ci-dessous, y compris tout type d'actifs indexés sur l'inflation provenant d'émetteurs de pays de l'OCDE ou hors OCDE (c'est-à-dire les pays inclus dans tout indice de marchés émergents reconnu).

Plus précisément, le Compartiment sera exposé à hauteur de :

- 45 % de ses actifs nets à des actions ;
- 100 % de ses actifs nets à des titres de créance négociables émis par des gouvernements, des sociétés ou des organismes publics situés dans des pays de l'OCDE (à l'exclusion des instruments de titrisation tels que les titres-risques (« *insurance-linked securities* » ou « ILS » en anglais), quelle que soit leur notation (ou en l'absence de notation)) ;
- 30 % de ses actifs nets dans des titres notés « *sub-investment grade* » (assortis d'une notation strictement inférieure à BBB- ou non notés) pour lesquels les notations reposent sur les notations les plus faibles disponibles et fournies par Standard & Poor's ou Moody's et Fitch ; et
- 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM investissant dans des obligations catastrophes (« CAT bonds » ou « *insurance-linked securities* »).

Le Compartiment investira un maximum de :

- 20 % de ses actifs nets dans des *credit default swaps* ;
- 10 % de ses actifs nets dans des swaps de rendement total sur indices (en particulier sur matières premières hors agriculture)

Le Gestionnaire financier suit une stratégie combinant un certain nombre de facteurs, notamment les analyses macroéconomique et microéconomique et les tendances de l'inflation. Le Gestionnaire financier gère également la sensibilité aux taux d'intérêt, le positionnement sur la courbe des taux indexés sur l'inflation et l'exposition à différentes zones géographiques, différents secteurs et divers actifs indexés sur l'inflation.

La sélection de titres de créance ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment sera géré de manière à ce que sa sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt soit comprise entre -4 et 4.

Le Compartiment pourra investir la totalité de ses actifs en trésorerie et/ou instruments du marché monétaire lorsqu'il existera un risque de conditions défavorables de marché jugé important.

Le Compartiment investira au plus 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou d'OPC, parmi lesquelles des parts de fonds spéculatifs (*hedge funds*) ouverts et réglementés soumis à une surveillance équivalente.

Au moins 50 % des actifs nets du Compartiment seront couverts contre l'euro.

Tant aux fins de gestion efficace de portefeuille que d'investissement et de couverture, ce Compartiment pourra avoir recours à des produits dérivés, dans les limites fixées à la section « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

**Recours aux produits dérivés :**

Afin d'atteindre ses objectifs de gestion, le Compartiment peut souscrire une grande variété d'instruments financiers dérivés tels que :



- swaps de rendement total (« TRS », de l'anglais « *total return swap* ») : le Compartiment peut souscrire des TRS ou d'autres instruments financiers dérivés ayant des caractéristiques similaires. Les TRS sont des contrats financiers bilatéraux dont l'objectif est d'échanger des paiements périodiques spécifiques sur une certaine période. Une partie réalise les paiements sur la base du rendement total d'un sous-jacent spécifié (tel qu'un indice de référence). L'autre partie réalise périodiquement des paiements à taux fixe ou à taux variable. Les paiements réalisés par les deux parties sont calculés sur le même montant notionnel et ces opérations sont réglées en espèces.

Le Compartiment peut souscrire des opérations dont l'objectif est de transférer à une contrepartie, ou de recevoir de ladite contrepartie, le rendement total issu d'une grande variété d'actifs ou de paniers d'actifs sur des indices (en particulier sur des matières premières hors agriculture), actions, obligations d'État, obligations d'entreprises, obligations convertibles, immobilier et indices de volatilité sélectionnés dans le monde entier, en échange du rendement total des paiements de taux d'intérêt.

Le Compartiment peut souscrire lesdits contrats avec toute institution financière éligible, sélectionnée par le Gestionnaire financier en accord avec la politique d'exécution des ordres qui est publiée sur son site internet.

- *credit default swaps* (« CDS ») : afin de vendre ou d'acheter une protection. Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique.

L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment ne pourra participer à des opérations de dérivés de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre de l'ISDA Master Agreement.

Le choix entre les différents types d'instruments reposera sur des facteurs tels que la liquidité, le coût, l'efficacité, la rapidité des échanges, la taille, la maturité de l'investissement, etc.

Le Compartiment peut souscrire des TRS d'indice, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces TRS peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence. À titre d'exemple (à des fins strictes d'illustration, sans constituer de limite d'aucune sorte), cela peut notamment être le cas dans le cadre d'indices de matières premières pour lesquels une composante est susceptible de dominer largement en fonction des conditions de marché.

## Profil de risque

Ce Compartiment est investi dans une large gamme d'actifs, y compris des actions et/ou titres obligataires et/ou matières premières qui présentent un risque de perte du capital investi.

### Facteurs de risque spécifiques

Risque des produits dérivés et niveau de levier : Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

Risques inhérents aux investissements sur les marchés émergents : Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, différentes pratiques comptables, d'audit et financières). Les titres émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que des titres similaires disponibles sur les principaux marchés, et les risques relatifs au dénouement des transactions sont plus élevés, notamment les risques de report du calendrier et de tarification.

Risques de liquidité inhérents aux investissements dans l'univers des petites capitalisations : Investir dans l'univers des petites capitalisations comporte un risque de liquidité spécifique.

Risques associés à l'investissement dans des obligations indexées sur l'inflation : Les obligations indexées sur l'inflation sont des obligations indexées spécifiques liées à des indices calculés sur la base des taux d'inflation des périodes antérieures. La valeur des obligations indexées sur l'inflation fluctue généralement en réaction aux changements des taux d'intérêt réels. Ces derniers sont liés à la relation entre les taux d'intérêt nominaux et le taux d'inflation. Si les taux d'intérêt nominaux augmentent à un rythme plus rapide que l'inflation, cela peut engendrer une augmentation des taux d'intérêt réels, générant alors une diminution de la valeur des obligations indexées sur l'inflation. Inversement, si l'inflation augmente plus rapidement que les taux d'intérêt nominaux alors les taux d'intérêt réels peuvent diminuer et avoir pour conséquence une augmentation de la valeur des obligations indexées sur l'inflation.

Si le Compartiment acquiert des obligations indexées sur l'inflation sur le marché secondaire dont les valeurs principales ont été revues à la hausse en raison de l'inflation depuis leur émission, le Compartiment peut connaître une perte s'il s'ensuit une période de déflation. En outre, si le Compartiment acquiert des obligations indexées sur l'inflation sur le marché secondaire dont la valeur a été revue à la hausse en raison de l'augmentation des taux d'intérêt réels, le Compartiment peut connaître des pertes si les taux d'intérêt réels augmentent par réaction. Si l'inflation est plus faible qu'escomptée au cours de la période de détention par le Compartiment d'obligations indexées sur l'inflation, le Compartiment gagnera moins avec ces titres qu'avec des obligations conventionnelles.

Si les taux d'intérêt réels augmentent (à savoir si les taux d'intérêt réels augmentent pour des raisons autres que l'inflation), la valeur des obligations indexées sur l'inflation du portefeuille du Compartiment et la Valeur liquidative du Compartiment accuseront une baisse. De plus, comme le montant principal d'obligations indexées sur l'inflation serait ajusté à la baisse au cours d'une période de déflation, le Compartiment sera exposé à un risque de déflation lié aux investissements dans ces titres et la Valeur liquidative du Compartiment peut être impactée négativement. Il n'existe aucune assurance que ces indices mesurent de manière précise le taux réel d'inflation.

De plus, le marché pour les obligations indexées sur l'inflation peut se révéler moins développé ou moins liquide mais plus volatil que d'autres marchés financiers. Il existe un nombre limité d'obligations indexées sur l'inflation disponibles à l'achat par le Compartiment, rendant ainsi le marché moins liquide et plus volatil.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant cinq ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

### Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions						
Classe d'actions	A	E	F	I	M	G
Souscriptions et détention						
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(7)</sup>	1 000 000
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(7)</sup>	Aucun
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J + 1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

	<b>Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup></b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
--	---	--------	--------	--------	--------	--------	--------

<b>Commissions payables par la Société</b>							
<b>Charges régulières <sup>(6)</sup></b>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	1 %	1 %	0,50 %	0,40 %	Aucune <sup>(5)</sup>	0,40 %
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,50 %	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

- (1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :  
- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou  
- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	27 avril 2017			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1598028337
		Distribution	EUR	ISIN : LU1598028410
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1598028501
		Distribution	EUR	ISIN : LU1598028683
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1598028766
		Distribution	EUR	ISIN : LU1598028840
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1598028923
		Distribution	EUR	ISIN : LU1598029061
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1598029657
		Distribution	EUR	ISIN : LU1598029731
<b>G</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1598029145	
Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu. Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – Multi Asset Inflation Plus est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, on entend par Jour ouvré un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peut être réalisé par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et</p>			

semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

**Date de publication**

**Autorité de tutelle**

Juillet 2017

Commission de Surveillance du Secteur Financier

**Annexe 66 : AXA WORLD FUNDS – GLOBAL INCOME GENERATION**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – GLOBAL INCOME GENERATION</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	AXA Investment Managers UK Limited (Londres) pour les titres suivants : 1. Titres de créance mondiaux de catégorie « <i>investment grade</i> » 2. Titres de créance mondiaux à haut rendement 3. Titres de créance des marchés émergents 4. Titres de participation mondiaux à dividende élevé
<b>Sous-sous-délégation</b>	AXA Rosenberg Investment Management LLC pour les titres de participation américains à dividende élevé AXA Investment Managers Asia (Singapore) Ltd pour les titres de participation asiatiques à dividende élevé
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif d'investissement :**

L'objectif du Compartiment est d'offrir un revenu régulier et de réaliser une plus-value à moyen terme mesurée en euro, en investissant dans un portefeuille diversifié, composé de larges catégories d'actifs.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier cherchera à atteindre les objectifs du Compartiment tout en acceptant une certaine volatilité des rendements, en investissant principalement dans un large éventail d'obligations des marchés internationaux (parmi lesquelles des obligations de haut rendement, des obligations non notées, ou des obligations notées au-dessus ou en dessous du rang *investment grade*), d'actions (incluant des actions à hauts dividendes, dans le cadre d'une approche fondamentale et/ou du recours à un processus quantitatif exclusif) émises par des sociétés domiciliées ou cotées dans des pays de l'OCDE ou dans des pays n'appartenant pas à l'OCDE, et dans des instruments monétaires. Le Compartiment peut aussi prendre des positions sur d'autres catégories d'actifs, parmi lesquelles le marché immobilier, la volatilité du marché des actions, les matières premières (en particulier par le biais d'indices sur matières premières, de fonds négociés en bourse, d'actions). Sur le long terme, une forte proportion des actifs du Compartiment sera investie en instruments obligataires et monétaires. La proportion des actifs du Compartiment pouvant être investie ou exposée sur un marché donné ne fait l'objet d'aucune restriction formelle. La proportion des actifs du compartiment qui peut être investie en actions et/ou exposée aux matières premières est très variable, pouvant aller de 0 à 50 %.

Pour les besoins d'une gestion efficace ou à des fins d'investissement, le présent Compartiment pourra s'exposer aux actifs ci-dessus via l'utilisation de produits dérivés dans les limites fixées dans la section « Restrictions d'investissement ».

Les positions obligataires du Compartiment non libellées en euro seront partiellement couvertes contre l'euro.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou autres OPC.

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

**Recours aux produits dérivés :**

Afin de réaliser ses objectifs d'investissement, le Compartiment peut prendre des positions sur le marché des produits dérivés. Le Compartiment peut par exemple avoir recours aux instruments dérivés suivants :

- swaps de rendement total (TRS, de l'anglais total return swap) : le Compartiment peut souscrire des TRS ou d'autres instruments financiers dérivés ayant des caractéristiques similaires. Les TRS sont des contrats financiers bilatéraux dont l'objectif est d'échanger des paiements périodiques spécifiques sur une certaine période. Une partie réalise les paiements sur la base du rendement total d'un sous-jacent spécifié (tel qu'un indice de référence). L'autre partie réalise périodiquement des paiements à taux fixe ou à taux variable. Les paiements effectués par les deux parties sont fondés sur le même montant notionnel et les opérations sont réglées en espèces.

Le Compartiment peut souscrire des opérations ayant pour fin de transférer à une contrepartie, ou de recevoir de ladite contrepartie, le rendement total d'un indice de référence spécifié, lequel peut être un indice boursier (comme le MSCI All Countries World Total Return Net) ou un indice sur matières premières (comme le S&P GSCI Energy & Metals Capped Components 35/20) en échange du rendement total des paiements de taux d'intérêt.

Le Compartiment peut souscrire lesdits contrats avec toute institution financière éligible, sélectionnée par le gestionnaire financier en accord avec la politique d'exécution des ordres qui est publiée sur son site internet.

- contrats à terme sur le marché des changes ;

- contrats de futures sur tout indice ou sous-indice d'actions, de taux d'intérêt, de change, de matières premières, qu'il soit coté sur un marché réglementé ou négocié de gré à gré ;
- options sur futures de tout indice ou sous-indice d'actions, de taux d'intérêt, de change, de matières premières, qu'il soit coté sur un marché réglementé ou négocié de gré à gré ;

Le Compartiment peut souscrire lesdits contrats avec toute institution financière éligible, sélectionnée par le gestionnaire financier en accord avec la politique d'exécution des ordres qui est publiée sur son site internet.

L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ».

Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre de l'ISDA Master Agreement.

Le choix entre les différents types d'instruments reposera sur des facteurs tels que la liquidité, le coût, l'efficacité, la rapidité des échanges, la taille, la maturité de l'investissement, etc.

L'exposition du Compartiment ne pourra excéder 100 % de ses actifs nets.

## Profil de risque

Ce Compartiment est principalement investi dans des actions et/ou des actifs liés à des obligations pour lesquels il existe un risque de perte du capital investi.

Il n'existe aucune garantie que sur une année donnée, l'objectif d'investissement du Compartiment sera atteint et qu'un revenu sera généré pour donner lieu à une distribution ou à une capitalisation.

### Facteurs de risque spécifiques

Risques liés à l'investissement sur les marchés émergents : il est possible que l'infrastructure juridique, dans certains pays dans lesquels les investissements peuvent être réalisés, n'assure pas aux investisseurs le niveau de protection ou d'information qui est généralement assuré par les grands marchés de titres (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, normes comptables différentes, pratiques d'audit et de communication financière différentes). Les titres des marchés émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que les titres similaires offerts sur les grands marchés, et les risques associés au règlement des opérations, parmi lesquels les retards et les problèmes d'évaluation, sont plus élevés.

Risques liés aux titres de créance à haut rendement : certains titres à rendement élevé détenus dans le portefeuille du Compartiment peuvent impliquer un risque de crédit et de marché accru. Ces titres sont en effet exposés au risque qu'un émetteur soit dans l'impossibilité d'honorer ses engagements en matière de remboursement du principal et de paiement des intérêts (risque de crédit). Ils peuvent, en outre, pâtir de la volatilité des prix en raison de facteurs tels que leur sensibilité aux taux d'intérêt, la perception par le marché de la solvabilité de leur émetteur et la liquidité générale du marché. Lors de la sélection des titres, le Compartiment prendra en compte, entre autres, le cours des titres et l'historique financier, la situation, la qualité de la gestion et les perspectives de l'émetteur. Le Compartiment s'efforcera de réduire les risques associés aux titres à haut rendement en diversifiant ses participations entre différents émetteurs, secteurs et qualités de crédit.

Risques liés à l'investissement international : l'investissement dans des titres émis ou cotés dans différents pays peut donner lieu à l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et de communication financière, procédures de compensation et de règlement, impôts sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par la fluctuation des cours de change, les changements survenant dans la législation ou les restrictions applicables auxdits investissements, les changements apportés au contrôle des changes ou encore la volatilité des cours.

Risque des produits dérivés et niveau de levier : le Compartiment peut utiliser des produits dérivés cotés ou de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également souscrire des accords de prêt ou d'emprunt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et le risque opérationnel. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

Risques associés aux investissements dans des secteurs ou des classes d'actifs spécifiques : le Compartiment est exposé à un risque de concentration sur les matières premières.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant cinq ans.

Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

## Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions					
Classes d'actions	A	E	F	I	G

Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>					
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	1 000 000
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	Aucun
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun

Souscription, rachat et conversion d'Actions
Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.
Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J + 1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.
Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

Commissions payables par les Actionnaires						
Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	Commissions de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

Commissions payables par la Société						
Charges régulières <sup>(5)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	1,25 %	1,25 %	0,60 %	0,60 %	0,60 %
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,50 % <sup>(6)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

(1) Souscriptions en euro ou l'équivalent dans la devise de référence de la Classe d'Actions visée

(2) Dans certains cas particuliers, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) Commissions de conversion : aucune, sauf dans les cas suivants :  
 - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou  
 - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

(5) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ni de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.

(6) De plus la Société versera une commission maximale de distribution au titre des Actions de Classe E, calculée en sus de la commission de gestion annuelle comme un pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.



Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	<b>28/10/2013</b>			
Informations sur les actions	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0960400249
		Distribution Trimestrielle	EUR	ISIN : LU0960400322
		Capitalisation	CHF (partiellement couverte)*	ISIN : LU0960400595
		Distribution Trimestrielle	CHF (partiellement couverte)*	ISIN : LU0960400678
		Capitalisation	USD (partiellement couverte)*	ISIN : LU0960400751
		Distribution Mensuelle	USD (partiellement couverte)*	ISIN : LU0960400835
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0960401213
		Distribution Trimestrielle	EUR	ISIN : LU0960401304
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0960401486
		Distribution Trimestrielle	EUR	ISIN : LU0960401569
	<b>F</b>	Capitalisation	CHF (partiellement couverte)*	ISIN : LU0960401643
		Distribution Trimestrielle	CHF (partiellement couverte)*	ISIN : LU0960401726
		Capitalisation	USD (partiellement couverte)*	ISIN : LU0960401999
		Capitalisation	GBP (partiellement couverte)*	ISIN : LU0960402294
		Distribution Trimestrielle	GBP (partiellement couverte)*	ISIN : LU0960402377
		<b>I</b>	Capitalisation	EUR
	Distribution Trimestrielle		EUR	ISIN : LU0960402534
		Capitalisation	CHF (partiellement couverte)*	ISIN : LU0960402617
		Distribution Trimestrielle	CHF (partiellement couverte)*	ISIN : LU0960402708
		Capitalisation	USD (partiellement couverte)*	ISIN : LU0960402880
		Distribution Mensuelle	USD (partiellement couverte)*	ISIN : LU0960402963
		Capitalisation	GBP (partiellement couverte)*	ISIN : LU0960403003
		Distribution Trimestrielle	GBP (partiellement couverte)*	ISIN : LU0960403185
	<b>G</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1527608928
	* Ces Actions seront partiellement couvertes contre le risque de change lié à la Devise de référence du Compartiment pour l'investissement obligataire du Compartiment.			
	Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.			
	<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Le Compartiment sera géré dans l'objectif d'offrir un dividende annuel compris entre 2 et 6 % qui sera capitalisé (en ce qui concerne les Actions de Capitalisation) ou distribué (en ce qui concerne les Actions de Distribution), en fonction des conditions du marché. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans le cas des Actions de Distribution, la Société de gestion calculera le montant disponible pour la distribution en se basant sur les revenus et les plus-values, ou tout autre fonds disponible pour la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Administrateurs peuvent déterminer annuellement, après la clôture de l'exercice correspondant, si et dans quelle mesure la Société versera des dividendes. Des dividendes intermédiaires peuvent être versés si les Administrateurs le décident, au moment choisi à leur convenance, en accord avec la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p>		

	<p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, lesquels rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – GLOBAL INCOME GENERATION est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, un Jour ouvré sera un jour auquel les banques sont ouvertes toute la journée en France, au Luxembourg, aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a></p>
<b>Date de publication</b>	<b>Autorité de tutelle</b>
Juillet <u>2017</u>	Commission de surveillance du secteur financier

**Annexe 67 : AXA WORLD FUNDS – DEFENSIVE OPTIMAL INCOME**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – DEFENSIVE OPTIMAL INCOME (Anciennement AXA World Funds – GLOBAL FLEX 50 )</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement****Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est d'atteindre une croissance du capital sur le long terme en investissant dans un large éventail de catégories d'actifs au sein d'un portefeuille diversifié. Il aura recours à une approche défensive visant à limiter la volatilité annuelle à 5 %.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant dans une gamme d'actions (jusqu'à 35 % des actifs nets du Compartiment) et/ou de titres de créance négociables émis par des gouvernements, des sociétés ou des organismes publics situés dans des pays de l'OCDE. Il pourra toutefois investir jusqu'à 15 % des actifs du Compartiment dans des actions et des titres de créance négociables émis par des gouvernements, des sociétés ou des organismes publics situés ailleurs que dans l'OCDE.

Le portefeuille a été développé à partir d'une allocation multi actifs mondiale et flexible reposant sur le degré de conviction vis-à-vis des titres.

Dans la limite de 35 % susmentionnée, le Compartiment pourra investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des sociétés à faible capitalisation.

Le Compartiment n'investira pas plus de 15 % de ses actifs nets dans des titres de créance négociables notés « *sub-investment grade* ».

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment sera géré de manière à ce que sa sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt soit comprise entre  $\underline{-2}$  et 8. Cette sensibilité permet de mesurer les effets d'une variation de 1 % des taux d'intérêt sur la valeur du Compartiment.

Si le Gestionnaire financier estime qu'il existe un risque de fluctuation défavorable importante du marché, le Compartiment pourra avoir ses actifs sous forme de trésorerie et équivalents de trésorerie et/ou d'instruments du marché monétaire.

Le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des actifs émis par des véhicules de titrisation ou des équivalents (tels que des titres adossés à des actifs (ABS), des obligations adossées à des créances (CDO), des obligations adossées à des prêts (CLO) ou tout actif similaire), qui pourront être notés « *investment grade* » ou « *sub-investment grade* », ou même ne pas être notés.

Le Compartiment investira au plus 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou d'OPC, parmi lesquelles des actions ou parts de fonds spéculatifs (hedge funds) ouverts et réglementés, sous réserve qu'ils soient conformes aux dispositions stipulées à l'article A (5) de la section « Restrictions d'investissement » du prospectus.

Au moins 50 % des actifs nets du Compartiment seront couverts contre le risque de change.

Aux fins d'investissement ou de gestion efficace de portefeuille, ce Compartiment pourra s'exposer à de tels actifs via l'utilisation de produits dérivés, dans les limites fixées à la section « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

**Recours aux produits dérivés :**

Afin d'atteindre ses objectifs d'investissement, le Compartiment peut souscrire une grande variété d'instruments financiers dérivés tels que :

- swaps de rendement total (« TRS », de l'anglais « *total return swap* ») : le Compartiment peut souscrire des TRS ou d'autres instruments financiers dérivés ayant des caractéristiques similaires. Les TRS sont des contrats financiers bilatéraux dont l'objectif est d'échanger des paiements périodiques spécifiques sur une certaine période. Une partie réalise les paiements sur la base du

rendement total d'un sous-jacent spécifié (tel qu'un indice de référence). L'autre partie réalise périodiquement des paiements à taux fixe ou à taux variable. Les paiements réalisés par les deux parties sont calculés sur le même montant notionnel et ces opérations sont réglées en espèces.

Le Compartiment peut souscrire des opérations dont l'objectif est de transférer à une contrepartie, ou de recevoir de ladite contrepartie, le rendement total issu d'une grande variété d'actifs ou de paniers d'actifs sur des actions, indices, obligations d'État, obligations d'entreprises, obligations convertibles, immobilier et indices de volatilité sélectionnés dans le monde entier, en échange du rendement total des paiements de taux d'intérêt.

Le Compartiment peut souscrire lesdits contrats avec toute institution financière éligible, sélectionnée par le Gestionnaire financier en accord avec la politique d'exécution des ordres qui est publiée sur son site internet ;

- Credit default swaps (« CDS ») : les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquiescer une exposition de crédit spécifique.

L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment ne pourra participer à des opérations de dérivés de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre de l'ISDA Master Agreement.

Le choix entre les différents types d'instruments reposera sur des facteurs tels que la liquidité, le coût, l'efficacité, la rapidité des échanges, la taille, la maturité de l'investissement, etc.

Le Compartiment peut souscrire des TRS d'indice, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces TRS peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

Le Compartiment peut également procéder à des mises en pension ou des contrats de prêt de titres à des fins d'investissement ou de couverture.

Afin d'atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment, le Gestionnaire financier cherche à gérer le risque de marché du Compartiment en limitant la perte maximale statistique ex-ante subie par le Compartiment dans le cadre d'un calcul de la valeur en risque (VaR) à 1,10 % de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment, dans des conditions de marché normales. La valeur en risque (VaR) est le pourcentage de la Valeur nette d'inventaire qu'un portefeuille peut perdre sur un horizon donné, à un niveau de confiance donné.

La valeur en risque utilisée par le Gestionnaire financier aura un horizon d'investissement de 5 Jours ouvrés et un niveau de confiance de 95 %. Cela signifie qu'il existe une probabilité de 5 % pour qu'une perte subie par le Compartiment au cours de ces cinq (5) Jours ouvrés dépasse 1,10 % de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment, dans des conditions de marché normales, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

Une valeur en risque de 1,10 % avec un horizon de 5 Jours ouvrés et un niveau de confiance de 95 % correspond à une valeur en risque de 3,11 % avec un horizon de 20 Jours ouvrés et un niveau de confiance de 99 %, dans des hypothèses de distribution normale de la valeur en risque.

Dans des conditions de marché normales, le niveau de valeur en risque correspondra à une volatilité annuelle de 5 %.

De plus, le Gestionnaire financier prévoit que le niveau de levier du Compartiment, basé sur la somme de l'approche notionnelle, sera situé entre 0 et 3.

Cependant, nous attirons l'attention des investisseurs du Compartiment sur le fait que le niveau de levier effectif du Compartiment peut de temps à autre être supérieur ou inférieur au niveau de levier prévu et stipulé ci-dessus, en fonction des conditions de marché.

## **Profil de risque**

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions et/ou titres assimilés à des obligations qui présentent un risque de perte du capital investi.

## Facteurs de risque spécifiques

**Risques associés aux investissements internationaux :** Les investissements dans les titres émis ou cotés dans différents pays peuvent nécessiter l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et financières, procédures de compensation et de dénouement, taxes sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou des restrictions applicables à ces investissements, des réglementations de contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

**Risques inhérents aux investissements sur les marchés émergents :** Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, différentes pratiques comptables, d'audit et financières). Les titres émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que des titres similaires disponibles sur les principaux marchés, et les risques relatifs au dénouement des transactions sont plus élevés, notamment les risques de report du calendrier et de tarification.

**Risques inhérents aux investissements dans des fonds spéculatifs (hedge funds) :** Le Compartiment investira un pourcentage limité de ses actifs (maximum 10 %) dans des fonds alternatifs. Tout investissement dans un fonds alternatif implique certains risques spécifiques liés par exemple à la valorisation de ses actifs ainsi qu'à leur caractère peu liquide.

**Risque des produits dérivés et niveau de levier :** Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

Risques de liquidité inhérents aux investissements dans l'univers des petites capitalisations : Investir dans l'univers des petites capitalisations comporte un risque de liquidité spécifique.

## Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant trois ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

### Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions						
Classe d'actions	A	E	F	I	M	G
Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>						
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>	1 000 000
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>	Aucun
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun

### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J + 1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

### Commissions payables par les Actionnaires

<b>Charges exceptionnelles</b> <sup>(3)</sup>	<b>Commissions de souscription maximum</b>	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commission de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commissions de conversion maximum</b> <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

### Commissions payables par la Société

<b>Charges régulières</b> <sup>(6)</sup>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	1 %	1 %	0,50 %	0,40 %	Aucune <sup>(6)</sup>	0,40 %
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,50 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

(8) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.

(9) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

(10) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(11) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :

- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée..

(12) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.

(13) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.

(14) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.

(15) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	18/01/1999			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0094159042
		Distribution	EUR	ISIN : LU0094159125
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0814373436
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0814373352
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0158187608
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0814372974
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0094159554
		Distribution	EUR	ISIN : LU0094159711
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU0814396643
		Capitalisation	USD couverte (95 %)	ISIN : LU0814373279
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0266011005
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1527607367
	<b>G</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1527607441
Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise. Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – DEFENSIVE OPTIMAL INCOME est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, on entend par Jour ouvré un jour où les banques sont ouvertes toute la journée au Luxembourg et aux États-Unis d'Amérique.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peut être réalisé par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>			

Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

**Date de publication**

Juillet 2017

**Autorité de tutelle**

Commission de Surveillance du Secteur Financier



**Annexe 68 : AXA WORLD FUNDS – GLOBAL OPTIMAL INCOME**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – GLOBAL OPTIMAL INCOME</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement****Objectif d'Investissement :**

Le Compartiment vise une croissance du capital sur le long terme assortie de revenus réguliers. Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance du capital et des revenus réguliers en euro. Le rendement sur dividendes est considéré comme secondaire.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant dans une gamme d'actions (y compris dans des actions à dividende élevé) et/ou dans des titres obligataires émis par des gouvernements et des Sociétés principalement domiciliées ou cotées dans un pays de l'OCDE. Il pourra toutefois investir jusqu'à 20 % des actifs du Compartiment dans des titres émis par des gouvernements ou des Sociétés domiciliées ailleurs que dans l'OCDE.

Le Compartiment investira au plus 10 % de ses actifs nets dans des parts ou unités d'OPCVM ou autres OPC, parmi lesquelles des parts ou unités de fonds spéculatifs (hedge funds), sous réserve qu'ils soient conformes aux dispositions stipulées à l'article A (5) de la section « Restrictions d'investissement » du prospectus.

Le Gestionnaire financier pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des actifs émis par des véhicules de titrisation ou des équivalents (tels que des titres adossés à des actifs (ABS), des obligations adossées à des créances (CDO), des obligations adossées à des prêts (CLO) ou tout actif similaire).

Aux fins d'investissement ou de gestion efficace de portefeuille, ce Compartiment pourra s'exposer à de tels actifs via l'utilisation de produits dérivés, y compris des contrats de change en devise étrangère à terme, des produits dérivés liés à des indices de matières premières, des contrats futures sur indice boursier, des options d'actions, des contrats futures sur obligations, des contrats futures sur taux d'intérêt, des options d'obligations, des options de taux d'intérêt, des swaps de taux d'intérêt et d'inflation, des *credit default swaps* de dénomination simple et de paniers, des *credit default swaps* sur indices et swaps sur l'indice de rendement global, qui pourraient se négocier de gré à gré et/ou sur des marchés réglementés, dans les limites fixées dans la section « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

**Recours aux produits dérivés :**

Afin d'atteindre ses objectifs d'investissement, le Compartiment peut souscrire une grande variété d'instruments financiers dérivés tels que :

- swaps de rendement total (TRS, de l'anglais « *total return swap* ») : le Compartiment peut souscrire des TRS ou d'autres instruments financiers dérivés ayant des caractéristiques similaires. Les TRS sont des contrats financiers bilatéraux dont l'objectif est d'échanger des paiements périodiques spécifiques sur une certaine période. Une partie réalise les paiements sur la base du rendement total d'un sous-jacent spécifié (tel qu'un indice de référence). L'autre partie réalise périodiquement des paiements à taux fixe ou à taux variable. Les paiements réalisés par les deux parties sont calculés sur le même montant notionnel et ces opérations sont réglées en espèces.

Le Compartiment peut souscrire des opérations dont l'objectif est de transférer à une contrepartie, ou de recevoir de ladite contrepartie, le rendement total issu d'une grande variété d'actifs ou de paniers d'actifs sur des actions, indices, obligations d'État, obligations d'entreprises, obligations convertibles, immobilier et indices de volatilité sélectionnés dans le monde entier, en échange du rendement total des paiements de taux d'intérêt.

Le Compartiment peut souscrire lesdits contrats avec toute institution financière éligible, sélectionnée par le gestionnaire financier en accord avec la politique d'exécution des ordres qui est publiée sur son site internet :

- *credit default swaps* (« CDS ») en vue de vendre ou d'acheter une protection. Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt

exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique.

L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment ne pourra participer à des opérations de dérivés de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre de l'ISDA Master Agreement.

Le choix entre les différents types d'instruments reposera sur des facteurs tels que la liquidité, le coût, l'efficacité, la rapidité des échanges, la taille, la maturité de l'investissement, etc.

Le Compartiment peut souscrire des TRS d'indice, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces TRS peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

Le Compartiment peut également procéder à des mises en pension ou des contrats de prêt de titres à des fins d'investissement ou de couverture.

Afin d'atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment, le gestionnaire financier cherche à gérer le risque de marché du Compartiment en limitant la perte maximale statistique ex-ante subie par le Compartiment dans le cadre d'un calcul de la valeur en risque (VaR) à 3,4 % de la valeur nette d'inventaire du Compartiment, dans des conditions de marché normales. La valeur en risque (VaR) est le pourcentage de la valeur nette d'inventaire qu'un portefeuille peut perdre sur un horizon donné, à un niveau de confiance donné.

La valeur en risque utilisée par le gestionnaire financier aura un horizon d'investissement de 5 Jours ouvrés et un niveau de confiance de 95 %. Cela signifie qu'il existe une probabilité de 5 % pour qu'une perte subie par le Compartiment au cours de ces cinq (5) Jours ouvrés dépasse 3,4 % de la valeur nette d'inventaire du compartiment, dans des conditions de marché normales.

Une valeur en risque de 3,4 % avec un horizon de 5 Jours ouvrés et un niveau de confiance de 95 % correspond à une valeur en risque de 9,62 % avec un horizon de 20 Jours ouvrés et un niveau de confiance de 99 %, dans des hypothèses de distribution normale de la valeur en risque.

De plus, le gestionnaire financier prévoit que le niveau de levier du Compartiment, basé sur la somme de l'approche notionnelle, sera situé entre 0 et 2.

Cependant, nous attirons l'attention des investisseurs du Compartiment sur le fait que le niveau de levier effectif du Compartiment peut de temps à autre être supérieur ou inférieur au niveau de levier prévu et stipulé ci-dessus, en fonction des conditions de marché.

## Profil de risque

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions et/ou titres assimilés à des obligations qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

### Facteurs de risque spécifiques

Risques inhérents aux investissements sur les marchés émergents : Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, différentes pratiques comptables, d'audit et financières). Les titres émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que des titres similaires disponibles sur les principaux marchés, et les risques relatifs au dénouement des transactions sont plus élevés, notamment les risques de report du calendrier et de tarification.

Risques associés aux investissements internationaux : Les investissements dans les titres émis ou cotés dans différents pays peuvent nécessiter l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et financières, procédures de compensation et de dénouement, taxes sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou des restrictions applicables à ces investissements, des réglementations de contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

Risques inhérents aux investissements dans des fonds spéculatifs (hedge funds) : Le Compartiment investira un pourcentage limité de ses actifs (maximum 10 %) dans des fonds alternatifs. Tout investissement dans un fonds alternatif implique certains risques spécifiques liés par exemple à la valorisation de ses actifs ainsi qu'à leur caractère peu liquide.

Risque des produits dérivés et niveau de levier : Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés

secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

Risques inhérents aux investissements dans des fonds spéculatifs (hedge funds) : le Compartiment investira un pourcentage limité de ses actifs (maximum 10 %) dans des fonds alternatifs. Tout investissement dans un fonds alternatif implique certains risques spécifiques liés par exemple à la valorisation de ses actifs ainsi qu'à leur caractère peu liquide.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant six ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

#### Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions							
Classe d'actions	A	AX	E	F	I	BX	M
Souscriptions et détention <sup>(1)(2)</sup>							
Montant minimal de souscription initiale	Aucun	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	Aucun	10 000 000 <sup>(6)</sup>
Investissement ultérieur minimum	Aucun	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun
Seuil de détention minimum dans la Société	Aucun	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	Aucun	10 000 000 <sup>(6)</sup>
Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions	Aucun	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun	Aucun

#### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J + 1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

#### Commissions payables par les Actionnaires

Commissions de souscription maximum	5,50 %	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune	5,50 %	Aucune
Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

#### Commissions payables par la Société

Commissions de gestion annuelles maximales	1,20 %	2 %	1,20 %	0,60 %	0,60 %	1,25 %	Aucune <sup>(5)</sup>
Commissions maximales de distribution	Aucune	Aucune	0,50 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

(1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.

(2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

- (3) Les **charges exceptionnelles** présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) **Commissions de conversion** : lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment d'origine ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	15 /02/ 2013			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0465917044
		Distribution	EUR	ISIN : LU0465917127
	<b>AX</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1321383116
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0465917390
	<b>F</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0465917473
		Distribution	EUR	ISIN : LU0465917556
	<b>I</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0465917630
	<b>BX</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU1002646682
		Distribution	EUR	ISIN : LU1002646849
<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0465917713	
Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – GLOBAL OPTIMAL INCOME est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peut être réalisé par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>			

D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

**Date de publication**

Juillet 2017

**Autorité de tutelle**

Commission de Surveillance du Secteur Financier

**Annexe 69 : AXA WORLD FUNDS – OPTIMAL INCOME**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – OPTIMAL INCOME (Anciennement AXA World Funds – Framlington Optimal Income)</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif d'Investissement :**

Le Compartiment vise une croissance du capital sur le long terme assortie de revenus réguliers.

Le Compartiment est particulièrement adapté pour les investisseurs qui recherchent une croissance du capital et des revenus réguliers en euro. Le rendement sur dividendes est considéré comme secondaire.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant dans une gamme d'actions (y compris les actions à dividende élevé) ou de titres obligataires émis par tous gouvernements et toutes Sociétés domiciliées ou cotées dans un pays d'Europe. Il pourra toutefois investir jusqu'à 10 % des actifs du Compartiment dans des titres émis par des gouvernements ou des Sociétés domiciliées ailleurs qu'en Europe.

Le Compartiment investira au plus 10 % de ses actifs nets en parts ou unités d'OPCVM ou autres OPC, parmi lesquelles des parts ou unités de fonds spéculatifs (hedge funds), sous réserve qu'ils soient conformes aux dispositions stipulées à l'article A (5) de la section « Restrictions d'investissement » du prospectus.

Le Gestionnaire financier pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des actifs émis par des véhicules de titrisation ou des équivalents (tels que des titres adossés à des actifs (ABS), des obligations adossées à des créances (CDO), des obligations adossées à des prêts (CLO) ou tout actif similaire) libellés en euros et/ou dans d'autres monnaies.

Pour les besoins d'une gestion efficace, le Compartiment pourra s'exposer à de tels actifs via l'utilisation de produits dérivés dans les limites fixées dans la section « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

**Recours aux produits dérivés :**

Afin d'atteindre ses objectifs d'investissement, le Compartiment peut souscrire une grande variété d'instruments financiers dérivés tels que :

- swaps de rendement total (TRS, de l'anglais « *total return swap* ») : le Compartiment peut souscrire des TRS ou d'autres instruments financiers dérivés ayant des caractéristiques similaires. Les TRS sont des contrats financiers bilatéraux dont l'objectif est d'échanger des paiements périodiques spécifiques sur une certaine période. Une partie réalise les paiements sur la base du rendement total d'un sous-jacent spécifié (tel qu'un indice de référence). L'autre partie réalise périodiquement des paiements à taux fixe ou à taux variable. Les paiements réalisés par les deux parties sont calculés sur le même montant notionnel et ces opérations sont réglées en espèces.

Le Compartiment peut souscrire des opérations dont l'objectif est de transférer à une contrepartie, ou de recevoir de ladite contrepartie, le rendement total issu d'une grande variété d'actifs ou de paniers d'actifs sur des actions, indices, obligations d'État, obligations de société, obligations convertibles, immobilier et indices de volatilité sélectionnés dans le monde entier, en échange du rendement total des paiements de taux d'intérêt.

Le Compartiment peut souscrire lesdits contrats avec toute institution financière éligible, sélectionnée par le gestionnaire financier en accord avec la politique d'exécution des ordres qui est publiée sur son site internet.

- swaps sur défaillance (*Credit Default Swaps - CDS*) en vue de vendre ou d'acheter une protection. Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux en vertu desquels une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. Le Compartiment peut recourir aux dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. À condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique.

- L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment ne pourra participer à des opérations de dérivés de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre de l'ISDA Master Agreement.

Le choix entre les différents types d'instruments dérivés reposera sur des facteurs tels que la liquidité, le coût, l'efficacité, la rapidité des échanges, la taille, la maturité de l'investissement, etc.

Le Compartiment peut souscrire des TRS, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces TRS peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

Le Compartiment peut également procéder à des mises en pension ou des contrats de prêt de titres à des fins d'investissement ou de couverture.

Afin d'atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment, le gestionnaire financier cherche à gérer le risque de marché du Compartiment en limitant la perte maximale statistique ex-ante subie par le Compartiment dans le cadre d'un calcul de la valeur en risque (VaR) à 3,4 % de la valeur nette d'inventaire du Compartiment, dans des conditions de marché normales. La valeur en risque (VaR) est le pourcentage de la valeur nette d'inventaire qu'un portefeuille peut perdre sur un horizon donné, à un niveau de confiance donné.

La valeur en risque utilisée par le gestionnaire financier aura un horizon d'investissement de 5 Jours ouvrés et un niveau de confiance de 95 %. Cela signifie qu'il existe une probabilité de 5 % pour qu'une perte subie par le Compartiment au cours de ces cinq (5) jours ouvrés dépasse 3,4 % de la valeur nette d'inventaire du compartiment, dans des conditions de marché normales, en particulier lorsque, par exemple, sur un marché spécifique réglementé ou un marché monétaire, l'indice de référence peut être concentré et que l'émetteur d'un tel indice de référence est largement prédominant sur le marché correspondant.

Une valeur en risque de 3,4 % avec un horizon de 5 Jours ouvrés et un niveau de confiance de 95 % correspond à une valeur en risque de 9,62 % avec un horizon de 20 Jours ouvrés et un niveau de confiance de 99 %, dans des hypothèses de distribution normale de la valeur en risque.

De plus, le gestionnaire financier prévoit que le niveau de levier du Compartiment, basé sur la somme de l'approche notionnelle, sera situé entre 0 et 2.

Cependant, nous attirons l'attention des investisseurs du Compartiment sur le fait que le niveau de levier effectif du Compartiment peut de temps à autre être supérieur ou inférieur au niveau de levier prévu et stipulé ci-dessus, en fonction des conditions de marché.

## **Profil de risque**

Ce Compartiment est essentiellement investi en actions et/ou titres assimilés à des obligations qui présentent un risque élevé de perte du capital investi.

### **Facteurs de risque spécifiques**

Risques inhérents aux investissements dans des fonds spéculatifs (hedge funds) : Le Compartiment investira un pourcentage limité de ses actifs (maximum 10 %) dans des fonds alternatifs. Tout investissement dans un fonds alternatif implique certains risques spécifiques liés par exemple à la valorisation de ses actifs ainsi qu'à leur caractère peu liquide.

Risque des produits dérivés et niveau de levier : Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

Risques associés aux investissements internationaux : Les investissements dans les titres émis ou cotés dans différents pays peuvent nécessiter l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et financières, procédures de compensation et de dénouement, taxes sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou des restrictions applicables à ces investissements, des réglementations de contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

### **Horizon d'investissement**

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant six ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».



**Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment**

Actions					
Classe d'actions	A	E	F	I	M
<b>Souscriptions et détention</b> <sup>(1)(2)</sup>					
<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	Aucun	100 000	5 000 000	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	Aucun	5 000	1 000 000	Aucun

**Souscription, rachat et conversion d'Actions**

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

**Commissions payables par les Actionnaires**

<b>Charges exceptionnelles</b> <sup>(3)</sup>	<b>Commissions de souscription maximum</b>	5,50 %	Aucune	2 %	Aucune	Aucune
	<b>Commission de rachat maximum</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Commissions de conversion maximum</b> <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

**Commissions payables par la Société**

<b>Charges régulières</b> <sup>(6)</sup>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales</b>	1,20 %	1,20 %	0,60 %	0,45 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	0,75 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

**Commissions de performance**

La Société de gestion est en droit de percevoir une commission de performance (la « Commission de performance ») qui sera calculée à chaque période de référence (une « Période de référence »).

- La première Période de référence a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et s'est terminée le 31 décembre 2008. Les Périodes de référence suivantes correspondent à l'exercice comptable de la Société et ont une durée d'un an.
- Calcul de la performance : Chaque Jour d'évaluation, si la surperformance est positive, une provision au titre de la commission de performance équivalente à 20 % de la surperformance sera prélevée. Si la surperformance est positive mais inférieure à celle du Jour d'évaluation précédent, ladite provision sera ajustée par des reprises sur provisions jusqu'à concurrence du total des provisions déjà accumulées.
- La surperformance se définit comme la différence entre la Valeur liquidative d'un Compartiment, nette de frais et commissions à l'exception des Commissions de performance, et la valeur la plus haute entre celle du Fonds de référence et celle du Fonds High Water Mark. Si la valeur du Fonds de référence est inférieure à celle du Fonds High Water Mark, le calcul de la surperformance correspondra à la différence entre la Valeur liquidative du Compartiment et la valeur du Fonds High Water Mark. La performance du Fonds de référence est égale à celle de l' « indice de référence ». Le Fonds High Water Mark reflète le niveau le plus haut atteint par la Valeur liquidative du Compartiment auquel une Commission de performance a été versée.

Par ailleurs, les éléments suivants doivent être répliqués dans le Fonds de référence et dans le Fonds « High Water Mark » :

- La même variation des souscriptions qu'au niveau du Compartiment
- En cas de rachat d'Actions ou de paiement de dividendes, la valeur du Fonds de référence et celle du Fonds « High Water Mark » seront réduites selon la formule suivante : Le montant du rachat ou du dividende distribué divisé par la Valeur liquidative totale du Compartiment.

Au terme de la Période de référence, pour autant qu'une provision au titre de la Commission de performance ait été prélevée, les commissions de performance seront dues à la Société de gestion. La valeur du Fonds de référence et celle du Fonds « High Water Mark » seront ajustées sur la Valeur liquidative du Compartiment correspondant à la période suivante. S'il ne reste aucune provision au terme de la période de référence, aucune Commission de performance n'est versée à la Société de gestion, la valeur du Fonds « High Water Mark » demeure inchangée et celle du Fonds de référence est ajustée sur la Valeur liquidative du

Compartiment correspondant à la période suivante. Par conséquent, la valeur du Fonds « High Water Mark » reste égale à la Valeur liquidative du Compartiment telle qu'enregistrée à la date du dernier versement de Commission de performance, ou à la Valeur liquidative initiale du Compartiment si aucune Commission de performance n'a été versée dans le passé. En cas de rachat d'Actions ou paiement de dividendes, une partie de la provision au titre de la Commission de performance sera due à la Société de gestion. Elle correspond au montant du rachat ou du dividende distribué divisé par la Valeur liquidative totale du Compartiment. L'indice de référence utilisé aux fins de comparaison est l'Eonia cap + 200 bp<sup>1</sup> pour les Classes d'actions libellées en EUR. Pour les classes d'actions non libellées en EUR, l'indice de référence est l'indice de référence en euro converti en la devise de la classe d'actions. Le souscripteur doit être conscient du fait que dans le cas d'actions non libellées en euro, la performance de l'indice de référence peut être négative en raison de l'impact de la conversion de la devise de base en devise de la classe d'actions. Les investisseurs voudront cependant bien noter que dans certaines circonstances, une surperformance globale du Fonds pourra donner lieu au paiement d'une Commission de performance à la Société de gestion même si la performance individuelle de certains investisseurs s'avère inférieure à celle de l'indice de référence.

- (1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.
- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :
  - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
  - lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment d'origine ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

---

<sup>1</sup> Modification applicable à la Période de Référence commençant le 2 janvier 2014

### Informations pratiques

<b>Date de création du Compartiment</b>	19/11/2003			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0179866438
		Distribution	EUR	ISIN : LU0179866354
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0184634821
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0179866867
	<b>F</b>	Distribution	EUR	ISIN : LU0179866602
		<b>I</b>	Capitalisation	EUR
<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0295685886	
Cette liste de Classes d'Actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'Actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autres informations</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS –OPTIMAL INCOME est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>			

<b>Date de publication</b> Juillet <u>2017</u>	<b>Autorité de tutelle</b> Commission de Surveillance du Secteur Financier
---	---

**Annexe 70 : AXA WORLD FUNDS – OPTIMAL ABSOLUTE**

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – OPTIMAL ABSOLUTE</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Paris
<b>Sous-délégation</b>	Aucune
<b>Commercialisé par</b>	AXA Investment Managers

**Objectifs et politique d'investissement****Objectif d'Investissement :**

L'objectif du Compartiment est de chercher à générer une performance absolue positive sur une base annuelle, quelles que soient les conditions de marché.

Le Compartiment est adapté pour les investisseurs désireux d'atteindre des rendements positifs absolus sur une base annuelle et mesurés en Euros. Le rendement sur dividendes est considéré comme secondaire.

**Politique d'investissement :**

Le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant dans des actifs ou en obtenant une exposition nette à court ou à long terme à une gamme étendue d'actifs incluant des titres à revenu fixe, des actions, des matières premières (notamment par le biais des indices sur les matières premières, du marché des échanges de matières premières, des actions, des unités ou des actions d'OPCVM et/ou autres OPC) et des devises. Le Gestionnaire financier investira ou obtiendra une exposition à ces actifs sur tous les marchés internationaux, y compris les marchés émergents. Le Gestionnaire financier pourra investir directement dans ces actifs ou obtenir une exposition nette à court ou à long terme grâce à l'utilisation d'une série d'instruments financiers dérivés.

Le Gestionnaire financier cherchera à atteindre l'objectif du Compartiment à travers une panoplie diversifiée de stratégies d'investissement, parmi lesquelles la sélection d'actions, l'allocation d'actifs et les stratégies en valeur thématique et relative. Le Gestionnaire financier cherchera à combiner ces stratégies d'investissement sur diverses catégories d'actifs a priori faiblement corrélées entre elles.

Cette stratégie combine une recherche de type « bottom-up » visant à identifier les opportunités dans chaque catégorie d'actifs, et une approche « top-down » macro visant à évaluer les catégories d'actifs en termes de profil de risque/rendement.

Le Gestionnaire financier gèrera le Compartiment conformément à un budget de risque annuel au niveau du portefeuille général et au niveau de chaque stratégie individuelle. Le Gestionnaire financier (à la fois au niveau du gestionnaire de portefeuille et au niveau du service des risques) suivra la corrélation entre les stratégies d'investissement et l'allocation du budget de risque entre les stratégies d'investissement en place.

Le Gestionnaire financier pourra utiliser les instruments financiers dérivés à des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture, mais aussi pour la mise en œuvre de sa politique d'investissement et pour atteindre ses objectifs d'investissement, dans chaque cas dans les limites fixées ci-après dans la section « Restrictions d'investissement ».

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

**Recours aux produits dérivés :**

En vue d'atteindre ses objectifs de gestion, le Compartiment peut notamment investir dans une vaste gamme de produits financiers dérivés, c'est-à-dire dans des swaps de rendement total, des options, des contrats de futures et des contrats à terme afin d'obtenir une exposition nette à court ou à long terme pour différents actifs.

Voici des exemples de types de produits dérivés que le Compartiment peut employer :

- Les swaps de rendement total (TRS) : le Compartiment peut souscrire des TRS ou d'autres instruments financiers dérivés ayant des caractéristiques similaires. Les TRS sont des contrats financiers bilatéraux dont l'objectif est d'échanger des paiements périodiques spécifiques sur une certaine période. Une partie réalise les paiements sur la base du rendement total d'un sous-jacent spécifié (tel qu'un indice de référence). L'autre partie réalise périodiquement des paiements à taux fixe ou à taux variable. Les paiements réalisés par les deux parties sont calculés sur le même montant notionnel et ces opérations sont réglées en espèces.

Le Compartiment peut souscrire des opérations dont l'objectif est de transférer à une contrepartie, ou de recevoir de ladite contrepartie, le rendement total issu d'une grande variété d'actifs ou de paniers d'actifs sur des actions, indices, obligations d'État, obligations de société, obligations convertibles, immobilier et indices de volatilité sélectionnés dans le monde entier, en échange du rendement total des paiements de taux d'intérêt.

Le Compartiment peut souscrire lesdits contrats avec toute institution financière éligible, sélectionnée par le gestionnaire financier en accord avec la politique d'exécution des ordres qui est publiée sur son site internet ;

- Les contrats à terme et de futures sur une gamme étendue d'actifs incluant les actions, les devises, les titres à revenu fixe et tout indice ou sous-indice spécifique sur les matières premières, qu'ils soient cotés sur un marché réglementé (dans le cas des contrats de futures) ou négociés de gré à gré (dans le cas des contrats à terme) ;

- Les options sur titres ou sur un panier d'actions, les titres et les devises à revenu fixe et sur tout contrat spécifique de future d'indice ou de sous-indice sur les matières premières, qu'ils soient cotés sur un marché réglementé ou négociés de gré à gré ;  
- Valeurs mobilières sous forme de certificats et autres produits structurés (incluant l'échange de matières premières négociées) basés sur des instruments dérivés (essentiellement des contrats de futures) liés à des indices de matières premières et/ou leurs sous-indices qui satisfont aux critères d'admissibilité énumérés à l'article 44 de la loi de 2010, à l'article 53 de la Directive 2009/65/CE du 13 juillet 2009 et aux recommandations du CESR concernant les actifs dans lesquels les OPCVM peuvent investir. Le Compartiment investira exclusivement dans des certificats et autres produits structurés émis (ou garantis) par des établissements financiers spécialisés dans de telles transactions et satisfaisant aux conditions préalables suivantes : liquidité suffisante, valorisation transparente et règlement en espèces.

Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de gré à gré (« OTC ») qu'avec des institutions financières notées spécialisées dans ce type d'opérations et seulement conformément aux conditions standard énoncées dans le cadre de l'ISDA Master Agreement.

L'allocation entre les divers types d'instruments se fera en fonction de facteurs tels que notamment la liquidité, les coûts, le rendement, la capacité à mettre en œuvre rapidement une transaction, la taille, l'échéance de l'investissement, etc.

Le Compartiment peut souscrire des swaps sur rendement total dits *Total Return Swaps* (« TRS ») d'indice, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces TRS peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 %, dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

Le Compartiment peut également procéder à des mises en pension ou des contrats de prêt de titres à des fins d'investissement ou de couverture.

Afin d'atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment, le Gestionnaire financier cherche à surveiller le risque de marché du Compartiment en limitant la perte maximale statistiquement ex-ante subie par le Compartiment selon un calcul de Value-at-risk (VaR) à hauteur de 5 % de la Valeur liquidative du Compartiment, dans des conditions de marché normales. La Value-at-risk (VaR) est le pourcentage de Valeur liquidative qu'un portefeuille pourrait perdre à un horizon déterminé, selon un niveau de confiance déterminé.

La Value-at-risk (VaR) utilisée par le Gestionnaire financier aura un horizon de cinq Jours ouvrés et des paramètres d'un niveau de confiance de 95 %. Autrement dit, il existe une probabilité de 5 % pour qu'une perte subie par le Compartiment dans les cinq (5) Jours ouvrés soit supérieure à 5 % de sa Valeur liquidative, dans des conditions de marché normales.

Une Value-at-risk de 5 % à l'horizon de cinq Jours ouvrés et selon des paramètres de niveau de confiance de 95 % correspond à une Value-at-risk de 14,16 % à l'horizon de vingt Jours ouvrés et selon des paramètres de niveau de confiance de 99 %, dans une hypothèse de distribution de Value-at-risk normale.

En outre, le Gestionnaire financier prévoit que le niveau de levier du Compartiment, calculé selon la méthode de la somme des notionnels, se situera entre 0 et 3.

L'attention de tout investisseur du Compartiment est attirée sur le fait que le niveau de levier effectif du Compartiment peut de temps à autre être supérieur ou inférieur au niveau de levier prévisionnel stipulé ci-dessus, en fonction des conditions de marché.

## Profil de risque

Ce Compartiment est investi ou exposé à une gamme étendue d'actifs incluant des actions et/ou des actifs assimilés à revenu fixe et/ou des devises et/ou des matières premières pour lesquels il existe un risque de perte du capital investi.

### Facteurs de risque spécifiques

Risques associés aux stratégies de rendement absolu : les stratégies de rendement absolu peuvent comporter plusieurs sous-stratégies, qui incluent notamment, sans s'y limiter, (i) les tentatives de tirer parti des dysfonctionnements du marché constatés (ou anticipés) ou des écarts entre marchés et/ou secteurs et/ou devises et/ou autres instruments financiers, et/ou (ii) les prises de positions directionnelles sur des marchés et/ou secteurs et/ou devises et/ou autres instruments financiers. La volatilité des marchés et/ou secteurs et/ou devises et/ou autres instruments financiers utilisés dans le cadre de ces stratégies implique que les stratégies mises en œuvre puissent ne pas atteindre les performances prévues par le gestionnaire. Dans ce cas, il est possible que la Valeur liquidative du Compartiment baisse. En outre, ces stratégies peuvent avoir recours à un levier, renforçant ainsi les plus-values et les moins-values, et/ou les plus-values et les moins-values découlant d'instruments dérivés. Par ailleurs, ces stratégies peuvent impliquer l'utilisation d'instruments dont la liquidité est plus limitée ou des investissements sur des marchés à liquidité moindre, comme les marchés émergents. En tant que tel, le Compartiment peut être exposé à un risque de liquidité en investissant dans ces types de stratégies de rendement absolu.

Risque des produits dérivés et niveau de levier : Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés cotés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des mises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types

de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. Le Compartiment peut emprunter jusqu'à 10% de ses actifs nets, à condition que ces emprunts soient réalisés sur une base temporaire. En outre, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

Le niveau de l'effet de levier ou de levier induit par la Value-at-Risk peut représenter plus de 100% de ses actifs à tout moment. De plus, les coûts associés à l'effet de levier et au niveau de levier auront un impact sur le résultat d'exploitation du Compartiment.

**Risques associés aux investissements internationaux :** Les investissements dans les titres émis ou cotés dans différents pays peuvent nécessiter l'application de normes et réglementations différentes (normes comptables, d'audit et financières, procédures de compensation et de dénouement, taxes sur les dividendes, etc.). Les investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou des restrictions applicables à ces investissements, des réglementations de contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

**Risques inhérents aux investissements sur les marchés émergents :** Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties, en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, différentes pratiques comptables, d'audit et financières). Les titres des marchés émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que des titres similaires disponibles sur les principaux marchés, et les risques relatifs au dénouement des transactions sont plus élevés, notamment les risques de report du calendrier et de tarification.

#### Horizon d'investissement

Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs parts pendant trois ans.

Pour plus de détails sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

#### Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions					
Classe d'actions	A	E	F	AX	M
<b>Souscriptions et détention <sup>(1) (2)</sup></b>					
<b>Montant minimal de souscription initiale</b>	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Investissement ultérieur minimum</b>	Aucun	Aucun	5 000	Aucun	Aucun
<b>Seuil de détention minimum dans la Société</b>	Aucun	Aucun	100 000	Aucun	10 000 000 <sup>(8)</sup>
<b>Seuil de détention minimum dans chaque Classe d'actions</b>	Aucun	Aucun	5 000	Aucun	Aucun

#### Souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat ou conversion d'Actions peuvent être envoyées tout Jour ouvré à l'Agent de Registre ou à tout distributeur désigné par la Société dans le pays approprié.

Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion reçues par l'Agent de Registre tout Jour ouvré (J) avant 15 heures seront traitées au Prix de négociation applicable au Jour d'évaluation suivant (J + 1), ajusté en fonction des éventuelles commissions de souscription, de rachat ou de conversion telles que mentionnées ci-dessous.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

Commissions payables par les Actionnaires						
Charges exceptionnelles <sup>(3)</sup>	Commissions de souscription maximum	5,50 %	Aucune	2 %	5,50 %	Aucune
	Commission de rachat maximum	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Commissions de conversion maximum <sup>(4)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

Commissions payables par la Société						
Charges régulières <sup>(6)</sup>	Commissions de gestion annuelles maximales	1,50 %	1,50 %	0,75 %	1,75 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	Commissions maximales de distribution	Aucune	0,50 % <sup>(7)</sup>	Aucune	Aucune	Aucune
	Frais de Service Appliqués maximaux	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

### Commissions de performance

La Société de gestion est en droit de percevoir une commission de performance (la « Commission de performance ») qui sera calculée à chaque période de référence (une « Période de référence »).

- La première Période de référence a commencé le 2 janvier 2014 et s'est terminée le 31 décembre 2014. Les Périodes de référence suivantes sont annuelles et correspondent aux exercices comptables du Compartiment.
- Calcul de la performance : Chaque Jour d'évaluation, si la surperformance est positive, une provision au titre de la commission de performance équivalente à 10 % de la surperformance sera prélevée. Si la surperformance est positive mais inférieure à celle du Jour d'évaluation précédent, ladite provision sera ajustée par des reprises sur provisions jusqu'à concurrence du total des provisions déjà accumulées.
- La surperformance se définit comme la différence entre, d'une part, la Valeur liquidative d'un Compartiment, nette de frais et commissions à l'exception des commissions de performance, et, d'autre part, la valeur la plus élevée entre le « Fonds de référence » et le Fonds « High Water Mark ». Si la valeur du Fonds de référence est inférieure à celle du Fonds High Water Mark, le calcul de la surperformance reposera sur la différence entre la valeur des actifs du Compartiment et la valeur du Fonds High Water Mark. La performance du « Fonds de référence » est équivalente à la performance de « l'indice de référence ». Le Fonds « High Water Mark » représente le niveau le plus élevé atteint par la Valeur liquidative du Compartiment auquel une commission de performance ait été payée.

En outre, les éléments suivants doivent être répliqués dans le Fonds de référence et dans le Fonds « High Water Mark » :

- La même variation des souscriptions qu'au niveau du Compartiment ;
- En cas de rachat d'Actions ou de paiement de dividendes, la valeur du Fonds de référence et du Fonds « High Water Mark » sera réduite selon la formule suivante : le montant du rachat ou du dividende distribué divisé par la Valeur liquidative totale du Compartiment.

Au terme de la Période de référence, pour autant qu'une provision au titre de la commission de performance ait été prélevée, les Commissions de performance seront dues à la Société de gestion. La valeur du Fonds de référence et du Fonds « High Water Mark » sera ajustée sur la Valeur liquidative du Compartiment correspondant à la période suivante. S'il ne reste aucune provision au terme de la période de référence, aucune Commission de performance ne sera versée à la Société de gestion, la valeur du Fonds « High Water Mark » demeurera inchangée et la valeur du Fonds de référence sera ajustée à la valeur liquidative du Compartiment pour la période suivante. En fonction de cela, la valeur du Fonds « High Water Mark » reste équivalente à la valeur liquidative du Compartiment enregistrée à la date du dernier paiement de commissions de performance, ou à la valeur liquidative initiale du Compartiment si aucune commission de performance n'a été versée. En cas de rachat d'Actions ou de paiement de dividendes, une partie de la provision au titre de la commission de performance sera due à la Société de gestion. Elle correspond au montant du rachat ou du dividende distribué divisé par la Valeur liquidative totale du Compartiment. L'indice de référence utilisé aux fins de comparaison est Eonia cap pour les classes d'actions libellées en euros (à l'exception de la Classe d'actions AX pour laquelle l'indice de référence utilisé aux fins de comparaison est Eonia cap + 400 bps) et les Fonds fédéraux américains (Effective) –Capi Taux moyen pour les Classes libellées en couverture USD. Les investisseurs voudront cependant bien noter que dans certaines circonstances, une surperformance globale du Fonds pourra donner lieu au paiement d'une Commission de performance à la Société de gestion même si la performance individuelle de certains investisseurs s'avère inférieure à celle de l'indice de référence.

- (1) Souscriptions en EUR ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.
- (2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés à la Classe F ou les modifier.



- (3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.
- (4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants : - lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment d'origine ; dans ce cas, l'actionnaire pourrait être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.
- (5) Bien qu'aucune commission de gestion ne soit versée par la Société, la Société de Gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement par le biais de mandats institutionnels ou de conventions de gestion des investissements.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus pour plus d'informations.
- (7) En outre, pour les Actions de Classe E, la Société paiera, en sus de la commission de gestion annuelle, une commission de distribution maximum calculée en pourcentage de la Valeur liquidative du Compartiment.
- (8) Les dispositions susmentionnées, relatives à la Classe M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques				
<b>Date de création du Compartiment</b>	11/07/2011			
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0645148908
		Capitalisation	Couverte USD (95 %)	ISIN : LU0645149039
		Distribution	EUR	ISIN : LU0645149112
	<b>E</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0645149203
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU0645149385
	<b>F</b>	Capitalisation	Couverte USD (95 %)	ISIN : LU0645149468
		Distribution	EUR	ISIN : LU0645149542
		Distribution	EUR	ISIN : LU0632934401
	<b>AX</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0632934401
	<b>M</b>	Capitalisation	EUR	ISIN : LU0645149625
Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.				
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu.</p> <p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>			
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Demandez à votre conseiller ou distributeur de plus amples informations à ce sujet.			
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg			
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg			
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – OPTIMAL ABSOLUTE est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à Compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée chaque Jour Ouvré. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Dans le cadre de ce Compartiment, un Jour ouvré doit être considéré comme un jour où les banques sont ouvertes toute la journée aux opérations réalisées au Luxembourg, en France, aux États-Unis d'Amérique et au Japon.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et</p>			

conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

**Date de publication**

Juillet 2017

**Autorité de tutelle**

Commission de Surveillance du Secteur Financier

## Annexe 71 : AXA WORLD FUNDS – MULTI PREMIA

<b>Nom du Compartiment</b>	<b>AXA WORLD FUNDS – MULTI PREMIA</b>
<b>Société de gestion</b>	AXA Funds Management S.A. (Luxembourg)
<b>Gestionnaire financier</b>	AXA Investment Managers Chorus Limited (Hong Kong)
<b>Promoteur</b>	AXA Investment Managers

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif d'investissement :

Le Compartiment vise à générer une croissance du capital avec l'objectif d'une faible corrélation avec les classes d'actifs traditionnelles.

#### Politique d'investissement :

Le Compartiment cherche à réaliser son objectif d'investissement en s'exposant à des stratégies de « Premia » (les « Stratégies ») liées à plusieurs facteurs d'investissement. Ces stratégies sont composées sur un vaste éventail de classes d'actifs (actions, obligations, crédit, taux, devises) (les « Classes d'actifs ») et sur l'ensemble des marchés mondiaux (y compris les marchés émergents).

Les Stratégies seront définies et sélectionnées par le Gestionnaire financier à partir d'une analyse de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs (tels qu'entre autres la persistance de rendements simulés, l'argumentaire économique sous-jacent de la Stratégie, sa corrélation avec les catégories d'actifs traditionnelles et aux autres stratégies premia).

L'univers des Stratégies potentielles envisagées par le Compartiment inclut, notamment et pas seulement, les stratégies dites « fondamentales », de « portage », « Momentum », de « déséquilibres » et de « Sentiment », comme suit :

- Les **stratégies dites « fondamentales »** cherchent à capturer de la valeur à partir d'actifs considérés comme étant sous-évalués ou présentant des ratios fondamentaux plus solides dans une même classe d'actifs. Par exemple, les stratégies dites « fondamentales » incluent les stratégies de « valeur ».
- Les **stratégies dites de « portage »** cherchent à capturer de la valeur à partir d'actifs censés dégager des rendements supérieurs à ceux d'autres actifs moins rentables.
- Les **stratégies dites de « momentum »** cherchent à capturer de la valeur à partir d'actifs qui devrait continuer à évoluer sur une tendance similaire (à la hausse ou à la baisse) sur un laps de temps futur.
- Les **stratégies dites de « déséquilibre »** cherchent à tirer parti des déséquilibres de marché en termes d'offre et de demande. Ces déséquilibres résultent souvent des contraintes structurelles des investisseurs et se traduisent par des performances anormales.
- Les **stratégies dites de « sentiment »** cherchent à capturer de la valeur à partir de signaux qui reposent sur l'opinion positive ou négative du marché émanant de consommateurs, de professionnels et d'autres acteurs économiques, et susceptibles d'affecter le prix futur des actifs.

Le Compartiment offrira une exposition à ces Stratégies, via des positions longues et/ou courtes synthétiques, en détenant directement les actifs sous-jacents ou à travers des positions synthétiques. Plus précisément, le Compartiment devrait obtenir une exposition aux Classes d'Actif (i) en utilisant principalement un large éventail d'instruments financiers dérivés, (ii) en investissant directement dans des actions de toute capitalisation boursière ou des obligations (y compris des titres de dette d'entreprises ou souveraine, quelles que soient leur notation, leur échéance et leur duration), et/ou (iii) en investissant à travers d'autres OPC/OPCVM (y compris des ETF exchange-traded funds).

Le Compartiment exclut les investissements et/ou expositions réalisés par le biais d'instruments financiers émis par des sociétés identifiées comme impliquées dans la production de tabac et l'exploitation de mines de charbon. Parmi les critères d'investissement, le Gérant pourrait également prendre en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), comme des modèles ESG interne d'AXA IM, dans ses analyses.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des parts d'OPC/OPCVM.

Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de réduction des risques.

Le Compartiment cherchera à bénéficier d'une certaine diversification et ainsi à capturer des rendements plus stables, tout en réduisant la volatilité du fait de la combinaison de Stratégies dans une ou plusieurs Classes d'actifs, s'appuyant sur un processus de construction de portefeuille établi entre autres sur un modèle interne. Un

tel processus de construction est dynamique et tient compte de contraintes liées notamment aux coûts de transaction, à l'effet de levier et à la liquidité. Le processus de construction du portefeuille inclut par ailleurs un objectif de fourchette de volatilité.

La Devise de référence du Compartiment est le dollar américain.

#### **Recours aux produits dérivés :**

Afin d'atteindre ses objectifs de gestion, le Compartiment peut investir dans une vaste gamme de produits financiers dérivés, listés sur tout marché réglementé ou négociés de gré à gré, tels que les instruments suivants :

- contrats de futures (y compris sur indice, obligations, taux d'intérêt, devises, actions d'un seul émetteur) ;
- contrats à terme (y compris contrats à terme sur devises et contrats à terme non livrables) ;
- options (y compris options sur devises, options sur indice, options sur futures et swaptions) ;
- swaps (y compris swaps sur actions, swaps sur indice, swaps sur rendement total (TRS, de l'anglais « *total return swap* »), swaps de taux d'intérêt, swaps sur défaillance (CDS, de l'anglais « *credit default swap* »), contrats sur différence (CFD, de l'anglais « *contract for difference* »)).

Dans certains cas, le Compartiment obtiendra une exposition à des facteurs d'investissement via des TRS dans le cadre de stratégies sur mesure, au lieu d'une exposition directe aux actifs sous-jacents de ces stratégies d'investissement. De telles stratégies sont principalement utilisées pour combiner des actifs éligibles dans un instrument unique et pourront être employées pour différentes Classes d'actifs (actions, crédit, taux, devises), notamment dans le cadre de stratégies de « portage » et de « déséquilibre ». Par exemple, et de façon non exhaustive, un portefeuille dynamique d'options peut être mis en œuvre à travers une stratégie qui combine des options sur des actifs éligibles (par ex. des actions) avec les instruments de couverture associés (par ex. en couvrant le risque de variation de cours des actions pour ne retenir que l'exposition à la volatilité des actions) et rééquilibré quotidiennement selon des règles prédéfinies par le Gestionnaire financier. Avant de souscrire un TRS dans le cadre d'une stratégie intégrant des coûts de rebalancement synthétique, le Compartiment analysera de tels coûts, ainsi que la fréquence de rebalancement de ladite stratégie. Le TRS sera négocié avec des institutions financières réglementées et reconnues et en vertu d'accords de marché afin de réduire le risque de contrepartie. La contrepartie n'aura aucun pouvoir sur la composition ou la gestion des actifs sous-jacents auxquels la stratégie fait référence. Dans tous les cas, le Gestionnaire financier considérera les TRS et les stratégies sous-jacentes comme si les actifs sous-jacents étaient détenus directement par le Compartiment, de manière à pouvoir évaluer la position, gérer le risque associé aux règles d'investissement applicables et calculer les limites de répartition des risques de manière appropriée. Le Gestionnaire financier aura la possibilité d'augmenter ou de diminuer quotidiennement l'exposition à la stratégie. Dans des conditions normales de marché, la valeur notionnelle combinée de ces TRS ne devrait pas dépasser 30 % du levier brut maximum ou 900 % de la Valeur liquidative du Compartiment, et la contribution au risque des TRS ne devrait pas dépasser 30 % de la limite de value at Risk (VaR) totale. Dans certains cas, cette proportion pourra être plus élevée.

Le Compartiment peut également conclure des contrats de prise en pension ou de prêt de titres à des fins d'investissement et/ou de couverture.

Le recours aux instruments financiers dérivés sera conforme aux conditions énoncées à la section « En savoir plus sur les produits dérivés et la gestion efficace de portefeuille ».

Le Compartiment conclure passer des contrats sur instruments financiers dérivés, de prise en pension ou de prêt de titres avec toute institution financière éligible sélectionnée par le Gestionnaire financier conformément à sa politique d'exécution des ordres disponible sur son site Internet.

Afin d'atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment, le Gestionnaire financier cherche à gérer le risque de marché du Compartiment en limitant la perte maximale statistique ex-ante subie par le Compartiment dans le cadre d'un calcul de Value at Risk (VaR) à 7 % de la Valeur liquidative du Compartiment, dans des conditions normales de marché. La value at Risk est le pourcentage de la Valeur liquidative qu'un portefeuille peut perdre sur un horizon donné, à un niveau de confiance donné. La value at Risk utilisée par le Gestionnaire financier aura un horizon d'investissement de 5 Jours ouvrés et un niveau de confiance de 95 %. Cela signifie qu'il existe une probabilité de 5 % pour qu'une perte subie par le Compartiment au cours de ces cinq (5) Jours ouvrés dépasse 7 % de la Valeur liquidative du Compartiment, dans des conditions de normales de marché. Une value atRisk de 7 % avec un horizon de 5 Jours ouvrés et un niveau de confiance de 95 % correspond à une value at Risk de 20 % avec un horizon de 20 Jours ouvrés et un niveau de confiance de 99 %, dans des hypothèses de distribution normale de la value at risk.

De plus, le Gestionnaire financier prévoit que le niveau moyen de levier du Compartiment, basé sur la somme des expositions notionnelles, sera situé entre 15 et 29 fois la Valeur liquidative. La somme des expositions notionnelles définit le levier comme la somme de la valeur absolue du notionnel de tous les instruments financiers dans le Compartiment. Le niveau de levier théorique brut résulte, entre autres, des éléments suivants :

- (i) les positions longues/courtes synthétiques constituant la plupart des Stratégies de Premia ;
- (ii) l'exposition par effet de levier sur les Stratégies de Premia à faible volatilité ;
- (iii) l'inclusion de positions réduisant le risque qui, tout en réduisant le risque économique, augmente la contribution au levier théorique brut ; et

- (iv) le recours à des instruments présentant un risque économique relativement faible mais un notionnel élevé, comme des contrats de futures sur taux d'intérêt à échéance courte.

Toutefois, le niveau de levier effectif du Compartiment peut être supérieur ou inférieur au niveau de levier prévu stipulé ci-dessus en raison de certaines situations, notamment, sans s'y limiter, de variations dans les conditions de marché (par ex. faible volatilité du marché) et dans l'allocation des investissements (par ex. rebalancement entre les Stratégies et les Classes d'actifs).

Les Stratégies nécessitent des positions longues et courtes sur des notionnels importants afin d'obtenir une exposition notable aux Classes d'actifs. Par conséquent, le niveau de levier élevé n'est pas nécessairement représentatif du risque économique du Compartiment.

## Profil de risque

Ce Compartiment investit dans des catégories d'actifs à risque, y compris des actions, qui présentent un risque de perte du capital investi.

### Facteurs de risque spécifiques

Risques inhérents aux investissements sur les marchés émergents : Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers (influence des gouvernements, instabilité sociale, politique et économique, différentes pratiques comptables, d'audit et d'information financière). Les titres des marchés émergents peuvent également être moins liquides et plus volatils que des titres similaires disponibles sur les principaux marchés, et les risques relatifs au dénouement des transactions sont plus élevés, notamment les risques de report du calendrier et de tarification.

Forte rotation du portefeuille : Les Stratégies sont susceptibles d'impliquer une forte rotation du portefeuille. Des opérations plus fréquentes risquent d'entraîner des niveaux de frais de courtage, de commissions et d'impact sur le marché qui pourraient avoir un effet négatif sur la Stratégie correspondante et par conséquent la valeur et le rendement du Compartiment.

Absence de garantie de rendements positifs et/ou de réussite de la stratégie : Les résultats pouvant découler de l'investissement dans tout instrument financier associé à une Stratégie ou encore de la participation à toute opération associée à une Stratégie sont susceptibles d'être radicalement différents des résultats pouvant théoriquement être obtenus du fait d'un investissement direct dans les actifs correspondants d'une telle Stratégie ou dans tout produit dérivé associé à celle-ci.

Risque de corrélation : La performance de certaines Stratégies peut, de manière occasionnelle, devenir fortement corrélée, y compris, sans s'y limiter, lors de périodes présentant un fort déclin d'un secteur ou d'un type d'actif donné représentatif d'une Stratégie. Une forte corrélation durant des périodes de rendements négatifs peut avoir un effet négatif important sur la valeur et le rendement du Compartiment.

Historique des opérations limité : Certaines Stratégies sont relativement récentes et il est possible qu'aucune donnée de performance historique ne soit disponible pour ces Stratégies. L'investissement dans de telles Stratégies pourrait impliquer un risque plus élevé que les investissements liés à une stratégie ayant fait ses preuves. Un historique limité pour une Stratégie est particulièrement notable car l'algorithme sous-jacent de chaque Stratégie repose sur des données historiques indiquant les rendements jusqu'à la date actuelle, qui peuvent ou non se répéter dans le futur.

Risque des produits dérivés et niveau de levier : Le Compartiment peut utiliser les produits dérivés listés et de gré à gré à des fins d'investissement ou de couverture, mais peut également procéder à des prises en pension ou conclure des accords de prêt de titres. Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. Par ailleurs, les investissements dans les produits de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur les marchés secondaires et il peut être difficile d'estimer la valeur d'une telle position et son exposition au risque. Ce sont les raisons pour lesquelles rien ne garantit que les stratégies qui utilisent les produits dérivés atteignent leur objectif prévisionnel.

Risque de levier élevé : Les investisseurs doivent savoir que le Compartiment aura recours à un niveau de levier élevé afin d'atteindre son objectif d'investissement. Un tel niveau de levier peut accentuer les baisses de la Valeur liquidative lorsque les marchés évoluent à l'opposé du Compartiment, et par conséquent augmenter les pertes. L'effet cumulé du recours au levier par le Compartiment, directement ou indirectement, dans un marché qui évolue de manière défavorable aux investissements de l'entité utilisant le levier, pourrait entraîner pour le Compartiment une perte plus élevée que si un tel Compartiment n'avait pas recours au levier. Le Compartiment peut perdre une portion considérable ou la totalité de son placement initial.

L'utilisation de levier fait partie intégrante des stratégies du Compartiment, et le Compartiment dépendra peut-être de la disponibilité d'accords de levier avec des banques, des maisons de courtage ou d'autres contreparties. Rien ne garantit que le Compartiment sera capable de maintenir en place des dispositions de recours au levier financier quelle que soit la situation du marché. À titre général, les banques, maisons de courtage et autres contreparties offrant un levier au Compartiment peuvent suivre des politiques d'évaluation essentiellement discrétionnaires en matière de marges, marges de sécurité, financement, sûretés et garanties. Les modifications apportées par les banques, maisons de courtages et autres contreparties à de telles politiques, ou l'imposition d'autres limites ou restrictions en termes de crédit, dues à la situation du marché ou à une action gouvernementale, réglementaire ou judiciaire, peuvent entraîner des appels de marge, des pertes de financement, la liquidation forcée de positions à des prix désavantageux, la résiliation de contrats de swap et des défauts croisés relatifs à des accords avec d'autres maisons de courtage. De tels effets négatifs peuvent être exacerbés dans les cas où ces limites ou restrictions sont imposées de manière soudaine et/ou par plusieurs intervenants sur le marché au même moment ou à peu d'intervalle. L'imposition de ces limites ou restrictions pourrait contraindre le Compartiment à liquider tout ou partie de son portefeuille à des prix désavantageux. Durant une « crise financière » persistante, la disponibilité du financement et du recours au levier financier a été considérablement restreinte. Par ailleurs, de nombreuses maisons de courtage ont substantiellement augmenté le coût et la marge obligatoire applicables au financement et au levier existants, affectant négativement en profondeur certains fonds.

Risque associé à l'impossibilité d'exploiter des stratégies de Premia : Rien ne garantit que le Compartiment pourra exploiter avec succès des stratégies de Premia ou que ces Premia seront maintenues sur un marché donné dans le temps. De plus, en conséquence de changements dans la structure du marché et/ou en raison d'un investissement accru dans des produits visant à exploiter les stratégies de Premia ou d'autres thèmes d'investissement similaires, les facteurs sous-jacents des stratégies de Premia pourraient changer, cesser d'exister et/ou découler sur des prévisions de rendements négatives sur des périodes spécifiques.

Position courte synthétique : Le Compartiment peut employer certaines techniques associées aux produits dérivés (notamment les contrats sur différence ou CFD) conçues pour produire le même effet économique qu'une vente à découvert (une « vente à découvert synthétique ») et constituer des positions longues et courtes sur des actions d'un seul émetteur, des actifs et des marchés. Par conséquent, tout en détenant des actifs qui peuvent augmenter ou baisser avec les marchés, un fonds peut aussi détenir des positions qui augmenteront si la valeur de marché baisse et chuteront si la valeur de marché augmente. La prise de positions courtes synthétiques implique des opérations sur marge et peut donc aussi impliquer un risque plus élevé que les investissements reposant sur une position longue. Les investisseurs doivent également tenir compte des facteurs de risque mentionnés aux paragraphes « Risque des produits dérivés et niveau de levier » et « Risque de levier élevé » ci-dessus.

Modèle d'AXA Investment Managers Chorus Ltd et risque lié aux données : Le Compartiment peut utiliser des modèles internes pour la conception et la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement. Le processus de recherche et de modélisation suivi par le Gestionnaire financier est complexe et implique des théories, des analyses et de la modélisation financière, économique, économétrique et statistique comprenant des incertitudes. Les modèles employés évoluent et peuvent être adaptés, rectifiés ou mis à jour de manière occasionnelle. Bien que le Gestionnaire financier cherche à offrir des niveaux de contrôle appropriés, ses processus et ses modèles internes pourront ne pas nécessairement exploiter les opportunités pour lesquelles ils ont été conçus et qu'ils sont censés exploiter, et par conséquent pourraient avoir un effet négatif sur la performance du Compartiment. De plus, le Gestionnaire financier utilise, dans une large mesure, des modèles, informations et données quantitatifs fournis par des tiers. Lorsque ces modèles, informations et données quantitatifs s'avèrent incorrects ou incomplets, les décisions adoptées à partir de ceux-ci exposent le Compartiment à d'éventuels risques et pertes.

### Horizon d'investissement

Le Compartiment suit une stratégie d'investissement complexe, qui implique de nombreux risques et a recours au levier via des produits dérivés, ce qui est susceptible d'entraîner des niveaux de volatilité élevés des rendements. Le Compartiment s'adresse uniquement aux investisseurs qui comprennent ces stratégies et les risques associés. Les investisseurs doivent être conscients du risque de perte d'une partie substantielle de leur investissement. Ce Compartiment est adapté aux investisseurs qui conserveront leurs actions pendant trois ans.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous reporter à la partie générale du Prospectus, aux sections intitulées « Facteurs de risque généraux » et « Facteurs de risque spécifiques ».

### Souscriptions minimales et charges maximales du Compartiment

Actions						
<b>Classe d'actions</b>	<b>A</b>	<b>F</b>	<b>I</b>	<b>ZI</b>	<b>IX</b>	<b>M</b>





	<b>maximum</b>						
	<b>Commission de conversion maximum<sup>(4)</sup></b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

<b>Commissions payables par la Société</b>							
<b>Charges régulières<sup>(6)</sup></b>	<b>Commissions de gestion annuelles maximales<sup>1</sup></b>	2,30 %	1,40 %	1,30 %	1,10 %	1,10 %	Aucune <sup>(5)</sup>
	<b>Commissions maximales de distribution</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	<b>Frais de Service Appliqués maximaux</b>	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %

La Société de gestion est en droit de percevoir une commission de performance (la « Commission de performance »), qui sera calculée pour chaque classe d'actions à chaque période de référence (une « Période de référence »)<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Jusqu'au 24 août 2017, les commissions de gestion annuelles maximales applicables aux classes d'actions du Compartiment seront les suivantes: 2,20 % pour les actions de la classe A, 1,30 % pour les actions de la classe F, 1,20 % pour les actions de la classe I et 1 % pour les actions de la classe ZI. La commission de gestion annuelle maximale applicable aux actions de la classe IX EUR couverte (95 %) passe de 1 % à 1,10 %, avec un effet rétroactif à compter du lancement du Compartiment tel qu'accordé avec les actionnaires.

2 À l'exception de la classe d'actions « IX EUR couverte (95 %) » pour lesquelles les actionnaires ont accordé que la commission de performance serait calculée comme décrit dans le présent Prospectus à compter du lancement du Compartiment, jusqu'au 24 août, la commission de performance applicable aux classes d'actions du Compartiment seront calculées comme suit:

- La première Période de référence commence à la date de création du Compartiment et se termine le 31 décembre 2017. Les Périodes de référence suivantes correspondent à l'exercice comptable de la Société et ont une durée d'un an.
- Calcul des commissions de performance: Chaque Jour d'évaluation, si la surperformance est positive, la provision au titre de la commission de performance, équivalente à :
  - un maximum de 15 % de la surperformance correspondant à une performance annualisée de la classe d'actions comprise entre 0 et 10 % ; et
  - un maximum de 20 % de la surperformance correspondant à une performance annualisée de la classe d'actions dépassant 10 %.
 Si la surperformance est positive mais inférieure à celle du Jour d'évaluation précédent, ladite provision sera ajustée par des reprises sur provisions jusqu'à concurrence du total des provisions e.

La surperformance se définit comme la différence entre la Valeur liquidative d'une classe d'actions nette de frais et commissions à l'exception des Commissions de performance, et la valeur de « High Water Mark » associée. Pour la classe d'actions « IX EUR couverte », la surperformance est calculée avant imputation du coût de couverture de change de la classe d'actions et les Investisseurs doivent être conscients qu'une surperformance positive du Compartiment pourrait impliquer le paiement d'une Commission de performance à la Société de gestion, malgré une performance éventuellement négative de la classe d'actions IX EUR couverte.

Le « High Water Mark » reflète le niveau le plus élevé atteint par la Valeur liquidative de la classe d'actions pour lequel une Commission de performance a été payée (ou la Valeur liquidative initiale de la classe d'actions, si aucune Commission de performance n'a jamais été payée), ajustée en fonction des souscriptions et rachats comme décrit ci-dessous. Afin de lever toute ambiguïté, les paiements de Commissions de performance liés au rachat d'actions ou au paiement de dividendes ne déclenchent pas de retour à zéro de la valeur du « High Water Mark ».

Pour tout Jour d'évaluation, les éléments suivants doivent être répliqués dans la valeur « High Water Mark » :

- La même variation des souscriptions que la Classe d'actions.
- En cas de rachat d'actions ou de paiement de dividendes, la valeur du « High Water Mark » sera réduite selon la formule suivante : Le montant du rachat ou du dividende distribué divisé par la Valeur liquidative totale de la Classe d'actions.

Au terme de la Période de référence, pour autant qu'une provision au titre de la Commission de performance ait été prélevée, les Commissions de performance sont dues à la Société de gestion. La valeur du « High Water Mark » est ajustée sur la Valeur liquidative de la Classe d'actions correspondant à la période suivante. S'il ne reste aucune provision au terme de la Période de référence, aucune Commission de performance n'est versée à la Société de gestion et la valeur du « High Water Mark » demeure inchangée pour la période suivante.

Période de référence

La première Période de référence commence à la date de création du Compartiment et se termine le 31 décembre 2017. Les Périodes de référence suivantes correspondent à l'exercice comptable de la Société et ont une durée d'un an.

Commission de performance pour les Classes d'actions non couvertes

Calcul des commissions de performance :

Chaque Jour d'évaluation, si la surperformance est positive, la provision au titre de la commission de performance est appliquée, équivalente à :

- un maximum de 15 % de la surperformance correspondant à une performance annualisée de la classe d'actions comprise entre 0 et 10 % ; et
- un maximum de 20 % de la surperformance correspondant à une performance annualisée de la classe d'actions dépassant 10 %.

Si la surperformance est positive mais inférieure à celle du Jour d'évaluation précédent, ladite provision sera ajustée par des reprises sur provisions jusqu'à concurrence du total des provisions déjà accumulées.

Détermination de la surperformance :

La surperformance se définit comme la différence entre la Valeur liquidative de la classe d'actions, nette de frais et commissions à l'exception des Commissions de performance, et la valeur de « High Water Mark » associée.

Pour les classes d'actions non couvertes et non USD, la conversion de la valeur « High Water Mark » et la valeur liquidative en la devise de la classe d'actions est réalisée quotidiennement. Les investisseurs doivent être conscients de l'éventualité du paiement d'une commission de performance même si la conversion de la valeur liquidative d'USD en la devise de base de la classe d'actions affecte négativement la performance de ladite classe d'actions.

Le « High Water Mark » reflète le niveau le plus élevé atteint par la Valeur liquidative de la classe d'actions pour lequel une Commission de performance a été payée (ou la Valeur liquidative initiale de la classe d'actions, si aucune Commission de performance n'a jamais été payée), ajustée en fonction des souscriptions et rachats comme décrit ci-dessous. Afin de lever toute ambiguïté, les paiements de Commissions de performance liés au rachat d'actions ou au paiement de dividendes ne déclenchent pas de retour à zéro de la valeur du « High Water Mark ».

Pour tout Jour d'évaluation, les éléments suivants doivent être répliqués dans la valeur « High Water Mark » :

- La même variation des souscriptions qu'au niveau de la Classe d'actions.
- En cas de rachat d'actions ou de paiement de dividendes, la valeur du « High Water Mark » sera réduite selon la formule suivante : Le montant du rachat ou du dividende distribué divisé par la Valeur liquidative totale de la Classe d'actions.

Au terme de la Période de référence, pour autant qu'une provision au titre de la Commission de performance ait été prélevée, les Commissions de performance sont dues à la Société de gestion. La valeur du « High Water Mark » est ajustée sur la Valeur liquidative de la Classe d'actions correspondant à la période suivante. S'il ne reste aucune provision au terme de la Période de référence, aucune Commission de performance n'est versée à la Société de gestion et la valeur du « High Water Mark » demeure inchangée pour la période suivante.

En cas de rachat d'Actions ou paiement de dividendes, une partie de la provision au titre de la Commission de performance sera due à la Société de gestion. Elle correspond au montant du rachat ou du dividende distribué divisé par la Valeur liquidative totale de la Classe d'actions. Les investisseurs voudront bien noter que dans certaines circonstances, une surperformance globale du Compartiment pourra donner lieu au paiement d'une Commission de performance à la Société de gestion même si la performance individuelle de certains investisseurs est moindre.

Commissions de performance pour les Classes d'actions couvertes

Calcul des commissions de performance :

Chaque Jour d'évaluation, si la surperformance est positive, une provision au titre de la commission de performance d'un maximum de 20 % est appliquée.

---

En cas de rachat d'Actions ou paiement de dividendes, une partie de la provision au titre de la Commission de performance sera due à la Société de gestion. Elle correspond au montant du rachat ou du dividende distribué divisé par la Valeur liquidative totale de la Classe d'actions. Les investisseurs doivent être conscients que dans certaines circonstances, une surperformance globale du Compartiment pourra donner lieu au paiement d'une Commission de performance à la Société de gestion même si la performance individuelle de certains investisseurs est moindre.

Si la surperformance est positive mais inférieure à celle du Jour d'évaluation précédent, ladite provision sera ajustée par des reprises sur provisions jusqu'à concurrence du total des provisions déjà accumulées.

*Détermination de la surperformance :*

La surperformance se définit comme la différence entre la Valeur liquidative d'une classe d'actions, nette de frais et commissions à l'exception des Commissions de performance, et la valeur la plus haute entre celle du Fonds de référence et la valeur « High Water Mark ». Le Fonds de référence est équivalent à la valeur liquidative de la classe d'actions à la date de son lancement et sa performance est égale à celle de l'« Indice de référence ». L'Indice de référence est :

- EONIA capitalisé pour les classes d'actions libellées en EUR
- Taux de placement au-jour-le-jour en francs suisses capitalisé pour les classes d'actions libellées en CHF
- SONIA capitalisé pour les classes d'actions libellées en GBP

Le « High Water Mark » reflète le niveau le plus élevé atteint par la Valeur liquidative de la classe d'actions pour lequel une Commission de performance a été payée (ou la Valeur liquidative initiale de la classe d'actions, si aucune Commission de performance n'a jamais été payée),

Le calcul de la commission de performance et la détermination de la surperformance tels que décrits ci-dessus seront appliqués aux classes d'actions IX EUR couvertes à compter de la date de lancement du Compartiment.

Pour tout Jour d'évaluation, les éléments suivants doivent être répliqués dans les fonds de référence et la valeur « High Water Mark » :

- La même variation des souscriptions qu'au niveau de la Classe d'actions.
- En cas de rachat d'actions ou de paiement de dividendes, la valeur des fonds de référence et du « High Water Mark » seront réduite selon la formule suivante : Le montant du rachat ou du dividende distribué divisé par la Valeur liquidative totale de la Classe d'actions.

Au terme de la Période de référence, pour autant qu'une provision au titre de la Commission de performance ait été prélevée, les Commissions de performance sont dues à la Société de gestion. La valeur du fonds de référence et du « High Water Mark » sont ajustées sur la Valeur liquidative de la Classe d'actions correspondant à la période suivante. S'il ne reste aucune provision au terme de la Période de référence, aucune Commission de performance n'est versée à la Société de gestion et la valeur du fonds de référence et du « High Water Mark » demeurent inchangées pour la période suivante.

En cas de rachat d'Actions ou paiement de dividendes, une partie de la provision au titre de la Commission de performance sera due à la Société de gestion. Elle correspond au montant du rachat ou du dividende distribué divisé par la Valeur liquidative totale de la Classe d'actions. Les investisseurs doivent être conscients que dans certaines circonstances, une surperformance globale du Compartiment pourra donner lieu au paiement d'une Commission de performance à la Société de gestion même si la performance individuelle de certains investisseurs est moindre.

(1) Souscriptions en USD ou l'équivalent dans la Devise de référence de la Classe d'Actions visée.

(2) Dans certains cas, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, décider de ne pas appliquer les minima susvisés aux Classes I et F ou les modifier. Néanmoins, les Administrateurs se réservent le droit de convertir la détention d'Actions de Classe I en Actions de Classe F, si le montant minimal de souscription initiale exigé par le Prospectus n'est pas atteint dans une période d'un an.

(3) Les charges exceptionnelles présentées sont les plus élevées qui seront prélevées sur votre investissement avant qu'il soit investi. Demandez à votre conseiller ou distributeur le montant qui vous sera finalement facturé.

(4) Commissions de conversion : Aucune, sauf dans les cas suivants :

- lorsqu'un actionnaire a déjà procédé à 4 conversions au cours des 12 derniers mois ; dans ce cas, il pourra être soumis à une commission de 1 % maximum de la Valeur liquidative des Actions converties au titre de chaque conversion supplémentaire effectuée au cours de cette période de 12 mois ; ou
- lorsqu'un actionnaire convertit ses Actions en Actions d'un autre Compartiment assorties de droits d'entrée plus élevés dans une période de 12 mois suivant l'investissement initial dans le Compartiment original ; dans ce cas, l'actionnaire peut être dans l'obligation de payer à la Société la différence entre les droits d'entrée.

- (5) Même si aucune commission de gestion ne sera versée par la Société, la Société de gestion (i) sera directement rémunérée par l'actionnaire correspondant par le biais d'accords de commission de gestion ou (ii) sera rémunérée indirectement dans le cadre de mandats institutionnels ou de conventions de gestion.
- (6) Cette rémunération ne comporte pas de frais de transaction encourus par le Compartiment ou de commissions de performance. Le Compartiment peut encourir d'autres coûts, frais et dépenses administratives. Veuillez vous reporter à la partie Généralités du prospectus pour plus d'informations.
- (7) Les dispositions susmentionnées, relatives à la catégorie M, ne s'appliquent pas à AXA IM Group.

Informations pratiques					
<b>Date de création du Compartiment</b>	20 avril 2017				
<b>Informations sur les actions</b>	<b>A</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1575039877	
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1626186107	
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1626186289	
	<b>F</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1575039950	
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1626186362	
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1626186792	
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1626186529	
	<b>I</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1575040024	
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1626186875	
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1626186958	
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1626187253	
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1626187170	
		Distribution	USD	ISIN : LU1575040370	
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1626187097	
	<b>ZI</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1575040453	
		Capitalisation	EUR	ISIN : LU1626187337	
		Capitalisation	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1626187501	
		Capitalisation	CHF couverte (95 %)	ISIN : LU1626187840	
		Capitalisation	GBP couverte (95 %)	ISIN : LU1626187766	
		Distribution	USD	ISIN : LU1575040537	
		Distribution	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1626187683	
	<b>IX</b>	Distribution trimestrielle	USD	ISIN : LU1575040610	
		Distribution trimestrielle	EUR couverte (95 %)	ISIN : LU1575040701	
	<b>M</b>	Capitalisation	USD	ISIN : LU1575043556	
		Cette liste de Classes d'actions est à jour à la date du présent Prospectus et peut être modifiée de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.			
	<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>Les Actions de Distribution confèrent à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans le cas de versements de dividendes, la fréquence de règlement peut être annuelle (catégorie d'actions « Distribution »), trimestrielle (catégorie d'actions « Distribution Trimestrielle ») ou mensuelle (catégorie d'actions « Distribution Mensuelle »). Dans un tel cas, les dividendes seront prélevés sur les revenus financiers perçus et/ou les plus-values réalisées, ou sur tout autre fonds disponible à la distribution. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la Devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets des OPC tel que requis par la législation luxembourgeoise.</p> <p>Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu. Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.</p>			

	<p><b>Sauf mention contraire sur le Bulletin de souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.</b></p> <p>Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.</p>
<b>Informations fiscales</b>	Ce Compartiment peut faire l'objet d'un traitement fiscal spécifique au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ce traitement peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à un conseiller.
<b>Dépositaire du Compartiment</b>	State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg
<b>Réviseur d'entreprises du Compartiment</b>	PricewaterhouseCoopers Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg
<b>Autre</b>	<p>Le fonds AXA WORLD FUNDS – MULTI PREMIA est un Compartiment d'AXA WORLD FUNDS. D'autres Compartiments existent pour cette SICAV à compartiments multiples et les actifs de ce Compartiment sont indépendants de ceux des autres Compartiments. Des informations sur ces Compartiments sont disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Pour ce Compartiment, on entend par Jour ouvré un jour (i) où les banques et les bourses correspondantes sont ouvertes toute la journée au Luxembourg, en France, au Japon, au Royaume-Uni et aux États-Unis d'Amérique, et (ii) qui ne correspond pas à un jour férié sur une bourse constituant un marché pour une partie importante des investissements du Compartiment, comme établi par le Gestionnaire financier.</p> <p>La valeur de ce Compartiment est calculée et publiée quotidiennement. Elle est disponible en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>La souscription et le rachat de parts de ce Compartiment peuvent être réalisés par le biais de votre conseiller ou distributeur, auquel cas des procédures et délais différents de souscription, rachat et conversion peuvent s'appliquer. Des ordres directs peuvent également être transmis à votre représentant national indiqué sur notre site Web <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>Vous pouvez obtenir des copies d'un document plus complet sur ce Compartiment en anglais (le Document d'information clé pour les investisseurs), ainsi que des rapports financiers annuels et semestriels à tout moment, gratuitement, en nous contactant en ligne sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p> <p>D'autres informations sur ce Compartiment sont disponibles sur le site <a href="http://www.axa-im-international.com">www.axa-im-international.com</a>.</p>
<b>Date de publication</b> Juillet 2017	<b>Autorité de tutelle</b>  Commission de Surveillance du Secteur Financier



## **PARTIE II**

### **PARTIE GÉNÉRALE**



## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES

### AXA

AXA est un leader mondial en matière de protection financière. Au 31 décembre 2010, AXA présentait une capitalisation boursière de 28,6 milliards d'euros et employait 214 000 professionnels (employés et distributeurs exclusifs) à travers le monde. À la même date, le montant de ses actifs sous gestion s'élevait à 1103 milliards d'euros.

### AXA Investment Managers

AXA Investment Managers (AXA IM) est une société spécialisée dans de multiples solutions de gestion d'actifs au sein du Groupe AXA, un leader mondial dans la protection financière et la gestion de fortune. AXA IM figure au 20<sup>e</sup> rang du classement des plus grandes sociétés de gestion d'actifs dans le monde, avec environ 669 milliards d'euros d'encours sous gestion à la fin juin 2015. AXA IM emploie plus de 2 300 personnes dans le monde et est présente dans 21 pays.

### La Société

AXA World Funds est une Société d'Investissement à Capital Variable de type ouverte, établie à Luxembourg (ci-après la « SICAV »). La Société a été initialement constituée le 24 décembre 1996 sous la forme d'un *fonds commun de placement*. Sur décision des titulaires de parts de la Société adoptée le 18 février 1998, la Société a été transformée en *société anonyme* sous la forme d'une SICAV et des Statuts ont été adoptés en conséquence. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 17 novembre 2016 et dont la publication au RESA n'a pas encore été effectuée à la date du présent Prospectus.

Le capital social de la Société est représenté par des Actions intégralement libérées sans valeur au pair et est à tout moment égal aux Actifs Nets de ses Compartiments et Classes d'Actions. Le capital de la Société est libellé en euros.

Le siège social de la Société est établi au 49, avenue J.F. Kennedy, à L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le registre des Actionnaires sera gardé au siège social conformément à la loi sur les sociétés commerciales du Luxembourg du 10 août 1915, amendée.

La Société est enregistrée sous le numéro B 63.116 au *Registre de Commerce et des Sociétés*. Les Statuts y sont disponibles pour consultation et des copies peuvent y être obtenues sur demande.

La Société est généralement présentée comme une SICAV à compartiments multiples. Dans sa structure actuelle, elle permet aux investisseurs institutionnels et privés d'accéder à une gamme de Compartiments distincts. La Société propose différents Compartiments, chacun libellé dans une devise de référence. Les Compartiments investissent dans une gamme diversifiée de titres sur tous les marchés du monde, conformément à leurs objectifs d'investissement. La Société s'assurera qu'à chaque Compartiment correspond un portefeuille d'actifs distinct. Chaque portefeuille d'actifs sera investi au profit exclusif des Actionnaires du Compartiment concerné. Les Actionnaires auront uniquement un droit sur les actifs et bénéfices des Compartiments auxquels ils participent. La Société sera responsable vis-à-vis des tiers (notamment de ses créanciers) de l'ensemble du passif d'un Compartiment contracté exclusivement sur la base de l'actif de ce dernier. Les Actionnaires, quant à eux, ne répondront que du passif des Compartiments dans lesquels ils sont investis.

En outre, conformément aux dispositions de la section « Actions » du présent Prospectus, les Administrateurs peuvent émettre des Actions de différentes Classes au sein d'un même Compartiment. Comme indiqué dans les Annexes spécifiques aux Compartiments, chaque Classe se distinguera par (i) sa devise de référence, (ii) le type d'investisseurs auxquels elle s'adresse, (iii) ses exigences en matière d'investissement et de seuil de détention minimum, (iv) sa structure de frais, (v) sa politique de distribution ou (vi) ses canaux de distribution.

Sauf stipulation contraire dans l'annexe correspondante, les Actionnaires ont la possibilité de convertir leurs Actions entre Compartiments ou Classes afin d'adapter leur portefeuille d'investissement aux évolutions conjoncturelles et/ou du marché.

### Gestion et administration de la Société

#### Administrateurs de la Société

Les Administrateurs de la Société sont responsables de l'administration, du contrôle et de la gestion de la Société, y compris l'énoncé des objectifs et politiques d'investissement propres à chaque Compartiment. Les Administrateurs de la Société sont notamment chargés du contrôle et de la surveillance générale de la Société de gestion. À cet effet, le Conseil d'Administration pourra émettre des recommandations destinées à la Société de gestion ayant trait, sans limitation, à la structure, la promotion, l'administration, la gestion des investissements et la distribution de la Société ainsi qu'au contenu de tout document relatif à la Société (y compris le Prospectus et tout autre document commercial).

## Société de gestion

En vertu d'une Convention de Société de gestion datée du 29 août 2006, la Société a nommé AXA Funds Management S.A. pour exercer les fonctions de Société de gestion conformément à la Loi de 2010. Cette Convention prévoit que la Société de gestion fournisse à la Société des services de gestion d'investissements ainsi que des services administratifs et de marketing sous la surveillance générale et le contrôle du Conseil d'administration.

AXA Funds Management S.A. est une société anonyme régie par le droit luxembourgeois. Son capital social s'élève à 925 345,84 euros.

AXA Funds Management S.A. a été constituée le 21 novembre 1989 pour une durée illimitée et est une Société de gestion telle que définie au Chapitre 15 de la Loi de 2010 depuis le 28 avril 2006, et en vertu de la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs depuis le 28 juillet 2014.

La dernière modification des Statuts date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 9 novembre 2015, dont le procès-verbal a été publié au Mémorial le 3 décembre 2015. En date du 26 novembre 2015, les Statuts consolidés ont été déposés au Registre du commerce et des sociétés du Luxembourg (où ils peuvent être examinés et où des copies peuvent être obtenues).

À la date du présent prospectus, la Société de gestion est également responsable de la gestion des fonds suivants : AXA Insurance Fund, AXA IM Cash, AXA IM Fixed Income Investment Strategies, AXA Active Protection, RACE ONE, AXA WORLD FUNDS II, AXA Invest Plus, AXA IM NOVALTO, Bank Capital Opportunity Fund SICAV-SIF, AXA Framlington US Select Growth Fund, AXA-SPDB China domestic growth A-shares, AXA IM Representative, AXA IM Dynamic Credit et AXA IM Enhanced Japanese Equity Fund.

La Société de gestion est chargée des opérations journalières de la Société. La Société de gestion s'acquittera de ses devoirs en vertu de la Loi de 2010 et de la Convention de Société de gestion. Elle pourra, dans ce cadre, déléguer tout ou partie de ses fonctions et de ses obligations à des tiers, étant entendu que ces derniers agiront sous sa responsabilité et sa surveillance. La nomination de tiers est soumise à l'accord de la Société et des Autorités de tutelle. La responsabilité de la Société ne sera pas remise en cause du fait de la délégation de ses fonctions et obligations à des tiers.

La Société de gestion a délégué les fonctions qui suivent à des tiers : la gestion des investissements, les services d'agent de transfert et l'administration comme détaillé ci-après. La maintenance des systèmes informatiques et les fonctions de gestion du risque ont également été déléguées à des entités du groupe AXA IM.

## Gestionnaires financiers

Sous la responsabilité générale du Conseil d'administration, la Société de gestion fournira ou veillera à ce que soient fournis aux Compartiments des services de conseil et gestion d'investissements discrétionnaires conformément aux dispositions de la Convention de Société de gestion.

La Société de gestion a décidé de déléguer, sous sa supervision et sa responsabilité permanentes, la gestion des actifs de chaque Compartiment aux Gestionnaires financiers mentionnés dans les Annexes, de manière à veiller à l'accomplissement de la politique d'investissement de chaque Compartiment.

La Société de gestion a délégué certaines de ses fonctions de gestion à (i) AXA Investment Managers UK Limited aux termes d'une Convention de délégation des fonctions d'investissement datée du 3 juin 2002, et de ses modifications ultérieures, (ii) AXA Investment Managers Paris aux termes d'une Convention de délégation des fonctions d'investissement datée du 14 janvier 2003, et de ses modifications ultérieures, (iii) AXA Investment Managers Inc. aux termes de Conventions de délégation des fonctions d'investissement, (iv) AXA Real Estate Investment Managers SGP, aux termes de Conventions de délégation des fonctions d'investissement, et de ses modifications ultérieures, (v) AXA Investment Managers Asia Ltd. (région administrative spéciale de Hong Kong), aux termes d'une Convention de délégation datant du 5 mars 2015, et de ses modifications ultérieures, et (vi) AXA Investment Managers Chorus Limited (Hong Kong), aux termes d'une Convention de délégation datant du 23 février 2017, et de ses modifications ultérieures. Tous les Gestionnaires financiers sont autorisés à agir pour le compte de la Société et à choisir des agents, courtiers et opérateurs par l'intermédiaire desquels ils effectueront leurs transactions.

Sous leur contrôle et leur responsabilité générale, les Gestionnaires financiers pourront, à leurs propres frais, sous-déléguer certaines de leurs fonctions relatives à certains Compartiments à un Sous-gestionnaire, tel que spécifié dans les Annexes, sous réserve de l'accord préalable de la CSSF.

Aux termes des Conventions de délégation des fonctions d'investissement, AXA Investment Managers Paris a sous-délégué une partie de ses fonctions de gestion des Compartiments :

- AXA WF – GLOBAL FLEXIBLE PROPERTY à AXA Real Estate Investment Managers SGP, s'agissant des titres obligataires, en vertu des conventions de sous-délégation des fonctions d'investissement, et leurs avenants subséquents.
- AXA WF – GLOBAL AGGREGATE BONDS à AXA Investment Managers Inc. pour les valeurs américaines, aux termes des Conventions de délégation des fonctions d'investissement exécutées le 2 novembre 2006, et leurs avenants subséquents.
- AXA WF – GLOBAL BUY AND MAINTAIN CREDIT à AXA Investment Managers UK Limited pour les titres du Royaume-Uni, aux termes des Conventions de délégation des fonctions d'investissement, et leurs avenants subséquents.
- AXA WF – GLOBAL INCOME GENERATION à AXA Investment Managers UK Limited (Londres) pour les titres de créance mondiaux de catégorie « *investment grade* », les titres de créance mondiaux à haut rendement, les titres de créance de pays émergents et les titres de participation mondiaux à dividende élevé, aux termes des Conventions de délégation des fonctions d'investissement, et leurs avenants subséquents.

- AXA WF – CHINA SHORT DURATION BONDS à AXA Investment Managers Asia Ltd (région administrative spéciale de Hong Kong), aux termes des Conventions de délégation des fonctions d'investissement, et leurs avenants subséquents.
- AXA WF - DEFENSIVE OPTIMAL INCOME à AXA Investment Managers UK Limited pour les titres de créance négociables, aux termes des Conventions de délégation des fonctions d'investissement, et leurs avenants subséquents.

Aux termes de la Convention de délégation des fonctions d'investissement, AXA Investment Managers UK Limited (Londres) a sous-délégué une partie de ses fonctions de gestion des Compartiments :

- AXA WF – GLOBAL HIGH YIELD BONDS à AXA Investment Managers Inc., s'agissant des titres de créance américains, aux termes des Conventions de délégation des fonctions d'investissement, et leurs avenants subséquents ;
- AXA WF – GLOBAL STRATEGIC BONDS à
  - (i) AXA Investment Managers Paris, s'agissant de la gestion des actifs titrisés, en vertu des conventions de sous-délégation des fonctions d'investissement, et leurs avenants subséquents,
  - (ii) AXA Investment Managers Inc., s'agissant des titres de créance américains, en vertu des conventions de sous-délégation des fonctions d'investissement.
- AXA WF – GLOBAL CREDIT BONDS à AXA Investment Managers Inc., s'agissant des titres de créance américains non-gouvernementaux, en vertu des termes des Conventions de sous-délégation des fonctions d'investissement, et leurs avenants subséquents.
- AXA WF – EMERGING MARKETS SHORT DURATION BONDS à AXA Investment Managers Asia Ltd. (région administrative spéciale de Hong Kong), s'agissant des titres asiatiques, en vertu des termes des Conventions de sous-délégation des fonctions d'investissement, et leurs avenants subséquents.
- AXA WF – EMERGING MARKETS SHORT DURATION BONDS EX-CCC à AXA Investment Managers Asia Ltd. (région administrative spéciale de Hong Kong), s'agissant des titres asiatiques, en vertu des termes des Conventions de sous-délégation des fonctions d'investissement, et leurs avenants subséquents.
- AXA WF – GLOBAL EMERGING MARKETS BONDS à AXA Investment Managers Asia Ltd. (région administrative spéciale de Hong Kong), s'agissant des titres asiatiques, en vertu des termes des Conventions de sous-délégation des fonctions d'investissement, et leurs avenants subséquents.
- AXA WF – GLOBAL SMARTBETA EQUITY à AXA Investment Managers Asia (Singapore) Ltd Inc. pour ce qui est des titres asiatiques, en vertu des termes des Conventions de sous-délégation des fonctions d'investissement, et leurs avenants subséquents, et à AXA Rosenberg Investment Management LLC pour tous les titres américains, canadiens et latino-américains, en vertu des termes des Conventions de sous-délégation des fonctions d'investissement, et leurs avenants subséquents.
- AXA WF – GLOBAL SMARTBETA EQUITY ESG à AXA Investment Managers Asia (Singapore) Ltd., s'agissant des titres asiatiques, en vertu des termes des Conventions de sous-délégation des fonctions d'investissement, et leurs avenants subséquents, et à AXA Rosenberg Investment Management LLC pour tous les titres américains, canadiens et latino-américains, en vertu des termes des Conventions de sous-délégation des fonctions d'investissement, et leurs avenants subséquents.
- AXA WF – GLOBAL EQUITY INCOME à AXA Investment Managers Asia (Singapore) Ltd., s'agissant des titres asiatiques, en vertu des termes des Conventions de sous-délégation des fonctions d'investissement, et leurs avenants subséquents, et à AXA Rosenberg Investment Management LLC pour tous les titres américains, canadiens et latino-américains, en vertu des termes des Conventions de sous-délégation des fonctions d'investissement, et leurs avenants subséquents.

AXA Investment Managers UK Limited (Londres) a sous-délégué une partie de ses fonctions de sous-gestion financière en ce qui concerne le Compartiment :

- AXA WF – GLOBAL INCOME GENERATION à :
  - (i) AXA Rosenberg Investment Management LLC pour les titres de participation américains à dividende élevé, en vertu des termes d'une Convention de sous-délégation, et ses avenants subséquents ;
  - (ii) AXA Investment Managers Asia (Singapore) Ltd pour les titres de participation asiatiques à dividende élevé, en vertu des termes d'une Convention de sous-délégation, et ses avenants subséquents.

La Convention de délégation des fonctions d'investissement donne au Gestionnaire financier toute latitude pour acheter, vendre et gérer sur une base quotidienne le portefeuille de chaque Compartiment, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de gestion.

Dans l'exercice de leurs fonctions et des pouvoirs qui leur sont conférés, le Gestionnaire financier et le Sous-gestionnaire financier seront responsables du respect des politiques et restrictions d'investissement de chaque Compartiment.

En outre, aux termes d'une Convention de délégation datée du 30 mars 2001, telle qu'elle peut être modifiée de temps à autre, AXA Funds Management SA a nommé AXA Investment Managers GS Limited en tant qu'agent responsable de la bonne exécution des opérations de prêts et emprunts de titres et de pensions livrées.

AXA Funds Management S.A., AXA Investment Managers UK Limited (Londres), AXA Investment Managers Paris, AXA Investment Managers Inc., AXA Investment Managers Asia (Singapore) Ltd, AXA Investment Managers Asia Ltd (région administrative spéciale de Hong Kong), AXA Investment Managers GS Limited et AXA Real Estate Investment Manager SGP sont tous membres du Groupe AXA.

Tout changement dans la délégation de la gestion ou de la sous-gestion par la Société de gestion ou par l'un des Gestionnaires financiers devra figurer dans la prochaine mise à jour du Prospectus ou de ses Annexes.

## Dépositaire

State Street Bank Luxembourg S.C.A.  
49, Avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
LUXEMBOURG

Les droits et obligations du Dépositaire sont régis par la convention de dépositaire conclue le 18 mars 2016 (la « Convention de Dépositaire »). Dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Convention de Dépositaire, le Dépositaire doit se conformer (i) à la législation luxembourgeoise, (ii) à la Convention de Dépositaire et (iii) aux conditions du présent Prospectus. En outre, en exécutant son rôle de banque dépositaire, le Dépositaire doit strictement intervenir dans l'intérêt de la Société et de ses Actionnaires.

## Fonctions de dépositaire

### Obligations de surveillance

En vertu de ses obligations de surveillance, le Dépositaire doit :

- s'assurer que les opérations de vente, d'émission, de rachat et d'annulation d'Actions, effectuées par la Société ou pour son compte, sont réalisées conformément à la législation luxembourgeoise et aux Statuts ;
- s'assurer que la valeur des Actions de la Société est calculée conformément à la législation luxembourgeoise et aux Statuts ;
- suivre les instructions de la Société ou des Gestionnaires financiers, sauf en cas de conflit entre celles-ci et la législation luxembourgeoise ou les Statuts ;
- s'assurer que dans les opérations portant sur les actifs de la Société, la contrepartie est remise à la Société dans les délais d'usage ;
- s'assurer que les revenus de la Société sont appliqués conformément à la législation luxembourgeoise et aux Statuts.

### Conservation des actifs de la Société et contrôle des flux de trésorerie

Tous les actifs pouvant être conservés en dépôt sont inscrits aux registres du Dépositaire sous des comptes séparés, ouverts au nom de la Société, et ce pour chaque Compartiment. Pour les autres actifs, le Dépositaire doit vérifier que la Société est propriétaire de tels actifs correspondant à chaque Compartiment. En outre, le Dépositaire doit s'assurer que les flux de trésorerie de la Société sont adéquatement contrôlés.

### Conflits d'intérêts

Le Dépositaire fait partie d'un groupe international d'entreprises qui, dans le cours normal de leurs affaires, interviennent simultanément pour un grand nombre de clients, ainsi que pour leur propre compte, ce qui peut être source de conflits d'intérêts réels ou potentiels. Des conflits d'intérêts surviennent lorsque le Dépositaire ou ses sociétés affiliées réalisent des activités en vertu de la convention de dépositaire ou de dispositions contractuelles distinctes ou autres dispositions. De telles activités peuvent inclure les suivantes :

- (i) fournir des services de nommée, d'administration, d'agent de registre et de transfert, de recherche, de prêt de titres, de gestion financière, de conseil financier et/ou d'autres services de conseil à la Société ;
- (ii) réaliser des opérations bancaires, de vente et de négociation, y compris des opérations de change, sur produits dérivés, de prêt de capital, de courtage, de tenue de marché ou d'autres opérations financières avec la Société en tant que contrepartiste et dans son propre intérêt, ou pour d'autres clients.

Dans le cadre des activités susmentionnées, le Dépositaire ou ses sociétés affiliées :

- (i) chercheront à tirer profit de telles activités et sont en droit de recevoir et de conserver tout gain ou toute rémunération, quelle que soit leur forme, sans être tenus de divulguer à la Société la nature ou le montant de tels gains ou rémunérations, notamment les frais, charges, commissions, parts de recettes, écarts, réévaluations à la hausse ou à la baisse, intérêts, rabais, remises ou tout autre avantage reçu en rapport avec de telles activités ;
- (ii) pourront acheter, vendre, émettre, négocier ou détenir des titres ou autres produits ou instruments financiers en tant que contrepartistes intervenant dans leur propre intérêt, dans l'intérêt de leurs sociétés affiliées ou pour leurs autres clients ;
- (iii) pourront négocier dans le même sens que les opérations réalisées, ou dans le sens contraire, y compris à partir d'informations en leur possession qui ne sont pas à disposition de la Société ;
- (iv) pourront fournir des services identiques ou similaires à d'autres clients, y compris aux concurrents de la Société ;
- (v) pourront se voir attribuer des droits de créanciers par la Société, et pourront les exercer.

La Société pourra avoir recours à une société affiliée du Dépositaire pour exécuter des opérations de change, au comptant ou de swap pour le compte de la Société. À de telles occasions, la société affiliée interviendra en qualité de contrepartiste, et non de courtier, d'agent ou de fiduciaire de la Société. La société affiliée cherchera à tirer profit de ces opérations et est en droit de conserver tout gain sans le divulguer à la Société.

La société affiliée devra convenir de telles opérations conformément aux conditions accordées avec la Société.

Lorsque des espèces appartenant à la Société sont mises en dépôt auprès d'une société affiliée qui est une banque, un conflit potentiel existe concernant les intérêts (le cas échéant) qu'une société affiliée pourrait verser ou prélever sur un tel compte et les frais ou autres avantages qu'elle pourrait obtenir de la conservation de telles espèces en tant que banquier et non fiduciaire. La Société de gestion pourrait également être un client ou une contrepartie du Dépositaire ou de ses sociétés affiliées.

Les conflits potentiels pouvant découler du recours à des sous-dépositaires par le Dépositaire se divisent en quatre catégories principales :

- (1) des conflits découlant de la sélection du sous-dépositaire et de l'allocation d'actifs à plusieurs sous-dépositaires influencées par  
(a) des facteurs de coût, y compris des frais inférieurs prélevés, des réductions de frais ou des mesures incitatives similaires et  
(b) des relations commerciales générales bilatérales dans lesquelles le Dépositaire peut agir en fonction de la valeur économique des rapports plus généraux, outre des critères d'évaluation objectifs ;
- (2) des sous-dépositaires, affiliés ou non, interviennent pour d'autres clients et dans leur propre intérêt, ce qui peut entrer en conflit avec les intérêts des clients ;
- (3) des sous-dépositaires, affiliés ou non, n'ont que des rapports indirects avec les clients et considèrent le Dépositaire comme leur contrepartie, ce qui peut inciter le Dépositaire à agir dans son propre intérêt, ou dans celui d'autres clients, au détriment des clients ; et
- (4) des sous-dépositaires peuvent disposer de droits de créanciers basés sur le marché vis-à-vis d'actifs de clients et peuvent vouloir les faire exécuter s'ils ne sont pas payés pour des opérations sur titres.

Dans l'exécution de ses obligations, le Dépositaire agira de manière honnête, juste, professionnelle, indépendante et strictement dans l'intérêt de la Société et de son Actionnaire.

De manière fonctionnelle et hiérarchique, le Dépositaire a séparé l'exécution de ses tâches de dépositaire de l'exécution de ses autres tâches dans le cas où ces dernières peuvent potentiellement entrer en conflit avec les premières. Le système de contrôles internes, les différentes lignes hiérarchiques, l'attribution de tâches et le système de rapports de gestion permettent d'identifier, de gérer et de surveiller correctement les conflits d'intérêts potentiels et les problèmes liés au Dépositaire. En outre, dans le cadre du recours à des sous-dépositaires par le Dépositaire, ce dernier impose des restrictions contractuelles pour faire face à certains conflits potentiels, et suit des processus de diligence raisonnable et de surveillance des sous-dépositaires afin d'assurer un niveau de service clientèle élevé de la part de ces agents. Le Dépositaire fournit également de fréquents comptes-rendus sur l'activité et les positions du client, sachant que les fonctions sous-jacentes sont soumises à des audits de contrôle internes et externes. Enfin, en interne, le Dépositaire sépare l'exécution de ses tâches de dépositaire de son activité propre et suit une norme de conduite qui exige aux employés de se comporter de manière éthique, juste et transparente vis-à-vis des clients.

Des informations à jour sur le Dépositaire, ses obligations, les conflits d'intérêts pouvant survenir, les fonctions de conservation déléguées par le Dépositaire, la liste des délégués et sous-délégués et les conflits d'intérêts pouvant découler d'une telle délégation seront mises à la disposition des Actionnaires sur simple demande.

## **Délégation**

Le Dépositaire pourra déléguer à des tiers la conservation des actifs de la Société sous réserve des conditions établies par les lois et réglementations en vigueur ainsi que les dispositions de la Convention de Dépositaire. De tels délégués doivent être soumis à une réglementation prudentielle effective pour la garde d'instruments financiers. La responsabilité du Dépositaire ne saurait être affectée par une telle délégation. Une liste de ces délégués et sous-délégués, périodiquement mise à jour, sera disponible sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.statestreet.com/about/officelocations/luxembourg/subcustodians.html>.

Une telle liste exhaustive de tous les (sous-) délégués et conflits d'intérêts associés peut être obtenue gracieusement et sur demande auprès du Dépositaire.

Lorsque la législation d'un pays tiers exige que certains instruments financiers soient conservés par une entité locale et qu'aucune entité locale ne répond aux critères de délégation en vertu de la Directive OPCVM et de ses mesures d'application, le Dépositaire pourra, sans que cela ne constitue une obligation, procéder à la délégation à une entité locale dans la mesure imposée par la loi d'une telle juridiction, et tant qu'aucune autre entité locale répondant à de tels critères n'existe, sous réserve toutefois que (i) les investisseurs, avant d'investir dans la Société, aient été dûment informés du caractère obligatoire d'une telle délégation, des circonstances justifiant la délégation et des risques impliqués par une telle délégation, et que (ii) les instructions de délégation à l'entité locale correspondante aient été données par ou pour la Société.

## **Responsabilité**

Conformément aux dispositions de la Directive OPCVM et de ses mesures d'application, ainsi que de la Convention de Dépositaire, le Dépositaire sera responsable de la perte de tout instrument financier conservé par le Dépositaire ou un tiers auquel la conservation dudit instrument financier a été déléguée. Dans ce cas, le Dépositaire doit restituer un instrument financier de même type ou le montant correspondant à la Société, et ce sans retard injustifié. Le Dépositaire ne pourra être tenu responsable s'il parvient à prouver que la perte est imputable à un événement extérieur échappant à son contrôle raisonnable, dont les conséquences auraient été inévitables malgré tous les efforts raisonnables pour les empêcher. Le Dépositaire sera par ailleurs responsable auprès de la Société, ou des Actionnaires, pour toutes les autres pertes subies par ceux-ci en conséquence de tout manquement du Dépositaire à ses obligations, commis volontairement ou par négligence, en vertu de la Loi et de la Convention de Dépositaire.

La Société a convenu d'indemniser et de dégager de toute responsabilité le Dépositaire et ses employés, cadres et administrateurs, pour tous les coûts, toutes les dettes et dépenses raisonnables découlant directement de leur intervention en tant qu'agents de la Société, conformément aux instructions reçues de la part de la Société, sauf en cas de négligence, de manquement intentionnel ou si une telle indemnisation est contraire aux dispositions obligatoires de la législation luxembourgeoise. Par ailleurs, la Société indemnifiera et dégagera de toute responsabilité pour toutes les taxes, charges, dépenses (y compris les frais judiciaires raisonnables), tous les prélèvements, toutes les réclamations ou dettes encourus par le Dépositaire ou ses délégués, ou les agents et correspondants du Dépositaire ou des délégués, en rapport avec l'exécution des services décrits dans la Convention de Dépositaire, sauf si ces taxes, charges, dépenses, prélèvements, réclamations ou dettes découlent de sa ou de leur négligence, de leur manquement au devoir de diligence raisonnable dans l'exécution de ses ou de leurs services, tel que spécifié dans la Convention de Dépositaire, ou de toute faute intentionnelle, ou dans le cas de toute responsabilité imposée par les dispositions impératives du droit.

## Résiliation

Tant la Société que le Dépositaire peuvent résilier la Convention de Dépositaire avec un préavis de 180 jours civils, par écrit. Dans certains cas, la Convention de Dépositaire pourra également être résiliée avec un préavis plus court. Toutefois, le Dépositaire continuera d'intervenir à titre de Dépositaire pendant une période maximum de deux mois, dans l'attente de la désignation d'un dépositaire substitut, et jusqu'à une telle substitution, le Dépositaire prendra toutes les mesures nécessaires pour garantir la préservation des intérêts des actionnaires de la Société et permettre le transfert de tous les actifs de la Société au nouveau dépositaire.

## Clause de non-responsabilité

Le Dépositaire n'a aucun pouvoir de décision concernant les investissements de la Société. Le Dépositaire est un fournisseur de services de la Société et n'est pas responsable de la rédaction du présent Prospectus ni des activités de la Société.

Conformément à la Loi, la Société de gestion a conclu un mémorandum d'exploitation avec le Dépositaire afin de régler le flux d'informations jugé nécessaire pour permettre au Dépositaire d'exécuter ses obligations en vertu de la Convention de dépositaire et de la Loi.

## Agent Payeur et Agent de cotation, Domiciliaire, Agent Administratif et Agent de Registre, Dépositaire d'Actions au porteur

La Société de gestion a accepté de fournir à la Société certains services administratifs, à savoir, notamment, des services d'administration générale, de comptabilité, de tenue de tous les comptes de la Société, de calcul périodique de la Valeur liquidative, de préparation et de dépôt des états financiers de la Société ainsi que les contacts avec les Réviseurs.

La convention de Société de gestion prévoit également que la Société de gestion exercera les fonctions d'Agent Administratif, Domiciliaire, Agent de Registre de la Société.

Conformément à la Convention d'Agent Administratif, Domiciliaire, Payeur, de Cotation, de Registre et de Transfert, telle que modifiée, conclue le 2 août 2006, la Société de gestion a délégué les fonctions susmentionnées à State Street Bank Luxembourg S.C.A. La Convention a été conclue pour une durée illimitée et peut être résiliée conformément aux dispositions prévues à cet effet.

En outre, la Société de gestion a désigné State Street Bank Luxembourg S.C.A. comme Dépositaire d'Actions au porteur en vertu de l'Addenda à la Convention d'Agent Administratif, Domiciliaire, Payeur, de Registre et de Transfert concernant les services de dépôt d'Actions au porteur, datant du 29 août 2006, et de l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

À ce titre, State Street Bank Luxembourg S.C.A. conservera notamment les Actions au porteur en dépôt et inscrira de telles Actions au porteur sur un registre spécial, conformément aux exigences légales en vigueur. En échange de ses services, State Street Bank Luxembourg S.C.A. recevra une commission [déduite sur les actifs de la Société].

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.C.A. est une *société anonyme* de droit luxembourgeois. Elle a été constituée le 19 janvier 1990 à Luxembourg pour une durée illimitée. Son siège social est situé au 49, avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg et son capital s'élevait à 65 000 812,50 euros au 31 décembre 2010.

## Réviser d'entreprises agréés

PriceWaterhouseCoopers Société coopérative Luxembourg a été nommé en qualité de Réviser d'entreprises de la Société. La prolongation de son mandat est soumise à approbation lors de chaque Assemblée Générale Annuelle.

## Documents disponibles pour consultation

Des exemplaires du présent document et des documents suivants (accompagnés d'une traduction certifiée conforme s'il y a lieu) peuvent être consultés pendant les heures normales d'ouverture chaque jour de semaine (sauf samedis et jours fériés) au siège social de la Société, 49, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, dans les bureaux de l'Agent de Registre et dans les bureaux des distributeurs dans les autres pays :

- i** les Statuts ;
- ii** les conventions mentionnées à la section « Gestion et administration de la Société » ci-dessus ;
- iii** l'extrait de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et la Loi de 2010 qui régissent la constitution de la Société ;
- iv** les rapports annuels (révisés) et semestriel ;
- v** les Documents d'information clé pour les investisseurs.

Des copies des Statuts et des derniers rapports disponibles peuvent également être obtenues au siège de la Société.

La Société a l'intention de mettre à jour son Prospectus régulièrement. Il est recommandé aux investisseurs de s'assurer qu'ils disposent de la dernière version.

Les investisseurs auront accès à une description rapide de la stratégie mise en place par la Société de gestion pour déterminer quand et comment seront exercés les droits de vote attachés aux instruments détenus dans le portefeuille de la Société, en particulier au moyen du site Web [www.axa-im-international.com](http://www.axa-im-international.com).

## II - OBJECTIFS ET POLITIQUES D'INVESTISSEMENT

L'objectif d'investissement de la Société est d'atteindre un certain niveau de revenu en investissant dans une gamme diversifiée de titres sur tous les marchés du monde, en accord avec les objectifs d'investissement spécifiques à chaque Compartiment tels qu'ils sont décrits ci-après dans les annexes relatives à chaque Compartiment.

Chaque Compartiment appartient à l'une des classes suivantes :

**Compartiments actions** : l'objectif des Compartiments actions est la croissance à long terme du capital, mesurée dans leur devise de référence respective, grâce à la gestion active de portefeuilles constitués d'Actions cotées et autres valeurs assimilables aux Actions ou d'instruments dérivés sur de tels titres. Pour ce type de Compartiment, le revenu provenant des distributions est considéré comme secondaire. Les politiques d'investissement des différents Compartiments actions sont élaborées de façon à offrir aux investisseurs des choix clairs en matière de profil risque/rendement. Les Compartiments actions sont gérés par des équipes de gestion d'AXA Investment Managers ayant l'expertise « AXA Framlington » et/ou « AXA Rosenberg ».

**Compartiments obligataires** : l'objectif des Compartiments obligataires est d'allier revenu et croissance du capital, mesurés dans leur devise de référence respective, en investissant dans des titres à taux fixe ou variable selon les cas. Les Compartiments obligataires sont gérés par des équipes de gestion d'AXA Investment Managers ayant l'expertise « AXA Fixed Income ».

**Compartiments mixtes** : l'objectif des Compartiments mixtes est d'allier revenu et croissance du capital à moyen et long terme, mesurés dans leur devise de référence respective, en investissant dans un portefeuille diversifié d'Actions, d'obligations et, à titre accessoire, de liquidités selon les cas. Pour ce type de Compartiment, le revenu provenant des distributions est considéré comme secondaire. Les stratégies d'investissement des Compartiments mixtes sont élaborées de façon à offrir aux investisseurs des choix clairs en matière de profil risque/rendement. Les Compartiments mixtes sont gérés par des équipes de gestion d'AXA Investment Managers ayant l'expertise « AXA Framlington » et/ou « AXA Rosenberg » et/ou « AXA Fixed Income ».

**Compartiments monétaires** : l'objectif des Compartiments monétaires étant de procurer un revenu peu élevé mais une valeur stable, ceux-ci investissent exclusivement dans des titres de créance négociables à court terme de grande qualité dans leurs zones monétaires respectives. Les Compartiments monétaires atteindront en général un taux de rendement à long terme plus faible que les Compartiments actions et les Compartiments obligataires. Les Compartiments monétaires sont gérés par des équipes de gestion d'AXA Investment Managers ayant l'expertise « AXA Fixed Income ».

Pour atteindre leurs objectifs respectifs, les Compartiments sont, sauf circonstances particulières, investis dans les actifs prévus. Sauf mention contraire dans les Annexes ci-jointes, chaque Compartiment pourra également, à des fins de couverture ou en vue d'une gestion efficace de portefeuille, s'exposer à de tels actifs par le biais d'instruments dérivés dans les limites établies à la section « Restrictions d'investissement » et employer des techniques et instruments liés à des Valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire, tel que détaillé à la section « Placements particuliers, techniques et instruments de couverture ».

Aucune garantie ne peut être donnée quant au rendement des investissements de la Société ou des Compartiments ou quant à la réalisation de leurs objectifs d'investissement.

**Si vous souhaitez de plus amples informations sur les risques spécifiques à un Compartiment particulier, veuillez vous référer à la section « Facteurs de risque généraux » ainsi qu'aux sections correspondantes dans les Annexes.**

## III – PROCESSUS DE GESTION DU RISQUE

Conformément à la loi de 2010 et à la réglementation en vigueur, la Société utilisera une procédure de gestion du risque lui permettant d'évaluer l'exposition de chaque Compartiment aux risques de marché, de liquidité et de contrepartie, et à tous les autres risques, parmi lesquels les risques opérationnels, qui sont significatifs pour le Compartiment.

Dans le cadre de la procédure de gestion du risque, la Société emploie la méthode de l'engagement pour suivre et mesurer l'exposition mondiale de chaque Compartiment sauf disposition contraire précisée à l'Annexe correspondante. Cette méthode mesure l'exposition mondiale liée aux positions sur les instruments financiers dérivés (« IFD ») et aux autres techniques de gestion de portefeuille qui ne peuvent pas excéder la valeur nette totale du portefeuille du Compartiment correspondant.

Le réviseur interne de la Société et la Société de gestion veilleront au suivi des procédures et superviseront l'organisation des contrôles.

## IV – FACTEURS DE RISQUE GÉNÉRAUX

Comme pour tout placement financier, il est rappelé aux investisseurs potentiels que la valeur des actifs des Compartiments peut varier sensiblement. La Société ne peut garantir aux Actionnaires qu'ils ne subiront pas de pertes résultant de leurs investissements.



Les Compartiments actions sont généralement plus volatils que les Compartiments obligataires et les Compartiments mixtes, mais leurs rendements peuvent être plus élevés. Les investisseurs doivent prendre également conscience que les titres apparentés aux Actions peuvent inclure des warrants ; à cet égard, ils sont invités à se reporter au paragraphe ci-après dédié aux warrants.

Tous les Compartiments sont potentiellement exposés au risque général mentionné ci-dessous. Les risques afférents à l'utilisation de stratégies de couverture et d'optimisation des revenus sont également susceptibles de concerner tous les Compartiments. **Pour les risques spécifiques à chaque Compartiment, veuillez vous référer aux Facteurs de risques spécifiques.**

### **1. Risque de marché**

Il est possible qu'un Compartiment investisse sur certains marchés qui pourront s'avérer, à un moment donné, extrêmement volatils ou insuffisamment liquides. Cela pourra influencer de manière significative sur le cours de marché des titres de ce Compartiment et, par voie de conséquence, sa Valeur liquidative.

### **2. Risque de perte du capital**

Sauf dans le cas où le Prospectus fait explicitement référence à l'existence d'une garantie de capital à une date donnée, et sous réserve des conditions des présentes, aucune garantie de restitution de leurs investissements initiaux ou ultérieurs dans un Compartiment n'est accordée aux investisseurs.

La perte de capital peut s'expliquer par une exposition directe, l'exposition d'une contrepartie ou une exposition indirecte (Exposition à des actifs sous-jacents par le recours à des instruments dérivés, de contrats de prêt de titres ou de mises en pension).

### **3. Risques des Actions**

Les cours des Actions des marchés boursiers peuvent fluctuer conformément aux prévisions ou anticipations des investisseurs, créant ainsi un risque élevé de volatilité potentielle. La volatilité des marchés d'Actions est historiquement beaucoup plus élevée que la volatilité des marchés obligataires. Si le cours des Actions diminue au sein du portefeuille du Compartiment, la Valeur liquidative du Compartiment diminuera également.

### **4. Taux d'intérêt**

La valeur de marché des instruments financiers et, en conséquence, la Valeur liquidative des Compartiments concernés, peut varier en réponse aux fluctuations des taux d'intérêt.

Un tel risque intervient quand les taux augmentent, ce qui a tendance à faire baisser la valeur du marché des titres à revenu fixe. Inversement, quand les taux baissent, la valeur du marché des titres à revenu fixe tend à augmenter. En conséquence, la Valeur liquidative du Compartiment peut être impactée défavorablement. Les titres à revenu fixe sur le long terme connaîtront en règle générale une plus forte volatilité des prix que les titres investis sur le court terme à cause de ce risque.

### **5. Risque de change au niveau du portefeuille**

De nombreux Compartiments investissent dans des valeurs étrangères, à savoir des titres libellés en devises autres que la devise de référence dans laquelle sont libellés les Compartiments.

L'évolution des taux de change influe sur la valeur des titres détenus par ledit Compartiment, tel qu'exprimée dans la devise de référence du Compartiment, et engendre une volatilité supplémentaire. Si la devise dans laquelle un titre est libellé évolue positivement en lien avec la Devise de Référence du Compartiment, la valeur de change du titre dans la Devise de Référence évoluera également ; de façon similaire, une dépréciation de la devise entraînera une dépréciation de la valeur de change du titre et pourrait impacter défavorablement la Valeur liquidative du Compartiment.

Dans le cas où le Gestionnaire financier souhaite couvrir le risque de change d'une transaction, il n'existe aucune garantie que la stratégie de couverture sera efficace ni qu'elle soit parfaite. Inversement, le Compartiment peut encourir des pertes importantes.

### **6. Risques de change au niveau des Classes d'Actions**

De nombreux Compartiments ont des Classes d'Actions libellées dans des devises autres que la devise de référence du Compartiment. Lorsque la Classe d'Actions concernée n'est pas couverte, sa valeur suit l'évolution du taux de change entre la devise de la Classe d'Actions et la devise de référence du Compartiment. En conséquence, cela peut générer une volatilité supplémentaire au niveau de la Classe d'Actions. Dans le cas où le Gestionnaire financier souhaite couvrir le risque de change d'une transaction, il n'existe aucune garantie que la stratégie de couverture sera efficace ni qu'elle soit parfaite.

### **7. Risques de crédit**

La capacité de l'émetteur de titres à honorer ses engagements dépend de la situation financière de l'émetteur. Un changement défavorable dans la situation financière de celui-ci peut amoindrir la qualité des titres, menant ainsi à une plus grande volatilité des prix des titres. Le Compartiment peut être sujet au risque que l'émetteur de titres ne puisse payer les intérêts et le capital des titres, générant une dépréciation de la valeur de l'investissement. En cas de défaut de paiement de la part de l'émetteur de titres, le Compartiment peut rencontrer des ralentissements dans la liquidation des titres et des pertes, y compris un déclin de la valeur des titres au cours de la période pendant laquelle le Compartiment cherche à faire appliquer ses droits. Le Compartiment peut subir d'importantes pertes.

En outre, les notations en baisse des titres ou de l'émetteur peuvent précipiter la chute de la valeur des titres dans lesquels le Compartiment a investi et par conséquent une chute de la Valeur liquidative du Compartiment. Ces titres bénéficient alors de moins de liquidités, les rendant plus difficiles à vendre et plus volatiles.

Parmi les émetteurs figurent des entreprises, des banques, des gouvernements ou des véhicules d'investissement spécialisé en fonction de l'instrument. Parmi les instruments figurent des obligations, des bons du Trésor, des Asset Backed Securities, des Collateralised Debt Obligations...

## **8. Risques de concentration**

Les Compartiments peuvent concentrer leurs investissements sur certaines entreprises, groupes d'entreprises, secteurs de l'économie, pays ou régions géographiques ou notations. Cela peut avoir des conséquences négatives sur le Compartiment quand la valeur de ces entreprises, secteurs, pays ou notations diminue.

## **9. Risques associés aux transactions sur produits dérivés**

Chaque Compartiment peut s'engager dans des transactions sur produits dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille. Parmi ces stratégies figurent actuellement l'utilisation de produits dérivés cotés et de gré à gré, notamment des contrats à terme et des contrats conditionnels, des swaps, des options et des warrants.

Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels.

En outre, il peut exister une corrélation imparfaite entre les instruments dérivés utilisés comme véhicules de couverture et les investissements ou secteurs de marché à couvrir. Cela peut entraîner une couverture imparfaite de ces risques et une perte potentielle de capital.

Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. Les dépôts à faible marge initiale généralement demandés pour établir une position dans de tels instruments permettent un effet de levier. En conséquence, un mouvement relativement petit dans le prix d'un contrat pourrait donner lieu à un bénéfice ou une perte élevée par rapport au montant des fonds réellement investi en tant que marge initiale, et ceci pourrait conduire à une perte supplémentaire non-plafonnée dépassant toute marge déposée. L'exposition mondiale auxdits instruments ne peut pas dépasser 100 % de la valeur liquidative du Compartiment correspondant dans le cas de Compartiments utilisant la méthode de l'engagement afin de contrôler le risque de marché associé à l'utilisation d'instruments dérivés. Par conséquent, le risque global associé aux investissements du Compartiment peut représenter 200 % de la Valeur liquidative du Compartiment. Les emprunts temporaires étant autorisés à hauteur de 10 % maximum, le risque global n'excédera jamais 210 % de la Valeur liquidative du Compartiment visé. Le risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés ne peut pas dépasser le niveau de Value-at-risk indiqué à l'annexe correspondante de chaque Compartiment qui utilise la méthode de la Value-at-risk afin de contrôler le risque associé à l'utilisation desdits instruments.

Le recours à de telles stratégies peut être limité par les conditions du marché et les réglementations et aucune garantie ne peut être avancée quant à la réalisation de leurs objectifs.

## **10. Risque de contrepartie**

Certains Compartiments sont exposés à des Risques de contrepartie associés à des contreparties avec lesquelles, (ou des courtiers, des revendeurs, ou à travers des échanges) ils négocient, qu'ils passent ou non par des OTC négociés sur un marché. C'est le risque qu'une contrepartie de la Société fasse défaut (ou une contrepartie des Compartiments).

Le défaut de la contrepartie (ou son incapacité à répondre à ses obligations) dans le cadre desdites opérations peut avoir un effet fortement négatif sur la valeur nette d'inventaire des Compartiments. En cas d'insolvabilité ou d'échec de l'une des parties, un Compartiment dans cette situation ne peut recouvrer, et ce même dans le cas d'une propriété clairement établie, qu'une part proportionnelle de ses biens disponibles pour distribution à l'ensemble des créditeurs et/ou clients dudit Compartiment. La somme susmentionnée peut être inférieure aux montants dus au Compartiment. Les pertes pour le Compartiment peuvent être importantes.

## **11. Risques liés au prêt de titres et aux accords de prise / mise en pension**

Le Compartiment peut être amené à recourir à des prêts de titres et à des accords de prise / mise en pension et par conséquent peut être exposé à des risques de contrepartie. Les titres empruntés peuvent ne pas être retournés, ou retournés en temps voulu et/ou accuser une perte de droits sur la garantie si l'emprunteur ou l'agent prêteur fait défaut ou fait défaut financièrement. Les pertes pour le Compartiment peuvent être importantes.

## **12. Risques de liquidité**

Il est possible qu'un Compartiment investisse sur certains marchés qui pourront s'avérer, à un moment donné, insuffisamment liquides. Cela influe sur le cours de marché des titres de ce Compartiment et donc sa Valeur liquidative.

En outre, il existe un risque qu'en raison d'un manque de liquidité ou d'efficacité de certains marchés en raison de conditions inhabituelles de marché ou de volumes inhabituellement élevés de demandes de rachat ou pour tout autre motif, les Compartiments peuvent rencontrer des difficultés à acheter ou vendre des positions sur des titres et, en conséquence, à satisfaire aux souscriptions et aux rachats dans les délais indiqués dans le Prospectus.

Dans de telles circonstances, la Société de gestion peut, conformément aux Statuts de la Société et dans l'intérêt des investisseurs, suspendre les souscriptions et les rachats ou reporter la date de dénouement.

### **13. Risque lié à la gestion**

Pour tout Compartiment, il existe un risque que les techniques ou stratégies d'investissement ne produisent pas les résultats escomptés et encourrent des pertes pour le Compartiment. Les porteurs d'Actions n'auront aucun droit ou pouvoir de participer à la gestion quotidienne ou aux fonctions de contrôle de l'activité des Compartiments ; ils n'auront pas de recours à des évaluations des investissements spécifiques effectués par les Compartiments ou des conditions de tels investissements.

La performance passée n'est pas un gage de résultats futurs. La nature et les risques associés à la performance future du Compartiment peuvent différer sensiblement des investissements et stratégies historiquement adoptés par le Gestionnaire de portefeuille. Rien ne garantit que le Gestionnaire de portefeuille assurera des performances comparables à celles obtenues par le passé ou généralement disponibles sur le marché.

### **14. Risque relatif au passif entre Classes pour toutes les Classes d'Actions (Standard, Redex et SolEx)**

Bien qu'il existe une allocation comptable de l'actif et du passif pour chaque Classe d'Actions, il n'existe pas de division entre les Classes d'un même Compartiment. Par conséquent, si le passif d'une Classe dépasse son actif, les créanciers de ladite Classe du Compartiment pourront chercher à avoir recours à l'actif imputable aux autres Classes du Compartiment.

Dans la mesure où il existe une allocation comptable de l'actif et du passif sans aucune division légale au sein des Classes, toute transaction relative à une Classe peut affecter les autres Classes du même Compartiment.

### **15. Risques politique, réglementaire, économique et de convertibilité**

Certaines régions géographiques dans lesquelles investit la Société (parmi lesquelles l'Asie, la zone euro et les États-Unis) peuvent être affectées par des événements économiques ou politiques, des changements de politique gouvernementale, des changements législatifs ou fiscaux, des changements dans la convertibilité ou le cours des monnaies, des restrictions sur l'investissement étranger, et de manière générale par des difficultés économiques et financières. Dans ce contexte, les risques de volatilité, de liquidité, de crédit et de change peuvent augmenter et impacter négativement la valeur nette d'inventaire de la Société.

### **16. Liquidités**

En vertu de la Directive OPCVM V, les liquidités sont considérées comme une troisième catégorie d'actifs, qui s'ajoute aux instruments financiers et aux autres actifs, lorsque les obligations associées à la Directive OPCVM V sont uniquement celles couvertes par les obligations de contrôle des flux de trésorerie. Par ailleurs, les dépôts en espèces qui ne sont pas à court terme pourraient être considérés comme un placement, et par conséquent devraient appartenir à la catégorie « autres actifs ».

### **17. Dépositaires centraux de titres**

Conformément à la Directive OPCVM, le fait de confier la garde des actifs de la Société au gestionnaire d'un système de règlement de titres (en anglais « *securities settlement system* » ou « SSS ») n'est pas considéré comme une délégation du Dépositaire, et celui-ci est exonéré de la stricte responsabilité de restitution des actifs. Un dépositaire central de titres (en anglais « *central securities depository* », ou « CSD ») étant une personne morale qui gère un SSS et fournit également d'autres services de base, il ne doit pas être considéré comme un délégué du Dépositaire, indépendamment du fait que la garde des actifs de la Société lui ait été confiée. Il existe cependant des incertitudes concernant le sens à donner à une telle exonération, dont le champ d'application peut être interprété de manière restreinte par certaines autorités de surveillance, notamment les autorités de surveillance européennes.

## V – FACTEURS DE RISQUE SPÉCIFIQUES

Pour les risques spécifiques à chaque Compartiment, veuillez vous référer aux sections correspondantes dans les Annexes.

### 1. Risques inhérents aux investissements sur les marchés émergents

Certains titres dans lesquels le Compartiment investit peuvent comporter un degré de risque supérieur à celui généralement associé aux investissements sur les principaux marchés boursiers, notamment du fait de facteurs politiques et réglementaires décrits ci-après.

Les perspectives de croissance économique de certains de ces marchés sont considérables et les retours sur investissement peuvent y être supérieurs à ceux des pays développés qui génèrent de la croissance. Les investissements sur les marchés émergents offrent des opportunités de diversification, les corrélations entre ces marchés et les principaux marchés étant généralement assez faibles. La volatilité des prix et des devises sur les marchés émergents est toutefois généralement plus élevée.

Les titres des marchés émergents peuvent être significativement moins liquides et plus volatils que ceux des marchés matures. Les titres de sociétés situées sur les marchés émergents peuvent être détenus par un nombre limité de personnes. Ceci peut contraindre le Compartiment à différer l'acquisition ou la liquidation de titres, avec des conséquences négatives en termes de prix.

Les dispositifs de règlement des transactions sur les marchés émergents comportent des risques plus élevés que sur les marchés développés, notamment du fait de l'obligation pour les Compartiments de faire appel à des intermédiaires et à des contreparties moins bien capitalisés, et du manque de fiabilité des fonctions d'enregistrement et de dépositaire d'actifs dans certains pays. Aux termes du droit luxembourgeois, le Dépositaire est toutefois responsable du choix et de la supervision adéquate de ses correspondants bancaires sur les marchés concernés. La Société s'efforcera, dans la mesure du possible, d'utiliser des contreparties dont la situation financière est de nature à limiter ce risque. La Société ne peut toutefois pas garantir qu'elle parviendra à éliminer ce risque, les contreparties opérant sur les marchés émergents n'ayant généralement pas les ressources financières ni la solidité de celles des pays développés.

Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers. Les normes comptables, d'audit et de reporting financier généralement acceptées dans certains pays émergents peuvent différer sensiblement de celles en vigueur dans les marchés développés. Dans certains marchés émergents, la réglementation, son application et la surveillance des activités d'investissement peuvent être sensiblement moins développées que dans le cas de marchés mieux établis. C'est ainsi que certaines transactions peuvent s'effectuer sur la base d'informations réservées à certains privilégiés.

Certains gouvernements exercent une influence significative sur l'économie du secteur privé et les investissements peuvent être affectés par une éventuelle instabilité d'ordre politique ou économique. En cas de contexte politico-social difficile, certains gouvernements peuvent être tentés, comme cela a déjà été le cas, de recourir à des mesures d'expropriation, de fiscalité confiscatoire, de nationalisation, d'intervenir sur les marchés boursiers et le règlement des transactions, de mettre en place des mesures restrictives concernant l'investissement étranger et d'imposer un contrôle des changes, mesures qui pourront être prises à nouveau à l'avenir. Par ailleurs, certains pays émergents peuvent assujettir les investisseurs étrangers à un impôt spécifique sur les plus-values venant s'ajouter aux prélèvements libératoires sur les revenus financiers.

Dans la Fédération de Russie par exemple, les agents d'enregistrement ne sont pas soumis à la surveillance de l'État et ils ne sont pas toujours indépendants des émetteurs. On ne peut écarter le risque de fraude ou de négligence, d'abus de pouvoir de la part d'un émetteur ou de refus de reconnaître la propriété de titres. Ce risque, conjugué à d'autres facteurs, peut se traduire par la disparition complète d'une inscription en compte. Les Compartiments peuvent, par conséquent, subir des pertes du fait de ces problèmes d'inscription en compte, et ce, sans pouvoir faire aboutir une demande de dédommagement.

### 2. Risques associés au marché chinois

Certains Compartiments peuvent investir sur le marché intérieur chinois.

L'investissement sur les marchés financiers en RPC est soumis aux risques d'investissement sur les marchés émergents et présente un niveau de risque généralement plus élevé que des placements similaires sur les principaux marchés de valeurs mobilières, notamment en raison de facteurs politiques et réglementaires, comme décrit ci-dessous.

Les titres chinois peuvent s'avérer nettement moins liquides et plus volatils que ceux de marchés matures, ce qui peut avoir un effet négatif sur le calendrier et le prix d'évaluation liés à l'acquisition et la cession de titres par le Compartiment.

L'existence d'un marché de négociation liquide pour les Actions A chinoises peut dépendre de l'existence ou non d'une offre et d'une demande concernant de telles actions. En Chine, les bourses de valeurs ont généralement le droit de suspendre ou de limiter les négociations relatives à tout titre s'échangeant sur la bourse correspondante. En particulier, les bourses chinoises imposent des fourchettes de négociation pour les Actions A. Ainsi, les opérations concernant toute Action A chinoise sur une bourse donnée peuvent être suspendues si le cours de négociation d'un titre a augmenté ou diminué de telle sorte qu'il n'est plus dans la fourchette de négociation. Une suspension rend impossible pour le Gestionnaire financier de liquider des positions et peut par conséquent exposer le Compartiment concerné à des pertes. De plus, lorsque la suspension est ultérieurement levée, il est possible que le Gestionnaire financier ne puisse pas liquider de positions à un prix favorable. Le cours auquel le Compartiment peut acheter et vendre des titres et la Valeur liquidative du Compartiment pourront être négativement affectés si les marchés de négociation des Actions A chinoises sont limités ou inexistant.

Un grand nombre de réformes économiques de la RPC font l'objet d'ajustements et de modifications qui n'auront pas toujours un impact positif sur l'investissement étranger en RPC.

Le cadre juridique de la RPC peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers. Les pratiques reconnues en matière de comptabilité, d'audit et d'information financière et les exigences réglementaires sont susceptibles d'être très différentes de celles des marchés développés. De plus, les réglementations sont en constant développement et peuvent changer rapidement, ce qui peut retarder les rachats ou limiter la liquidité.

Il est également possible que le gouvernement de RPC exerce une forte influence sur le secteur économique privé et que les investissements pâtissent de l'instabilité politique et économique. Par le passé, le gouvernement de RPC a eu recours à la nationalisation, à l'expropriation, à la taxation confiscatoire et au blocage de la devise. De tels événements pourraient avoir un effet défavorable sur les intérêts de la Société, et rien ne garantit qu'ils ne se produiront pas dans le futur.

De plus, des facteurs comme la politique du gouvernement de RPC, la politique budgétaire, les taux d'intérêt, l'inflation, l'opinion des investisseurs, la disponibilité et le coût du crédit, la liquidité des marchés financiers de RPC et le niveau et la volatilité des cours des actions pourraient affecter de manière considérable la valeur des investissements sous-jacents de la Société, et par conséquent le cours du titre.

Les pratiques relatives au dénouement de transactions sur titres impliquent davantage de risques que sur les marchés développés, en partie parce que la Société doit avoir recours à des courtiers, dépositaires et contreparties locaux soumis à des réglementations différentes de celles en vigueur sur les autres marchés développés internationaux. En particulier, en RPC, certaines transactions sur titres ne sont pas réglées sur la base livraison contre paiement, raison pour laquelle la Société pourrait être exposée à des risques liés au dénouement. Toutefois, le Dépositaire est responsable de la sélection et de la supervision appropriées de ses correspondants bancaires sur tous les marchés concernés, conformément à la législation et aux réglementations du Luxembourg. La Société s'efforcera, si possible, d'avoir recours à des contreparties dont la situation financière permet de réduire ce risque.

Les marchés financiers de Shanghai et Shenzhen sont en processus de développement et de changement, ce qui peut entraîner la volatilité des échanges, la difficulté du dénouement et de l'enregistrement des transactions et la difficulté à interpréter et à appliquer les réglementations correspondantes. Le gouvernement de RPC a mis au point un système exhaustif de lois commerciales et des progrès notables ont été réalisés dans la promulgation de lois et réglementations relatives à des questions économiques comme l'organisation et la gouvernance des entreprises, l'investissement étranger, le commerce, la fiscalité et les échanges. Dans la mesure où ces lois, réglementations et exigences légales sont relativement récentes, leur interprétation et leur application impliquent des incertitudes.

Les investissements en RPC sont sensibles à tout changement important dans l'orientation politique, sociale ou économique du pays. Cette sensibilité pourrait, pour les raisons susmentionnées, avoir un effet négatif sur les plus-values et donc sur la performance de tels investissements.

### **3. Risques associés à la fiscalité de la RPC**

Concernant tout investissement sur le marché intérieur chinois, certains Compartiments pourront être affectés par des facteurs liés à la fiscalité.

En vertu de la politique fiscale en vigueur en RPC, les sociétés du pays ayant des investissements étrangers peuvent bénéficier de certaines incitations fiscales. Toutefois, rien ne garantit que de telles incitations fiscales ne seront pas abolies dans le futur. Par ailleurs, la Société pourra être soumise à une retenue à la source ainsi qu'à d'autres taxes imposées en RPC. La valeur des investissements de la Société sera affectée par les impôts prélevés dans le cadre du Quota R-QFII du Gestionnaire financier ou de Stock Connect, que la Société devra rembourser au Gestionnaire financier.

La législation, les réglementations et les pratiques fiscales en RPC peuvent connaître des changements, susceptibles d'entrer en vigueur de manière rétroactive. L'interprétation et l'applicabilité de la législation et des réglementations fiscales par les autorités fiscales de RPC ne sont pas aussi claires et transparentes que dans le cas de pays plus développés et peuvent varier d'une région à l'autre. Notamment, depuis le 17 novembre 2014, les autorités fiscales de RPC ont temporairement suspendu l'impôt sur le revenu exigible sur les plus-values provenant de la négociation de titres dans le cadre des R-QFII et de Stock Connect. Les autorités fiscales correspondantes pourront dans le futur remettre en place un tel impôt ou une telle retenue à la source sur les bénéfices réalisés par le Compartiment de R-QFII et via le programme Stock Connect à partir des opérations sur des titres de RPC. Étant donné cette incertitude et dans le but de s'acquitter d'une éventuelle obligation fiscale relative aux plus-values, la Société de gestion se réserve le droit de prévoir l'imposition de tels gains et de retenir l'impôt pour le compte de la Société. Concernant toute provision pour impôts s'avérant payables par la Société, l'évaluation de la probabilité de matérialisation et d'activation de telles provisions est effectuée par la Société de gestion à son entière discrétion. Le montant d'une telle provision pour impôts sera indiqué dans les comptes de la Société. Si l'impôt réel applicable prélevé par les autorités fiscales de RPC est supérieur à celui prévu par la Société, de telle sorte que le montant de la provision pour impôts est insuffisant, les investisseurs doivent noter que la Valeur liquidative de la Société pourrait pâtir davantage que le montant de la provision pour impôts, dans la mesure où la Société devra en définitive prendre en charge le supplément d'impôts à payer. Dans ce cas, les actionnaires existants et les nouveaux actionnaires seront désavantagés. En revanche, si l'impôt réel applicable prélevé par les autorités fiscales de RPC est inférieur à celui prévu par la Société, de telle sorte qu'il existe un excédent dans le montant de la provision pour impôts, les actionnaires dont les actions ont été rachetées avant la décision ou les directives des autorités fiscales de RPC en la matière seront désavantagés puisqu'ils auront supporté la perte provenant de la surévaluation de la provision par la Société. Dans ce cas, les actionnaires existants et les nouveaux actionnaires pourront en tirer profit si la différence entre la provision pour impôts et l'impôt réel à payer peut être restituée au compte de la Société sous forme d'actifs de celle-ci. Par ailleurs, la valeur de l'investissement de la Société en RPC et le montant de ses revenus et gains pourraient également être affectés de manière négative par une hausse des taux d'imposition ou des changements de la base d'imposition.

#### **4. Risque de change**

La majorité des actifs du Compartiment concerné seront investis en placements libellés en RMB. Rien ne garantit que le RMB ne connaîtra aucune dévaluation ou réévaluation. Cela pourrait exposer le Compartiment aux fluctuations des taux de change et au risque de change. Le RMB n'est actuellement pas une devise librement convertible et est soumis à des contrôles de change et des restrictions, aussi le Compartiment concerné pourra faire l'objet de coûts de transaction supérieurs associés à la conversion monétaire.

#### **5. Risques liés à l'investissement via le programme Stock Connect**

Certains Compartiments pourront investir sur le marché intérieur chinois via le programme Stock Connect.

##### ***Risque réglementaire***

Les réglementations actuelles sont susceptibles de connaître des changements et rien ne garantit que le programme Stock Connect ne sera pas aboli. De nouvelles réglementations peuvent émaner de temps à autre des autorités de réglementation/bourses de valeurs en RPC et à Hong Kong en rapport avec les opérations, l'exécution légale et les opérations transfrontalières en vertu du programme Stock Connect. Le Compartiment concerné pourrait être négativement affecté par de tels changements.

##### ***Limites d'investissement***

Le programme Stock Connect est soumis à des limitations sous forme de quotas, tant pour le montant quotidien que pour le montant total. Notamment, si le solde restant du quota correspondant passe à zéro ou si le quota quotidien est dépassé, les ordres d'achat seront rejetés (mais les investisseurs seront autorisés à vendre leurs titres transfrontaliers indépendamment du solde du quota) et rien ne garantit que le quota pourra être étendu dans le futur. Par conséquent, les limites sous forme de quotas pourraient restreindre la capacité du Compartiment concerné à investir dans des Actions A via le programme Stock Connect au moment opportun, et le Compartiment concerné pourrait se trouver dans l'incapacité de poursuivre effectivement sa stratégie d'investissement. En outre, les actions peuvent être retirées du cadre des actions éligibles à la négociation via le programme Stock Connect et, dans ce cas, les actions peuvent uniquement être vendues mais leur achat est interdit. Cela peut affecter la capacité du Compartiment à mettre en œuvre sa stratégie d'investissement.

Il est prévu que la Bourse de Hong Kong et les marchés boursiers de RPC se réservent le droit de suspendre les négociations si nécessaire pour garantir qu'un marché est ordonné et équitable et que les risques sont gérés de manière prudente. L'autorité de réglementation correspondante devra donner son consentement avant une suspension. En cas de suspension effective, la capacité du Compartiment concerné à accéder au marché de RPC via Stock Connect sera affectée.

Le programme Stock Connect ne fonctionnera que les jours où les marchés de RPC et de Hong Kong seront ouverts aux négociations et lorsque les banques de ces marchés seront ouvertes les jours de règlement correspondants. Il est donc possible qu'à certaines occasions, un jour soit un jour normal de négociation pour le marché de RPC mais que le Compartiment concerné ne puisse effectuer d'opérations sur les Actions A via Stock Connect car ce jour n'est pas un jour de négociation à Hong Kong. Le Compartiment concerné pourra être soumis à un risque de fluctuations des cours des Actions A au cours de la période pendant laquelle aucune négociation n'a lieu dans le cadre de Stock Connect en conséquence de ce qui précède.

##### ***Vérification pré-négociation***

Les réglementations de RPC établissent que pour qu'un investisseur puisse vendre une action, le compte doit comporter suffisamment d'actions. Dans le cas contraire, le marché boursier chinois rejettera l'ordre de vente concerné. Une vérification pré-négociation sera effectuée sur les ordres de vente d'Actions A afin de s'assurer qu'il n'y a pas de survente.

##### ***Risque opérationnel***

Le programme Stock Connect repose sur le fonctionnement des systèmes opérationnels des intervenants sur le marché correspondant. Ces intervenants sur le marché sont autorisés à participer au programme à condition de disposer de certaines capacités en matière de technologies de l'information, de gestion des risques et de se conformer à d'autres exigences telles que spécifiées par la bourse et/ou la chambre de compensation correspondantes. Les régimes et systèmes juridiques liés aux titres de la Bourse de Hong Kong et des bourses de RPC diffèrent considérablement et les intervenants sur le marché sont susceptibles de devoir régler continuellement des problèmes découlant de telles différences.

Rien ne garantit que le système de la SEHK et les intervenants sur le marché fonctionneront correctement ou resteront adaptés aux changements et à l'évolution de ces marchés. Si les systèmes correspondants cessent de fonctionner correctement, la négociation sur ces marchés via le programme pourrait être suspendue. La capacité du Compartiment concerné à accéder au marché des Actions A via Stock Connect (et donc à poursuivre sa stratégie d'investissement) pourrait être négativement affectée.

##### ***Questions d'exécution***

Les opérations sur Stock Connect pourront, conformément aux règles du programme Stock Connect, être exécutées par le biais d'un ou plusieurs courtiers. Étant donné les exigences de vérification pré-négociation, le Gestionnaire financier pourra décider qu'il est dans l'intérêt du Compartiment concerné d'exécuter exclusivement ses opérations Stock Connect par le biais d'un courtier affilié au sous-

dépositaire de la Société, qui est un participant à la bourse. Dans ce cas, si le Gestionnaire financier aura connaissance de ses obligations de meilleure exécution, il n'aura pas la capacité de réaliser des transactions à travers plusieurs courtiers, et aucun changement de courtier ne sera possible sans modification correspondante des accords de sous-dépositaire de la Société.

### ***Propriété des titres de Stock Connect***

La reconnaissance de la propriété du Compartiment concerné relative aux titres de Stock Connect sera soumise aux exigences applicables, notamment aux lois en matière d'exigence d'informations à fournir sur les intérêts ou de restriction à l'actionnariat étranger. Il n'est pas certain que les tribunaux chinois reconnaîtront le droit de propriété des investisseurs pour leur permettre d'être en position d'engager une procédure judiciaire à l'encontre des entités chinoises en cas de litige.

## **6. Risques associés au Quota R-QFII**

Certains Compartiments pourront investir directement sur le marché intérieur chinois via le Quota R-QFII.

### ***Risque relatif au quota***

En vertu des réglementations en vigueur en RPC, l'investissement de la Société sera réalisé dans le cadre du Quota R-QFII accordé à AXA Investment Managers Paris en tant que « titulaire de Quota R-QFII ». Le régime de R-QFII est régi par des règles et réglementations promulguées et modifiées de temps à autre par les autorités de Chine continentale, à savoir la CSRC, la SAFE et la PBOC.

Le Gestionnaire financier a obtenu une licence R-QFII et bénéficie d'un Quota R-QFII en vertu duquel la Société pourra investir dans des titres chinois (Actions A chinoises, titres de créance négociés sur le marché obligataire interbancaire de RPC et autres titres nationaux autorisés). Toutefois, rien ne garantit qu'un Quota R-QFII supplémentaire pourra être obtenu pour satisfaire la totalité des demandes de souscription au sein du Compartiment correspondant. Cela pourrait entraîner la nécessité de rejeter et/ou (en attendant de recevoir un Quota R-QFII supplémentaire) différer tout ou partie des nouvelles demandes de souscription, sous réserve des conditions du présent Prospectus. Par ailleurs, le niveau du quota pourra généralement être réduit ou le quota supprimé par les autorités chinoises correspondantes si le R-QFII est incapable d'utiliser son Quota R-QFII de manière effective dans un délai d'un (1) an suivant le moment où le quota a été accordé. De plus, des sanctions réglementaires pourront être imposées aux R-QFII si ceux-ci (ou le dépositaire local du R-QFII) violent toute disposition des réglementations sur les R-QFII, ce qui serait susceptible d'entraîner la révocation du Quota R-QFII ou d'autres sanctions réglementaires pouvant avoir un impact sur la portion du Quota R-QFII mise à disposition pour l'investissement par les Compartiments R-QFII. Si le « titulaire de Quota R-QFII » perd son statut de R-QFII ou se retire ou est destitué, ou si son Quota R-QFII est révoqué ou réduit, la Société ne pourra peut-être pas investir sur le marché de RPC, et il lui sera peut-être imposé de liquider ses investissements, ce qui est susceptible d'avoir un impact négatif sur elle.

En raison de changements défavorables dans les lois et réglementations correspondantes, y compris des changements dans les restrictions de rapatriement pour les R-QFII, il n'y a aucune certitude quant à la possibilité de traiter les demandes de rachat dans les délais. De telles restrictions pourraient entraîner la suspension des transactions de la Société.

### ***Réglementations relatives aux R-QFII***

L'application des réglementations relatives aux R-QFII dépendra de leur interprétation. Ces réglementations ont été laissées à l'appréciation de la CSRC et de la SAFE et il n'y a pas de précédent ni de certitude concernant l'exercice de ces prérogatives. De plus, les réglementations relatives aux R-QFII pourront faire l'objet de nouvelles révisions dans le futur, et sont susceptibles d'être revues de temps à autre par la CSRC et la SAFE, et que le quota être considérablement réduit ou entièrement retiré, sachant que rien ne permet de savoir si de telles révisions nuiront au Quota R-QFII d'AXA Investment Managers Paris utilisé par la Société.

Les réglementations relatives aux R-QFII imposent des consignes d'investissement strictes telles que des restrictions ou limitations d'investissement sur les participations étrangères susceptibles d'avoir un impact sur la performance et/ou la liquidité des Compartiments R-QFII. Les rapatriements concernant tout fonds R-QFII de type ouvert, comme les Compartiments R-QFII, effectués en RMB, ont actuellement lieu quotidiennement et ne font pas l'objet de restrictions de rapatriement ou d'approbation préalable. Toutefois, rien ne garantit que les règles et réglementations de la RPC ne changeront pas ni que des restrictions de rapatriement ne seront pas imposées à l'avenir. Toute restriction du rapatriement du capital investi et du bénéfice net pourra avoir un effet sur la capacité du Compartiment R-QFII à satisfaire aux demandes de rachat des Actionnaires. Dans des cas extrêmes, la Société pourrait subir des pertes importantes dues à des capacités d'investissement limitées, ou pourrait ne pas pouvoir mettre en œuvre ou poursuivre ses objectifs d'investissement ou sa stratégie, en conséquence des restrictions d'investissement pour les R-QFII.

### ***Courtier de RPC***

En tant que titulaire de Quota R-QFII, le Gestionnaire financier choisira également des courtiers (« Courtiers de RPC ») pour exécuter des transactions pour la Société sur les marchés de RPC. Il est possible que la Société ne désigne qu'un seul Courtier de RPC.

Si un Courtier de RPC unique est désigné, le Compartiment concerné ne paiera pas toujours la commission la plus faible disponible sur le marché. Cependant la Société devra, en choisissant des Courtiers de RPC, tenir compte de facteurs tels que la compétitivité des taux de commission, la taille des ordres correspondants et les standards d'exécution.

La Société pourra subir des pertes en raison des actions ou omissions des Courtiers de RPC ou du Dépositaire de RPC lors de l'exécution ou du dénouement de toute transaction ou du transfert de tout fonds ou titre.

## Dépositaire

Le Dépositaire a désigné un sous-dépositaire pour la Société (le « Sous-dépositaire de RPC »), sachant que le Sous-dépositaire de RPC conservera les actifs de la Société investis en RPC dans le cadre du Quota R-QFII détenu par AXA Investment Managers Paris. Sous réserve des réglementations en matière d'investissements de la RPC, le titulaire du Quota R-QFII pourrait être la partie ayant droit aux titres dans de tels comptes de titres (bien que ce droit ne constitue pas un droit de propriété ni n'empêche le titulaire du Quota R-QFII d'acheter les titres pour le compte de la Société), de tels titres pourraient ne pas être aussi bien protégés que s'ils étaient uniquement enregistrés au nom de la Société.

Les investisseurs doivent noter que les liquidités déposées sur le compte de trésorerie de la Société auprès du Sous-dépositaire de RPC ne seront pas séparées mais constitueront une créance due par le Sous-dépositaire de RPC à la Société en tant que déposant. Ces liquidités seront mêlées aux liquidités appartenant à d'autres clients du Sous-dépositaire de RPC.

En cas de faillite ou liquidation du Sous-dépositaire de RPC, la Société n'aura aucun droit exclusif concernant les liquidités déposées sur ledit compte de trésorerie, et la Société deviendra un créancier ordinaire, de même rang que tous les autres créanciers ordinaires du Sous-dépositaire de RPC. Il est possible que la Société rencontre des difficultés et/ou doive subir des retards dans le recouvrement d'une telle créance, ou qu'elle ne puisse la recouvrer dans sa totalité, ou ne puisse pas la recouvrer du tout, auquel cas la Société subira des pertes.

### 7. Risque inhérent aux agences de notation chinoises

Les notations attribuées par une agence de notation ne constituent pas des standards de qualité de crédit absolus. Il est possible que les agences de notation ne procèdent pas aux changements opportuns des notations de crédit et que la situation financière d'un émetteur soit meilleure ou moins bonne que ne l'indique sa notation à un moment donné. Dans la mesure où les notations de crédit des titres de créance des Compartiments R-QFII sont attribuées dans une large mesure par les agences de notation de la RPC, les méthodes adoptées par les agences de notation locales ne sont pas nécessairement cohérentes avec celles des autres agences de notation internationales. Par conséquent, il est possible qu'un tel système de notation n'offre pas d'équivalence aux fins de comparaison avec des titres notés par des agences de notation de crédit internationales.

### 8. Risques associés à un investissement dans des titres souverains

Les Compartiments peuvent investir dans des titres souverains. Certains pays sont d'importants débiteurs vis-à-vis de banques commerciales et de certains gouvernements. Investir dans des titres de créance, à savoir des titres souverains émis ou garantis par ces mêmes gouvernements ou autres entités gouvernementales implique un risque accru. L'entité gouvernementale qui contrôle le remboursement de la dette souveraine peut être dans l'incapacité ou peut refuser de rembourser le capital et/ou les intérêts en temps voulu conformément aux termes relatifs auxdits titres souverains. La valeur des investissements réalisés par le Compartiment peut être impactée négativement. La volonté ou la capacité d'une entité gouvernementale à rembourser le capital et les intérêts dus en temps voulu peut être impactée par, entre autres, la situation de ce flux de trésorerie, l'étendue de ses fonds gelés, la disponibilité de devises aux taux de change le jour où un règlement est dû, la taille globale du service de la dette de l'économie dans son ensemble, la politique de l'entité gouvernementale concernant le Fonds Monétaire International et les contraintes politiques qui peuvent affecter un gouvernement. Les entités gouvernementales peuvent également être dépendantes de décaissements prévus de la part de gouvernements étrangers, d'agences multilatérales et autres à l'étranger afin de réduire le capital et les intérêts de leur créance. En outre, il n'existe pas de procédure de liquidation pour ces titres souverains en particulier sur lesquels une somme peut être prélevée afin de rembourser partiellement ou intégralement leur créance. Il peut être demandé aux détenteurs de ces titres de participer à la réorganisation de ces titres souverains et d'accorder davantage de prêts aux émetteurs.

Certains Compartiments peuvent également être exposés au risque d'une haute concentration en titres souverains émis par et/ou garantis par un émetteur souverain unique dont la note est inférieure à la catégorie « *investment grade* » et/ou non noté et qui expose également à un risque accru de défaut et risque de crédit. En cas de défaut de l'émetteur de titres souverains, les risques pour les Compartiments peuvent être importants.

### 9. Risques associés aux investissements internationaux

Les investissements dans des valeurs étrangères, c'est-à-dire des titres libellés dans une autre devise que la devise de référence du Compartiment, offrent des avantages potentiels que n'offrent pas les investissements exclusivement réalisés dans des titres libellés dans la devise de référence du Compartiment. En revanche, ils comportent également des risques significatifs qui ne sont pas particulièrement associés à l'investissement dans des titres libellés dans la devise de référence du Compartiment. En effet, les placements étrangers peuvent être affectés par des fluctuations de change, des changements intervenus au niveau de la réglementation ou des restrictions d'investissement et des modifications de la réglementation en matière de contrôle des changes (blocage des devises par exemple).

Par ailleurs, si un Compartiment offre des Classes d'Actions non couvertes libellées dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment, l'investisseur est exposé aux risques de change au niveau de la Classe d'Actions, la valeur de ce type d'Actions étant dépendante du taux de change en vigueur entre les deux devises.

En général, les normes comptables, d'audit et de communication financière que les émetteurs sont tenus de respecter varient d'un pays à l'autre. Les marchés des différents pays peuvent présenter des différences en termes de volume d'échanges, de volatilité des cours et de degré de liquidité des titres émis. De surcroît, le degré de contrôle et de réglementation exercé par les autorités publiques sur les marchés boursiers, les sociétés de bourse et les entreprises cotées ou non varie d'un pays à l'autre. Dans certains pays, la réglementation limite la faculté du Compartiment à investir dans les titres de certains émetteurs qui y sont situés.



Des marchés différents appliquent des procédures de compensation et de règlement différentes. Une fraction des actifs du Compartiment peut se trouver temporairement en attente d'investissement en raison des délais de règlement et, de ce fait, ne générer aucun revenu. Des occasions de réaliser des investissements intéressants peuvent échapper au Compartiment lorsque des difficultés de règlement le mettent dans l'incapacité de procéder aux acquisitions de titres prévues. L'impossibilité de céder un titre détenu par le Compartiment en raison de difficultés de règlement peut l'exposer à des pertes en cas de chute de la valeur du titre concerné ou, s'il a conclu un contrat en vue de vendre ce titre, engager sa responsabilité vis-à-vis de l'acquéreur.

Certains pays pratiquent l'expropriation ou la fiscalité confiscatoire, des retenues à la source sur les dividendes ou les intérêts payés, restreignent les retraits de fonds ou d'autres actifs du Compartiment ou sont sujets à une instabilité politique ou sociale ou à des développements diplomatiques susceptibles d'affecter les investissements dans ces pays.

Un émetteur peut être domicilié dans un pays autre que le pays dans la devise duquel l'instrument est libellé. Il faut s'attendre à ce que la valeur et le rendement relatif des investissements réalisés sur les marchés boursiers de différents pays varient indépendamment l'un de l'autre. Lorsque le Compartiment investit dans des emprunts d'État, il s'expose à des risques que ne présentent pas les obligations d'entreprises. L'émetteur de l'emprunt ou les pouvoirs publics qui contrôlent le remboursement de cet emprunt peuvent être empêchés ou refuser de rembourser le principal ou les intérêts à la date prévue dans les modalités de cet emprunt, et il arrive que le Compartiment dispose de voies de recours limitées pour exiger le paiement en cas de défaillance.

Les périodes d'incertitude économique peuvent rendre volatils les prix de marché des emprunts d'État et, de ce fait, la Valeur liquidative du Compartiment. La volonté ou la capacité d'un créancier souverain de rembourser le principal et de payer les intérêts en temps voulu peut être affectée par, entre autres facteurs, l'état de sa trésorerie, le niveau de ses réserves de change, la possibilité de disposer de suffisamment de devises à la date d'échéance du paiement, le poids du service de la dette par rapport à l'ensemble de l'économie, la politique du débiteur souverain à l'égard des prêteurs internationaux et les contraintes politiques auxquelles le débiteur souverain doit éventuellement faire face.

#### **10. Risques inhérents aux investissements dans des fonds spéculatifs (hedge funds)**

Le Compartiment investira un pourcentage limité de ses actifs (maximum 10 %) dans des fonds alternatifs. Tout investissement dans un fonds alternatif implique certains risques spécifiques liés par exemple à la valorisation de ses actifs ainsi qu'à leur caractère peu liquide.

#### **11. Risque des produits dérivés et niveau de levier**

Le Compartiment peut recourir à des produits dérivés cotés (y compris les contrats à terme et les options) et négociés de gré à gré (y compris les options, les contrats conditionnels, les swaps de taux d'intérêt et les dérivés de crédit) dans sa politique d'investissement aux fins d'investissement, de couverture ou de gestion efficace de portefeuille, mais aussi à des accords prise / mise en pension, de prêt de titres.

Ces instruments sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et les risques opérationnels. Le recours aux produits dérivés peut en outre impliquer un niveau de levier économique substantiel, ce qui peut engendrer dans certains cas des risques de perte non négligeables. Les dépôts à faible marge initiale généralement demandés pour établir une position dans de tels instruments permettent un effet de levier. En conséquence, un mouvement relativement petit dans le prix d'un contrat et/ou d'un de ses paramètres pourrait donner lieu à un bénéfice ou une perte élevé par rapport au montant des fonds réellement investi en tant que marge initiale, et ceci pourrait conduire à une perte supplémentaire non-plafonnée dépassant toute marge déposée. Les investissements dans des produits dérivés OTC ont peut-être limité les liquidités du marché secondaire et il peut s'avérer difficile d'évaluer une telle position et son exposition au risque. Il n'existe aucune garantie que ces stratégies, ayant recours à des produits dérivés, atteignent leur objectif.

En outre, pour une utilisation de couverture, la corrélation entre ces instruments et les investissements ou secteurs du marché faisant l'objet d'une opération de couverture peut s'avérer imparfaite.

Les opérations de dérivés conclues de gré à gré, telles que les dérivés de crédit, peuvent engendrer un risque supplémentaire étant donné l'absence d'un marché permettant de liquider une position ouverte. La possibilité d'évaluer une position ou de déterminer le niveau d'exposition aux risques n'est pas forcément garantie.

En plus des produits dérivés, le Gestionnaire financier peut utiliser les contrats de mise en pension et de prêt/emprunt de titres dans le cadre du programme d'investissement du Compartiment. Ces techniques peuvent accroître le niveau de levier du Compartiment et sa volatilité. Le niveau de l'effet de levier et le niveau de levier induit par la Value-at-Risk peut dépasser à tout moment 100 % des actifs du Compartiment. Par conséquent, le coût associé au niveau de levier et aux emprunts ont un impact sur le résultat d'exploitation du Compartiment.

L'obligation de procéder à un dépôt de garantie pour les options ou autres instruments négociés de gré à gré (tels que les contrats de change à terme, les swaps et certains autres instruments dérivés) dépendra de la détermination du crédit et d'accords spécifiques entre les parties à l'opération, qui sont négociés individuellement.

## 12. Risques inhérents aux titres de créance à haut rendement

Certains titres à rendement élevé détenus dans le portefeuille du Compartiment peuvent impliquer un risque de crédit et de marché accru. Ces titres sont en effet exposés au risque qu'un émetteur soit dans l'impossibilité d'honorer ses engagements en matière de remboursement du principal et de paiement des intérêts (risque de crédit). Ils peuvent, en outre, pâtir de la volatilité des prix en raison de facteurs tels que leur sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt, la perception par le marché de la solvabilité de leur émetteur et la liquidité générale du marché. La Valeur nette d'actifs des Compartiments peut être impactée négativement. Au moment de sélectionner les titres, les Compartiments examineront, entre autres, le cours du titre et l'historique financier, la santé, la gestion et les perspectives de l'émetteur. Les Compartiments s'efforceront de limiter les risques associés aux titres à rendement élevé en diversifiant leurs investissements par émetteur, secteur d'activité et qualité de crédit.

## 13. Risques associés au déclassement de titres qui deviennent des titres non notés ou de catégorie « *non investment grade* »

Le Compartiment concerné investira dans des titres de catégorie « *investment grade* ». Les titres souverains de catégorie « *investment grade* » acquis par le Compartiment peuvent par conséquent être déclassés au niveau « *non investment grade* ». Le déclassement de ces titres souverains entraînera une réduction de la valeur desdits titres générant pour le Compartiment des pertes. Le marché des titres souverains de catégorie « *non investment grade* » et/ou non notés peut s'avérer moins liquides rendant ainsi plus difficile la vente desdits titres souverains. L'écart de crédit important sera généralement adopté dans l'évaluation des titres émis par des émetteurs dont la note de crédit est plus faible. L'évaluation de ces titres est plus difficile et par conséquent, les prix du Compartiment plus volatiles. La valeur d'investissement de ces titres détenus par le Compartiment peut être impactée négativement.

## 14. Risques associés à l'investissement dans des obligations indexées sur l'inflation

Les obligations indexées sur l'inflation sont des obligations indexées spécifiques liées à des indices calculés sur la base des taux d'inflation des périodes antérieures. La valeur des obligations indexées sur l'inflation fluctue généralement en réaction aux changements des taux d'intérêt réels. Ces derniers sont liés à la relation entre les taux d'intérêt nominaux et le taux d'inflation. Si les taux d'intérêt nominaux augmentent à un rythme plus rapide que l'inflation, cela peut engendrer une augmentation des taux d'intérêt réels, générant alors une diminution de la valeur des obligations indexées sur l'inflation. Inversement, si l'inflation augmente plus rapidement que les taux d'intérêt nominaux alors les taux d'intérêt réels peuvent diminuer et avoir pour conséquence une augmentation de la valeur des obligations indexées sur l'inflation.

Si le Compartiment acquiert des obligations indexées sur l'inflation sur le marché secondaire dont les valeurs principales ont été revues à la hausse en raison de l'inflation depuis leur émission, le Compartiment peut connaître une perte s'il s'ensuit une période de déflation. En outre, si le Compartiment acquiert des obligations indexées sur l'inflation sur le marché secondaire dont la valeur a été revue à la hausse en raison de l'augmentation des taux d'intérêt réels, le Compartiment peut connaître des pertes si les taux d'intérêt réels augmentent par réaction. Si l'inflation est plus faible qu'escomptée au cours de la période de détention par le Compartiment d'obligations indexées sur l'inflation, le Compartiment gagnera moins avec un titre qu'avec une obligation conventionnelle.

Si les taux d'intérêt réels augmentent (à savoir si les taux d'intérêt réels augmentent pour des raisons autres que l'inflation), la valeur des obligations indexées sur l'inflation du Portefeuille du Compartiment et la Valeur nette d'inventaire du Compartiment accuseront une baisse. Qui plus est, le montant principal d'obligations indexées sur l'inflation serait ajusté à la baisse au cours d'une période de déflation, le Compartiment sera exposé à un risque de déflation lié aux investissements dans ces titres et la Valeur nette d'inventaire du Compartiment peut être impactée négativement. Il n'existe aucune assurance que ces indices mesurent de manière précise le taux réel d'inflation.

De plus, le marché pour les obligations indexées sur l'inflation peut se révéler moins développé ou moins liquide mais plus volatile que d'autres marchés obligataires. Il existe un nombre limité d'obligations indexées sur l'inflation disponibles à l'achat par le Compartiment, rendant ainsi le marché moins liquide et plus volatile.

## 15. Risques spécifiques inhérents aux Stratégies de Couverture et d'Amélioration des Revenus

Chaque Compartiment peut mettre en place différentes stratégies de Portefeuille afin de réduire certains risques d'investissement et afin d'améliorer le retour sur investissement. Les Compartiments peuvent détenir des instruments dérivés à des fins de couverture uniquement. Ces stratégies incluent actuellement le recours à des options, des garanties, des contrats de change à terme, des swaps et contrats d'option et des options sur des contrats à terme. Le recours à cette stratégie peut être limité en raison des conditions du marché, des limites réglementaires et il n'existe aucune garantie que cette stratégie atteigne son objectif. Le succès rencontré par la stratégie de couverture dépendra notamment de la capacité du Gestionnaire Financier à évaluer correctement le degré de corrélation entre la performance des instruments utilisés pour la stratégie de couverture et la performance des investissements couverts du portefeuille. Étant donné que les caractéristiques de nombreux titres changent concomitamment au marché ou en fonction du temps qui s'écoule, le succès de la stratégie de couverture du Compartiment dépendra également de la capacité du Gestionnaire financier à recalculer de façon continue, à ajuster et à mettre en œuvre des opérations de couverture de façon efficace et en temps voulu. Si le Compartiment peut procéder à des opérations de couverture afin de réduire les risques encourus, ces opérations peuvent résulter en une performance globale du Compartiment plus faible qu'elle ne l'aurait été en l'absence de telles opérations.

Les conséquences négatives du recours à des options, garanties, devises étrangères, contrats swap et à terme et d'options sur des contrats à terme, peuvent engendrer des pertes pour les Compartiments supérieures aux sommes investies dans ces instruments. Le risque associé à l'utilisation de ces instruments ne peut être supérieur de 100 % de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné. De la même façon, le risque global associé aux investissements du Compartiment peut s'élever à 200 % de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment. Étant donné que les emprunts temporaires sont autorisés à hauteur maximale de 10 %, le risque global ne peut dépasser les 210 % de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné.

Si les prévisions du Gestionnaire financier en ce qui concerne les fluctuations des titres, des marchés de change et des taux d'intérêt sont inexactes, les conséquences négatives pour un Compartiment peuvent laisser ce dernier dans une situation plus difficile qu'en l'absence de recours à ces stratégies.

Pour un certain nombre de raisons, le Gestionnaire financier ne peut pas chercher à établir de corrélation parfaite entre l'instrument de couverture utilisé et les détentions couvertes du portefeuille. Une telle corrélation imparfaite peut empêcher le Compartiment d'atteindre la couverture souhaitée pour son risque ou exposer le Compartiment à un risque de perte. Le Gestionnaire financier peut décider de ne pas opter pour une couverture contre un risque spécifique s'il estime que la probabilité que ce risque prenne forme n'est pas suffisamment élevée pour justifier les coûts liés aux opérations de couverture, ou que l'éventualité d'un tel risque semble improbable. Dans une situation difficile, le recours par le Compartiment des instruments financiers dérivés peut s'avérer inefficace en termes de couverture et peut engendrer des pertes importantes pour le Compartiment.

Lorsqu'un Compartiment réalise des opérations sur swap il est exposé à un potentiel risque de contrepartie. En cas d'insolvabilité ou de défaut de la contrepartie du swap, cela peut avoir un impact sur les actifs du Compartiment.

## **16. Risques inhérents aux marchés des Collateralised Debt Obligations**

Les titres regroupés au sein de CDO sont généralement constitués d'obligations offrant peu de recours contre leurs émetteurs, remboursables uniquement à partir des actifs sous-jacents (« Actifs CDO ») de l'émetteur concerné ou de leurs produits. Les détenteurs de CDO, y compris la Société, dépendent entièrement des distributions effectuées au titre des actifs sous-jacents ou de leurs produits au moment de percevoir les paiements afférents. Les paiements d'intérêts dans le cadre de CDO (à l'exception de la ou les tranche(s) de rang supérieur d'une émission donnée) font généralement l'objet de reports. Si les distributions au titre des actifs sous-jacents (ou, dans le cas d'un CDO à la valeur de marché, tel que détaillé ci-après, les produits de la vente des actifs sous-jacents) s'avèrent insuffisants pour effectuer les paiements dus au titre des CDO, aucun autre actif ne sera utilisé pour combler la différence et lors de la réalisation du sous-jacent, l'obligation de payer la différence opposable à l'émetteur de l'actif concerné au sein du CDO, y compris vis-à-vis de la Société, sera éteinte.

Dans le cas d'un CDO à la valeur de marché, le paiement principal et les intérêts dus aux investisseurs proviennent tant des liquidités produites par les titres déposés en garantie que de la vente des actifs nantis. Les paiements effectués au titre des différentes tranches sont fonction de la valeur de marché plutôt que des flux de trésorerie sur les garanties. Si la valeur de marché des garanties tombe sous un seuil prédéterminé, les versements effectués au titre de la tranche actions (equity) sont suspendus. Si cette valeur de marché chute davantage, les tranches plus seniors seront affectées. L'avantage d'un CDO à valeur de marché réside dans la flexibilité accrue qu'il offre au Gestionnaire de portefeuille. Ce dernier n'est pas tenu de faire concorder les flux de trésorerie sur les garanties avec les flux des différentes tranches.

Les titres regroupés au sein de CDO se composent principalement d'emprunts notés en dessous d'*investment grade*, des intérêts produits par lesdits emprunts, de titres de créance à haut rendement et autres titres obligataires présentant des risques de liquidité, de marché, de crédit, de taux, de réinvestissement et autres. Ces titres présentent généralement un risque plus élevé que les obligations *corporate* de qualité *investment grade*. De tels placements sont généralement réputés spéculatifs par nature. Les titres composant les CDO sont généralement gérés de manière active par un Gestionnaire financier et, en conséquence, ce dernier négociera les actifs CDO en fonction de différentes contraintes liées notamment aux agences de notation. Le rendement cumulé de ces titres dépend en partie de la capacité du Gestionnaire concerné à gérer activement les portefeuilles d'actifs regroupés au sein des CDO.

Les actifs composant les CDO sont soumis à certaines restrictions, telles que détaillées dans les présentes. Cependant, la concentration des actifs composant un CDO sur un seul type de titres expose les détenteurs dudit CDO à des risques accrus en cas de défaillance d'un de ces titres.

Les actifs sous-jacents des CDO sont soumis aux risques de crédit, de liquidité, de marché, de taux et autres. Ces risques sont multipliés en cas de concentration du portefeuille sur un ou plusieurs actifs.

Les CDO sont généralement émis dans le cadre d'une offre privée et sont moins liquides que des titres de créance notés *investment grade* ou les obligations *corporate* à haut rendement. Ces émissions sont généralement structurées et présentent des risques différents de ceux de la dette privée. En outre, les actifs déposés en garantie de CDO à valeur de marché peuvent être liquidés s'ils ne remplissent plus certaines conditions. Il est probable, dans ce cas, que cela se traduise par une perte de valeur substantielle des CDO concernés.

Les prix des actifs regroupés au sein des CDO peuvent être volatils et fluctueront généralement en fonction d'un certain nombre de facteurs imprévisibles, tels que les variations des taux d'intérêt, le niveau des *spreads* de crédit, le contexte économique, la situation sur les marchés financiers, les événements économiques et politiques nationaux ou internationaux, les développements ou les tendances au sein d'un secteur en particulier ainsi que la situation financière des créanciers des actifs sous-jacents. De plus, la capacité de l'émetteur à vendre des actifs avant leur échéance est sujette à certaines restrictions énoncées dans les documents de vente du CDO concerné.

## **17. Risques inhérents aux investissements dans des secteurs ou classes d'actifs spécifiques**

Certains Compartiments concentreront leurs investissements sur certains secteurs de l'économie (matières premières, immobilier) ou sur certaines entreprises de certains secteurs de l'économie (tels que la santé, les produits et services de consommation, les télécommunications ou l'immobilier), et seront dès lors exposés au risque associé à une concentration des investissements sur de tels secteurs. Ce type de stratégie peut avoir des conséquences négatives lorsque ces classes d'actifs ou secteurs voient leur valeur ou leur liquidité diminuer.

## **18. Risques inhérents aux investissements dans des pays et zones géographiques spécifiques**

Les Compartiments qui concentrent leurs investissements sur certains pays ou régions géographiques sont par conséquent exposés aux risques inhérents à la concentration d'investissements dans ces régions. Ce type de stratégie peut avoir des conséquences négatives lorsque les marchés cibles chutent ou rencontrent des problèmes de liquidité.

## **19. Risques inhérents aux investissements dans l'univers des petites et micro-capitalisations**

Investir dans l'univers des petites et micro-capitalisations comporte un risque de liquidité spécifique. L'éventuelle absence d'un marché liquide peut mettre à mal la capacité du Compartiment concerné à acquérir ou à vendre un investissement à un prix avantageux. La Valeur nette d'inventaire du Compartiment peut être impactée négativement.

## **20. Risque de chute de la Valeur liquidative**

Sous certaines conditions de marché, l'augmentation de la Valeur liquidative de certains Compartiments peut être très faible voire négative.

## **21. Risques associés aux stratégies de rendement absolu**

Les stratégies de rendement absolu peuvent comporter plusieurs sous-stratégies, qui incluent notamment, sans s'y limiter, (i) les tentatives de tirer parti des dysfonctionnements du marché constatés (ou anticipés) ou des écarts entre marchés et/ou secteurs et/ou devises et/ou autres instruments financiers, ou (ii) les prises de positions directionnelles sur des marchés et/ou secteurs et/ou devises et/ou autres instruments financiers. La volatilité des marchés et/ou secteurs et/ou devises et/ou autres instruments financiers utilisés dans le cadre de ces stratégies implique que les stratégies mises en œuvre puissent ne pas atteindre les performances prévues par le gestionnaire. Dans ce cas, il est possible que la Valeur liquidative du Compartiment baisse. En outre, ces stratégies peuvent avoir recours à un levier, renforçant ainsi les plus-values et les moins-values, et/ou les plus-values et moins-values découlant d'instruments dérivés. Par ailleurs, ces stratégies peuvent impliquer l'utilisation d'instruments ayant une liquidité moindre, ou d'investissements sur des marchés moins liquides comme les marchés émergents. En tant que tel, le Compartiment peut être exposé à un risque de liquidité en investissant dans ces types de stratégies de rendement absolu.

## **22. Risques associés aux fonds de fonds**

Un Compartiment constitué comme fonds de fonds investira dans des fonds dans le cadre de sa politique d'investissement. En raison de ces investissements, le Compartiment pourra faire l'objet de plusieurs niveaux de commissions de gestion ou d'autres commissions. En outre, un tel Compartiment peut impliquer un risque d'évaluation en raison de la manière dont les objectifs de placement du Compartiment sont eux-mêmes évalués.

## **23. Risques associés aux titres convertibles**

Certains Compartiments peuvent investir dans des titres convertibles qui sont des titres de sociétés offrant généralement un revenu ou un rendement fixe et pouvant être convertis à un prix ou à un taux donné en actions ordinaires ou privilégiées – à des moments spécifiques de la vie des titres convertibles. Bien que dans une moindre mesure qu'avec les titres à revenu fixe, en général, la valeur de marché des titres convertibles a tendance à baisser lorsque les taux d'intérêt augmentent. En raison de la spécificité de la conversion, la valeur de marché des titres convertibles a également tendance à varier avec les fluctuations de la valeur de marché des actions sous-jacentes ordinaires ou privilégiées. Les titres convertibles peuvent également comporter une option de rachat et autres caractéristiques pouvant générer un risque de rachat. La valeur et la performance du Compartiment peuvent être impactées négativement.

Les investissements dans des titres convertibles sont soumis au même taux d'intérêt, risques de crédit et de pré-règlement associés à des obligations corporatives conventionnelles. Les changements de prix des titres à intérêt fixe sont largement influencés par les évolutions du taux d'intérêt sur les marchés financiers. Ces derniers sont à leur tour influencés par des facteurs macro-économiques. Les valeurs des titres convertibles peuvent être impactées également par des changements dans la note de crédit, de la situation financière, des liquidités de l'émetteur. Le Compartiment peut aussi être exposé aux risques de crédit et d'insolvabilité des émetteurs des titres. La Valeur nette d'inventaire du Compartiment peut être impactée négativement.

## **24. Risques associés aux stratégies de volatilité des actions**

De manière générale, le recours à des produits liés à la volatilité des actions ou à des produits qui impliquent une exposition incorporée à la volatilité implicite, dans le cadre d'un portefeuille d'investissement, est un processus compliqué faisant appel à une analyse pointue. Il est fortement déconseillé aux investisseurs peu expérimentés d'investir dans des produits liés à la volatilité des actions sans avoir préalablement pris conseil auprès d'un professionnel de l'investissement, et sans se préparer à l'éventualité de perdre l'entière somme investie. En prenant une exposition longue à la volatilité implicite des marchés d'actions (par exemple en utilisant des swaps de variance à terme), tout en cherchant à atténuer partiellement les coûts liés à ladite position à long terme (par exemple en ayant recours à des positions courtes sur une volatilité implicite à court terme), il existe un risque que la technique d'atténuation des coûts ne soit pas efficace.

## 25. Risques liés au choix d'une méthode et d'un modèle

### **Modèle systématique d'AXA Rosenberg :**

L'allocation, la sélection et la pondération des actifs de certains Compartiments sont exécutées selon le modèle systématique d'AXA Rosenberg. Il est possible que la conception du modèle aboutisse à une sélection d'actifs ne correspondant pas aux actifs les plus performants.

### **Modèle d'AXA Investment Managers Chorus Ltd et risque lié aux données**

Certains Compartiments peuvent utiliser les modèles internes d'AXA *Investment Managers Chorus Limited (Hong-Kong)* pour la conception et la mise en œuvre de leur stratégie d'investissement. Le processus de recherche et de modélisation suivi par le Gestionnaire financier est complexe et implique des théories, des analyses et de la modélisation financière, économique, économétrique et statistique comprenant des incertitudes. Les modèles employés évoluent et peuvent être adaptés, rectifiés ou mis à jour de manière occasionnelle. Bien que le Gestionnaire financier cherche à offrir des niveaux de contrôle appropriés, ses processus et ses modèles internes ne pourront pas nécessairement exploiter les opportunités pour lesquelles ils ont été conçus et qu'ils sont censés exploiter, et par conséquent pourraient avoir un effet négatif sur la performance du Compartiment. De plus, le Gestionnaire financier utilise dans une large mesure des modèles, informations et données quantitatives fournis par des tiers. Lorsque ces modèles, informations et données quantitatives s'avèrent incorrects ou incomplets, les décisions adoptées à partir de ceux-ci exposent le Compartiment à d'éventuels risques et pertes.

## 26. Risque associé aux actifs titrisés et aux actifs sous-jacents des CDO

Les actifs titrisés ou les actifs sous-jacents des CDO (CLO, ABS, RMBS, CMBS, CDO, etc.) sont soumis aux risques de crédit, de liquidité, de marché, de taux et autres. De tels instruments financiers impliquent un montage juridique et financier complexe et tout risque d'investissement associé présente une forte corrélation avec la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de plusieurs types (prêts à effet de levier, prêts bancaires, créances bancaires, titres de créance, etc.), leur région géographique ou leur secteur d'activité économique.

## 27. Risque associé aux stratégies « Premia »

Certains Compartiments peuvent avoir recours à des stratégies « Premia » (les « **Stratégies** »).

### **Forte rotation du portefeuille**

Les Stratégies sont susceptibles d'impliquer une forte rotation du portefeuille. Des opérations plus fréquentes risquent d'entraîner des niveaux de frais de courtage, de commissions et d'impact sur le marché qui pourraient avoir un effet négatif sur la Stratégie correspondante et par conséquent la valeur et le rendement du Compartiment.

### **Absence de garantie de rendements positifs et/ou de réussite de la stratégie**

Les résultats pouvant découler de l'investissement dans tout instrument financier associé à une Stratégie ou encore de la participation à toute opération associée à une Stratégie sont susceptibles d'être radicalement différents des résultats pouvant théoriquement être obtenus du fait d'un investissement direct dans les actifs correspondants d'une telle Stratégie ou dans tout produit dérivé associé à celles-ci.

### **Risque de corrélation**

La performance de certaines Stratégies peut, de manière occasionnelle, devenir fortement corrélée, y compris, sans s'y limiter, avec des périodes présentant un déclin considérable d'un secteur ou d'un type d'actif donné représenté par une Stratégie. Une forte corrélation durant des périodes de rendements négatifs peut avoir un effet négatif important sur la valeur et le rendement du Compartiment.

### **Historique des opérations limité**

Certaines Stratégies sont relativement récentes et il est possible qu'aucune donnée de performance historique ne soit disponible pour ces Stratégies. L'investissement dans de telles Stratégies pourrait impliquer un risque plus élevé que les investissements liés à une stratégie ayant fait ses preuves. Un historique limité pour une Stratégie est particulièrement notable car l'algorithme sous-jacent de chaque Stratégie repose sur des données historiques indiquant les rendements jusqu'à la date actuelle, qui peuvent ou non se répéter dans le futur.

### **Risque de levier élevé**

Les investisseurs doivent savoir que le Compartiment aura recours à un niveau de levier élevé afin d'atteindre son objectif d'investissement. Un tel niveau de levier peut accentuer les baisses de la Valeur liquidative lorsque les marchés évoluent à l'opposé du Compartiment, et par conséquent augmenter les pertes. L'effet cumulé du recours au levier par le Compartiment, directement ou indirectement, sur un marché qui évolue de manière défavorable aux investissements de l'entité utilisant le levier, pourrait entraîner pour le Compartiment une perte plus élevée que si un tel Compartiment n'avait pas recours au levier. Le Compartiment peut perdre une portion considérable ou la totalité de son placement initial.

L'utilisation de levier fait partie intégrante des stratégies du Compartiment, et le Compartiment dépendra peut-être de la disponibilité d'accords de levier avec des banques, des maisons de courtage ou d'autres contreparties. Rien ne garantit que le Compartiment sera capable de maintenir en place des dispositions de recours au levier financier quelles que soit la situation du marché. À titre général, les banques, maisons de courtage et autres contreparties offrant un levier au Compartiment peuvent suivre des politiques d'évaluation essentiellement discrétionnaires en matière de marges, marges de sécurité, financement, sûretés et garanties. Les modifications apportées par les banques, maisons de courtages et autres contreparties à de telles politiques, ou l'imposition d'autres limites ou restrictions en termes de crédit, dues à la situation du marché ou à une action gouvernementale, réglementaire ou judiciaire, peuvent

entraîner des appels de marge, des pertes de financement, la liquidation forcée de positions à des prix désavantageux, la résiliation de contrats de swap et des défauts croisés relatifs à des accords avec d'autres maisons de courtage. De tels effets négatifs peuvent être exacerbés dans les cas où ces limites ou restrictions sont imposées de manière soudaine et/ou par plusieurs intervenants sur le marché au même moment ou à peu d'intervalle. L'imposition de ces limites ou restrictions pourrait contraindre le Compartiment à liquider tout ou partie de son portefeuille à des prix désavantageux. Durant la « crise financière » actuelle, la disponibilité du financement et du recours au levier financier a été considérablement restreinte. Par ailleurs, de nombreuses maisons de courtage ont substantiellement augmenté le coût et la marge obligatoire applicables au financement et au levier existants, affectant négativement en profondeur certains fonds.

#### **Risque associé à l'impossibilité d'exploiter des stratégies « Premia »**

Rien ne garantit que le Compartiment pourra exploiter avec succès des stratégies de primes ou que ces primes seront maintenues sur un marché donné dans le temps. De plus, en conséquence de changements dans la structure du marché et/ou en raison d'un investissement accru dans des produits visant à exploiter les stratégies de primes ou d'autres thèmes d'investissement similaires, les facteurs sous-jacents des stratégies de primes pourraient changer, cesser d'exister et/ou découler sur des prévisions de rendements négatives sur des périodes spécifiques.

#### **Position courte synthétique**

Le Compartiment peut employer certaines techniques associées aux produits dérivés (notamment les « contracts for difference »,) conçues pour produire le même effet économique qu'une vente à découvert (une « vente à découvert synthétique ») et constituer des positions longues et courtes sur des actions, actifs et marchés individuels. Par conséquent, tout en détenant des actifs qui peuvent augmenter ou baisser avec les marchés, un fonds peut aussi détenir des positions qui augmenteront si la valeur de marché baisse et chuteront si la valeur de marché augmente. La prise de positions courtes synthétiques implique des opérations sur marge et peut donc aussi impliquer un risque plus élevé que les investissements reposant sur une position longue.

### **28. Autres risques liés aux investissements dans des Instruments Financiers Dérivés (IFD), ci-après résumés :**

#### **De façon générale**

Certains Compartiments peuvent avoir recours à la fois à des IFD côtés (y compris, mais pas uniquement, des contrats à terme et des options) et/ou négociés de gré à gré (y compris, mais pas uniquement, des options, des forwards, des swaps de taux d'intérêt et des dérivés de crédit) essentiellement à des fins d'investissement mais également à des fins de couverture ou à des fins de gestion efficace du portefeuille. Aucune stratégie spécifique en lien avec l'IFD n'est adoptée par la Société de Gestion et les Gestionnaires financiers des Compartiments.

Si le recours substantiel à des dérivés s'avère inadéquat, inefficace ou un échec en raison des conditions du marché, le Compartiment peut subir d'importantes pertes qui auront pour effet négatif de faire chuter la Valeur nette d'inventaire du Compartiment. Les prix des instruments dérivés, y compris le prix des contrats à terme et options, sont hautement volatiles. Les variations de prix des forwards, des contrats à terme et autres contrats dérivés sont influencés notamment par les taux d'intérêt, les relations changeantes entre l'offre et la demande, les programmes de contrôle économique, financier, monétaire et d'échange ainsi que les politiques gouvernementales, les événements politiques et économiques nationaux et internationaux. En outre, les gouvernements interviennent de temps à autre directement et au travers de réglementations impactant certains marchés, notamment les marchés des taux d'intérêt, et/ou devises en relation avec des options ou futures. Cet interventionnisme a souvent pour objectif d'influencer les prix et peut, en lien avec d'autres facteurs, pousser l'ensemble d'un marché spécifique dans une même direction, en raison, entre autres, des fluctuations des taux d'intérêt.

Les Compartiments peuvent être investis dans des instruments dérivés, ce qui peut impliquer l'existence de droits et d'obligations, mais aussi d'actifs. Les actifs laissés en dépôt auprès des brokers ne peuvent être conservés sur des comptes séparés par eux et peuvent être rendus disponibles aux créanciers desdits brokers en cas d'insolvabilité ou de liquidation judiciaire.

Les Compartiments peuvent de temps à autre recourir à des dérivés négociés sur des marchés réglementés, par exemple les collateralised debt obligations et autres dérivés de crédit négociés de gré à gré tels que les swaps sur risque de crédit, en guise de politique d'investissement et à des fins de couverture. Ces instruments peuvent s'avérer volatiles, impliquent certains risques spécifiques et exposent les investisseurs à un risque élevé de pertes. Les faibles dépôts de garantie initiaux normalement requis pour établir une position sur ces instruments permettent un effet de levier important. Par conséquent, une évolution, même faible, dans le prix d'un contrat peut résulter en une perte ou un bénéfice élevé proportionnellement aux sommes placées comme garantie initiale et en une perte significativement plus importante que tout dépôt de garantie. De plus, en cas d'utilisation à des fins de couverture de ces instruments, il peut exister une corrélation imparfaite entre ces instruments et les investissements ou les secteurs financiers couverts. Les transactions portant sur les dérivés négociés de gré à gré, comme des dérivés de crédit, peuvent impliquer un risque accru puisqu'il n'existe aucun marché de change sur lequel refermer une position ouverte. La capacité des Compartiments concernés à recourir à des dérivés peut être limitée par les conditions du marché, les limites réglementaires et les considérations fiscales. Ces instruments impliquent certains risques spécifiques et peuvent exposer les investisseurs à des risques de perte élevés. Si l'utilisation d'instruments dérivés est inadéquate, inefficace ou un échec en raison des conditions du marché, les Compartiments concernés peuvent subir des pertes importantes pouvant avoir un impact négatif sur la valeur nette d'inventaire des actions concernées.

#### **Risque de contrepartie**

Certaines transactions sur instruments financiers dérivés par les Compartiments peuvent être réalisées avec des contreparties sur un marché non réglementé, plus communément appelées des transactions de gré à gré ou « OTC ». Il convient de noter que toutes les transactions OTC exposent l'investisseur au risque de crédit de la contrepartie. Si la contrepartie de la transaction est dans l'impossibilité d'honorer ses obligations (par exemple en cas de liquidation judiciaire ou autres difficultés financières), les Compartiments concernés peuvent être exposés à des pertes importantes supérieures au coût des IFD. Le risque de défaut de la contrepartie est directement lié à la solvabilité de ladite contrepartie. Dans le cadre d'une opération de change, il est possible par exemple que l'intégralité du capital investi dans une transaction soit perdue en cas de défaut de la contrepartie.

Étant donné que les Compartiments sont conformes aux exigences de la Directive UCITS IV, l'exposition de ces Compartiments à une contrepartie unique ne peut dépasser les 10 % de l'exposition des IFD des Compartiments sur une base cumulée. Le risque de contrepartie peut également être réduit via l'utilisation de contrats de garantie. Toutefois les mécanismes de garantie sont toujours soumis au risque d'insolvabilité et au risque de crédit des émetteurs de la garantie. La Société de gestion s'assure de la mise en œuvre et du suivi d'un processus d'évaluation et d'approbation de la contrepartie.

### **Risques associés à la volatilité**

Les Compartiments concernés peuvent investir dans des IFD offrant différents degrés de volatilité. Les prix des instruments dérivés, y compris les prix des contrats à terme et des options, peuvent être très volatiles. Les variations de prix des forwards, des contrats à terme et autres contrats dérivés sont influencés notamment par les taux d'intérêt, les relations changeantes entre l'offre et la demande, les programmes de contrôle économique, financier, monétaire et d'échange ainsi que les politiques gouvernementales, les événements politiques et économiques nationaux et internationaux. En outre, les gouvernements interviennent de temps à autre directement et au travers de réglementations, impactant certains marchés, notamment les marchés des taux d'intérêt ou devises en relation avec des options ou futures. Cet interventionnisme a souvent pour objectif d'influencer les prix et peut, en lien avec d'autres facteurs, pousser l'ensemble d'un marché spécifique dans une même direction, en raison, entre autres, des fluctuations des taux d'intérêt.

### **Risques associés à l'évaluation**

Les investisseurs doivent prendre conscience du fait que les Compartiments concernés peuvent investir dans des IFD pouvant s'avérer difficiles à évaluer et qui peuvent renforcer le risque lié au marché. Une mauvaise évaluation ou fixation des prix des dérivés est possible étant donné que de nombreux dérivés sont complexes et souvent évalués de façon subjective. Les informations indépendantes relatives aux prix peuvent parfois ne pas être disponibles. Ces investissements peuvent exposer les Compartiments concernés à des pertes plus importantes que le coût des IFD et peut significativement augmenter la volatilité des Compartiments en comparaison avec un Compartiment équivalent n'ayant recours qu'à des IFD qu'à des fins de couverture.

### **Risques associés à l'effet de levier**

Le recours à des instruments financiers dérivés peut engendrer un effet de levier. Un effet de levier accru peut être dû au simple fait de négocier des instruments financiers dérivés (à savoir, les dépôts de garanties d'emprunt généralement exigés en cas de négociations de dérivés signifient que la négociation de dérivés peut subir un effet de levier important). De la même manière, une évolution très faible des prix des dérivés peut engendrer une perte immédiate et importante pour les Compartiments concernés et peut engendrer des fluctuations et une volatilité plus importantes de la valeur nette d'inventaire des Compartiments concernés.

### **Risque de liquidité**

L'absence possible d'un marché liquide pour tout instrument en particulier à un moment donné peut mettre à mal la capacité des Compartiments concernés à évaluer et liquider les dérivés à un prix avantageux.

### **Autres risques**

L'utilisation de techniques et d'instruments implique également certains risques spécifiques - (1) une dépendance à la capacité de prévoir les changements de prix des titres couverts et les changements des taux d'intérêt, du prix des titres et des marchés de devise, (2) une corrélation imparfaite entre les variations de prix des dérivés et les variations de prix des investissements concernés, (3) le fait que les compétences nécessaires pour recourir à ces instruments sont différentes de celles nécessaires à la sélection des titres des Compartiments, (4) la possible absence d'un marché liquide pour tout instrument à tout moment, (5) les entraves éventuelles à une gestion efficace de portefeuille ou la capacité à assurer les rachats, (6) l'éventuelle incapacité des Compartiments à acquérir ou vendre un titre de portefeuille à un moment donné alors que cela serait possible à un autre moment, (7) les pertes éventuelles dues à une application inattendue de la loi ou de la réglementation ou due à l'impossibilité de faire respecter le contrat, (8) les éventuels risques juridiques en lien avec la documentation juridique des dérivés, notamment concernant l'application de contrats et les limites à celle-ci, (9) les risques liés au dénouement lors de la négociation de contrats à terme, d'instruments à terme, de swaps, de « *contracts for difference* » – la responsabilité des Compartiments concernés peut être virtuellement infinie jusqu'à clôture de la position.

Une liste des IFD les plus communément utilisés par les Compartiments concernés ainsi que des risques encourus est à votre disposition ci-dessous :

### **Liquidité des Contrats à terme**

Les positions à terme telles que les contrats obligataires à terme peuvent être illiquides du fait des fluctuations de certaines limites d'échange sur certains prix de contrats à terme au cours d'une même journée en raison de réglementations appelées « limitations quotidiennes relative à la fluctuation du prix » ou « limites quotidiennes ». Dans le cadre desdites limites, au cours d'une journée normale de négociation, aucune transaction ne peut avoir lieu si les prix sont supérieurs aux limites quotidiennes fixées. Une fois le prix d'un contrat pour un instrument à terme spécifique a augmenté ou diminué d'un montant égal à la limite quotidienne, les positions à terme ne peuvent être saisies ni liquidées sauf que si les négociants souhaitent affecter les négociations dans le respect de la limite. Cela permettrait d'éviter qu'un Compartiment liquide des positions non favorables.

### **Risques associés aux contrats d'échange sur risque de crédit**

Les Compartiments peuvent investir dans des dérivés de crédit, en concluant, par exemple des contrats d'échange sur risque de crédit afin de vendre ou d'acheter une protection. Un contrat d'échange sur défaut est un contrat financier bilatéral grâce auquel une contrepartie (l'acquéreur de la protection) verse une somme périodique en échange d'une somme contingentée versée par le vendeur de la protection à la suite d'un événement créditeur constaté par un émetteur référence. L'acquéreur de la protection acquiert le droit de vendre une obligation spécifique ou toute autre obligation de référence reconnue émise par l'émetteur de référence à sa valeur nominale ou le droit de percevoir la différence entre la valeur nominale et le prix de marché de ladite obligation ou toute autre obligation de référence reconnue (ou toute autre référence ou prix d'exercice) lorsqu'un événement de crédit survient. Un événement de crédit est généralement défini comme une liquidation judiciaire, une insolvabilité, une mise sous séquestre, une restructuration d'une dette de moindre qualité, ou l'impossibilité d'honorer ses obligations de paiement le moment voulu. La International Swap Derivatives Association (ISDA) a publié un document normalisé concernant ces transactions de dérivés dans le cadre d'un ISDA Master Agreement. Le Compartiment peut recourir à des dérivés de crédit à des fins de couverture du risque de crédit spécifique de certains émetteurs dans son portefeuille en acquérant une protection. En outre, le Compartiment peut, pour autant que cela soit dans son seul intérêt, acquérir une protection via des dérivés de crédit sans pour autant détenir les actifs sous-jacents. Pour autant que cela soit dans son seul intérêt, le Compartiment peut également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition au crédit spécifique. Le Compartiment optera uniquement pour des transactions sur des dérivés négociés de gré à gré avec des institutions financières reconnues et spécialisées dans ce type de transactions, et uniquement dans le respect des clauses de l'ISDA Master Agreement. L'exposition maximale du Compartiment ne peut être supérieure à 100 % de ses actifs nets.

## **VI – RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT**

La Société, conformément au principe de la répartition des risques, déterminera la politique d'investissement applicable au portefeuille de chaque Compartiment.

Sauf lorsque des règles plus restrictives ont été établies au titre d'un Compartiment particulier, auquel cas elles seront indiquées dans les annexes correspondantes, la politique d'investissement devra être conforme aux règles et restrictions établies ci-après :

Chaque Compartiment ainsi que tout compartiment d'OPCVM indiqué ci-dessous sera considéré comme un OPCVM séparé au titre de la présente section.

### **A. Les investissements de la Société seront constitués d'un ou plusieurs des instruments suivants :**

- (1) Valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un Marché réglementé ;
- (2) Valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire négociés sur un Autre marché réglementé d'un État membre ;
- (3) Valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire admis à une cote officielle sur une Bourse de valeurs d'un autre État ou négociés sur un Autre marché réglementé dans un autre État ;
- (4) Valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire récemment émis, sous réserve que :
  - i les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'un Marché réglementé, d'une Bourse de valeurs d'un autre État ou d'un Autre marché réglementé, tels que décrits aux points (1) à (3), soit introduite ;
  - ii l'admission soit obtenue dans une période d'un an à partir de la date d'émission ;



(5) Parts d'OPCVM, à hauteur de 100 % de ses actifs nets, ou d'autres OPC, à hauteur de 30 % de ses actifs nets (sauf mention contraire énoncée dans les politiques d'investissement spécifiques à chaque Compartiment dans les Annexes ci-jointes) au sens de l'article 1er, paragraphe 2, premier et deuxième tirets, de la Directive OPCVM, qu'ils soient situés dans un État membre ou un autre État, à condition que :

- i ces autres OPC soient agréés conformément à une législation prévoyant qu'ils soient soumis à une supervision que l'Autorité de tutelle considère comme équivalente à celle prévue par le droit européen et que la coopération entre les autorités soit suffisamment garantie (c'est actuellement le cas pour la Suisse, les membres du G20, Hong Kong, Singapour, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, Jersey, Guernesey et l'île de Man) ;
- ii le niveau de protection garantie aux détenteurs de parts de tels autres OPC soit équivalent à celui prévu pour les détenteurs de parts d'OPCVM et, en particulier, que les règles relatives à la division des actifs, aux emprunts, aux prêts et aux ventes à découvert de Valeurs mobilières et d'Instruments du marché monétaire soient équivalentes aux exigences de la Directive OPCVM ;
- iii les activités de ces autres OPC fassent l'objet de rapports semestriels et annuels permettant une évaluation de l'actif et du passif, des revenus et des opérations de la période considérée ;
- iv la proportion des actifs des OPCVM et autres OPC dont l'acquisition est envisagée pouvant, conformément à leurs documents constitutifs, être investie dans des parts d'autres OPCVM et OPC ne dépasse pas 10 % ;

(6) Dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à 12 mois, à condition que ledit établissement ait son siège social dans un État membre ou, si son siège est situé dans un autre État, qu'il soit soumis à des règles prudentielles considérées par l'autorité de tutelle comme équivalentes à celles prévues par le droit européen ;

(7) Instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, négociés sur un Marché réglementé, une bourse de valeurs d'un autre État ou sur un Autre marché réglementé visé aux points (1), (2) et (3) ci-dessus, et/ou instruments financiers dérivés négociés de gré à gré (« instruments dérivés de gré à gré »), à condition que :

(i)

1. le sous-jacent consiste en instruments relevant de la présente Section A, indices financiers, taux d'intérêt, taux de change ou devises, dans lesquels le Compartiment peut effectuer des placements conformément à ses objectifs d'investissement ;
2. les contreparties aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré soient des établissements soumis à une surveillance prudentielle et appartenant aux catégories agréées par l'Autorité de tutelle ; et
3. les instruments dérivés de gré à gré fassent l'objet d'une évaluation fiable et vérifiable sur une base journalière et puissent, à l'initiative de la Société, être vendus, liquidés ou clôturés par une transaction symétrique, à tout moment et à leur juste valeur ;

(ii) En aucun cas ces opérations ne doivent amener la Société à s'écarter de ses objectifs d'investissement ;

(8) Instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un Marché réglementé ou sur un Autre marché réglementé, pour autant que l'émission ou l'émetteur desdits instruments soient soumis eux-mêmes à une réglementation visant à protéger les investisseurs et l'épargne et que ces instruments soient :

- i émis ou garantis par une administration centrale, régionale ou locale, par une banque centrale d'un État membre, par la Banque Centrale Européenne, par l'Union Européenne ou par la Banque Européenne d'Investissement, par un État tiers ou, dans le cas d'un État fédéral, par une des entités composant la fédération, ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs États membres ; ou
- ii émis par une entreprise dont des titres sont négociés sur les Marchés réglementés ou Autres marchés réglementés visés aux points (1), (2) ou (3) ci-dessus ; ou
- iii émis ou garantis par un établissement soumis à une surveillance prudentielle selon les critères définis par le droit européen, ou par un établissement qui est soumis et qui se conforme à des règles prudentielles considérées par l'Autorité de tutelle comme au moins aussi strictes que celles prévues par la législation européenne ; ou
- iv émis par d'autres entités appartenant aux catégories approuvées par l'Autorité de tutelle, pour autant que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs qui soient équivalentes à celles prévues aux premier, deuxième ou troisième alinéas, et que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent au moins à dix millions d'euros (10 000 000 d'euros) et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la directive 78/660/CEE, ou une entité qui, au sein d'un Groupe de sociétés incluant une ou plusieurs sociétés cotées, est chargée du financement du groupe, ou encore une entité qui se charge du financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de financement bancaire.

**B. Chaque Compartiment est néanmoins autorisé à :**

(1) investir un maximum de 10 % de ses actifs dans des Valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire autres que ceux visés aux points (1) à (8) de la section A ci-dessus ;

(2) détenir à titre accessoire des liquidités et instruments assimilés à des liquidités ; cette limite pourra être exceptionnellement et temporairement excédée si les Administrateurs estiment qu'il y va du meilleur intérêt des Actionnaires ;

(3) emprunter à concurrence de 10 % de ses actifs, pour autant qu'il s'agisse d'emprunts temporaires. Les accords collatéraux portant sur l'émission d'options ou l'achat ou la vente de contrats à terme ne sont pas considérés comme des « emprunts » au sens de la présente restriction.

(4) acquérir des devises étrangères par le truchement d'un crédit adossé.

**C. La Société se conformera en outre aux restrictions suivantes en matière d'émetteurs au moment d'investir les actifs d'un quelconque Compartiment :**

**(a) Règles en matière de diversification du risque**

Lors de la définition des restrictions décrites aux points (1) à (5) et (8) ci-après, les sociétés faisant partie d'un même groupe seront considérées comme un seul et même émetteur.

Dès lors qu'un émetteur est une entité légale dotée de Compartiments multiples au sein de laquelle les avoirs de chaque Compartiment sont clairement attribués aux investisseurs de ce Compartiment et aux créanciers dont les droits découlent de la création, du fonctionnement ou de la liquidation dudit Compartiment, chaque Compartiment sera considéré comme un émetteur distinct aux termes des règles de répartition des risques décrites aux points (1) à (5), (7) à (9) et (12) à (14) ci-après.

• **Valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire**

(1) Aucun Compartiment n'est autorisé à acquérir des Valeurs mobilières ou Instruments du marché monétaire d'un quelconque émetteur lorsque :

- (i) cette acquisition porte à plus de 10 % la proportion des actifs nets du Compartiment investis en Valeurs mobilières ou Instruments du marché monétaire dudit émetteur ; ou
- (ii) le montant total des Valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire d'émetteurs auxquels le Compartiment est exposé à concurrence de plus de 5 % de ses actifs nets dépasse 40 % de sa Valeur liquidative. Cette restriction ne s'applique pas aux dépôts et transactions sur instruments dérivés de gré à gré effectués auprès d'institutions financières soumises à une surveillance prudentielle.

(2) Un Compartiment peut investir, au total, jusqu'à 20 % de ses actifs nets en Valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire émis par un même Groupe de sociétés.

(3) La limite des 10 % prévue au point (1)(i) ci-avant est portée à 35 % si les Valeurs mobilières ou Instruments du marché monétaire sont émis ou garantis par un État membre, par ses collectivités publiques territoriales, par un État tiers ou par des organismes publics internationaux dont un ou plusieurs États membres font partie.

(4) La limite des 10 % prévue au point (1)(i) ci-avant est portée à un maximum de 25 % pour certains titres de créance, lorsque ceux-ci sont émis par un établissement de crédit qui a son siège social dans un État membre et qui est légalement soumis à une surveillance spéciale des autorités publiques destinée à protéger les détenteurs de ces titres. En particulier, les sommes découlant de l'émission de ces titres de créance doivent être investies, conformément à la législation en vigueur, dans des actifs qui, durant toute la période de validité desdits titres, peuvent couvrir les créances résultant des engagements et qui, en cas de faillite de l'émetteur, serviraient en priorité au remboursement du principal et au paiement des intérêts courus. Lorsqu'un Compartiment investit plus de 5 % de ses actifs en titres de créance émis par une seule et même entité telle que définie au présent point, la valeur totale de ces investissements ne peut dépasser 80 % des actifs nets dudit Compartiment.

(5) Les Valeurs mobilières visées aux points (3) et (4) ne sont pas prises en compte pour appliquer la limite de 40 % mentionnée au point (1)(ii) ci-avant.

(6) Sans préjudice des dispositions qui précèdent et conformément aux politiques d'investissement spécifiques détaillées dans les Annexes, chaque Compartiment pourra investir, conformément au principe de la répartition des risques, jusqu'à 100 % des actifs nets en Valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre, par ses collectivités publiques territoriales, ou par un autre État membre de l'OCDE ou du Groupe des Vingt (G20), ou par Singapour, Hong Kong ou tout autre État non-membre approuvé par la CSSF, ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs États membres, à condition que (i) les titres visés proviennent de six émissions différentes au moins et que (ii) les titres provenant d'une même émission n'excèdent pas 30 % des actifs nets dudit Compartiment.

(7) Sans préjudice des limites prévues au point (b) ci-après, les limites prévues au point (1) sont portées à 20 % maximum pour les placements en Actions et/ou obligations émises par une même entité lorsque la politique de placement du Compartiment a pour objet de reproduire la composition d'un indice actions ou obligataire précis reconnu par l'Autorité de tutelle, sur les bases suivantes :

- i la composition dudit indice est suffisamment diversifiée ;
- ii l'indice constitue un étalon représentatif du marché auquel il se réfère ;

iii il fait l'objet d'une publication appropriée.

La limite des 20 % est portée à 35 % lorsque cela s'avère justifié par des conditions exceptionnelles sur les marchés, notamment sur des Marchés Réglementés où certaines Valeurs mobilières ou certains Instruments du marché monétaire sont largement dominants. L'investissement jusqu'à cette limite n'est permis que pour un seul émetteur.

- **Dépôts bancaires**

(8) Aucun Compartiment ne peut investir plus de 20 % de ses actifs nets sous forme de dépôts auprès d'une même entité.

- **Instruments Dérivés et techniques d'efficience de gestion de portefeuille**

(9) Le risque de contrepartie dans le cadre d'une transaction sur instruments dérivés de gré à gré et les techniques d'efficience de gestion de portefeuille ne peuvent excéder 10 % des actifs nets d'un Compartiment lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit visés au point A (6) de la section A, et 5 % de ses actifs nets dans les autres cas.

(10) L'investissement dans des instruments financiers dérivés est permis pour autant que l'exposition globale aux actifs sous-jacents n'excède pas les limites d'investissement stipulées aux points (1) à (5), (8), (9), (13) et (14). Lorsqu'un Compartiment investit dans des instruments financiers dérivés fondés sur un indice, ces investissements ne sont pas nécessairement combinés aux limites fixées aux points (1) à (5), (8), (9), (13) et (14).

(11) Lorsqu'une valeur mobilière ou un instrument du marché monétaire sont adossés à un instrument dérivé, ce dernier doit être pris en compte lors de l'application des dispositions visées sous A (7) (ii) et (D) (1) de la section (D) ci-après, de même que dans le cadre de l'exposition au risque et de l'obligation d'information stipulées dans le présent Prospectus.

- **Parts d'OPC de type ouvert**

(12) Aucun Compartiment n'est autorisé à investir plus de 20 % de ses actifs nets en parts/Actions d'un même OPCVM ou autre OPC. Les placements en parts d'OPC autres que des OPCVM ne peuvent dépasser, au total, 30 % des actifs nets d'un Compartiment. Lorsque le Compartiment a acquis des parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC, les actifs sous-jacents des OPCVM ou autres OPC respectifs n'ont pas à être combinés aux fins des limites mentionnées dans les points (13) et (14) ci-dessous.

- **Limites combinées**

(13) Sans préjudice des limites individuelles visées aux points (1), (8) et (9) ci-avant, un Compartiment ne peut combiner :

- i des investissements en Valeurs mobilières ou Instruments du marché monétaire émis par,
- ii des dépôts effectués auprès de, et/ou
- iii des risques découlant de transactions sur instruments dérivés de gré à gré ou des techniques de gestion efficace de portefeuille conclues avec

une seule entité, qui soit supérieure à 20 % de ses actifs.

(14) Les limites fixées aux points (1), (3), (4), (8), (9) et (13) ci-avant ne peuvent être combinées. Par conséquent, le total des investissements réalisés en Valeurs mobilières ou Instruments du marché monétaire, en instruments dérivés ou en techniques de gestion efficace de portefeuille d'un même émetteur et des dépôts effectués auprès de cette même entité conformément aux limites stipulées aux points (1), (3), (4), (8), (9) et (13) ci-dessus ne pourra dépasser 35 % des actifs nets du Compartiment.

## **(b) Restrictions en matière de prise de contrôle**

(15) Aucun Compartiment ne peut acquérir d'Actions assorties de droits de vote qui pourraient permettre à la Société d'exercer une influence significative sur la gestion de l'émetteur.

(16) En outre, ni la Société dans son ensemble ni un quelconque de ses Compartiments ne peuvent acquérir plus de (i) 10 % d'Actions sans droit de vote d'un même émetteur ; (ii) 10 % de titres de créance d'un même émetteur ; (iii) 10 % d'Instruments du marché monétaire émis par une même entité ; ou (iv) 25 % des parts ou Actions d'un même OPC ou OPCVM.

Les limites prévues aux points (ii) à (iv) ci-dessus peuvent ne pas être respectées si, au moment de l'acquisition, le montant brut des titres de créance ou des Instruments du marché monétaire, ou le montant net des titres émis ne peut être calculé.

Les limites fixées aux points (15) et (16) ne s'appliquent pas :

- i. aux Valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre ou ses collectivités publiques territoriales ;
- ii. aux Valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État tiers ;
- iii. aux Valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire émis par des organismes internationaux à caractère public dont un ou plusieurs États membres font partie ;

- iv. aux Actions détenues par un Compartiment dans le capital d'une société constituée ou organisée conformément à la réglementation d'un État tiers lorsque (i) ladite société investit ses actifs essentiellement en titres d'émetteurs ressortissants de cet État, (ii) en vertu de la législation de cet État, une telle participation constitue pour le Compartiment la seule possibilité d'investir en titres d'émetteurs de cet État, et (iii) ladite société respecte dans sa politique de placement les limites établies aux points (1) à (5), (8), (9) et (12) à (16) de la section C ;
- v. aux Actions détenues dans le capital de sociétés filiales exerçant uniquement pour leur propre compte des activités de gestion, de conseil ou de commercialisation dans le pays où la filiale est située portant sur le rachat de parts à la demande des porteurs.

**D. En outre, la Société veillera au respect des restrictions d'investissement suivantes en matière d'instruments financiers :**

Chaque Compartiment veillera à ce que son exposition globale aux instruments dérivés ne dépasse pas la valeur nette totale de son portefeuille.

L'exposition est calculée en tenant compte de la valeur courante des actifs sous-jacents, du risque de contrepartie, de l'évolution prévisible des marchés et du temps disponible pour liquider les positions.

**E. La Société veillera enfin à la conformité des actifs de chaque Compartiment avec les restrictions d'investissement suivantes :**

- (1) Aucun Compartiment ne peut acquérir des matières premières, des métaux précieux ou des certificats représentatifs de ce type d'actifs. Dans le cadre de l'application de cette restriction, les opérations portant sur des devises étrangères, instruments financiers, indices, Valeurs mobilières, contrats à terme, options et swaps impliquant des matières premières ne seront pas considérés comme des transactions portant sur ces dernières.
- (2) Aucun Compartiment n'est autorisé à investir dans l'immobilier, sauf lorsqu'il s'agit de titres garantis par des sociétés immobilières ou des sociétés ayant des intérêts dans ce secteur et de titres émis par des sociétés qui investissent ou ont des intérêts dans l'immobilier.
- (3) Aucun Compartiment n'est autorisé à utiliser ses actifs en garantie d'autres titres quels qu'ils soient.
- (4) Aucun Compartiment n'est autorisé à émettre des warrants ou autres instruments assortis de droits de souscription portant sur les Actions dudit Compartiment.
- (5) Aucun Compartiment ne pourra accorder de prêts ou de garanties en faveur d'un tiers. Cette restriction ne l'empêchera toutefois pas d'acquérir des Valeurs mobilières, Instruments du marché monétaire ou autres instruments financiers, tels que décrits aux points (5), (7) et (8) de la section A, non entièrement libérés.
- (6) Aucun Compartiment ne pourra s'engager dans des ventes à découvert de Valeurs mobilières, Instruments du marché monétaire ou autres instruments financiers tels que décrits aux points (5), (7) et (8) de la section A.

**F. Sans préjudice des dispositions contenues dans le présent Prospectus :**

- (1) Chaque Compartiment peut, tout en observant le principe de la répartition des risques, déroger aux dispositions (1) à (9) et (12) à (14) de la section C pendant une période de six mois à dater de son agrément.
- (2) Les Compartiments ne doivent pas nécessairement se conformer aux limites précédemment énoncées lors de l'exercice de droits de souscription afférents à des Valeurs mobilières détenues en portefeuille.
- (3) En cas de dépassement de ces limites pour des raisons indépendantes de la volonté du Compartiment ou à la suite de l'exercice de droits de souscription, ce dernier devra, dans ses opérations de vente, avoir pour objectif prioritaire de régulariser cette situation dans le respect des intérêts de ses Actionnaires.

Les Administrateurs se réservent le droit de fixer d'autres limites d'investissement lorsqu'ils l'estiment nécessaire en vue de mettre la Société en conformité avec les lois et réglementations des pays dans lesquels ses Actions sont commercialisées.

**G. Structure maître-nourricier**

Chaque Compartiment peut agir comme fonds nourricier (le « **Nourricier** ») d'un OPCVM ou d'un compartiment dudit OPCVM (le « **Maître** »), lequel n'est pas lui-même un nourricier et ne détient aucune unité ou actions d'un fonds nourricier. Dans ce cas le Nourricier investira au moins 85 % de ses actifs dans des unités ou actions du Maître.

Le Nourricier ne peut pas investir plus de 15 % de ses actifs dans un ou plusieurs des instruments suivants :

- (a) actifs liquides accessoires, conformément à l'article 41(2), second paragraphe, de la loi de 2010 ;
- (b) instruments financiers dérivés qui peuvent être utilisés uniquement à des fins de couverture, conformément à l'article 41 (1) g) et à l'article 42 (2) et (3) de la loi de 2010 ;
- (c) actifs immobilisés et non immobilisés essentiels à la poursuite directe des activités de la Société.

Quand un Compartiment qualifié comme Nourricier investit dans les actions ou unités d'un Maître, le Maître peut ne pas appliquer de droits d'entrée ou de rachat pour le compte de l'investissement du Compartiment dans les actions ou unités du Maître.

Si un Compartiment est qualifié comme Nourricier, la description de toutes les rémunérations et remboursements de frais dus par le Nourricier en vertu de ses investissements dans des actions ou unités du Maître, ainsi que le total des charges du Nourricier et du Maître, seront publiées à l'annexe du Compartiment. Dans son rapport annuel, la Société inclura un état du total des charges du Nourricier et du Maître.

Si un Compartiment est qualifié comme Nourricier d'un autre OPCVM (le « Nourricier »), le Nourricier ne sera pas redevable de droits d'entrée, droits de rachat, commissions de vente différées ou droits de conversion au profit du Maître.

## **H. Investissement par un Compartiment dans un autre Compartiment ou plusieurs**

Un Compartiment peut souscrire, acquérir ou détenir des titres non encore émis ou émis par un Compartiment (le « Compartiment cible ») ou plusieurs, dans les conditions suivantes :

- le Compartiment cible n'investit pas en retour dans le Compartiment qui a investi dans ce Compartiment cible ;
- et pas plus de 10 % des actifs du Compartiment cible dont l'acquisition est envisagée ne peuvent être investis dans des actions d'autres Compartiments cibles ;
- les droits de vote liés aux titres du Compartiment cible sont suspendus pendant la période de l'investissement ;
- dans tous les cas, tant que ces titres sont détenus par la Société, leur valeur ne sera pas prise en compte dans le calcul des actifs nets de la Société aux fins de vérifier le seuil des actifs net imposé par la loi de 2010 ;
- les droits de gestion, d'entrée ou de rachat appliqués au niveau du Compartiment ne seront pas répliqués au niveau du Compartiment cible.

## **VII – TECHNIQUES D'EFFICIENCE DE GESTION DE PORTEFEUILLE**

### **A. Généralités**

Sauf dans le cas de politiques d'investissement plus restrictives applicables à un Compartiment spécifique et décrites dans les Annexes, la Société pourra recourir aux techniques et instruments qui ont pour objet des Valeurs mobilières et des Instruments du marché monétaire à condition que ces techniques et instruments soient utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille au sens de, et dans les conditions exposées dans les circulaires émises par la CSSF de temps à autre.

Tous les actifs reçus par un Compartiment dans le cadre des techniques d'efficacité de gestion de portefeuille, aux fins de limiter le risque de contrepartie, seront considérés comme des garanties sous réserve des limites et conditions prévues dans les circulaires correspondantes de la CSSF, et résumées ci-après dans la partie « Gestion des garanties ».

Conformément à ses objectifs d'investissement et aux fins d'optimiser sa performance, le Compartiment peut souscrire des opérations de pension livrée et de rachat de titres dans les termes mentionnés ci-après dans les parties « B. Opérations de prêt et d'emprunt de titres » et « C. Opérations de prise en pension ».

La Société de gestion a nommé AXA Investment Managers GS Limited pour exécuter lesdites opérations, en particulier pour ce qui est de la sélection des contreparties et de la gestion des garanties.

Tous les revenus issus des techniques d'efficacité de gestion de portefeuille, après déduction des coûts et commissions d'exploitation directs et indirects, seront restitués à la Société. En rétribution de ses services AXA Investment Managers GS Limited recevra une rémunération supportée par le Compartiment concerné, selon les détails mentionnés dans le rapport annuel de la Société. Ladite rémunération peut être calculée comme un pourcentage des revenus bruts gagnés par la Société par le biais desdites techniques.

AXA Investment Managers GS Limited et la Société de gestion sont des filiales appartenant au groupe AXA IM. À des fins de prévention de tout conflit d'intérêts, la Société de gestion a mis en place une politique de conflit d'intérêts dont les détails sont publiés sur <https://www.axa-im.lu/mifid>.

En aucun cas ces opérations ne doivent amener le Compartiment à s'écarter de ses objectifs d'investissement ou à encourir un risque supplémentaire important.

### **B. Opérations de prêt et d'emprunt de titres**

**Toutes les transactions de prêt de titres réalisées au nom de la Société le seront aux conditions du marché et seront limitées à 100 % de la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment, quel que soit le jour d'évaluation.**

À l'exception des Compartiments soumis à une politique d'investissement plus restrictive telle que décrite dans les Annexes, chaque Compartiment pourra s'engager dans des opérations de prêt et d'emprunts de titres à condition de respecter les circulaires de la CSSF ainsi que les règles suivantes :

#### a) Prêt de titres

- (i) La Société ne peut prêter des titres à un emprunteur que directement ou dans le cadre d'un système normalisé, organisé par une institution reconnue de compensation de titres ou par un établissement financier soumis à une supervision prudentielle considérée par l'Autorité de tutelle comme équivalente à la supervision exercée par la législation européenne, et spécialisé dans ce type d'opérations.
- (ii) La contrepartie au contrat de prêt de titres doit être soumise à une supervision prudentielle considérée par l'Autorité de tutelle comme équivalente à la supervision prescrite par la législation européenne.
- (iii) Un OPCVM ne peut souscrire des opérations de prêt de titres que (i) s'il est habilité à tout moment à demander la restitution des titres prêtés ou à résilier tout contrat de prêt de titres, et (ii) si ces opérations n'affectent pas la conformité de la gestion des actifs du Compartiment par rapport à sa politique d'investissement.
- (iv) L'exposition à une contrepartie qui est générée à travers une opération de prêt de titres ou toute autre technique d'optimisation de gestion de portefeuille, ou à travers des opérations dérivées OTC, doit être combinée, au moment de calculer les limites mentionnées ci-dessus aux articles 9 et 13 de la sous-section « (a) Règles de diversification du risque ».

#### b) Emprunt de titres

- (i) Un Compartiment ne peut emprunter des titres que dans le cadre d'un système normalisé, organisé par une institution reconnue de compensation de titres ou par un établissement financier soumis à une supervision prudentielle considérée par l'Autorité de tutelle comme équivalente à la supervision exercée par la législation européenne, et spécialisé dans ce type d'opérations. Le Compartiment peut emprunter des titres avec une contrepartie et ce sur la base de l'ensemble des critères suivants : statut réglementaire, protection fournie par la législation locale, processus opérationnels, analyse et écarts de crédit disponibles et/ou notes externes du crédit. La majorité des contreparties sélectionnées ont une note de crédit supérieure ou égale à BBB- attribuée par Standard & Poor's (ou toute note équivalente attribuée par une autre agence de notation), attribuée par au moins l'une de ces trois agences - Standard & Poor's, Moody's ou Fitch.
- (ii) Les titres empruntés par le Compartiment ne peuvent pas être cédés au cours de la période pendant laquelle ils sont détenus par le Compartiment, à moins qu'ils ne soient couverts par des instruments financiers suffisants permettant au Compartiment de restituer les titres empruntés à la fin de l'opération.
- (iii) Les opérations d'emprunt ne peuvent pas dépasser 50 % de l'évaluation globale du portefeuille de titres du Compartiment.
- (iv) Le Compartiment peut emprunter des titres dans les circonstances suivantes en rapport avec le règlement d'une opération de vente : (a) au cours d'une certaine période les titres ont été envoyés à la réinscription ; (b) quand les titres ont été prêtés et non retournés à temps ; et (c) pour éviter un échec du règlement quand le Dépositaire ne parvient pas à livrer.

#### C. Opérations de prise en pension

Sauf restrictions particulières prévues par la politique d'investissement d'un quelconque Compartiment et indiquées dans les Annexes, le Compartiment peut, dans la limite exposée dans les circulaires de la CSSF, souscrire des opérations de prise en pension consistant en l'achat/vente de titres dont les clauses réservent à la contrepartie/au Compartiment le droit de racheter les titres au Compartiment/à la contrepartie, au prix et au terme spécifiés par les deux parties lors de la conclusion du contrat (achat/vente de titres avec option de rachat).

Un Compartiment peut par ailleurs souscrire des opérations de mise en pension ou de prise en pension de titres, lesquelles consistent en une opération à terme à l'échéance de laquelle le Compartiment/la contrepartie a l'obligation de racheter l'actif vendu, et la contrepartie/le Compartiment a l'obligation de restituer l'actif reçu dans le cadre de l'opération.

L'intervention du Compartiment dans lesdites opérations est cependant soumise aux règles suivantes :

- (i) Un Compartiment ne peut acheter ou vendre des titres dans le cadre d'opérations de pensions livrées que si les contreparties dans ces opérations sont soumises à une supervision prudentielle considérée par l'Autorité de tutelle comme équivalente à la supervision prescrite par la législation européenne ; Le Compartiment peut conclure des contrats de mise/ prise en pension de avec une contrepartie et ce sur la base de l'ensemble des critères suivants : statut réglementaire, protection fournie par la législation locale, processus opérationnels, analyse et écarts de crédit disponibles et/ou notes externes du crédit. La majorité des contreparties sélectionnées ont une note de crédit supérieure ou égale à BBB- attribuée par Standard & Poor's (ou toute note équivalente attribuée par une autre agence de notation), attribuée par au moins l'une de ces trois agences - Standard & Poor's, Moody's ou Fitch.
- (ii) Un Compartiment peut souscrire un contrat de mise en pension et/ou de prise en pension de titres sous réserve qu'il ait la capacité, à tout moment (i) de racheter les titres faisant l'objet du contrat de rachat, pour la somme totale des espèces en cas de contrat de prise en pension de titres ou (ii) de résilier le contrat conformément aux circulaires de la CSSF correspondantes, étant entendu que les contrats de prise en pension et de mise en pension à échéance fixe qui ne dépassent pas sept jours doivent être considérés comme des contrats qui autorisent le rachat des actifs par le Compartiment à tout moment ;
- (iii) Les titres achetés avec une option de rachat ou à travers un contrat de prise en pension doivent être conformes à la fois aux circulaires de la CSSF et à la politique d'investissement du Compartiment, et ils doivent, de même que les autres titres détenus en portefeuille par le Compartiment, se conformer aux restrictions d'investissement générales du Compartiment ; et
- (iv) L'exposition à une contrepartie qui est générée à travers une opération de prêt de titres ou toute autre technique d'optimisation de gestion de portefeuille, ou à travers des opérations dérivées OTC, doit être combinée, au moment de calculer les limites mentionnées ci-dessus aux articles 9 et 13 de la sous-section « (a) Règles de diversification du risque ».

#### **D. Réduction de l'exposition à la duration des Classes d'Actions REDEX**

Dans la mesure du possible, la Société pourra investir dans les instruments financiers suivants, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, aux fins de la classe d'actions REDEX :

- a. Instruments financiers à terme listés ou négociés de gré à gré ;
- b. opérations de pension livrée ; et
- c. opérations de prêt et emprunt de titres.

#### **E. Classe d'actions SolEx**

Dans la mesure du possible la société est autorisée, aux fins de la catégorie d'actions SolEx, à investir dans les instruments financiers suivants, échangés sur des marchés réglementés ou négociés de gré à gré :

- futures sur indices boursiers cotés,
- options sur indices boursiers cotés ou négociés de gré à gré, et
- swaps sur rendement total.

## VIII – GESTION DES GARANTIES

### Généralités

Au titre des opérations dérivées OTC et des contrats de mise en pension et de prise en pension de titres, un Compartiment peut recevoir une garantie dans le but de limiter son risque de contrepartie.

La présente partie établit la politique qui s'appliquera à la gestion des garanties dans le cadre de ces opérations.

### Éligibilité des garanties

#### Principes généraux

La garantie reçue par un Compartiment peut être utilisée pour limiter son risque de contrepartie à l'égard d'une contrepartie si ladite garantie répond aux critères stipulés dans les circulaires émises de temps à autre par la CSSF, en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit de l'émetteur, de corrélation, de risque lié à la gestion des garanties, et de force exécutoire. En particulier, la garantie doit répondre aux conditions suivantes :

- toute garantie qui n'est pas reçue en espèces doit présenter des critères de qualité et de liquidité élevés et être négociée sur un marché réglementé ou un système de trading multilatéral offrant un cours transparent, afin que sa vente puisse être exécutée rapidement et à un cours proche de l'évaluation faite préalablement à la cession ;
- elle doit être évaluée au moins sur une base quotidienne, et les actifs qui affichent une volatilité élevée ne doivent pas être acceptés en garantie à moins que des décotes prudentes et adéquates aient été mises en place ;
- elle doit être émise par une entité indépendante de la contrepartie, et ne doit pas afficher une forte corrélation avec la performance de la contrepartie ;
- elle doit être suffisamment diversifiée en termes de pays, de marchés et d'émetteurs, et ne doit pas générer, au total, une exposition de plus de 20 % de sa valeur nette d'inventaire sur un émetteur donné. Par dérogation, un Compartiment pourra être entièrement garanti via des Valeurs mobilières ou des Instruments du marché monétaire divers émis ou garantis par tout État membre, par ses collectivités publiques territoriales, par un État tiers souverain tel que le Canada, le Japon, la Norvège, la Suisse ou les États-Unis d'Amérique, ou par des organismes publics internationaux dont un ou plusieurs États membres font partie, comme la Banque européenne d'investissement, sous réserve de recevoir de tels titres via un minimum de six émissions différentes, et à condition que les titres de chaque émission ne représentent pas plus de 30 % de la valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné. La garantie doit de plus répondre aux limites susmentionnées dans la partie « b) Limitations sur le contrôle » ;
- lorsqu'il existe un titre de transfert, la garantie reçue sera conservée par le Dépositaire. Pour tout autre type d'accord de garantie, la garantie pourra être conservée par un dépositaire tiers soumis à une surveillance prudentielle et sans aucun lien avec le fournisseur de la garantie ;
- elle doit pouvoir être exécutée intégralement et à tout moment par la Société pour le compte du Compartiment, sans aucune référence à la contrepartie et sans exigence de son accord préalable.

#### Actifs éligibles

Dans la mesure où elle répond aux conditions susmentionnées, la garantie peut être composée (i) d'obligations émises par des États membres de l'OCDE ;et/ou (ii) d'investissements directs dans des obligations émises ou garanties par des émetteurs de première catégorie offrant une liquidité adéquate, ou dans des actions cotées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union européenne, ou sur une bourse d'un État membre de l'OCDE, sous réserve qu'elles soient représentées dans un indice connu.

#### Niveau de garantie

La Société de gestion déterminera le niveau de garantie requis pour les opérations dérivées OTC et les contrats de mise en pension et de prise en pension de titres, en fonction de la nature et des caractéristiques des opérations exécutées, des contreparties et des conditions de marché.

La Société de gestion peut réaliser des opérations dérivées OTC dont le niveau de garantie est inférieur à 100 %, sous réserve de la conformité au risque de contrepartie autorisé par les réglementations en vigueur. Pour certains types d'opérations comme les contrats de change à terme, le niveau de garantie peut être égal à zéro.

Dans le cadre de ses opérations de prêt, le Compartiment doit en principe recevoir, préalablement ou simultanément au transfert des titres prêtés, une garantie dont la valeur doit être, au moment de la conclusion du contrat et pendant toute sa durée, au moins équivalente à 90 % de l'évaluation globale des titres prêtés.

#### Réinvestissement de la garantie

Seules les garanties en espèces peuvent être réinvesties dans les limites et conditions stipulées par les circulaires de la CSSF. Les garanties qui ne sont pas remises sous la forme d'espèces ne peuvent donc pas être réinvesties. De plus elles ne peuvent pas être vendues ou données en garantie.

En particulier, les garanties en espèces faisant l'objet d'un réinvestissement doivent répondre aux exigences de diversification susmentionnées dans la partie « Éligibilité des garanties » et peuvent seulement être (i) placées en dépôt auprès des entités susmentionnées au paragraphe 6 de la partie « A. L'investissement dans la Société doit être composé de l'un ou de plusieurs des instruments suivants », (ii) investies dans des obligations d'État de première qualité, (iii) utilisées dans des opérations de prise en



pension souscrites avec des institutions de crédit soumises à une supervision prudentielle, ou (iv) investies dans des fonds monétaires à court terme.

### Politique de décote

Une décote applicable aux actifs reçus en garantie sera appliquée, en accord avec la politique interne de la Société de gestion relativement à la gestion des garanties. La politique de décote sera déterminée en tenant compte des caractéristiques des actifs, telles que la qualité de crédit des émetteurs, la maturité, la devise et la volatilité des actifs. Aucune décote ne sera appliquée aux garanties en espèces.

Pour les produits dérivés de gré à gré et les opérations de mise en pension, les décotes suivantes sont en général appliquées :

Instrument de type Garantie	Fourchette de décote applicable
Liquidités	0 %
Dette souveraine	0 % - 20 %

Pour les opérations de prêt de titres, les décotes suivantes sont en général appliquées :

Instrument de type Garantie	Fourchette de décote applicable
Liquidités	0 %
Actions	10 %
Dette souveraine	2 % - 5 %

Tout autre instrument de type garantie et/ou toute décote applicable seront spécifiquement autorisés par la division Global Risk Management d'AXA IM.

Malgré la qualité de crédit de l'émetteur des actifs reçus en garantie, ou de l'émetteur des actifs acquis par le Compartiment dans le cadre du réinvestissement de garanties en espèces, le Compartiment peut être exposé à un risque de perte en cas de défaut de l'émetteur desdits actifs ou en cas de défaut des contreparties aux opérations dans lesquelles lesdites espèces ont été réinvesties.

## IX – MISE EN COMMUN D'ACTIFS

Aux fins d'une gestion plus efficace et chaque fois que les politiques d'investissement des Compartiments le permettent, les Administrateurs pourront décider de mettre en commun (*intra-pooling*) et/ou de cogérer les actifs de certains Compartiments. Dans un tel cas, les actifs des différents Compartiments seront gérés en commun. On appellera « *pool* » les actifs qui sont gérés en commun, indépendamment du fait que de tels *pools* ont pour unique vocation d'améliorer la gestion interne. Les *pools* ne constituent pas des entités séparées et ne sont pas directement accessibles aux investisseurs.

### Mise en commun

La Société peut investir et gérer la totalité ou une partie des actifs établis pour deux ou plusieurs Compartiments (les « Compartiments participants ») sur la base de la mise en commun des actifs (*pooling*). Un regroupement des actifs en question sera formé par le transfert d'espèces ou autres actifs (à condition que ces actifs correspondent à la politique d'investissement du *pool* concerné) de chacun des Compartiments participants. Par la suite, la Société pourra de temps à autre effectuer des transferts vers chaque *pool* d'actifs. Les actifs peuvent également être retransférés vers un Compartiment participant, à concurrence du montant de la participation dudit Compartiment. Le pourcentage d'un Compartiment participant dans un *pool* d'actifs sera calculé par référence à des parts théoriques de valeur égale dans le *pool* d'actifs. Lors de la formation d'un *pool* d'actifs, la Société détermine la valeur initiale des unités fictives (exprimée dans la devise que la Société juge appropriée) et attribue à chaque Compartiment participant les unités fictives d'une valeur totale égale à l'apport en numéraire (ou à la valeur des autres actifs). Par la suite, la valeur de l'unité est déterminée en divisant l'actif net du *pool* par le nombre d'unités fictives restantes.

Lorsque des espèces ou des avoirs supplémentaires sont apportés ou retirés d'un *pool*, le nombre d'unités allouées au Compartiment participant concerné sera augmenté ou réduit, selon le cas, dudit nombre d'unité, tel que déterminé en divisant le montant des espèces ou la valeur des avoirs apportés ou retirés par la valeur actuelle d'une unité. Si une contribution est faite en numéraire, elle pourra être - aux fins de ce calcul - diminuée d'un montant que la Société juge approprié en vue de refléter les éventuelles charges fiscales et frais de négociation et d'achat relatifs à l'investissement du numéraire concerné ; dans le cas d'un retrait de liquidités, une déduction correspondante est opérée pour refléter les frais qui pourraient découler de la réalisation des titres ou d'autres actifs du *pool*.

Les dividendes, intérêts et autres distributions générant un revenu perçus au titre des actifs d'un *pool* sont affectés audit *pool* et entraînent une augmentation de ses actifs nets. En cas de dissolution de la SICAV, les actifs investis dans un *pool* seront restitués aux Compartiments participants au prorata de leur participation respective dans le *pool*.

## **Cogestion**

Afin de réduire les charges d'exploitation et les Frais administratifs tout en assurant une meilleure diversification des placements, les Administrateurs peuvent décider de cogérer la totalité ou une partie des actifs d'un ou de plusieurs Compartiments avec des actifs provenant d'autres Compartiments ou appartenant à d'autres organismes de placement collectif luxembourgeois. Dans les paragraphes suivants, l'expression « entités cogérées » fait globalement référence à la Société et à chacun de ses Compartiments ainsi qu'à toutes les entités avec ou entre lesquelles existerait une convention de cogestion, quelle qu'elle soit. L'expression « actifs cogérés » fait référence à la totalité des actifs de ces entités cogérées en vertu de ladite convention de cogestion.

Cette convention autorise les Gestionnaires financiers à prendre, sur une base consolidée pour les entités cogérées concernées, des décisions d'investissement, de désinvestissement et de réajustement de portefeuille qui influenceront la composition des actifs des Compartiments. Chaque entité cogérée détiendra une partie des actifs cogérés correspondant au pourcentage de ses actifs nets par rapport à la valeur totale des actifs cogérés. Ce ratio sera applicable à toute ligne d'investissement détenue ou acquise en communauté de gestion. Ces ratios ne seront nullement affectés par des décisions d'investissement et/ou de désinvestissement ; les investissements supplémentaires seront alloués aux entités cogérées selon les mêmes ratios et les actifs vendus seront prélevés proportionnellement aux actifs cogérés détenus par chaque entité cogérée.

En cas de nouvelles souscriptions dans l'une des entités cogérées, les produits des souscriptions seront alloués aux entités cogérées conformément aux ratios modifiés suite à l'augmentation de l'actif net de l'entité cogérée qui a bénéficié des souscriptions et toutes les lignes d'investissement seront modifiées par un transfert d'actifs d'une entité cogérée à l'autre, afin d'être ajustées en fonction des nouveaux ratios. De la même manière, en cas de rachats dans l'une des entités cogérées, les capitaux requis seront prélevés sur les liquidités détenues par les entités cogérées conformément aux ratios modifiés suite à la réduction de l'actif net de l'entité cogérée qui a subi les rachats et, dans ce cas, toutes les lignes d'investissement seront ajustées en fonction des nouveaux ratios. Il est porté à la connaissance des Actionnaires qu'en l'absence d'intervention spécifique de la part de la Société ou de ses agents contractuels, la convention de cogestion peut amener des événements imputables à d'autres entités cogérées, tels que des souscriptions ou des rachats, à impacter la composition des actifs des Compartiments. Par conséquent, et toutes choses restant égales par ailleurs, les souscriptions reçues dans une entité avec laquelle un Compartiment est cogéré auront pour effet d'augmenter les liquidités du Compartiment. Inversement, les rachats effectués dans une entité avec laquelle un Compartiment est cogéré auront pour effet de réduire les liquidités du Compartiment. Les souscriptions et les rachats peuvent cependant être conservés sur le compte spécifique ouvert pour chaque entité cogérée en dehors de la convention de cogestion et par lequel les souscriptions et les rachats doivent transiter. La possibilité d'affecter des souscriptions et des rachats importants à ces comptes spécifiques ainsi que la possibilité pour la Société ou ses agents contractuels de décider à tout moment de mettre fin à la convention de cogestion permettent à la Société d'éviter des réajustements sur les actifs de ses Compartiments au cas où ces derniers s'avèreraient préjudiciables aux intérêts de la Société, de ses Compartiments ou de ses Actionnaires.

Si une modification de la composition de la Société ou des actifs d'un ou plusieurs Compartiments résultant de rachats ou de paiements de frais et dépenses spécifiques à une autre entité cogérée (autrement dit non imputable à la Société ou au Compartiment concerné) devait entraîner le non-respect des restrictions d'investissement en vigueur, les actifs en question seraient exclus de la convention de cogestion avant la mise en œuvre de la modification, afin qu'elle ne soit pas affectée par les ajustements à suivre.

Les actifs cogérés ne pourront l'être qu'avec des actifs destinés à être investis selon des objectifs d'investissement identiques à ceux qui leur sont applicables, de manière à garantir une totale adéquation entre les décisions d'investissement et la politique d'investissement des différents Compartiments. Les actifs cogérés ne le seront qu'avec des actifs pour lesquels le Dépositaire intervient également en tant que dépositaire afin d'être à même d'assurer pleinement ses fonctions et ses responsabilités vis-à-vis de la Société ou de ses Compartiments, conformément à la Loi de 2002. Le Dépositaire maintiendra à tout moment les actifs de la Société séparés des actifs d'autres entités cogérées, et sera ainsi à même d'identifier à tout moment les actifs de la Société et de chaque Compartiment. Dès lors que les entités cogérées peuvent avoir des politiques d'investissement qui ne sont pas strictement identiques à la politique d'investissement d'un Compartiment donné, il est possible que la politique commune mise en œuvre soit plus restrictive que celle du Compartiment en question.

La Société pourra, à tout moment et sans préavis, décider de mettre fin à la convention de cogestion.

Les Actionnaires peuvent à tout moment prendre contact avec le siège social de la SICAV pour connaître le pourcentage des actifs cogérés et des entités avec lesquelles il existe une convention de cogestion à la date de leur demande. Les rapports annuels et semestriels mentionneront la composition et le pourcentage des portefeuilles cogérés.

## **X - ACTIONS**

Le capital social minimum de la Société s'élève à 1 250 000 euros. Il varie automatiquement en fonction de l'émission et du rachat des Actions.

Les Actions sont émises sans valeur au pair. Les Actions émises sont intégralement libérées et s'assortissent de droits et privilèges égaux notamment en ce qui concerne la participation aux bénéfices et aux résultats de la Société. Des fractions d'Actions nominatives seront émises jusqu'au millième d'Action. Chaque Action entière donne droit à une voix lors de toute assemblée des Actionnaires de la Société, quelle que soit sa Valeur liquidative.

Aucun droit préférentiel de souscription, de conversion ou d'échange n'est attaché aux Actions. Les Actions sont librement cessibles ; toutefois les Administrateurs de la Société peuvent, conformément aux Statuts, limiter la propriété des Actions à certaines personnes.

Toutes les classes d'actions de la Société qui sont en circulation peuvent être cotées à la Bourse de Luxembourg ou sur une autre place boursière, et ce à la discrétion des Administrateurs. L'Agent administratif ou le site Web de la Bourse correspondante indiqueront si une classe d'actions de la Société est cotée à la Bourse de Luxembourg ou sur toute autre place boursière.

## Forme des Actions

Les Actions de la Société sont en principe émises sous forme nominative. Toutefois, dans des cas exceptionnels, le Conseil d'administration pourra décider d'émettre des actions au porteur. Les actions ne sont habituellement assorties d'aucun certificat.

Toutes les actions au porteur (les « Actions au porteur ») doivent être mises en dépôt et conservées pour le compte des Actionnaires concernés par le Dépositaire d'Actions au porteur, qui tiendra un registre des Actions au porteur, avec toutes les informations exigées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Sur demande écrite du propriétaire des Actions au porteur, un certificat attestant de toutes les inscriptions relatives à celui-ci lui sera fourni par le Dépositaire d'Actions au porteur.

Un propriétaire d'Actions au porteur pourra demander au Dépositaire d'Actions au porteur de convertir ses Actions au porteur en actions nominatives.

Les droits de vote attachés aux Actions au porteur n'ayant pas fait l'objet d'une immobilisation auprès du Dépositaire d'Actions au porteur avant le 18 février 2015 seront toutefois suspendus jusqu'à ladite immobilisation. La distribution relative aux Actions au porteur non immobilisées dans les mêmes délais sera différée jusqu'à la date de leur immobilisation. Une telle immobilisation surviendra en tous les cas au plus tard le 18 février 2016. Les Actions au porteur non immobilisées à cette date seront annulées et leur valeur d'échange au jour de leur rachat sera déposée auprès de la Caisse de consignation du Luxembourg et mise à disposition des personnes capables d'établir leur capacité de détenteurs.

La propriété des Actions sans certificat est attestée par une inscription dans le registre des Actionnaires correspondant. Après la souscription initiale, un Numéro de compte personnel est remis à chaque Actionnaire. Ce numéro doit être indiqué dans toute correspondance ultérieure. La propriété d'Actions au porteur est également prouvée par des certificats d'Actions au porteur.

Les Actions sans certificat permettent aux Actionnaires de demander sans délai des conversions ou rachats lors de tout Jour ouvré ; par conséquent, la Société recommande aux investisseurs de conserver leurs Actions sous une forme sans certificat.

## Classes d'Actions

Les Administrateurs sont autorisés à émettre, à tout moment et sans aucune limitation, des Actions de différentes Classes au sein de chaque Compartiment.

Il existe actuellement 13 catégories de Classes d'Actions disponibles dans la Société

- Les Actions de Classe « **A** » (**y compris A FXO**) sont destinées à tout type d'investisseur.
- 
- Les Actions de Classe « **AX** » sont proposées uniquement au Groupe AXA.
- Les Actions de Classe « **BX** » sont proposées uniquement aux actionnaires de AXA Luxembourg Fund suite à la fusion avec la Société prenant effet le 12 décembre 2014.
- Les Actions de Classe **E** sont destinées à tout type d'investisseur. Les Actionnaires ne peuvent convertir leurs Actions de Classe E en Actions d'une autre Classe au sein du même Compartiment ou d'un Compartiment différent sans l'approbation préalable de la Société.
- Les Actions de Classe « **F** » (**y compris F FXO**) sont destinées à tous les investisseurs. Les Actions de Classe « **F** » (y compris F FXO) sont uniquement disponibles (i) à travers certains distributeurs ayant passé des accords spécifiques en matière de commission avec leurs clients, et (ii) pour les autres investisseurs, à la discrétion de la Société de gestion.

Si, à la suite d'une souscription ultérieure, un Actionnaire détenant des Actions de Classe A atteint le niveau minimum de participation exigé pour les Actions de Classe F, il pourra demander que des Actions de Classe F soient attribuées à l'égard de cette souscription ultérieure et que ses Actions de Classe A soient converties en Actions de Classe F. À cet effet, l'investisseur en fera la demande en même temps que ladite souscription ultérieure. À l'inverse, lorsque suite à un rachat un Actionnaire détenant des Actions de Classe F tombe au-dessous du niveau de détention exigé au titre de cette Classe d'Actions, ledit Actionnaire sera réputé avoir demandé la conversion du solde de sa participation en Actions de Classe A. Aucun frais ne sera imputé à l'Actionnaire pour une conversion entre Actions de Classe A et Actions de Classe F.

- Les Actions de Classe « **I** » (**y compris I FXO**) sont réservées exclusivement aux Investisseurs institutionnels.
- Les Actions de Classe « **IX** » sont réservées exclusivement aux investisseurs institutionnels du Groupe AXA.

La Société n'émettra pas d'Actions de Classe I au profit de tout investisseur qui n'est pas reconnu en tant qu'Investisseur institutionnel, que ce soit dans le cadre d'une souscription ou d'une conversion.

Les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, retarder l'acceptation d'une souscription d'Actions de Classe I réservées aux Investisseurs institutionnels jusqu'à la date à laquelle l'Agent de Registre aura reçu les preuves suffisantes de la qualité d'Investisseur institutionnel de l'investisseur duquel elle émane. S'il apparaît, à un moment donné, qu'un détenteur d'Actions de Classe I n'est pas un Investisseur institutionnel, les Administrateurs pourront charger l'Agent de Registre de proposer audit détenteur de convertir ses Actions en Actions d'une Classe du Compartiment concerné non réservée aux Investisseurs institutionnels (sous réserve qu'une telle Classe existe au sein dudit Compartiment). Si l'Actionnaire refuse cette conversion, les Administrateurs pourront, à leur discrétion, charger l'Agent de Registre de racheter les Actions concernées, conformément aux dispositions prévues à la section « Modalités de conversion et de rachat des Actions ».

- Les Actions de la Classe « **HK** » sont proposées uniquement aux distributeurs et investisseurs de Hong Kong.
- Les Actions de Classe « **J** » sont exclusivement destinées aux investisseurs institutionnels domiciliés au Japon.
- Les actions de la Classe « **K** » sont proposées uniquement aux distributeurs et investisseurs de Hong Kong et de Singapour.
- Les Actions de Classe « **L** » sont destinées à tous les investisseurs. Les Actions de Classe « **L** » sont uniquement disponibles (i) à travers certains distributeurs ayant passé des accords spécifiques en matière de commission avec leurs clients, et (ii) pour les autres investisseurs, à la discrétion de la Société de gestion.
- Les Actions de Classe « **M** » sont uniquement souscrites avec l'approbation préalable des Administrateurs et (i) détenues par AXA Investment Managers ou ses filiales en vue de leur utilisation dans le cadre de mandats institutionnels ou de conventions de gestion portant sur des fonds dédiés conclus avec le Groupe AXA, ou (ii) détenues par des investisseurs institutionnels.
- Les Actions de la Classe « **S** » sont proposées uniquement par le distributeur « succursales de Hong Kong et de Singapour de HSBC Private Bank (Suisse) SA » aux investisseurs résidents en Asie.
- Les Actions de Classe « **G** » sont destinées à tous les investisseurs. Les Actions de Classe « **G** » sont uniquement disponibles (i) à travers certains distributeurs ayant passé des accords spécifiques en matière de commission avec leurs clients, et (ii) pour les autres investisseurs, à la discrétion de la Société de gestion. Les Actions de Classe G seront fermées à la souscription le jour suivant la date à laquelle le seuil de 100 000 000 exprimé dans la devise de la classe d'actions sera atteint ou dépassé. La Société se réserve cependant le droit de fermer cette Classe d'actions G à la souscription avant que le seuil de 100 000 000 exprimé dans la devise de la classe d'actions ne soit atteint.
- Les Actions de la Classe **T** sont uniquement proposées aux distributeurs et investisseurs de Taïwan.
- Les Actions de la Classe **ZI** s'adressent aux investisseurs institutionnels plus importants.
- Les Actions de la Classe **X** s'adressent aux investisseurs institutionnels plus importants détenteurs de montants élevés pour la souscription initiale.

Vous trouverez dans les Annexes la liste des différentes Classes d'Actions en circulation et disponibles pour chaque Compartiment à la date du Prospectus, ainsi que leurs caractéristiques.

Cette liste de Classes d'actions peut être mise à jour de temps à autre. La liste complète des Classes d'actions disponibles à la souscription peut être obtenue gracieusement et sur simple demande auprès de la Société de gestion.

Le produit net des souscriptions dans les Classes des différents Compartiments est investi dans le portefeuille d'actifs spécifique au Compartiment en question.

Les Administrateurs s'assureront qu'à chaque Compartiment correspondra un portefeuille d'actifs distinct. Chaque portefeuille d'actifs sera investi au profit exclusif des Actionnaires du Compartiment concerné.

Dans le cas où pour une raison quelconque la valeur des actifs nets d'une Catégorie d'actions d'un Compartiment aurait diminué à, ou n'aurait pas atteint un montant que les Administrateurs considèrent comme le niveau minimum auquel ladite Catégorie d'actions peut être administrée d'une manière économiquement efficace ou répondre aux besoins d'une rationalisation économique, les Administrateurs peuvent décider de modifier les droits attachés à une catégorie d'actions de sorte de les inclure dans une autre Catégorie d'actions existante, et de redéfinir les Actions de la Catégorie d'actions concernée comme des Actions d'une autre Catégorie. Ladite décision sera soumise au droit des Actionnaires existants à demander, sans frais, le rachat de leurs Actions ou, lorsque cela est possible, la conversion desdites Actions dans des Actions d'autres Catégories du même Compartiment ou dans des Actions de la même Catégorie ou d'autres catégories d'un autre Compartiment.

Comme indiqué dans les Annexes spécifiques aux Compartiments, chaque Classe se distinguera par (i) sa devise de référence, (ii) le type d'investisseurs auxquels elle s'adresse, à savoir les particuliers ou les investisseurs institutionnels, (iii) ses exigences en matière d'investissement et de seuil de détention minimum, (iv) sa structure de frais, (v) sa politique de distribution, (vi) ses canaux de distribution ou (vii) d'autres objectifs d'investissement sous-jacents ou (viii) toute autre caractéristique déterminée par les Administrateurs de temps à autre.

#### **Classes d'Actions couvertes**

Pour les Classes d'Actions couvertes libellées dans une autre devise que la Devise de référence du Compartiment correspondant, les Actions seront au moins couvertes à 95 % contre le risque de change lié à la Devise de référence dudit Compartiment.

### **Souscription et seuil de détention minimum**

Vous trouverez les exigences en matière d'investissement initial minimum pour chaque Compartiment ou Classe d'Actions dans les annexes de chaque Compartiment.

Tout investissement ultérieur autre que le réinvestissement de dividendes devra en principe au moins égaler le montant minimum fixé pour l'investissement initial dans le Compartiment ou la Classe d'Actions tel que défini dans l'annexe correspondante.

Les seuils de détention minimum par classe applicables à un Compartiment donné ou à la Société sont définis dans les Annexes correspondantes.

### **Prix de négociation des Actions**

Sauf disposition contraire prévue en Annexes, toutes les transactions sont effectuées au Prix de négociation concerné, plus ou moins les frais de souscription, rachat ou conversion respectifs tels que stipulés pour chaque Compartiment dans les Annexes correspondantes.

La Valeur liquidative de chaque Classe d'Actions de chaque Compartiment est libellée dans la devise dans laquelle les Actions de cette Classe sont libellées, et calculée chaque Jour d'évaluation en divisant les actifs nets de chaque Classe d'Actions et/ou Compartiment (soit le montant des actifs moins le montant des engagements imputables à cette Classe d'Actions et/ou à ce Compartiment à ce Jour d'évaluation) par le nombre total d'Actions en circulation de cette Classe et/ou de ce Compartiment. La Valeur liquidative par Action pourra être arrondie au centième supérieur ou inférieur, c'est-à-dire au cent dans le cas de l'Euro.

Les méthodes d'évaluation sont détaillées ci-après.

Dans certaines circonstances, l'évaluation des Actions et, a fortiori, leur négociation, peuvent être suspendues selon les modalités exposées à la rubrique « Suspension du calcul de la Valeur liquidative et de l'émission, du rachat et de la conversion des Actions ».

### **Évaluation des Actions**

La Valeur liquidative par Action de chaque Classe de chaque Compartiment sera déterminée chaque Jour d'évaluation dans la devise de référence de la Classe en question, telle que spécifiée dans l'Annexe correspondante.

Si le Jour d'évaluation indiqué dans lesdites Annexes n'est pas un Jour ouvré, l'évaluation de la Valeur liquidative aura lieu le Jour ouvré suivant. Dans ce cas, la Valeur liquidative sera calculée sur la base des prix de clôture du jour précédant le Jour ouvré concerné, ou sur la base des derniers prix de clôture disponibles le même jour.

Les actifs de la Société seront évalués de la façon suivante :

- a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts déclarés ou échus tel qu'annoncés mais pas encore encaissés, consistera en la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur soit réalisée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant le montant qui sera estimé adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.
- b) Les valeurs mobilières cotées ou négociées sur un Marché réglementé, une bourse de valeurs d'un autre État ou un Autre marché réglementé seront évaluées au cours de clôture sur ces marchés. Si une valeur est cotée ou négociée sur plusieurs marchés, le cours de clôture du marché considéré comme étant le marché principal pour cette valeur sera pris en compte ;
- c) Les titres qui ne sont ni cotés ni négociés sur un Marché réglementé, une bourse de valeurs d'un autre État ou un Autre marché réglementé, seront évalués au dernier cours de marché disponible ;
- d) Les titres pour lesquels aucun cours n'est disponible ou pour lesquels le prix établi selon (a) et/ou (c) n'est pas représentatif de leur valeur réelle de marché, devront être évalués avec prudence et bonne foi sur la base de leur valeur probable de réalisation. La valeur des CDO dont le cours n'est pas représentatif de leur juste valeur de marché sera déterminée sur la base de la Valeur communiquée au Gestionnaire financier par la banque qui a arrangé chaque CDO dans lequel la Société a investi ;
- e) Les Instruments du marché monétaire qui ne sont ni cotés ni négociés sur un Marché réglementé, une bourse de valeurs d'un autre État ou un Autre marché réglementé, et dont l'échéance résiduelle est inférieure à douze mois, seront évalués selon la méthode de l'amortissement linéaire, dont le résultat est proche de la valeur de marché.

- f) La valeur de liquidation des contrats à terme et contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des Marchés réglementés, des bourses de valeurs dans d'autres États ou sur d'Autres marchés réglementés équivaudra à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies en toute bonne foi par la Société, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme, futures et contrats d'options négociés sur des Marchés réglementés, des bourses de valeurs d'autres États ou sur d'Autres marchés réglementés sera basée sur le dernier prix de règlement disponible sur les Marchés réglementés, les bourses de valeurs d'autres États ou d'Autres marchés réglementés sur lesquels ces contrats à terme, ces futures ou ces contrats d'options sont négociés par la Société ; à condition que, lorsqu'un contrat à terme, un future ou un contrat d'options ne peut être liquidé le jour où les actifs nets sont évalués, la base qui servira à établir la valeur de liquidation de ce contrat soit déterminée par la Société de façon juste et raisonnable ;
- g) Les titres libellés dans une devise autre que la devise de référence d'une Classe ou d'un Compartiment seront convertis dans la devise de référence de la Classe ou du Compartiment concerné sur la base des taux de change fournis par Reuter ou par un fournisseur de même type.
- h) Les swaps ainsi que tous les autres titres et actifs seront évalués à leur juste valeur de marché telle que déterminée avec prudence et bonne foi par la Société ;
- i) Les parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC seront évaluées à leur dernière Valeur liquidative disponible par action. Les fonds ouverts seront évalués à la Valeur liquidative réelle de ces Actions ou parts lors du jour d'évaluation concerné, ou sur la base de la valeur de marché à la condition que cette évaluation reflète le cours le plus adéquat. Si tel n'est pas le cas, les fonds seront évalués à la Valeur liquidative estimée lors dudit jour d'évaluation, ou si cette Valeur liquidative estimée n'est pas disponible, ils seront évalués à la dernière Valeur liquidative disponible ou estimée, à la condition que si des événements ont entraîné un changement significatif de la Valeur liquidative de ces parts ou Actions depuis la date à laquelle cette Valeur liquidative réelle ou estimée a été calculée, la valeur de ces Actions ou parts peut être ajustée afin de refléter, selon l'opinion raisonnable des Administrateurs, ledit changement.

Dans le cas où des circonstances exceptionnelles rendraient les évaluations susmentionnées irréalisables ou inadéquates, la Société est autorisée à appliquer, avec prudence et bonne foi, d'autres règles afin d'établir une évaluation équitable de ses actifs.

Les souscriptions ou rachats dans un Compartiment ou une Catégorie d'actions peuvent créer une dilution des actifs du Compartiment ou de la Catégorie d'actions si les Actionnaires souscrivent ou font racheter à un prix qui ne reflète pas nécessairement les coûts de négociation réels et les autres coûts qui surviennent lorsque le Gestionnaire financier achète ou vend des actifs pour faire face aux souscriptions et rachats nets. Dans le but de protéger les intérêts des actionnaires existants d'un Compartiment ou d'une Catégorie d'actions, un mécanisme de prix swing peut être adopté. Si les souscriptions et rachats nets, calculés sur la base de la dernière Valeur liquidative disponible pour un Jour d'évaluation donné, dépassent un certain seuil s'appliquant à la valeur d'un Compartiment ou d'une Catégorie d'actions ce même Jour d'évaluation, ledit seuil étant déterminé et régulièrement revu par la Société de gestion, alors la valeur des actifs peut être ajustée à la hausse ou à la baisse afin de refléter les coûts de négociation et autres, réputés être contractés au moment de l'achat ou de la vente d'actifs pour satisfaire aux opérations quotidiennes nettes. La Société de gestion peut appliquer un mécanisme de prix swing à tout Compartiment ou à toute Catégorie d'actions. La Société de gestion déterminera l'ajustement de prix de sorte de refléter les coûts de négociation et autres, et ledit ajustement ne dépassera pas 2 % de la Valeur liquidative.

La Valeur liquidative par Action est déterminée par l'Agent Administratif et peut être obtenue au siège de la Société le Jour d'évaluation correspondant.

Pour chaque Jour d'évaluation, la Valeur liquidative par Action applicable sera déterminée par l'Agent Administratif et disponible au siège de la Société le Jour de calcul de la VL correspondante.

Chaque Compartiment sera évalué de manière à ce que tous les ordres d'achat ou vente de titres soient pris en compte à la date d'exécution, et tous les dividendes et produits de distribution à recevoir soient comptabilisés aux dates de détachement respectives.

Les engagements de la Société sont réputés inclure :

- i** tous les emprunts, effets échus et autres montants exigibles ;
- ii** les commissions du Dépositaire, de la Société de gestion, des Distributeurs, de l'Agent de Registre, de l'Agent Payeur, de l'Agent Domiciliaire et Administratif et de l'Agent de Cotation ; les coûts d'exploitation y compris, notamment, les coûts d'achat et de vente des titres sous-jacents, les impôts gouvernementaux, l'enregistrement auprès des autorités de tutelle, les honoraires d'assistance juridique et d'audit, les intérêts, frais de reporting, de publication des prix de souscription et de rachat, de distribution des rapports périodiques et annuels, les frais de poste, de téléphone et de télex ainsi que les frais raisonnables de marketing et de promotion ;
- iii** tous les engagements connus, échus ou non, y compris le montant de tous les dividendes déclarés, le cas échéant, mais impayés ;
- iv** une provision appropriée pour les impôts dus à la date d'évaluation et autres provisions ou réserves autorisées et approuvées par les Administrateurs ; et
- v** tous les autres engagements de la Société, quels qu'ils soient, envers des tiers.

Lors de l'évaluation de ses engagements, la Société peut tenir compte de tous les Frais administratifs et autres frais de nature régulière ou périodique en les calculant sur l'année entière ou une autre période, et en comptabilisant un prorata du montant obtenu proportionnel à la partie de la période concernée.

Si, entre le moment où la Valeur liquidative est déterminée et le moment où elle est publiée, une évolution sensible des cours d'une proportion importante des investissements de la Société attribuables à une quelconque Classe d'Actions s'est produite, la Société pourra, afin de préserver ses intérêts et ceux de ses Actionnaires, annuler la première évaluation et procéder à une seconde évaluation, auquel cas toutes les demandes de souscription et de rachat seront traitées sur base de cette nouvelle évaluation.

### **Allocation des actifs de la Société**

Les Administrateurs pourront créer un Compartiment pour chaque Classe d'Actions ou en créer un pour deux Classes d'Actions ou plus, comme suit :

- i** si deux Classes d'Actions ou plus se rapportent à un Compartiment, les actifs imputables à ces Classes seront investis ensemble en vertu de la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné ;
- ii** le produit de l'émission des Actions d'une Classe sera affecté, dans les livres de la Société, au Compartiment correspondant à cette Classe d'Actions, étant entendu qu'en cas de pluralité de Classes d'Actions en circulation dans ce Compartiment, le montant concerné augmentera la partie des actifs nets de ce Compartiment imputable à la Classe d'Actions devant être émises ;
- iii** si un actif dérive d'un autre actif, cet actif dérivé sera affecté, dans les livres de la Société, au même Compartiment que celui auquel appartient l'actif dont il découle et, lors de chaque réévaluation de l'actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera affectée au Compartiment concerné ;
- iv** lorsque la Société présente un engagement relatif à un quelconque actif d'un Compartiment donné ou à toute mesure prise quant à un actif d'un quelconque Compartiment, cet engagement sera affecté au Compartiment en question ;
- v** si un quelconque élément de l'actif ou du passif de la Société ne peut être attribué à aucun Compartiment en particulier, ledit élément sera affecté à tous les Compartiments au prorata de leur Valeur liquidative ;
- vi** lors du paiement de distributions aux détenteurs d'une quelconque Classe d'Actions, la Valeur liquidative de cette Classe d'Actions sera minorée du montant de ces distributions.

### **Souscription, conversion et rachat d'Actions via des intermédiaires financiers / d'autres moyens électroniques / le recours aux services d'un nommée**

Il est possible que les investisseurs doivent payer des frais en conséquence d'investissements effectués par le biais d'intermédiaires financiers, notamment de plates-formes, ou par d'autres moyens électroniques, ou pour le recours aux services d'un nommée. Ces frais ne correspondent pas à des frais payables à la Société de gestion dans le cadre de la souscription, de la conversion ou du rachat d'Actions.

## **XI - MODE DE SOUSCRIPTION DES ACTIONS**

Afin de souscrire des Actions, les investisseurs devront compléter un Bulletin de souscription ou tout autre document accepté par la Société, et le retourner à l'agent de registre de la Société (l' « Agent de Registre »), à l'adresse indiquée à la rubrique « Intervenants » ou à tout autre distributeur figurant sur ledit Bulletin de souscription. Les souscriptions peuvent être transmises par télécopie pour autant qu'elles contiennent toutes les informations requises au titre du Bulletin de souscription.

Les instructions de souscription peuvent être envoyées à BNP Paribas Securities Services Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, sous réserve que les investisseurs désignés par la Société de gestion, à son entière discrétion, comme éligibles à la Plateforme One, aient rempli un formulaire de demande auprès de BNP Paribas Securities Services Luxembourg.

Sauf mention contraire dans les Annexes, les bulletins de souscription reçus par l'Agent de Registre avant 15 heures tout Jour ouvré (J), seront traités au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation, majoré d'un droit d'entrée tel que prévu à l'Annexe correspondante. Les procédures de souscription et les délais peuvent varier selon le distributeur utilisé pour les demandes de souscription d'Actions. Dès lors, chaque investisseur s'informerait auprès du distributeur en question de la procédure de souscription applicable à sa demande et de l'heure limite de réception de ladite demande. Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait qu'ils peuvent ne pas être en mesure de souscrire des Actions auprès d'un distributeur lorsque ses bureaux sont fermés.

Toutes les demandes reçues par l'Agent de Registre après 15 heures seront réputées avoir été reçues le Jour ouvré suivant.

Les produits de souscription à payer seront arrondis à l'unité ou sous-unité supérieure ou inférieure la plus proche dans la devise de référence concernée, en appliquant des règles d'arrondi normales.

Les demandes de souscription ultérieures peuvent être faites par écrit et envoyées par FTP, *swift*, courrier ou par télécopie.

L'attribution des Actions ne sera effectuée qu'après réception des fonds par le Dépositaire le Jour de règlement.

Le règlement peut se faire par virement électronique de fonds via Euroclear ou Clearstream. Les investisseurs doivent veiller à ce que les frais de virement soient inclus dans le montant viré ou indiqué.

Sous réserve d'approbation par les Administrateurs et dans le respect de toutes les lois en vigueur, à savoir après un rapport d'audit spécial préparé par le Réviseur d'entreprises de la Société confirmant la valeur des actifs apportés en nature, le Prix de négociation peut être payé par l'apport à la Société de titres acceptables par les Administrateurs, compatibles avec la politique et les restrictions d'investissement de la Société et du Compartiment concerné.

Si les Actions sont inscrites aux noms de codétenteurs, l'Agent de Registre n'acceptera que les instructions signées par l'ensemble des codétenteurs, sauf instruction écrite de tous les codétenteurs stipulant le contraire.

Tous les ordres relatifs à un Compartiment donné seront réputés irrévocables et seront accompagnés des formulaires de transaction adéquats dûment complétés ou de la transmission de toutes les données requises sous la forme fixée par l'Agent de Registre. Une lettre de confirmation sera envoyée à l'Actionnaire après l'exécution de chaque opération.

La Société se réserve le droit de rejeter tout ou partie d'une demande de souscription d'Actions.

### **Nominees**

Les nominees sont des banques ou établissements financiers désignés comme distributeurs par la Société ou la société chargée d'organiser la distribution des Actions de la Société. Ils jouent le rôle d'intermédiaires entre les investisseurs et la Société. Dans le respect des lois en vigueur dans les pays où les Actions sont commercialisées, les distributeurs et leurs agents peuvent, à la demande d'un quelconque investisseur, agir en qualité de nominee pour le compte dudit investisseur. En cette qualité, le distributeur ou ses agents, le cas échéant, pourront, en leur nom mais en qualité de nominee de l'investisseur, acheter, convertir ou faire racheter les Actions et demander l'enregistrement de ces opérations au registre de la Société. Toutefois, l'investisseur n'est pas tenu de recourir aux services de nominee offert par le distributeur et ses agents, et est habilité à tout moment à faire valoir la propriété directe des Actions. Pour habiliter le nominee à voter à toute assemblée générale des Actionnaires, l'investisseur remettra au nominee des instructions de vote particulières ou générales à cet effet. Les souscripteurs conservent la possibilité d'investir directement dans la Société sans recourir aux services d'un nominee.

Les modalités relatives au service de nominee, le cas échéant, seront stipulées dans le contrat de distribution ou de nominee concerné.

Le distributeur et ses agents le cas échéant, devront se conformer à tout moment aux lois, règles et réglementations en vigueur concernant le blanchiment de capitaux et devront, en outre, adopter des procédures visant à garantir, dans la mesure du possible, qu'ils se conformeront à l'engagement susvisé. Si le distributeur ou ses agents ne sont pas soumis aux réglementations en matière de blanchiment de capitaux, le contrôle nécessaire sera réalisé par l'Agent de Registre de la Société.

Pour investir dans la Société, tout investisseur potentiel doit certifier que, sauf disposition contraire du Conseil d'administration, (i) il n'est pas une Personne américaine, (ii) il est une Personne non américaine, et (iii) il ne souscrit pas d'Actions pour le compte de Personnes américaines.

Pour investir dans la Société, tout investisseur potentiel doit également certifier qu'il n'est pas soumis au Titre 1 de la loi ERISA ou aux dispositions sur les transactions interdites de la Section 4975 du Code, et qu'il n'est pas éligible comme Investisseur en régimes de prestations.

Les Actionnaires ont l'obligation de notifier immédiatement à la Société à travers les distributeurs s'ils deviennent des Personnes américaines ou des Investisseurs en régimes de prestations (ou s'ils sont soumis au Titre 1 de la loi ERISA), ou s'ils cessent d'être des Personnes non américaines, ou s'ils détiennent des Actions pour le compte de Personnes américaines ou d'Investisseurs en régimes de prestations. Dans ce cas, leurs Actions pourraient faire l'objet d'un rachat forcé par la Société, ou la Société pourrait imposer auxdits Actionnaires de céder leurs Actions de la manière indiquée ci-dessous.

En outre, le Conseil d'administration peut autoriser l'achat par ou la cession d'Actions à une Personne américaine résidant en dehors des États-Unis si cette Personne américaine déclare procéder à la demande en question pour le compte d'une personne n'étant pas une Personne américaine.

Chaque investisseur potentiel (y compris un cessionnaire potentiel) ayant le statut de Personne américaine devra fournir les déclarations, garanties ou justificatifs, y compris les opinions de conseillers juridiques, que pourra exiger la Société pour s'assurer que de telles conditions sont respectées avant l'approbation de ladite vente ou cession par la Société. Le Conseil d'administration décidera de temps à autre le nombre de Personnes américaines (le cas échéant) pouvant être acceptées au sein de la Société.

Le Conseil d'administration aura le pouvoir d'imposer la cession ou le rachat obligatoire d'Actions si toute condition susmentionnée concernant l'investissement de la part de Personnes américaines n'est pas ou n'est plus remplie.

### **Règlement par virement électronique de fonds**

Il est recommandé aux investisseurs de payer par virement électronique (dans la devise de référence appropriée) afin d'éviter tout retard dans l'attribution d'Actions. Les investisseurs devront compléter le formulaire de virement électronique et le transmettre à leur banque. Les Actions seront attribuées dès réception (si elle a lieu avant 15 heures un Jour ouvré donné) d'une notification en provenance du Dépositaire confirmant qu'un avis de virement électronique authentifié ou message *SWIFT* a été reçu, sous réserve que le virement des fonds ait été effectué dans le strict respect des instructions indiquées sur le formulaire de virement électronique de fonds.

### **Change**



Si la demande de souscription a été faite dans une devise autre que la devise de référence des Classes d'Actions d'un Compartiment concerné, l'Agent de Registre procédera aux opérations de change nécessaires. Il est rappelé aux investisseurs que le taux de change appliqué variera en fonction du montant et de l'heure de la conversion. Le Dépositaire, l'Agent de Registre ou la Société n'acceptent aucune responsabilité en cas de perte découlant de fluctuations de change défavorables.

Les opérations de change (en qualité de commettant pour les Actionnaires ou d'agent pour les Compartiments) peuvent être effectuées par une société membre du Groupe AXA.

## Reporting

Toutes les demandes seront attestées par un avis d'opéré. Les Actionnaires sont ensuite informés de leur Numéro de compte personnel.

## Blanchiment de capitaux et financement d'activités terroristes

La Société, l'Agent de Registre, un distributeur ou leurs dirigeants sont soumis aux dispositions légales actuellement en vigueur au Luxembourg relatives aux capitaux provenant, directement ou indirectement, d'une activité criminelle, y compris, notamment, des activités liées à des substances illicites et, s'il y a lieu, aux dispositions de toute législation similaire en vigueur dans un autre pays concerné. Les souscripteurs peuvent être tenus de fournir des éléments de preuve de leur identité, une adresse permanente et des informations relatives à la source des sommes à investir.

L'attribution des Actions peut être retardée ou refusée si ces informations et documents ne sont pas fournis en temps et en heure.

Si un distributeur ou ses agents ne sont pas soumis aux réglementations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement d'activités terroristes, les vérifications nécessaires seront menées à bien par l'Agent de Registre de la Société.

## Market Timing et Late Trading

Les souscriptions et conversions d'Actions ne peuvent avoir d'autre objet que l'investissement. La Société interdit les pratiques de *market timing* ou autres pratiques abusives en matière de transactions. Ces pratiques abusives privilégiant le court terme (*market timing*) peuvent nuire aux stratégies de gestion de portefeuille et éroder de la sorte la performance de la Société. Afin de minimiser les dommages pour la Société ou ses Actionnaires, la Société ou l'Agent de Registre agissant en son nom se réservent le droit de rejeter toute demande de souscription ou de conversion, ou d'ajouter à la commission de souscription ou de conversion fixée selon les modalités prévues par les Annexes, une commission au profit de la Société pouvant aller jusqu'à 2 % de la valeur de l'ordre, si celui-ci émane d'un investisseur qui a recours à de telles pratiques abusives ou y a eu recours par le passé, ou dans le cas d'une transaction qui, de l'avis de la Société, a nui ou pourrait nuire à la Société ou à l'un de ses Compartiments. Lorsqu'elle émet une telle opinion, la Société peut prendre en compte des transactions passées sur différents comptes détenus ou contrôlés par une même personne ou entité. La Société se réserve également le droit de racheter l'intégralité des Actions détenues par un Actionnaire qui a ou a eu recours à de telles pratiques abusives. La Société ne sera pas tenue responsable des pertes pouvant résulter d'ordres rejetés ou de rachats imposés.

Les souscriptions, rachats et conversions se font sur base d'une Valeur liquidative par Action inconnue.

## XII - MODE DE CONVERSION ET DE RACHAT DES ACTIONS

Sauf mention contraire dans l'Annexe concernée, les Actionnaires peuvent soumettre à l'Agent de Registre des ordres portant sur la conversion d'Actions d'une Classe d'un Compartiment en Actions de la même Classe ou d'une Classe différente du même Compartiment ou d'un autre Compartiment, si disponible, ou d'Actions de Distribution en Actions de Capitalisation, ou en vue du rachat d'Actions tout Jour d'évaluation, par FTP, *swift*, télécopie ou courrier en indiquant leur Numéro de compte personnel. Jusqu'au dernier Jour d'évaluation d'avril 2015, sauf mention contraire dans les Annexes, les ordres de conversion ou de rachat reçus par l'Agent de Registre avant 15 heures tout Jour ouvré (J) seront traités au Prix de négociation calculé au Jour d'évaluation suivant (J + 1), après déduction des éventuelles commissions de rachat ou de conversion telles que mentionnées dans l'Annexe correspondante. Sauf mention contraire dans les Annexes, les ordres de conversion ou de rachat reçus par l'Agent de Registre avant 15 heures tout Jour d'évaluation (J) seront traités au Prix de négociation applicable à un tel Jour d'évaluation (J), après déduction des éventuelles commissions de rachat ou de conversion telles que mentionnées dans l'Annexe correspondante. Tous les ordres de conversion ou de rachat reçus par l'Agent de Registre après 15 heures tout Jour d'évaluation seront réputés avoir été reçus le Jour ouvré suivant. Des procédures et délais de rachat et de conversion différents peuvent s'appliquer lorsque les demandes de rachat ou de conversion sont introduites par le biais d'un distributeur. Dans ce cas, l'investisseur s'informerait auprès dudit distributeur quant à la procédure de rachat ou de conversion applicable à sa demande et aux délais de réception de ladite demande. Il est rappelé aux investisseurs qu'ils peuvent ne pas être en mesure de faire racheter ou de convertir leurs Actions auprès d'un distributeur les jours de fermeture de ce dernier.

Les instructions de souscription peuvent être envoyées à BNP Paribas Securities Services Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, sous réserve que les investisseurs désignés par la Société de gestion, à son entière discrétion, comme éligibles à la Plateforme One, aient rempli un formulaire de demande auprès de BNP Paribas Securities Services Luxembourg.

Les investisseurs privés ne sont pas autorisés à convertir leurs Actions en Classes d'Actions réservées aux Investisseurs institutionnels.

La conversion d'Actions d'un Compartiment calculant sa Valeur liquidative de façon hebdomadaire en Actions d'un autre Compartiment calculant sa Valeur liquidative de façon hebdomadaire n'est pas autorisée et doit être refusée par la Société.

Un ordre de rachat pourra être refusé s'il en résulte que le montant résiduel total détenu par l'investisseur tombe sous le seuil de détention minimum indiqué pour chaque Classe d'Actions dans les Annexes.

La Société n'est pas tenue de racheter, un quelconque Jour d'évaluation, plus de 10 % des Actions en circulation au sein d'un Compartiment donné. En cas de report des rachats, les Actions seront rachetées au Prix de négociation par Action en vigueur à la date à laquelle le rachat est effectué. Les rachats excédentaires sont reportés au Jour d'évaluation suivant, où ils seront traités en priorité. Si une demande de conversion est reçue un jour qui n'est pas un Jour d'évaluation, celle-ci sera traitée le Jour d'évaluation qui suit.

Les demandes de conversion d'Actions d'un Compartiment en Actions d'un autre Compartiment reçues par l'Agent de Registre tout Jour d'évaluation (J) avant 15 heures seront traitées comme suit :

1. le rachat des Actions à convertir sera traité ledit Jour d'évaluation (J) ; et
2. la souscription correspondante d'Actions de l'autre Compartiment sera traitée le Jour d'évaluation dudit autre Compartiment suivant le Jour d'évaluation (J + 1) où le rachat a été traité.

Tout solde en espèces en suspens dû à l'Actionnaire en raison d'une ou de plusieurs opérations de conversion sera envoyé à Euroclear ou Clearstream pour le compte de l'Actionnaire concerné.

Dans certains États, la conversion d'Actions d'une Classe ou d'un Compartiment en Actions d'une autre Classe ou d'un autre Compartiment peut être considérée, d'un point de vue fiscal, comme une cession d'Actions de la Classe ou du Compartiment d'origine.

Le nombre d'Actions de la nouvelle Classe à allouer est calculé selon la formule suivante :

$$A = \frac{((B \times OP) - D) \times E}{NP}$$

où :

A = le nombre d'Actions du Compartiment/de la Classe cible à allouer ;

B = le nombre d'Actions du Compartiment / de la Classe à convertir ;

OP = le Prix de négociation par Action du Compartiment / de la Classe d'origine;

D = les frais de conversion (le cas échéant) prélevés par le Compartiment d'origine ;

E = le taux de change entre la devise du Compartiment / de la Classe à convertir et celle du Compartiment / de la Classe cible (sachant que lorsque le Compartiment / la Classe et le Compartiment / la Classe cible sont libellés dans la même devise, ce taux est de 1).

NP = le Prix de négociation par Action du Compartiment / de la Classe cible.

### Produit du rachat

Les produits du rachat seront versés par virement bancaire, sauf si une procédure de paiement spécifique a été convenue, auquel cas les produits du rachat seront distribués au risque de l'Actionnaire. Les produits du rachat seront arrondis à l'unité ou sous-unité supérieure ou inférieure la plus proche (par application des règles d'arrondi normales) dans la devise de référence.

Afin de lever toute ambiguïté, la devise dans laquelle le produit du rachat doit être payé sera toujours précisée sur l'ordre de rachat. En l'absence d'instructions de paiement, l'Agent de Registre chargera le Dépositaire d'envoyer le produit du rachat à l'adresse de l'Actionnaire inscrite au registre par virement bancaire dans la devise de référence du Compartiment concerné.

Les Actionnaires sont priés d'annexer des Instructions de paiement à leurs demandes de rachat. Le produit de rachat peut ensuite être remis par virement électronique au compte bancaire désigné. Ces instructions peuvent être par la suite modifiées par l'envoi d'instructions écrites et signées par l'Actionnaire, ou en cas de compte joint, par tous les coactionnaires, à l'Agent de Registre, lequel enverra une confirmation écrite attestant de la modification. Aux fins d'augmenter la sécurité des transactions, l'Agent de Registre pourra demander que ladite modification ne soit effectuée qu'une fois la confirmation reçue de la part de tous les coactionnaires en cas de compte joint. Considérant le délai requis pour obtenir cette confirmation, les Administrateurs recommandent vivement aux Actionnaires de tenir leurs Instructions de paiement à jour.

Si le rachat est demandé dans une devise autre que la devise de référence des Classes d'Actions du Compartiment concerné, ou si la conversion a lieu entre des Classes d'Actions dont la devise de référence est différente, l'Agent de Registre procédera aux opérations de change nécessaires. Il est rappelé aux Actionnaires que le taux de change appliqué variera en fonction du montant et de l'heure de la conversion. Le Dépositaire, l'Agent de Registre ou la Société n'acceptent aucune responsabilité en cas de perte découlant de fluctuations de change défavorables.

À la demande de l'Actionnaire la Société peut choisir de régler les produits du rachat en nature, si cela est conforme à toutes les lois et réglementations en vigueur et répond aux intérêts de tous les actionnaires. Dans un cas de paiement en nature, l'auditeur de la Société émettra, le cas échéant, un rapport d'audit conforme aux lois en vigueur. Tous les frais induits liés à un rachat en nature de titres seront à la charge des actionnaires correspondants.

### **Capital initial**

Les Actions d'un Compartiment peuvent être détenues (i) par un fonds français dans lequel AXA Investment Managers est Actionnaire majoritaire (ci-après le « fonds AXA IM ») et/ou (ii) par les entreprises membres du groupe d'entreprises AXA et/ou par les fonds de placement gérés par les sociétés de gestion d'actifs dans lesquelles le groupe AXA IM détient directement ou indirectement une participation (« Fonds gérés du groupe AXA IM ») afin de produire un historique de performance ou de mener une action de promotion particulière pour le Compartiment.

Le Fonds AXA IM et/ou les entreprises du groupe AXA IM et/ou les Fonds gérés du groupe AXA IM peuvent, à tout moment, choisir de racheter leurs Actions dans le Compartiment, ce qui peut entraîner une baisse significative des actifs totaux du Compartiment et/ou une restructuration du Compartiment, notamment une restructuration entraînant la dissolution du Compartiment ou sa fusion avec un autre fonds. Des règles spécifiques ont été établies par la Société de gestion dans le but de préserver un traitement équitable entre les Actionnaires du Compartiment, et elles seront appliquées dans un tel cas.

Ce qui précède n'interdit pas à d'autres actionnaires, parmi lesquels des investisseurs extérieurs à l'apport de capital initial, de détenir des actions d'un Compartiment.

### **Suspension du calcul de la Valeur liquidative et de l'émission, du rachat et de la conversion des Actions**

La Société peut suspendre temporairement le calcul de la Valeur liquidative et l'émission, le rachat et la conversion des Actions d'un quelconque Compartiment :

- A** pendant toute période de fermeture de l'un des marchés réglementés ou de l'une des bourses de valeurs d'un Autre État ou de tout Autre marché réglementé sur lesquels une partie substantielle des investissements d'un Compartiment est actuellement cotée, pour une raison autre que les jours fériés, ou pendant toute période durant laquelle les opérations sont sensiblement restreintes ou suspendues ;
- b** lors de toute situation revêtant un caractère d'urgence empêchant la Société de liquider certains titres attribuables à un Compartiment ou de les évaluer ; ou
- c** lorsque les moyens de communication habituellement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur d'un quelconque investissement au sein d'un Compartiment sont hors service ou que les cours sur un marché ou une bourse de valeurs quelconque sont indisponibles ; ou
- d** pendant toute période durant laquelle la remise des fonds nécessaires à la réalisation ou au paiement de l'un des investissements attribuables à un Compartiment est impossible ; ou
- e** pendant toute période durant laquelle, en raison de circonstances inhabituelles, les Administrateurs estiment qu'il est impossible ou préjudiciable pour les Actionnaires de continuer à exécuter des opérations portant sur les Actions d'un Compartiment ; ou
- f** suite à la suspension du calcul de la valeur liquidative par action ou par unité, l'émission, le rachat ou la conversion d'actions ou d'unités au niveau d'un fonds maître dans lequel investit un Compartiment en sa qualité de fonds nourricier dudit fonds maître ;
- g** dans le cas où il est décidé de procéder à la liquidation de la Société, à partir du jour ou du lendemain de la publication de la convocation à la première assemblée générale des Actionnaires tenue à cet effet.

La Société cessera d'émettre, allouer, convertir et racheter les Actions dès la survenance d'un événement entraînant sa mise en liquidation ou sur ordre de l'Autorité de tutelle.

Les Actionnaires ayant demandé la conversion ou le rachat de leurs Actions seront informés par écrit de cette suspension dans les sept jours de la réception de leur demande. De la même manière, la fin de ladite période de suspension leur sera communiquée sans délai.

### **Reporting**

L'ensemble des conversions et des rachats seront attestés par un avis d'opéré.

### **Investisseurs institutionnels et professionnels**

À l'instar des investisseurs professionnels et autres investisseurs de même statut qui souscrivent ou demandent le rachat d'Actions de la Société sur la base du Prospectus, les Investisseurs institutionnels conviennent par les présentes qu'en cas de réception d'un nombre d'Actions ou d'un produit de rachat incorrects des suites d'une erreur dans le calcul de la Valeur liquidative par Action en leur faveur, ils seront réputés avoir involontairement profité de ladite erreur et veilleront à rembourser tous les montants indûment perçus ou verser les montants qui auraient dû être payés si l'erreur de calcul ne s'était pas produite.

### XIII - MODE DE CESSIION DES ACTIONS

Les Actionnaires souhaitant céder tout ou partie des Actions inscrites à leur nom doivent remettre à l'Agent de Registre un formulaire de cession d'Actions ou tout autre document approprié. Il est rappelé aux investisseurs que la cession d'Actions détenues chez Euroclear ou Clearstream doit être notifiée immédiatement à l'Agent de Registre.

**L'Agent de Registre reçoit les demandes de souscription, de conversion et de rachat d'Actions chaque Jour ouvré entre 9 heures et 17 heures (heure du Luxembourg) ; ces demandes seront traitées en fonction de la date de leur réception comme décrit aux présentes.**

Sans limiter le caractère général de ce qui précède, sauf décision contraire de la Société de gestion, à titre général ou dans un cas particulier (y compris pour un Compartiment donné), la Société n'acceptera aucune souscription de la part de, et les Actions ne pourront être cédées à, tout investisseur, (i) qui est une Personne américaine, (ii) qui n'est pas une Personne non américaine et, (iii) qu'il s'agisse d'une Personne américaine ou non, s'il est soumis au Titre 1 de la loi ERISA ou aux dispositions sur les transactions interdites de la Section 4975 du Code, ou s'il est éligible comme Investisseur en régimes de prestations.

### XIV - DIVIDENDES

Les Actions de Distribution peuvent conférer à leurs détenteurs le droit de recevoir des dividendes. Dans un tel cas, à la discrétion de la Société, les dividendes seront prélevés sur (i) les revenus financiers bruts perçus tout en prélevant/payant tout ou partie des frais et dépenses du Compartiment sur/à partir des capitaux du Compartiment, entraînant ainsi une hausse du revenu distribuable pour le paiement de dividendes par la Compartiment, permettant par conséquent au Compartiment de verser des dividendes à partir des capitaux, et/ou (ii) les capitaux du Compartiment. Néanmoins, aucune distribution ne peut être effectuée si le total des actifs nets de la Société passe en deçà de l'équivalent dans la devise de référence de la Société du montant minimal des actifs nets tel que requis par la législation luxembourgeoise. Les investisseurs doivent être conscients que toute distribution, y compris le paiement direct ou réel à partir des capitaux d'un Compartiment (le cas échéant), peut provoquer une baisse immédiate de la Valeur liquidative par Action. Les distributions effectuées à partir des capitaux d'un Compartiment équivalent à la restitution ou au retrait d'une partie du placement initial d'un investisseur ou des plus-values imputables à un tel placement initial, ce qui est susceptible de faire baisser davantage la Valeur liquidative par Action et peut également réduire les fonds à disposition du Compartiment aux fins d'investissement futur et de croissance des capitaux.

Les Actions de Capitalisation capitalisent le revenu. Les dividendes sont déclarés par les Administrateurs et approuvés par les Actionnaires. Chaque année, les Administrateurs déterminent, après la fin de l'exercice concerné, si et dans quelle mesure la Société paiera des dividendes à partir des revenus nets d'investissement et des plus-values nettes disponibles pour distribution, ou du capital. Des acomptes sur dividendes peuvent être payés si les Administrateurs le décident conformément à la loi en vigueur. Les paiements de dividendes seront confirmés par écrit aux détenteurs d'Actions de Distribution.

Le paiement des dividendes se fera par virement bancaire. Les investisseurs peuvent exceptionnellement, sur leur Bulletin de souscription, demander que les dividendes leur soient payés dans une devise particulière dans la mesure où la Société de gestion l'accepte. Les dividendes étant déclarés dans la devise de référence de la Classe concernée, la Société de gestion fera en sorte que tous les dividendes soient payés uniquement dans la devise choisie. Les opérations de change nécessaires sont normalement effectuées peu avant la date de paiement. Il est rappelé aux investisseurs que le taux de change appliqué variera en fonction du montant et de l'heure de la conversion. Le Dépositaire, l'Agent de Registre ou la Société n'acceptent aucune responsabilité en cas de perte découlant de fluctuations de change défavorables.

**Sauf mention contraire sur le Bulletin de Souscription, les dividendes seront réinvestis dans d'autres Actions de la même Classe au sein du même Compartiment et les Actionnaires seront informés des détails par le biais d'un avis d'opéré.**

Les détenteurs d'Actions en Euroclear ou Clearstream ne peuvent réinvestir leurs dividendes. Les dividendes seront payés à Euroclear ou Clearstream, qui rendront compte de ces montants aux Actionnaires concernés.

### XV – PROTECTION DES DONNÉES

Conformément aux dispositions prévues par la Loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes lors du traitement de leurs données personnelles, la Société doit informer les Actionnaires que leurs données sont conservées sous forme électronique.

Afin de mener à bien l'exécution des opérations requises par les Actionnaires et de se soumettre à ses obligations légales, la Société recueille, stocke et traite par moyen électronique ou autre les données fournies par les Actionnaires au moment de la souscription.

Les données que nous enregistrons sont le nom, l'adresse et le montant investi par l'Actionnaire (« les données personnelles »).

Chaque investisseur peut, à son entière discrétion, refuser de communiquer ses données personnelles à la Société. Dans ce cas, la Société est néanmoins autorisée à refuser l'ordre de souscription en Actions de la Société émanant de cet investisseur.

Les données fournies par les Actionnaires sont plus particulièrement utilisées aux fins de (i) maintenir à jour le registre des Actionnaires, (ii) exécuter les ordres de souscription, rachat et conversion d'Actions et assurer le paiement des dividendes aux Actionnaires, (iii) vérifier que les Actionnaires n'ont pas eu recours à des pratiques de *late trading* ou de *market timing*, (iv) se conformer aux règles en vigueur concernant le blanchiment de capitaux.

La Société peut déléguer le traitement des données personnelles à une autre entité (l'Agent Administratif, l'Agent de Registre et la Société de gestion), dans le respect des lois et règlements applicables.

Tout Actionnaire dispose d'un droit d'accès à ses données personnelles. Si celles-ci sont inexactes ou incomplètes, l'Actionnaire peut demander à ce qu'elles soient rectifiées. De telles demandes de rectification devront être envoyées à la Société par courrier postal.

Les Actionnaires ont le droit de s'opposer à ce que leurs données personnelles soient utilisées à des fins commerciales. Dans ce cas, ils veilleront également à en avertir la Société par courrier postal.

La durée de conservation des données personnelles des Actionnaires ne doit pas excéder le délai nécessaire au traitement des données prévu par la Loi.

## XVI - FISCALITÉ

### Actionnaires

Les Actionnaires existants et Investisseurs potentiels sont tenus de consulter leurs conseillers professionnels concernant les implications fiscales de l'acquisition, de la détention, du rachat, de la cession, de la vente ou de la conversion des Actions en vertu des lois nationales qui leur sont applicables, y compris d'éventuelles restrictions en matière de contrôle des changes. Ces implications (y compris la possibilité et la valeur d'une exonération fiscale pour les Actionnaires) varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans leur pays de citoyenneté, de résidence, de domicile ou de constitution, ainsi qu'en fonction de leur situation personnelle.

Sans préjudice de l'application de la loi luxembourgeoise du 21 juin 2005 transposant la Directive européenne sur la fiscalité de l'épargne, les Actionnaires ne sont soumis à aucun impôt sur les plus-values ou le revenu ou retenue à la source au Luxembourg s'ils ne sont pas domiciliés, résidents, et n'ont pas d'établissement ou de représentation permanent(e) au Luxembourg. Les Actionnaires sont invités à consulter leur conseiller fiscal afin de déterminer dans quelle mesure, le cas échéant, ils seraient soumis à des impôts dans leur pays de domicile ou tout autre État concerné. Il est porté à l'attention des Actionnaires que les dividendes payés seront en principe considérés comme un revenu d'investissement dans la majorité des pays européens et que les conversions entre Compartiments peuvent être soumises à un impôt dans leur pays de résidence. La Société ne sera pas tenue responsable de l'assujettissement fiscal des Actionnaires résultant de leurs investissements au sein de celle-ci.

La liste des classes d'actions ayant obtenu le statut britannique de fonds déclarant peut être obtenue sur le site Internet de l'administration fiscale du Royaume-Uni ([www.hmrc.gov.uk](http://www.hmrc.gov.uk)). Les informations relatives aux dites classes d'actions bénéficiant du statut britannique de fonds déclarant sont publiées dans les rapports annuels et semestriels de la Société.

### Directive européenne sur la fiscalité de l'épargne

Le 3 juin 2003, le Conseil de l'Union européenne a adopté la Directive 2003/48/CE portant sur la fiscalité des revenus de l'épargne (« la directive »). En vertu de cette directive, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005, les États membres de l'Union européenne sont tenus de fournir aux autorités fiscales d'un autre État membre des renseignements sur les paiements d'intérêts qui entrent dans le champ d'application de la directive (intérêts, primes ou tout autre revenu issu d'investissements en titres de créance) effectués par un agent payeur dans sa juridiction en faveur d'un individu résidant dans cet autre État membre (« l'échange d'informations »). Pendant une période transitoire, certains États membres (le Luxembourg et l'Autriche) ainsi que certains autres pays qui ont signé un accord avec l'Union européenne visant à introduire des mesures équivalentes à celle de la directive (la Suisse, le Liechtenstein, Saint Marin, Monaco et Andorre) ont toutefois décidé d'appliquer une retenue à la source des intérêts plutôt que l'échange d'informations, et ce à moins que le bénéficiaire de ces intérêts n'opte lui-même pour l'échange d'informations. Le taux de cette retenue à la source est égal à 15 % depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011. La période transitoire prendra fin au moment où, et seulement si les États membres parviennent à une décision unanime. La directive européenne sur la fiscalité de l'épargne a été transposée en droit luxembourgeois par la loi du 21 juin 2005 qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

### La Société

La Société n'est soumise à aucun impôt luxembourgeois sur le revenu ou sur les bénéfices, de même que les dividendes payés par la Société ne sont soumis à aucune retenue à la source au Luxembourg. Toutefois, la Société est soumise au Luxembourg à une taxe d'abonnement annuelle correspondant à 0,05 % par an de sa Valeur liquidative, payable chaque trimestre à terme échu sur la base de la Valeur liquidative de chaque Compartiment ou Classe à la fin du trimestre, à l'exception des Compartiments ou Classes susceptibles de bénéficier du taux plus bas de 0,01 %, c'est-à-dire

- Les Compartiments ou Classes d'Actions à l'attention des « institutionnels » (considérés comme investisseurs institutionnels conformément à la législation luxembourgeoise), ou
- Les Compartiments « Monétaires » (dont le portefeuille est composé de titres de créance, qu'ils soient ou non négociables, notamment des obligations, des certificats de dépôts et autres instruments similaires, à condition que, au moment de leur acquisition par le Compartiment concerné, leur échéance initiale ou restante ne dépasse pas douze mois, en tenant compte des instruments financiers qui leur sont rattachés, ou que les conditions générales qui régissent ces instruments prévoient que le taux d'intérêt applicable soit ajusté au minimum annuellement sur la base des conditions de marché).

Aucun droit de timbre ni aucun autre impôt ne sont payables au Luxembourg du fait de l'émission des Actions. Aucun impôt ne doit être acquitté au Luxembourg sur les plus-values en capital réalisées ou non sur les actifs de la Société. Aucun autre impôt sur le capital n'est dû. Toute modification apportée aux statuts est en règle générale soumise à un droit d'enregistrement fixe de 75 euros.

Les dividendes et intérêts perçus par la Société au titre de ses investissements peuvent être soumis dans les pays d'origine à des retenues à la source non récupérables.

La Société peut en outre faire l'objet d'une imposition supplémentaire de la part des autorités gouvernementales et fiscales des juridictions étrangères dans lesquelles la Société et ses Compartiments sont enregistrés ou commercialisés.

### **Loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers**

Les dispositions relatives au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (Foreign Account Tax Compliance Act, ou « FATCA ») de la Loi sur les incitations à l'embauche pour le rétablissement de l'emploi (Hiring Incentives to Restore Employment Act, ou « Loi HIRE ») de 2010, applicables à certains paiements, visent essentiellement à exiger le signalement des cas où des Personnes américaines sont directement ou indirectement titulaires de comptes non américains et d'entités non américaines aux autorités fiscales américaines (Internal Revenue Service, ou « IRS »). En cas de manquement à l'obligation de fournir ces informations, une retenue à la source de 30 % est imposée sur les investissements américains directs (et potentiellement les investissements américains indirects). Afin d'éviter d'être assujettis à la retenue à la source américaine, les investisseurs américains et non américains devront probablement fournir des informations à leur sujet et concernant leurs investisseurs. À cet égard, les gouvernements du Luxembourg et des États-Unis ont passé un accord intergouvernemental relatif à la mise en œuvre de la FATCA, dans le but de faciliter l'application de la FATCA par les Institutions financières étrangères (« IFE ») au Luxembourg.

Les dispositions générales de la FATCA semblent actuellement considérer la Société comme une IFE. Aussi, afin de se conformer à la loi, il est possible que la Société exige à tous les actionnaires de fournir des justificatifs obligatoires établissant qu'ils sont Américains ou non, et la Société pourrait ainsi devoir, entre autres, communiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscal de certaines Personnes américaines qui détiennent, directement ou indirectement, une participation dans la Société, ainsi que d'autres informations relatives à cette participation, notamment les montants payés par la Société, à l'IRS aux États-Unis.

La Société tentera de satisfaire toute obligation lui étant imposée afin d'éviter la retenue à la source de 30 %. Toutefois, rien ne garantit que la Société soit en mesure de satisfaire toutes les obligations imposées par la FATCA. Si la Société ne parvient pas à se conformer aux exigences de la FATCA et qu'elle se voit soumise à une retenue à la source sur ses investissements américains (le cas échéant) en conséquence de la FATCA, la valeur des Actions détenues par l'ensemble des Actionnaires pourrait être fortement affectée et les Actionnaires pourraient subir des pertes considérables.

Un Actionnaire qui manque à son obligation de fournir les justificatifs prouvant qu'il est Américain ou non, tels qu'exigés par la Société, pourrait amener la Société à devoir payer des taxes (notamment le prélèvement à la source américain) imputables au manquement dudit Actionnaire en vertu de la Loi HIRE, et ces taxes imposées pourraient être re-prélevées à cet Actionnaire en raison de son manquement. Sous réserve que la Société agisse en toute bonne foi et pour des motifs raisonnables, elle pourra imposer le rachat forcé des actions détenues par de tels Actionnaires, conformément aux Statuts de la Société. En outre, la Société aura le droit de retenir ou déduire tout montant raisonnable (y compris toute obligation fiscale) des produits de rachat, comme l'autorisent les lois et réglementations en vigueur.

Il est recommandé à chaque Actionnaire et à chaque investisseur potentiel de consulter ses propres conseillers fiscaux concernant les exigences relatives à la FATCA et les éventuelles répercussions de la FATCA sur leur investissement dans la Société. Notamment, les Actionnaires qui détiennent leurs actions à travers des intermédiaires devraient confirmer la conformité de ces intermédiaires avec la FATCA pour s'assurer qu'ils n'auront pas à subir de retenue à la source américaine sur les rendements de leurs investissements.

## **XVII – RÉGULARISATION**

Chaque Compartiment aura recours à la pratique comptable de régularisation en vue d'éviter la fluctuation des revenus nets non distribués par action du fait de l'achat et du rachat d'Actions. Pour ce faire, un compte de régularisation sera tenu pour chaque Compartiment. Le compte de régularisation est crédité de la portion du produit des Actions achetées représentant les revenus nets non distribués par Action de ces Actions, et est débité de la portion de tout paiement de rachat correspondant aux revenus nets non distribués par Action des Actions rachetées.

## **XVIII - ASSEMBLÉES**

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société (« l'Assemblée Générale annuelle ») est tenue au siège de la Société à Luxembourg dans les 4 mois suivant la fin de chaque exercice financier. Les Assemblées Générales des Actionnaires ont lieu aux dates et lieux indiqués dans les convocations aux assemblées. Les convocations aux Assemblées Générales et les autres convocations seront envoyées conformément au droit luxembourgeois. Si la Loi le prescrit, les convocations sont publiées au RESA et dans le *dWort* au Luxembourg ainsi que dans tout autre organe de presse désigné par les Administrateurs. Les convocations mentionneront le lieu et l'heure des Assemblées, les conditions d'admission, l'ordre du jour, les conditions de quorum et de vote et devront être envoyées au moins 8 jours fermes avant la date desdites Assemblées. Les conditions de présence, de quorum et de majorité aux Assemblées Générales sont celles fixées dans les Statuts de la Société et aux articles 67-1 et 70 de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée). Tous les Actionnaires sont habilités à participer aux Assemblées Générales annuelles et à toute autre Assemblée Générale ou Assemblée des Actionnaires d'une quelconque Classe d'un Compartiment dans laquelle ils détiennent des Actions et peuvent voter en personne ou par procuration.

Aux fins de la présente section, les droits de vote attachés aux Actions au porteur ayant été suspendus conformément à la section « X. Actions » ne seront pas pris en compte pour le calcul du quorum et des majorités au cours des assemblées générales. Les titulaires de telles Actions au porteur ne pourront pas assister aux assemblées générales en question.

## XIX - LIQUIDATION DE LA SOCIÉTÉ, FUSION OU LIQUIDATION DES COMPARTIMENTS ET LIQUIDATION DES CLASSES D'ACTIONS

La Société existera jusqu'à liquidation par résolution spéciale ou dissolution conformément à la Loi de 2010. Si, pendant une durée de 30 jours consécutifs, la Valeur liquidative totale des Actions en circulation est, pour quelque raison que ce soit, inférieure à 840 000 EUR, si la Valeur liquidative des actifs attribuables à un Compartiment est inférieure à 840 000 EUR (ou dans le cas d'un Compartiment libellé dans une devise autre que l'euro, l'équivalent dans cette devise), ou si les Administrateurs l'estiment approprié compte tenu des changements intervenus dans la situation économique ou politique affectant la Société ou le Compartiment ou la Classe d'actions en question (conformément à la publication, le cas échéant, dans l'Annexe correspondante), les Administrateurs peuvent, sur préavis adressé aux Actionnaires concernés, racheter la totalité (et uniquement la totalité) des Actions de la Société ou du Compartiment ou de la Classe d'actions en question (suivant le cas), au premier Jour d'évaluation suivant l'expiration de ce préavis, à une Valeur liquidative reflétant les frais de réalisation et de liquidation prévus, mais sans aucun autre frais de rachat, ou, moyennant un préavis de 30 jours adressé aux Actionnaires, fusionner ledit Compartiment avec un autre Compartiment de la Société ou un autre OPCVM luxembourgeois.

En cas de liquidation de la Société, à la fin de sa vie ou plus tôt, le boni de liquidation sera versé aux Actionnaires au prorata des Actions qu'ils détiennent. Le boni de liquidation n'ayant pu être attribué à l'issue de la procédure de liquidation sera déposé auprès de la *Caisse des Consignations* au profit des ayants droit.

### a) Fusion décidée par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut décider de procéder à une fusion (au sens de la Loi de 2010) de la Société ou de l'un des Compartiments, que ce soit en qualité d'OPCVM ou Compartiment receveur ou absorbé, sous réserve des conditions et procédures imposées par la Loi de 2010, en particulier en ce qui concerne le projet de fusion et les informations à fournir aux Actionnaires, à savoir :

#### 1. Fusion de la Société

Le Conseil d'administration peut décider de procéder à une fusion de la Société, que ce soit en qualité d'OPCVM receveur ou absorbé, avec :

- un autre OPCVM luxembourgeois ou étranger (le « **Nouvel OPCVM** ») ; ou
- un compartiment y afférent.

et, le cas échéant, de redéfinir les Actions de la Société comme des Actions de ce Nouvel OPCVM ou du compartiment correspondant.

Dans les cas où la Société est l'OPCVM receveur (au sens de la Loi de 2010), seul le Conseil d'administration décidera de la fusion et de la date d'effet y afférente.

Dans les cas où la Société impliquée dans une fusion est l'OPCVM absorbé (au sens de la Loi de 2010) et donc cesse d'exister, l'assemblée générale des Actionnaires doit approuver ladite fusion et décider de sa date d'effet par une résolution adoptée sans qu'un quorum ne soit exigé, et à la majorité simple du scrutin de ladite assemblée.

#### 2. Fusion des Compartiments

Le Conseil d'administration peut décider de procéder à la fusion de tout Compartiment, que ce soit en qualité de Compartiment receveur ou absorbé, avec :

- un autre Compartiment de la Société existant ou un autre Compartiment d'un autre OPCVM (le « **Nouveau Compartiment** ») ; ou
- un nouvel OPCVM ;

et, le cas échéant, de redéfinir les Actions du Compartiment comme des Actions de ce Nouvel OPCVM ou du Nouveau compartiment correspondant.

### b) Fusion décidée par les Actionnaires

Nonobstant les dispositions de la section I « Fusion décidée par le Conseil d'administration », l'assemblée générale des Actionnaires peut décider de procéder à une fusion (au sens de la Loi de 2010) de la Société ou de l'un des Compartiments, que ce soit en qualité d'OPCVM ou Compartiment receveur ou absorbé, sous réserve des conditions et procédures imposées par la Loi de 2010, en particulier en ce qui concerne le projet de fusion et les informations à fournir aux Actionnaires, à savoir :



## 1. Fusion de la Société

L'assemblée générale des Actionnaires peut décider de procéder à une fusion de la Société, que ce soit en qualité d'OPCVM receveur ou absorbé, avec :

- un nouvel OPCVM ; ou
- un nouveau compartiment y afférent.

La décision de fusion sera adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires sans qu'un quorum ne soit exigé, et à la majorité simple du scrutin de ladite assemblée.

## 2. Fusion des Compartiments

L'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment peut décider de procéder à une fusion du Compartiment correspondant, que ce soit en qualité d'OPCVM receveur ou absorbé, avec :

- tout nouvel OPCVM ; ou
- un Nouveau Compartiment ;

par résolution adoptée sans qu'un quorum ne soit exigé, et à la majorité simple du scrutin de ladite assemblée.

### c) Droits des Actionnaires et frais à supporter

Dans tous les cas de fusion stipulés en 1 et 2 ci-dessus, les Actionnaires seront dans tous les cas autorisés à demander, sans frais autres que ceux que retient la Société ou le Compartiment pour répondre aux coûts de désinvestissement, le rachat ou le remboursement de leurs Actions ou, le cas échéant, leur conversion en unités ou actions d'un autre OPCVM qui suit une politique d'investissement similaire et est géré par la Société de gestion ou par toute autre société avec laquelle la Société de gestion est liée par une gestion commune ou par un contrôle, ou par une participation directe ou indirecte significative, conformément aux dispositions de la Loi de 2010.

Les frais induits par la préparation et la mise en œuvre de la fusion ne seront en aucun cas facturés à la Société ou à ses Actionnaires.

## XX – POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La Société de gestion a validé et adopté la Politique de rémunération mondiale d'AXA IM, conformément aux réglementations en vigueur. Celle-ci est cohérente avec une gestion saine et efficace des risques et encourage une telle gestion, n'encourage pas une prise de risques qui n'est pas en accord avec les profils de risque de la Société ou les Statuts, et n'altère en rien la conformité à l'obligation de la Société de gestion d'agir dans l'intérêt de la Société.

La politique de rémunération mondiale d'AXA IM, approuvée par le Comité de rémunération d'AXA IM, définit les principes en matière de rémunération au sein de toutes les entités AXA IM (y compris la Société de gestion) et tient compte de la stratégie commerciale, des objectifs et de la tolérance au risque d'AXA IM, ainsi que des intérêts à long terme des actionnaires, employés et clients d'AXA IM (y compris la Société). Le Comité de rémunération d'AXA IM est chargé de fixer et de revoir les consignes en matière de rémunération d'AXA IM, y compris la Politique de rémunération mondiale d'AXA IM, ainsi que de revoir la rémunération annuelle des cadres supérieurs du Groupe AXA IM et des cadres dirigeants occupant des fonctions de contrôle.

AXA IM offre une rémunération fixe et une rémunération variable. La rémunération fixe d'un employé est définie de manière à récompenser la responsabilité organisationnelle, l'expérience professionnelle et la capacité individuelle à remplir les obligations liées à un poste. La rémunération variable repose sur les performances et peut être attribuée annuellement de manière non différée et, pour certains employés, de manière différée. La rémunération variable non différée peut être accordée en espèces ou, si cela s'avère approprié, et sous réserve de la législation et de la réglementation locales, en instruments liés à la performance des fonds AXA IM. La rémunération différée est accordée via divers instruments définis pour récompenser la création de valeur à moyen et long termes pour les clients et pour AXA IM, ainsi que la création de valeur à long terme pour le Groupe AXA. AXA IM garantit un équilibre adéquat entre la rémunération fixe et variable d'une part, et différée et non différée d'autre part.

Des informations détaillées sur la Politique de rémunération mondiale d'AXA IM actualisée sont disponibles en ligne à l'adresse <https://www.axa-im-international.com/remuneration>. Elles incluent la description des modalités d'attribution de rémunération et d'avantages aux employés, ainsi que des renseignements sur le Comité de rémunération d'AXA IM. La Société de gestion en fournira gracieusement une copie papier sur simple demande.

## XXI - RAPPORTS

### Rapports annuel et semestriel

L'exercice de la Société correspond à l'année civile. Les rapports annuels audités seront préparés au 31 décembre de chaque année. Les comptes semestriels non vérifiés seront préparés au 30 juin de chaque année. Le rapport et les comptes annuels audités seront mis à disposition des Actionnaires qui en font la demande dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice (31 décembre) et au plus tard 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Les comptes semestriels non vérifiés seront mis à la disposition des Actionnaires qui en font la demande dans les deux mois suivant la fin de la période (30 juin).

## XXII - COMMISSIONS, CHARGES ET FRAIS

### 1. Payables par l'Actionnaire à la Société de gestion

Les informations ci-dessous ne prennent pas en compte les arrangements connexes et commissions supplémentaires négociées dans le cadre de conventions entre un Actionnaire et son conseiller financier.

#### i. À la souscription

Des droits d'entrée seront prélevés lors de la souscription d'Actions comme indiqué dans les Annexes ci-après. La Société de gestion peut, au titre de certaines Classes d'Actions, rétrocéder une partie de ses droits d'entrée au profit du conseiller financier ou de l'agent de l'investisseur.

#### ii. À la conversion

Sauf mention contraire dans les Annexes, aucune commission de conversion ne sera prélevée.

#### iii. Lors du rachat

Sauf mention contraire dans les Annexes, aucune commission ne sera prélevée lors du rachat des Actions.

#### iv. Plans d'épargne à versements périodiques

Les plans d'épargne à versements périodiques peuvent être proposés aux résidents autrichiens et allemands. Il est prévu que le plan d'épargne à versements périodiques soit étendu à d'autres pays où la Société est agréée. Pour plus d'informations à ce sujet veuillez vous adresser au siège de la Société.

Les Actionnaires ayant souscrit un plan d'épargne à versements périodiques peuvent être amenés à supporter des coûts supplémentaires liés au traitement et à la gestion journalière dudit plan par l'Agent de Registre.

Toutefois, pour la première année, seul un tiers des coûts en question seront facturés aux Actionnaires qui ont souscrit des Actions ou des Actions supplémentaires dans le cadre du plan d'épargne à versements périodiques.

### 2. Payables par la Société à la Société de gestion

Ces commissions sont calculées et provisionnées quotidiennement et sont payables mensuellement à terme échu. La Société de gestion est habilitée à procéder à des arrondis.

#### i. Commission de gestion

La Société de gestion est en droit de percevoir une commission de gestion prélevée sur les actifs nets de chaque Compartiment dont le pourcentage maximal est indiqué dans les Annexes correspondantes.

Les commissions de gestion annuelles sont calculées en pourcentage de la Valeur liquidative de chaque Classe d'Actions.

La Société de gestion pourra également être en droit de percevoir une commission de performance prélevée sur les actifs nets de chaque Compartiment comme indiqué dans les Annexes correspondantes des Compartiments.

#### ii. Commission de distribution

En outre, pour certaines Classes d'Actions détaillées dans les Annexes, une commission de distribution est calculée en sus de la commission de gestion annuelle, en pourcentage maximal de l'Actif Net de chaque Classe d'Actions.

### iii. Commission au Gestionnaire financier

La Société de gestion prend en charge le paiement des commissions aux Gestionnaires financiers.

### iv. Frais de Service Appliqués

Afin de payer ses charges d'exploitation courantes, la Société versera des Frais de Service Appliqués à la Société de gestion, prélevés sur les actifs de la Classe d'actions concernée. Dans le but de protéger les Actionnaires des fluctuations de ces charges d'exploitation courantes, le montant total annuel de ces dépenses que la Société de gestion prélèvera pour chaque Classe d'actions (les « **Frais de service appliqués** ») sera fixé à un niveau maximum de 0,50 % de la Valeur liquidative de la Classe d'actions en question (le « **Niveau maximum** »). Les Frais de service appliqués effectifs pourront être fixés à un niveau inférieur au Niveau maximum, avec différents montants fixes effectifs de Frais de service appliqués en vigueur en fonction des Classes d'actions. Le niveau des Frais de service appliqués à chaque Compartiment et à chaque Classe d'actions est défini en tenant compte de différents critères, notamment, sans s'y limiter, les coûts prélevés à la Classe d'actions et la variation des coûts associée à toute fluctuation de la Valeur liquidative concernant la Classe d'actions correspondante pouvant survenir en conséquence d'effets de marché et/ou de la négociation d'actions.

Par résolution, les Administrateurs (i) pourront modifier, à leur entière discrétion, le niveau effectif des Frais de Service Appliqués et (ii) pourront modifier à tout moment, moyennant préavis aux Actionnaires concernés, le Niveau maximum des Frais de Service Appliqués en vigueur pour toutes les Classes d'actions.

Les Frais de Service Appliqués sont fixes dans la mesure où la Société de gestion prendra en charge tout excédent des charges d'exploitation courantes réelles par rapport à de tels Frais de Service Appliqués prélevés aux Classes d'actions. Inversement, la Société de gestion sera en droit de retenir tout montant des Frais de Service Appliqués prélevés aux Classes d'actions dépassant les charges d'exploitation courantes réelles encourues par les Classes d'actions concernées.

Les Frais de Service Appliqués effectifs sont provisionnés à chaque calcul de la Valeur liquidative et inclus dans les frais courants de chaque Classe d'actions indiqués à tout moment dans le DICI correspondant.

En contrepartie des Frais de Service Appliqués reçus de la Société, la Société de gestion fournit et/ou met à disposition, pour le compte de la Société, les services suivants, et supporte toutes les dépenses (y compris toutes les dépenses raisonnables) engagées dans l'exploitation et l'administration quotidiennes des Classes d'actions, notamment, sans s'y limiter :

- les commissions de dépositaire, à l'exception des frais associés aux transactions ;
- les honoraires des commissaires aux comptes ;
- les frais et honoraires des Administrateurs, et la rémunération des cadres et employés de la Société, chaque Administrateur d'AXA World Funds ayant droit à des honoraires en rémunération de ses services à titre d'Administrateur ou en tant que membre de tout comité du conseil d'administration ;
- la taxe d'abonnement luxembourgeoise ;
- les frais de couverture de change de la Classe d'actions ;
- les commissions de l'Agent de Registre, de l'Agent Domiciliaire et Administratif, de tout Agent Payeur, du Dépositaire des actions au porteur, et de tout représentant dans les juridictions dans lesquelles la vente des Actions est autorisée, et de tous les autres agents employés pour le compte de la Société ; une telle rémunération pourra être calculée à partir des actifs nets de la Société ou dépendre des transactions ou encore correspondre à une somme forfaitaire ;
- le coût lié à la préparation, l'impression, la publication dans les langues nécessaires et la distribution du Prospectus ou de documents relatifs à la Société, des rapports annuels et semestriels et des autres rapports ou documents autorisés ou requis au titre des lois et réglementations en vigueur dans les États où la commercialisation des Actions est autorisée ;
- les commissions des agents de registre ;
- le coût afférent à l'impression des certificats et procurations ;
- le coût afférent à la préparation et au dépôt des Statuts et de tous les autres documents concernant la Société, notamment les déclarations d'enregistrement et notes d'information auprès de toutes les autorités (y compris les associations locales de courtiers en valeurs mobilières) compétentes à l'égard de la Société ou de la commercialisation des Actions ;
- le coût lié à l'habilitation de la Société ou à la commercialisation des Actions dans un quelconque État ou de leur cotation sur une quelconque bourse de valeurs ;
- les coûts de comptabilité ;
- les frais légaux ;
- le coût afférent à la préparation, à l'impression, à la publication et à la distribution d'avis publics et autres communications aux Actionnaires ;
- le coût du calcul de la Valeur liquidative de chaque Classe d'actions ;
- les frais d'assurance, de poste, de téléphone et de télex ainsi que de tout moyen de communication ;
- les frais de distribution et de support des ventes (y compris les coûts prélevés par les plateformes locales de routage d'ordres, les frais d'agents de transfert locaux, les coûts des représentants locaux et de traduction) ;
- et tous les autres frais et charges similaires.

Dans les cas où toute charge d'exploitation courante susmentionnée est payée directement sur les actifs de la Société, le montant des Frais de Service Appliqués dus par la Société à la Société de gestion seront réduits en conséquence.

Les Frais de Service Appliqués ne couvrent pas les coûts ou charges engagés par une Classe d'actions ou un Compartiment pour :

- toutes les taxes potentiellement exigibles sur les actifs et les revenus de la Société (à l'exception de la taxe d'abonnement luxembourgeoise susmentionnée) ;
- le coût de transaction des placements (y compris les frais bancaires et de courtage courants dus sur les transactions impliquant des titres en portefeuille de chaque Compartiment, ces derniers devant être inclus dans le prix d'acquisition et déduits du prix de vente) ;
- les frais associés à la réduction de l'exposition à la durée des Classes d'actions RedEx payés au Gestionnaire financier et les frais de couverture associés à la Classe d'actions SolEx ;
- les frais de correspondant bancaire et autres frais bancaires ;
- les frais de prêt de titres : l'agent réalisant des activités de prêt de titres et de prise en pension pour ses services. Le détail de la rémunération figurera dans le rapport annuel de la Société correspondant au Compartiment concerné ;
- les charges exceptionnelles, notamment, sans s'y limiter, les charges qui ne pourraient être considérées comme des charges courantes : frais associés à des litiges, mesures exceptionnelles, en particulier les estimations juridiques, commerciales ou d'experts fiscaux ou les procédures légales engagées dans le but de défendre les intérêts des actionnaires, tous les frais associés aux dispositions inhabituelles prises par l'Agent Domiciliaire, l'Agent de Registre et de Transfert et l'Agent de Cotation, dans l'intérêt des investisseurs, et tous les frais et charges similaires.

Une partie des commissions versées à certains courtiers pour des transactions spécifiques en portefeuille pourront être remboursées aux Compartiments ayant généré ces commissions auprès des courtiers concernés et pourront être utilisées pour compenser les frais.

### **3. Conventions importantes**

Les conventions suivantes ont été conclues par la Société. Elles sont importantes ou prévoient, le cas échéant, des indemnités en faveur d'autres parties prenantes autrement qu'en cas de négligence ou de faute intentionnelle :

- i. Une convention de Société de gestion conclue le 29 août 2006 entre, d'une part, la Société et, d'autre part, la Société de gestion (la « Convention de Société de gestion »). La Convention de Société de gestion peut être résiliée moyennant un préavis écrit de trois mois.
- ii. La Convention de Dépositaire conclue le 18 mars 2016 entre la Société, d'une part, et le Dépositaire, d'autre part (la « Convention de Dépositaire »). La Convention de Dépositaire peut être résiliée moyennant un préavis écrit de trois mois.
- iii. La Convention d'Agent Administratif, Domiciliaire, Payeur, de Cotation, de Registre et de Transfert, telle que modifiée, conclue le 29 août 2006 entre la Société et la Société de gestion, d'une part, et State Street Bank Luxembourg S.C.A., d'autre part (la « Convention d'Administration Centrale »). La Convention d'Administration Centrale peut être résiliée moyennant un préavis écrit de trois mois.